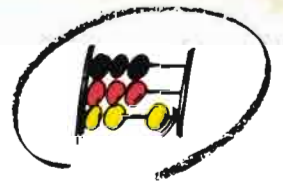




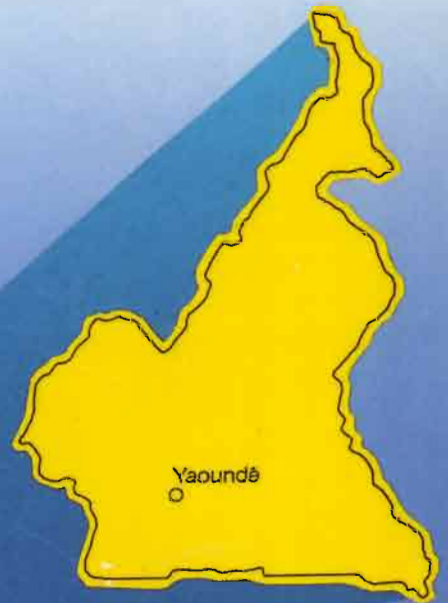
eurostat

Monographie pays



Statistisches Bundesamt

Cameroun 1992



Une fiche bibliographique figure à la fin de l'ouvrage.

STATISTISCHES BUNDESAMT

Gustav Stresemann-Ring 11, D-65180 Wiesbaden

et

EUROSTAT, L'OFFICE STATISTIQUE DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Plateau de Kirchberg, L-2920 Luxembourg

Édité par: Statistisches Bundesamt

Les versions française et anglaise de cette publication sont disponibles auprès de l'Office des publications officielles des Communautés européennes.

La version allemande de ce rapport peut être obtenue auprès de Verlag Metzler-Poeschel, Stuttgart. Livraison: Hermann Leins GmbH & Co. KG, Holzwiesenstraße 2, D-72127 Kusterdingen [fax (49-70 71)336 53].

Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes,
1994

ISBN 92-826-7058-9

© CECA-CEE-CEEA, Bruxelles • Luxembourg, 1994

Printed in Belgium

SOMMAIRE

	Page
Abréviations générales.....	5
Valeurs de l'unité monétaire européenne ECU	6
Liste des tableaux.....	7
Liste des illustrations	9
Cartes	11
1 Résumé.....	14
2 Territoire.....	28
3 Population	31
4 Santé publique	40
5 Education	47
6 Comptes nationaux.....	53
7 Agriculture, sylviculture et pêche.....	63
8 Industrie manufacturière	80
9 Tourisme	98
10 Transport et communications	101
11 Monnaie et crédit.....	109
12 Finances publiques	116
13 Activité professionnelle.....	124
14 Salaires et rémunérations	129
15 Prix	133

16	Balance des paiements	137
17	Commerce Extérieur.....	140
18	Investissements Extérieurs	157
19	Dette extérieure.....	175
20	Aide publique au développement.....	189
21	Planification du développement.....	218
	Références	221
	Liste des adresses.....	228

EXPLICATIONS DES SYMBOLES

0	=	moins de la moitié de 1 dans la dernière position occupée, mais plus que zéro
-	=	néant
	=	rupture fondamentale compromettant la comparabilité chronologique à l'intérieur d'une série
.	=	chiffre inconnu
x	=	position de tableau non utilisée, car chiffre sans signification

ABBREVIATIONS GENERALES^{*)}

1 g	=	gramme	kW	=	kilowatt (10 ³ Watt)
kg	=	kilogramme	kWh	=	kilowatt/heure (10 ³ watt/heure)
dt	=	décitonne (100 kg)	MW	=	megawatt (10 ⁶ Watt)
t	=	tonne (1 000 kg)	GW	=	gigawatt (10 ⁹ Watt)
mm	=	millimètre	MWh	=	megawatt/heure (10 ⁶ watt/heure)
cm	=	centimètre	GWh	=	gigawatt/heure (10 ⁹ watt/heure)
m	=	mètre	pc	=	pièce
km	=	kilomètre	P	=	PAIRE
m ²	=	mètre carré	Mio	=	million
ha	=	hectare (10 000 m ²)	Mrd	=	milliard
km ²	=	kilomètre carré	DA	=	début de l'année
l	=	litre	MTA	=	moitié de l'année
hl	=	hectolitre (100 l)	FA	=	fin de l'année
m ³	=	mètre cube	MA	=	moyenne annuelle
t/km	=	tonne/km	trim	=	trimestre
tjb	=	tonneaux de jauge brut	sem	=	semestre
tjn	=	tonneaux de jauge net	M	=	moyenne
tdw	=	force portante (t = 1 016,05 kg)	MM	=	moyenne mensuelle
R	=	Rand financier	caf	=	coûts, assurances et frêt
US-\$	=	Dollar américain	fob	=	free on board
ECU	=	Unité de compte européenne ¹⁾			
DTS	=	droits de tirage spéciaux			

UNITES INTERNATIONALES DE DIMENSIONS ET DE POIDS SELECTIONNEES

1 inch (in).....	=	2,540 cm	1 imperial gallon (imp. gal.)....	=	4,546	l
1 foot (ft).....	=	0,305 m	1 barrel (bl.).....	=	158,983	l
1 yard (yd).....	=	0,914 m	1 ounce (oz).....	=	28,350	g
1 mile (mi).....	=	1,609 km	1 troy ounce (troy oz).....	=	31,103	g
1 acre (ac).....	=	4 047 m ²	1 pound (lb).....	=	453,592	g
1 cubic foot (ft ³).....	=	28,317 dm ³	1 short ton (sh t).....	=	0,907	t
1 gallon (gal.).....	=	3,785 l	1 long ton (l t).....	=	1,016	t

*) Des abréviations spéciales sont utilisées dans les différents chapitres. Normalement, les données provisoires, corrigées ou estimées, ne sont pas désignées comme telles à quelques cas d'exception près. Les écarts entre les totaux sont dus à l'arrondissement des chiffres.

1) Voir également page 6, "Valeurs de l'unité de compte européenne" ECU

VALEURS DE L'UNITE MONETAIRE EUROPEENNE ECU
Unités monétaires pour 1 ECU

Jahr	CFA-Franc	bfr/lfr	dkr	DM	FF	Dr	Ir£	Lit	hfl	Esc	Pta	£	US-\$	SZR
1980	293,4480	40,5980	7,82736	2,52421	5,86896	59,4178	0,675997	1 189,21	2,76027	69,5522	99,7017	0,598488	1,39233	1,06447
1981	301,9965	41,2947	7,92256	2,51390	6,03993	61,6230	0,691021	1 263,18	2,77511	68,4948	102,676	0,553111	1,11645	0,94548
1982	321,5585	44,7116	8,15687	2,37599	6,43117	65,3419	0,689605	1 323,78	2,61391	78,0066	107,558	0,560455	0,97971	0,88448
1983	338,5390	45,4380	8,13189	2,27053	6,77078	78,0884	0,714956	1 349,92	2,53720	98,6886	127,503	0,587014	0,89022	0,83253
1984	343,5830	45,4421	8,14648	2,23811	6,87166	88,4154	0,725942	1 381,38	2,52335	115,680	126,569	0,590626	0,78903	0,76777
1985	339,7515	44,9137	8,01877	2,22632	6,79503	105,739	0,715168	1 447,99	2,51101	130,252	129,135	0,588977	0,76309	0,74904
1986	339,9880	43,7979	7,93565	2,12819	6,79976	137,425	0,733526	1 461,88	2,40090	147,088	137,456	0,671543	0,98417	0,83756
1987	346,4550	43,0410	7,88472	2,07153	6,92910	156,268	0,775448	1 494,91	2,33418	162,616	142,165	0,704571	1,15444	0,89214
1988	351,8220	43,4285	7,95152	2,07440	7,03644	167,576	0,775672	1 537,33	2,33479	170,059	137,601	0,664434	1,18248	0,87988
1989	351,1935	43,3806	8,04929	2,07015	7,02387	178,840	0,776818	1 510,47	2,33526	173,413	130,406	0,673302	1,10175	0,85956
1990	345,6017	42,4257	7,85652	2,05209	6,91412	201,412	0,767768	1 521,98	2,31212	181,109	129,411	0,713851	1,27343	0,93859
1991	348,5442	42,2233	7,90859	2,05076	6,97332	225,216	0,767809	1 533,24	2,31098	178,614	128,469	0,701012	1,23916	0,90571
1992 ¹⁾	347,4263 ^{a)}	42,0663	7,92606	2,04387	6,94477	236,787	0,766630	1 537,78	2,30083	175,877	128,892	0,711382	1,25757	0,91753

- *) Moyenne annuelle des cours journaliers
 1) Moyenne janvier/avril
 a) Moyenne janvier/juin en 1992 : 346,8758 CFA-France

Sources : CFA-Franc : Commission des Communautés Européennes, DG IX
 Autres unités monétaires : Commission des Communautés Européennes

Les conversions de US-\$ en ECU, faites dans cette monographie, résultent de l'utilisation des cours de change communiqués par la Commission des Communautés Européennes.

LISTE DES TABLEAUX

	Page
1	Résumé
1.1	Données de base 26
1.2	Indicateurs économiques et sociaux importants des pays africains..... 27
2	Territoire
2.1	Climat 29
3	Population
3.1	Evolution et densité démographiques selon différentes sources 31
3.2	Prévisions démographiques 33
3.3	Fécondité, mortalité et croissance démographique 34
3.4	Population selon les groupes d'âge 36
3.5	Surface, population et densité démographiques selon les provinces (résultats du recensement en 1987)..... 37
3.6	Répartition de la population selon ville et campagne..... 38
3.7	Population dans des villes sélectionnées..... 39
4	Santé publique
4.1	Vaccinations pour les nourrissons et les femmes enceintes 44
4.2	Décès selon des causes de décès sélectionnées 45
4.3	Etablissements médicaux..... 45
4.4	Lits d'hôpitaux selon les provinces..... 46
4.5	Médecins, dentistes et autre personnel médical 46
5	Education
5.1	Ecoles et autres organismes d'enseignement 50
5.2	Ecoliers et étudiants 51
5.3	Enseignants..... 52
5.4	Rapport élèves/enseignants 52
5.5	Rapport élèves/salles de classe..... 52
6	Comptes nationaux
6.1	Evolution du produit intérieur brut aux prix du marché 54
6.2	Formation du produit intérieur brut aux prix du marché 56
6.3	Utilisation du produit intérieur brut aux prix du marché 60
6.4	Produit national brut et produit intérieur brut aux prix courants..... 62
7	Agriculture, sylviculture et pêche
7.1	Utilisation des sols..... 65
7.2	Flotte des tracteurs et utilisation d'engrais commerciaux 65
7.3	Quantités récoltées de certains produits alimentaires de base 67
7.4	Rendements de certains produits alimentaires de base..... 68
7.5	Quantités récoltées de certains produits agricoles d'exportation..... 73
7.6	Prix à la production agricole de fruits d'exportation sélectionnés 74
7.7	Cheptels 76
7.8	Abattages d'animaux 76
7.9	Production de certains produits et sous-produits animaux 77
7.10	Abattage de bois 77
7.11	Quantités de prises pour la pêche..... 79

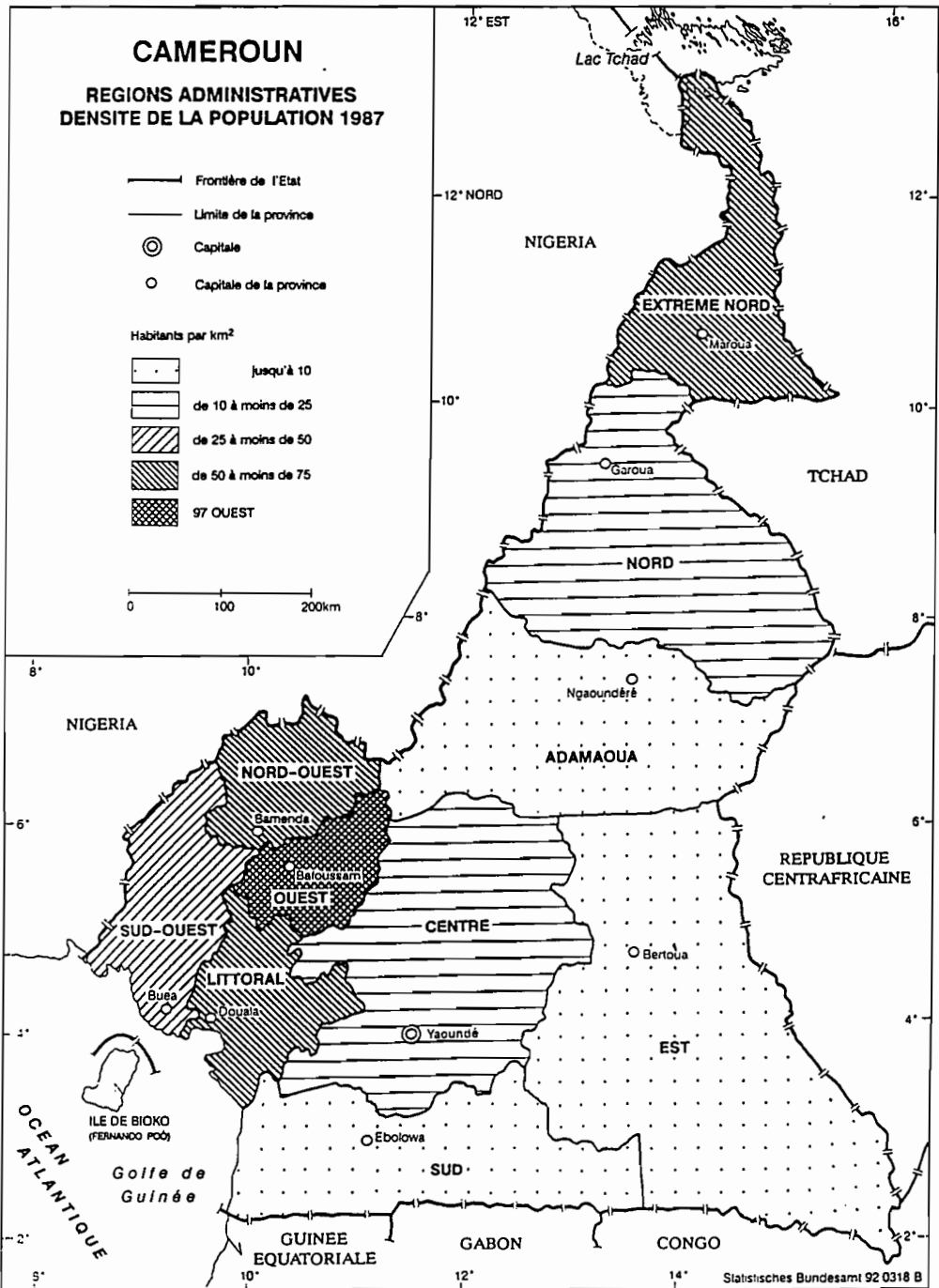
8	Industrie manufacturière	
8.1	Données de l'économie pétrolière.....	83
8.2	Puissance installée des centrales.....	85
8.3	Production et consommation d'électricité.....	85
8.4	Extraction et consommation d'eau.....	86
9	Tourisme	
9.1	Données concernant du tourisme.....	99
10	Transport et communications	
10.1	Longueur du réseau et matériel roulant des chemins de fer.....	102
10.2	Performances de transport des chemins de fer.....	102
10.3	Parc automobile et densité de voitures particulières.....	104
10.4	Flotte de navires commerciaux.....	105
10.5	Quantité de fret du port de "Douala Bonabéri".....	106
10.6	Transports réalisés par la société aérienne nationale Cameroon Airlines.....	107
10.7	Données relatives aux télécommunications.....	108
11	Monnaie et crédit	
11.1	Taux de change.....	110
11.2	Réserves en or et en devises.....	111
11.3	Quelques données concernant la monnaie et le crédit.....	115
12	Finances publiques	
12.1	Budget du gouvernement central.....	117
12.2	Recettes et dépenses budgétaires réelles du gouvernement central.....	117
12.3	Recettes budgétaires du gouvernement central.....	120
12.4	Recettes budgétaires réelles du gouvernement central.....	121
12.5	Dépenses budgétaires du gouvernement central.....	122
12.6	Dépenses budgétaires réelles du gouvernement central.....	123
13	Activité professionnelle	
13.1	Personnes actives selon leur participation à la population totale.....	124
13.2	Personnes actives et taux de personnes actives selon les tranches d'âge.....	125
13.3	Personnes actives selon les secteurs économiques.....	126
13.4	Salariés des secteurs formels.....	127
14.	Salaires et rémunérations	
14.1	Structure des salaires et rémunérations mensuels minimaux.....	130
14.2	Salaires horaires minimaux de salaires adultes dans certains métiers.....	131
15	Prix	
15.1	Indice de prix à la consommation à Yaoundé.....	135
15.2	Prix de détail de certains produits pétroliers.....	136
16	Balance des paiements	
16.1	Evolution de la balance des paiements.....	138
17	Commerce extérieur	
17.1	Balances commerciales.....	141
17.2	Principaux produits exportés.....	143
17.3	Exportations : pays clients.....	146
17.4	Principaux produits et groupes de produits importés (CAF).....	148
17.5	Importations : pays fournisseurs.....	150

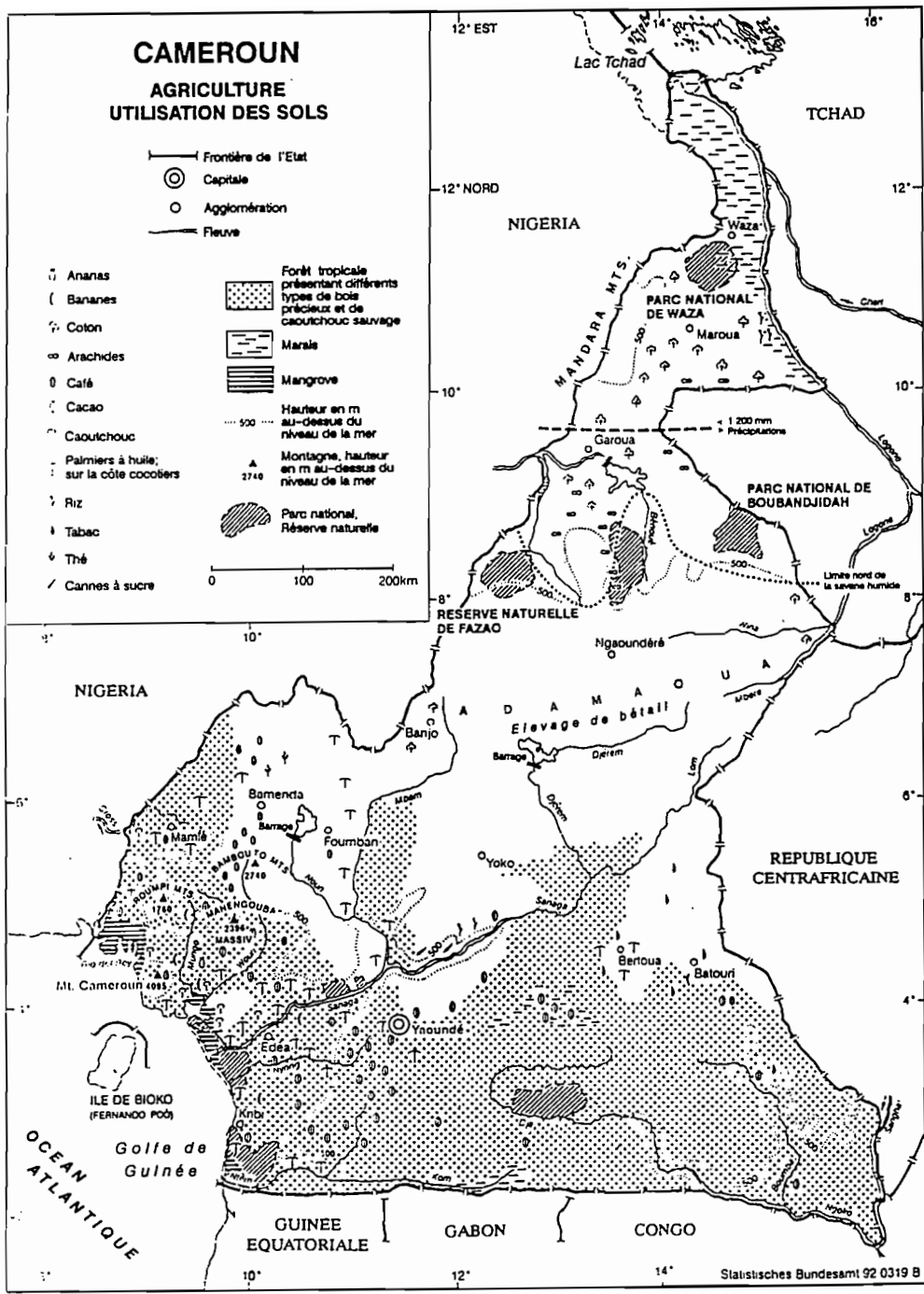
18	Investissements extérieurs	
18.1	Apports du secteur privé étranger	158
18.2	Les capitaux étrangers dans les entreprises camerounaises.....	159
18.3	Evolution des capitaux étrangers dans les entreprises camerounaises	163
18.4	Les capitaux étrangers dans les 50 premières entreprises	165
18.5	Les capitaux étrangers dans les 131 sociétés les plus importantes	165
18.6	Répartition par pays des capitaux étrangers dans les entreprises camerounaises	166
19	Dettes extérieures	
19.1	Encours de la dette extérieure décaissée publique et à garantie publique par type de dette et par année budgétaire.....	176
19.2	Dettes extérieures publiques et à garantie publique, encours, services, arriérés et décaissements par bailleur de fonds.....	178
19.3	Service dû au titre de la dette extérieure publique et à garantie publique par type de dette et par année budgétaire	181
19.4	Service effectif de la dette extérieure publique et à garantie publique par type de dette et par année budgétaire	182
19.5	Service effectif de la dette extérieure publique et à garantie publique en 1990/91 par type de dette.....	183
19.6	Arriérés de la dette extérieure publique et à garantie publique par type de dette et par année.....	185
19.7	Décaissements bruts de fonds provenant d'emprunts extérieurs par type de créancier et par année.....	187
20	Aide publique au développement	
20.1	Ressources reçues par le Cameroun	190
20.2	Ventilation sectorielle des engagements de FPD	193
20.3	Engagements d'APD, APD nette et ATSP nets par bailleur de fonds.....	198
20.4	Engagements des dons et prêts par bailleur de fonds de 1985 à 1989	201
20.5	Éléments de libéralité des engagements d'APD par bailleur de fonds.....	201
20.6	Répartition des engagements par bailleur de fonds et par secteur	203
20.7	Intervention du FED (1958-1989).....	206
20.8	Interventions communautaires (1980-1990).....	208
20.9	Interventions multilatérales de la CEE par secteur (1960-1989).....	209
20.10	Mise en œuvre du programme indicatif aménagé de Lomé III (6ème FED)	210
20.11	Mise en œuvre du programme indicatif régional (Afrique Centrale) de Lomé III (6ème FED).....	210
20.12	Prêts de la BEI (1965-1985)	213

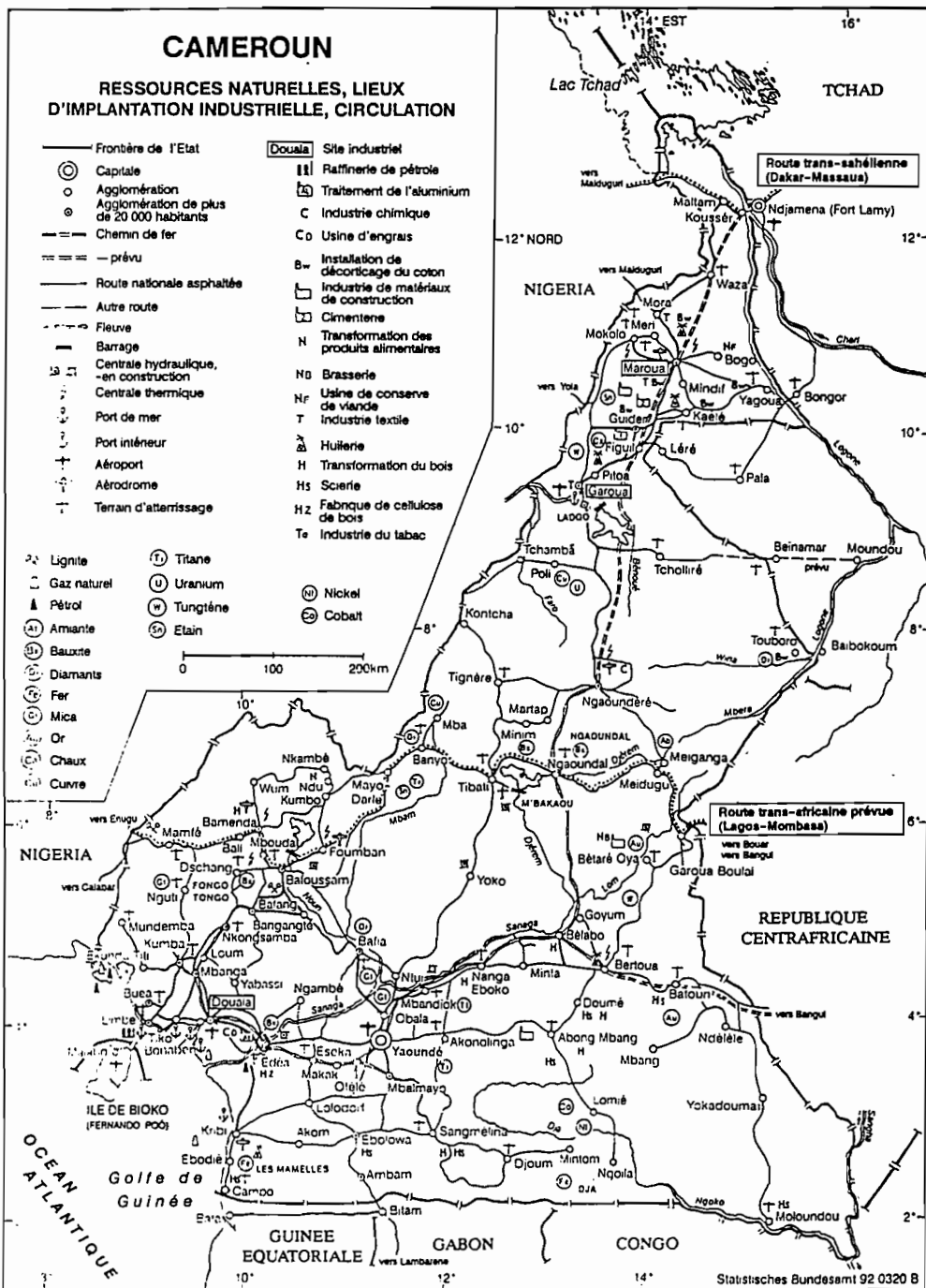
LISTE DES ILLUSTRATIONS

3	Population	
3.1	Pyramide des âges de la population camerounaise en 1970 et 1990.....	35
4	Santé publique	
4.1	Nombre cumulé des cas de SIDA.....	43

5.	Education	
5.1	Taux d'analphabétisme en 1985 1990 et 2000.....	49
6	Comptes nationaux	
6.1	Formation du PIB aux prix du marché (aux prix courants).....	57
6.2	Part des investissements bruts dans le PIB aux prix du marché.....	59
7	Agriculture, sylviculture et pêche	
7.1	Quantités récoltées de certains produits agricoles d'exportation.....	72
7.2	Prix de la production de certains produits agricoles d'exportation	75
8	Industries manufacturières	
8.1	Données sélectionnées de l'industrie du pétrole.....	82
12	Finances publiques	
12.1	Budget du gouvernement central	118
15	Prix	
15.1	Indice des prix à la consommation à Yaoundé	134







1. APERCU GENERAL

RESUME

Le Cameroun comporte un plateau côtier, au sud un haut plateau et au nord le bas pays du lac Tchad. Du point de vue de la végétation, on passe de la forêt tropicale au sud à la savane au centre et à la steppe au nord. Sur une superficie de 475 000 km² vit une population de 12 Mio habitants (1991) soit en moyenne 25 hab./km², ce qui est relativement dense par rapport aux pays voisins d'Afrique Centrale. Cette population connaît une forte croissance (+ 3,4 % par an en moyenne) ; les projections pour l'an 2000 prévoient 15 à 17 Mio habitants et au minimum 29 Mio en 2025. Comme dans les autres pays africains, cette augmentation rapide de la population s'explique à la fois par l'importance des naissances et par la diminution des décès. Il existe par ailleurs un déséquilibre démographique régional, la densité variant de 4,7 à 96,6 hab./km². La croissance urbaine est forte (+ 6 % par an) et on estimait qu'en 1991 42 % de la population habitaient en ville, en particulier à Douala et à Yaoundé. Le taux d'activité (39,4 % en 1987) est en progression ; il est plus élevé pour les hommes que pour les femmes ; la population active croît (+ 4,1 % par an) plus vite que l'ensemble de la population camerounaise. En 1987, 65 % des personnes âgées de 15 ans et plus faisaient partie de cette population active ; parmi elles, 25 % étaient demandeurs d'emploi, ce taux étant même de 40 % en ville (estimation 1991). Selon le recensement de 1987, 82 % des personnes actives travaillaient dans le secteur primaire.

Sur le plan de la santé, le choléra et la fièvre jaune sévissent encore, surtout dans le nord, et on constate une accélération de la propagation du sida. La médecine préventive est insuffisante et, dans le domaine médical, les disparités régionales sont fortes ; les campagnes de vaccination quant à elles sont également insuffisantes. A l'opposé, le système de santé curatif s'améliore et le personnel médical augmente.

On constate une faiblesse structurelle du système éducatif malgré les efforts financiers de l'Etat ; il s'agit en effet du premier poste budgétaire (13,6 % en 1990-91) mais du fait de la crise financière de l'Etat les conditions de l'enseignement se dégradent. D'un côté il y a une forte extension des infrastructures scolaires, il existe cinq universités et le nombre d'élèves et d'étudiants augmente ; de l'autre, plus d'un enfant sur quatre ne va pas à l'école primaire (avec d'importantes disparités régionales), cette école manque d'instituteurs (52,7 élèves par instituteur en 1989-90) et de locaux et il y avait en 1990 46 % d'analphabètes, avec des disparités selon le sexe.

Le Cameroun a connu une croissance régulière entre 1968 et 1976 (+ 4,3 % par an en termes réels du PIB) puis une forte croissance entre 1977 et 1986 (+ 7,4 %), enfin une croissance économique négative depuis 1986-87 (- 6 %). Aussi le PIB réel par habitant en 1988-89 était-il inférieur à celui de 1979-80 (1988-89 : PIB = 3495 Mrd F CFA). Les causes de cette récession sont à rechercher dans la chute des cours mondiaux du pétrole, du cacao, du café et du coton, dans la réévaluation de fait du franc CFA par rapport au dollar (dévaluation du dollar), dans la diminution des réserves et de l'extraction de pétrole et dans la contraction de l'investissement qui a suivi (diminution de l'engagement économique au Cameroun des capitaux étrangers). Il n'y a pas actuellement de perspectives de relance économique.

L'agriculture (y compris la sylviculture et la pêche) demeure la colonne portante de l'économie camerounaise : elle contribue pour près de 27 % à la création du PIB (1989-90), les 4/5 de la population active y sont employés et les produits agricoles représentent plus de 30 % des exportations. Les exploitations sont petites (moyenne : 1,6 ha ; sur 70 % des terres agricoles les exploitations ont moins de 2 ha) et il s'agit pour l'essentiel de culture manuelle avec une consommation d'intrants très réduite et des rendements faibles. Le Cameroun est autosuffisant du point de vue alimentaire mais là encore avec des disparités régionales. Les principaux produits alimentaires de base sont le maïs, la banane plantain, le manioc, l'igname, le mil, le sorgho, la pomme de terre, la patate douce et le riz. Les produits agricoles d'exportation les plus importants sont surtout le cacao et le café mais aussi le coton, la banane, le thé, le caoutchouc et l'ananas ; la baisse de leur prix sur le marché mondial a engendré la crise ; celle-ci a eu pour conséquence des déficits publics et des retards de paiement par l'Etat aux paysans. Il s'en est suivi une privatisation de la commercialisation qui a provoqué dans certains cas l'absence d'achat aux producteurs, l'intérêt commercial étant insuffisant. La politique actuellement en vigueur vise à améliorer la productivité et à supprimer les subventions.

L'élevage est important, surtout dans le nord. La sylviculture tient également une grande place ; plus des 3/4 des abattages sont réalisés au titre du bois de chauffe et du charbon de bois ; il existe par ailleurs une centaine d'entreprises forestières (importance des grandes entreprises étrangères dans ce secteur), vingt grandes scieries et cinq fabriques d'aggloméré. La pêche quant à elle est en régression.

En 1989-90, l'industrie représentait 27,8 % du PIB. De 1980 à 1985, le Cameroun a connu une très forte croissance industrielle due au boom pétrolier. Ensuite la récession dans le secteur pétrolier (- 42 % en quatre ans) a engendré une crise industrielle grave (- 33 %) ; le ralentissement économique général et la crise financière de l'Etat se sont poursuivis par la baisse des exportations industrielles, des impôts, des salaires et des emplois ; presque toutes les branches sont concernées. Il est important de souligner que le Cameroun est autonome du point de vue énergétique (bois, pétrole et énergie hydraulique) ; malgré des gisements très importants, le gaz naturel, compte tenu du coût élevé de son exploitation et d'un cours mondial faible, n'est pas exploité. Une seule grosse société assure 80 % de l'extraction pétrolière. Le potentiel d'énergie hydraulique est énorme mais il est actuellement très peu utilisé. L'industrie de transformation est importante mais sa vocation est essentiellement nationale. Après avoir concerné la transformation des matières premières agricoles, l'industrie s'est diversifiée : les bénéfices pour l'Etat de l'activité pétrolière ont permis des investissements publics dans le secteur secondaire. Aujourd'hui l'industrie de transformation est dominée par une trentaine d'entreprises auxquelles s'ajoutent plusieurs centaines de PME (de moins de dix employés chacune) ; la présence étrangère est forte, surtout française. Les branches industrielles les plus importantes sont : les boissons et la transformation du tabac, la transformation des produits agricoles, le textile et le vêtement ainsi que la production et l'usinage de métaux (essentiellement l'aluminium). Le secteur de la construction traverse une crise très grave et les perspectives industrielles du Cameroun sont d'une manière générale assez sombres. Dans ce contexte, le Plan Directeur d'Industrialisation mis en place par le gouvernement vise à éliminer les causes structurelles de l'échec industriel.

Il existe au Cameroun de nombreuses possibilités dans le domaine du tourisme mais il manque d'équipements touristiques ainsi que pour les conférences. Dans ces conditions le développement du tourisme est faible. Cependant, depuis 1985-86 on constate une croissance du secteur hôtelier ; en 1988 on dénombrait 150 hôtels classés ; la fixation du prix des chambres d'hôtel par l'Etat dans le cadre général du contrôle des prix a limité pendant longtemps l'amélioration du parc hôtelier.

Compte tenu de sa taille, les moyens de transport dont dispose le Cameroun sont insuffisants. La longueur des voies ferrées est de 1 100 km ; dans ce secteur, le parc de matériel est en croissance, le nombre de voyageurs en hausse mais le fret en baisse. Le Cameroun dispose d'un réseau routier de 66 000 km dont 35 000 km de routes principales et 31 000 km de routes secondaires ; 3 000 km sont goudronnés ; là encore il existe de grandes disparités régionales. Le transit commercial est important. Malgré son augmentation, le parc automobile demeure faible. En ce qui concerne la flotte de navires commerciaux, celle-ci a connu une très forte croissance ; cependant, du fait de la crise économique, le trafic maritime est en baisse. Il existe une compagnie aérienne camerounaise, trois aéroports internationaux et un réseau très dense de lignes aériennes intérieures ; après une période de crise, on constate actuellement une reprise dans le domaine du transport aérien. Enfin, en ce qui concerne le réseau téléphonique, celui-ci est notoirement insuffisant.

Le Cameroun est membre de la Zone Franc ; les fortes variations qu'a connues le franc CFA par rapport au dollar est la conséquence des mouvements du franc français vis-à-vis du dollar. La surévaluation progressive du CFA par rapport au dollar a eu de graves conséquences au niveau des recettes d'exportation qui ont chuté, ce qui a provoqué une récession. Les réserves en devises (liées aux ventes pétrolières) ont subi elles aussi de très fortes fluctuations. Le système bancaire qui était bien développé a connu de graves problèmes financiers : insolvabilité partielle, crise de liquidité et de rentabilité ; ceci a nécessité sa restructuration et sa recapitalisation. Enfin le déficit budgétaire a eu pour conséquence un effondrement des avoirs extérieurs nets.

L'augmentation des recettes pétrolières a entraîné une expansion des dépenses de l'Etat. Les facteurs exogènes de 1986 ont eu pour conséquence une crise budgétaire du fait de l'adoption trop tardive d'un budget d'austérité : les dépenses ont continué à croître alors que les recettes se réduisaient, les dépenses effectives ont dépassé les prévisions budgétaires correspondantes et les recettes réelles ont été inférieures aux recettes budgétisées ; dans ces conditions, pendant la seconde moitié des années 80, le Cameroun a connu un déficit budgétaire élevé. Le budget s'est révélé non flexible avec des dépenses incompressibles et une assiette fiscale en baisse permanente. La récession économique a rendu très difficile la consolidation des finances publiques. Il s'est révélé nécessaire de continuer à faire appel au capital étranger pour financer les déficits budgétaires et les nouveaux impôts n'ont pas résolu le problème face à l'importante diminution des recettes en provenance des opérations pétrolières. Les très importantes dépenses en capital et la très forte croissance des rémunérations versées par l'Etat ont contribué de leur côté à creuser le déficit. Pour tenter de résoudre le problème, la politique préconisée entend d'un côté lutter contre la contrebande, la corruption et la fraude fiscale, de l'autre réduire les dépenses en personnel (ce qui se révèle très difficile), les subventions et les dépenses

d'investissement (très fortement). Mais simultanément on constate une forte croissance des intérêts de la dette extérieure (l'intérêt de la dette publique représente maintenant le quart des dépenses courantes).

Le nombre de salariés du secteur enregistré augmente, surtout celui du secteur public (le tiers), c'est-à-dire pour l'essentiel des fonctionnaires. Cependant la diminution de l'emploi dans les services publics est toujours prévue par le programme d'ajustement structurel ; l'Etat doit mettre son personnel en retraite anticipée à 50 ans (mais toucheront-ils réellement une retraite ?) et supprimer 12 000 emplois. Par ailleurs la récession économique a pour conséquence la suppression d'emplois dans le secteur privé. L'augmentation importante du chômage qui résulte de cette crise économique est également amplifiée par l'exode rural et par l'arrivée des jeunes sur le marché de l'emploi après leurs études. Le projet Dimension Sociale de l'Ajustement se propose dans ces conditions de financer la création de petites entreprises et de former les chômeurs. Mais ces mesures demeurent insuffisantes ; seule la relance de l'économie peut endiguer la montée du chômage. Jusqu'à présent les coûts salariaux très élevés et les lois relatives à la sécurité de l'emploi ont favorisé la création d'industries plus intensives en capital qu'en travail, ce qui n'a pas contribué à lutter contre le chômage. Les très grandes différences de salaires selon les professions ont complexifié de leur côté le fonctionnement du marché du travail et entraîné des distorsions économiques entre branches.

Compte tenu de son appartenance à la Zone Franc, les évolutions de prix du Cameroun suivent d'assez près les augmentations de prix en France, c'est-à-dire qu'elles sont modérées ; aussi le taux d'inflation au Cameroun est-il très inférieur à ceux des pays voisins hors zone franc. On constate un ralentissement de la hausse des prix à la consommation à partir de 1983-84. La forte diminution de l'inflation à partir de 1987-88 est due à une crise de liquidité qui est elle-même la conséquence du déficit croissant de la balance des paiements, de la fuite des capitaux, de la diminution des réserves en devises, de l'effondrement des réserves bancaires du gouvernement, de la demande croissante de crédits par les entreprises privées et de la réévaluation de fait du franc CFA par rapport au dollar (amortissement de l'évolution des prix des produits importés). Par ailleurs, tout au long des années 80, la hausse des prix à la consommation pour les ménages européens (nombreux produits importés) a été plus faible que pour les ménages africains (surtout des produits locaux) alors même que ces derniers ont un niveau de vie beaucoup plus faible. En juin 1989, toute une série de contrôles de prix a été supprimée ; cependant ce contrôle a été maintenu pour seize produits de base ; ces produits sont encore soumis aux régimes de limitation à l'importation et de licence d'importation.

La balance des paiements du Cameroun est négative. La balance commerciale excédentaire ne suffit pas pour combler une balance des services largement déficitaire et l'excédent de la balance des capitaux n'est pas assez important pour rétablir l'équilibre. La baisse des prix du pétrole et la poursuite dans un premier temps de l'augmentation des importations a eu pour conséquence une diminution des excédents commerciaux à partir de 1986. L'importance des intérêts de la dette publique extérieure a pesé très lourd dans la balance des services. La réduction par la suite des importations et des intérêts de la dette (rééchelonnement) n'a pas suffi pour retrouver un équilibre durable. Les pronostics d'évolution de la balance des paiements sont pessimistes : la régression des recettes d'exportation (pétrole, cacao, café) limite les excédents de la balance commerciale qui est

alors incapable de compenser les pertes dans le secteur des services ; le remboursement de la dette extérieure sollicite durement la balance des capitaux. Dans ces conditions, l'aide directe apparaît de plus en plus nécessaire et un nouveau rééchelonnement de la dette extérieure s'impose.

L'excédent structurel depuis 1981 de la balance commerciale est dû aux exportations pétrolières mais la richesse du Cameroun constitue également sa faiblesse. La forte augmentation du taux de couverture en volume des importations par les exportations n'a pu compenser la chute des termes de l'échange qui s'est produite à partir de 1985-86. Il s'en est suivi une réduction des capacités d'importation, surtout en matière d'investissement. Les exportations ont culminé en 1984-85 ; c'est leur dégradation (chute des cours, chute du dollar) qui est à l'origine de la crise économique du Cameroun. Le pétrole est le premier produit d'exportation depuis 1980 ; il est suivi par les produits primaires agricoles (cacao, café, bois, coton...) et par l'aluminium. Selon les années, 2/3 à 3/4 des exportations vont vers les pays de la CEE, surtout la France (40 %) mais aussi l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas... Le Cameroun exporte plus vers la CEE qu'il n'importe en provenance de celle-ci. Les importations ont culminé en 1985-86 ; leur diminution ensuite est due à la crise économique, à la chute des exportations et à la diminution des réserves en devises. Il s'agit surtout de biens intermédiaires (40-50 %) puis, jusqu'en 1986-87, de biens d'équipement, enfin de biens finis (en hausse, en particulier pour les produits alimentaires, jusqu'à concurrence de 33 %) ; 60 à 70 % des importations proviennent de la CEE : la France vient toujours en tête malgré la réduction de sa part (de 68 à 58 %) puis on trouve l'Allemagne, l'UEBL, l'Italie... On constate une augmentation de la diversification dans l'origine des importations camerounaises. En dehors du commerce officiel, il convient de souligner l'importance du commerce non déclaré surtout entre le Cameroun et le Nigeria. Dans le programme d'ajustement structurel, l'ajustement commercial vise à libéraliser les échanges et à augmenter les exportations. La mise en oeuvre de cette politique se réalise dans le cadre d'un nouveau "programme général des échanges" (1989).

Depuis 1985, on constate une dégradation des apports nets de capitaux privés étrangers au Cameroun ; la tendance est à la baisse, l'investissement est en panne. Malgré cela les capitaux étrangers tiennent toujours une place très importante dans les entreprises camerounaises, où ils sont souvent en position majoritaire. En 1984 le taux de contrôle des capitaux étrangers était de 64 %. Les principaux secteurs concernés sont l'agro-alimentaire, le commerce général et les institutions financières. Dans l'ensemble des capitaux étrangers investis dans les entreprises camerounaises, la part des pays de la CEE a augmenté ; plus des 4/5 des capitaux privés étrangers ont leur origine dans la CEE. Quatre grands groupes étrangers dominent le marché : trois français et un britannique. Les principaux pays concernés sont la France (place prépondérante, ancienne et diversifiée), le Royaume-Uni, les USA et l'Allemagne. En 1990 un nouveau code des investissements a été promulgué et le régime de la zone franche a été créé ; leur mise en oeuvre respective se fait progressivement.

La dette extérieure a connu une forte hausse entre 1975 et 1980 ; cette période correspond à la mise en place de la capacité de production pétrolière. Cette augmentation s'est poursuivie tout au long de la décennie 80. En 1990 la dette extérieure représentait 57 % du PNB contre 15 % en 1970. La part de la dette bilatérale augmente alors que celle de la dette privée diminue. De nouveaux emprunts ont été souscrits depuis 1985 pour tenter de

rééquilibrer les comptes de l'Etat et la dette née de l'APD a fortement augmenté à partir de 1986. L'endettement s'est poursuivi alors que les cours du pétrole baissaient. L'essentiel de ce financement extérieur s'est réalisé au moyen de prêts à des conditions non concessionnelles donc avec des taux d'intérêt élevés. En 1991 la CEE était à l'origine de presque des 2/3 de l'encours de la dette extérieure décaissée publique et à garantie publique, l'essentiel étant bilatéral (les 4/5 de l'encours bilatéral). La France est le premier des bailleurs de fonds du Cameroun (33 %) mais l'Allemagne a également une place importante (17 %).

Au niveau multilatéral, c'est la Banque Mondiale qui vient en tête des créanciers (16 %). Le service dû au titre de la dette extérieure a lui aussi connu une forte hausse ; en 1990-91, il représentait 44 % des exportations de biens et services si on incluait les arriérés. Le service bilatéral diminue alors que le multilatéral augmente. La moitié concerne la CEE, pour l'autre moitié, il s'agit essentiellement de multilatéral ; 62 % du service dû (dette extérieure publique et à garantie publique) le sont la France, à la Banque Mondiale et à l'Allemagne. Le service effectif n'a représenté en 1990-91 que 30 % du service dû ou 19% si on inclut les arriérés. Le Cameroun consacre ses possibilités financières à régler en priorité ses dettes multilatérales auxquelles il ne peut échapper (arriérés multilatéraux 1991 : 3 %). En 1990-91, 72 % du service effectif l'ont été au profit de la Banque Mondiale (44 %) et de la France (28 %). Depuis 1985-86, on constate l'apparition puis l'accumulation d'arriérés (285 Mrd F CFA en 1991) ; 72 % de ceux-ci concernent la France, l'Autriche et l'Allemagne. L'augmentation des emprunts d'origine multilatérale contribue à durcir les conditions de remboursement de ceux-ci ; par ailleurs il y a un désengagement financier du secteur privé étranger (chute des emprunts auprès du système bancaire). De 1987 à 1990 la CEE a assuré les 2/3 des décaissements ; il s'agit presque totalement de prêts bilatéraux. Le Cameroun est passé en 1989 devant le Club de Paris ; c'est le premier rééchelonnement dont il bénéficie des créances bilatérales publiques et à garantie publique dépendant des pays membres de ce Club. Cependant les arriérés continuent à s'accumuler ; dans ces conditions, un second passage devant le Club de Paris paraît inévitable ainsi qu'un premier passage devant le Club de Londres (dette commerciale).

L'aide publique au Cameroun augmente (versement 1989 : 207 Mrd F CFA, soit 5,9 % du PIB) ; elle est composée d'APD (72 %) ainsi que d'autres apports (28 %) réalisés surtout par la BIRD. Les dons augmentent en valeur absolue et en pourcentage dans l'APD nette. Du fait des difficultés pour réunir les contreparties financières du Cameroun nécessaires à la mise en place des prêts, certains bailleurs de fonds y pourvoient par une aide fournie dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Prêts et dons confondus, l'élément de libéralité des engagements d'APD est très élevé ; selon les années il se situe entre 74 et 86 %. La capacité d'absorption de l'aide est limitée du fait des capacités productives et des structures de décision ; cependant la diminution de l'aide projet au profit de l'aide programme permet maintenant un déblocage plus rapide des fonds. L'obligation de résultat pour l'aide apparaît d'autant plus nécessaire que les effets de celle-ci doivent permettre de rembourser la dette ainsi créée. Les principaux secteurs d'intervention en matière de financement public du développement sont : l'aide aux programmes (en hausse), les infrastructures et services sociaux (en augmentation), l'agriculture (en stagnation), la coopération technique, l'énergie et l'éducation (ces trois derniers en régression). L'apport en capital est de 60 %, le reste concernant l'assistance technique. Les secteurs "productifs",

qui absorbent plus de 60% du total de l'aide, bénéficient surtout de prêts et les autres de dons. Les apports multilatéraux ne dépassent pas le tiers du total des apports ; la Communauté Européenne y tient une place importante. La part de la CEE augmente ; selon les agrégats elle se situe entre 65 et 78 % (1987-1989) ; les 3/4 des ressources bilatérales du Cameroun proviennent de la CEE (France, Allemagne, Italie...). Les principaux organismes multilatéraux hors CEE concernés sont la BIRD, la BAD et le FAD. Pour les dons le bilatéral est prépondérant, pour les prêts c'est l'inverse ; le multilatéral, lui, accorde surtout des prêts ; pour les apports bilatéraux c'est moitié-moitié. Finalement le Cameroun bénéficie de prêts à concurrence de 70 % et pour 30 % de dons.

Depuis l'indépendance, le Cameroun a connu des plans quinquennaux successifs : cinq entre 1961 et 1986. Compte tenu de la crise, les objectifs du sixième plan s'avèrent irréalisables, aussi a-t-il été remplacé par des programmes d'investissement quadriennaux ajustés. Le FMI a apporté depuis 1988 son aide au Cameroun. Sous l'égide de la Banque Mondiale, ce pays a adopté en 1989 un programme d'ajustement structurel qui prône la croissance économique, la réduction de l'intervention de l'Etat, la stimulation de l'activité de l'économie privée et l'augmentation de la productivité. Le PAS avance moins vite que prévu, cependant des progrès sont décelables. Son adoption a permis au Cameroun de bénéficier d'un crédit d'ajustement structurel ; le paiement de sa troisième et dernière tranche présuppose la mise en oeuvre de nouvelles mesures de politique économique en ce qui concerne l'emploi public, la lutte contre la corruption, les entreprises publiques non rentables et le déficit budgétaire. Le projet Dimension Sociale de l'Ajustement entend quant à lui réduire les conséquences sociales des réformes économiques, 150 entreprises devant être éliminées, privatisées ou restructurées.

1.1 DONNEES DE BASE

	Unité			
Territoire				
Superficie totale	km ²		475 442	
Superficie agricole et cultures permanentes	km ²	1989:	70 080	
Population				
Population totale				
Résultat du recensement	1 000	1976:	7 663	1987: 10 494
Moyenne annuelle 1)	1 000	1980:	8 653	1991: 12 239
Croissance démographique	%	1976/1987:	36,9	1987-1991: 13,4
Taux de croissance annuel moyen de la population	%	1976/1987:	2,9	1987/1991: 3,2
Densité démographique	hab. par km ²	1976:	16,1	1991: 25,0
Naissances	pour 1 000 hab.	1970/75 D:	46,0	1990/95 D: 47,3
Décès	pour 1 000 hab.		20,2	13,3
Décès au cours de la 1ère année de vie	par 1 000 de nés vifs		119	86
Espérance de vie à la naissance				
Hommes	Années		43,5	53,5
Femmes	Années		46,5	56,5
Santé publique				
Lits d'hôpitaux	Nombre	1979:	22 999	1988: 29 285
Habitants par lit d'hôpital	Nombre		363	370
Médecins	Nombre	1980:	553	1987: 888
Habitants par médecin	1 000		15,5	11,8
Dentistes	Nombre		10	48
Habitants par dentiste	1 000		859,1	218,6
Education				
Analphabètes (15 ans et plus)	%			1990: 45,9
Elèves de				
l'enseignement élémentaire	1 000	1980/81:	1 379,2	1989/90: 2 107,1
l'enseignement secondaire	1 000		169,3	397,2
Etudiants	1 000		11,7	1986/87: 19,6
Comptes nationaux				
PIB aux prix du marché				
aux prix courants	Mrd Francs CFA	1979/80:	1 569	1988/89: 3 495
aux prix de 1986/87	Mrd Francs CFA		2 762	3 538
par habitant	1 000 Francs CFA		326,1	321,6
Agriculture, sylviculture et pêche				
Quantités récoltées de				
Maïs	1 000 t	1979/81 D:	418	1990: 350
Sorgho	1 000 t		301	380
Manioc	1 000 t		1 273	1 583
Canne à sucre	1 000 t		1 072	1 330
Bananes plantain	1 000 t		1 022	1 160

1) Indications des Nations Unies.

	Unité				
Quantités récoltées de					
Banane (douce)	1 000 t	1985/86:	56,0	1990/91:	100,0
Café	1 000 t		97,7		86,0
Cacao	1 000 t		120,0		95,0
Coton graine	1 000 t		115,5		112,0
Cheptel de bovins	1 000	1979/81 D:	3 521	1990:	4 697
Coupe de bois	1 000 m ³	1980:	10 197		14 126
Quantités de poisson pêchées	1 000 t	1984:	87,3	1989:	77,6
Industrie					
Puissance installée des centrales	MW	1980/81:	504	1987/88:	754
Production d'électricité	Mio kWh	1981:	1 908	1989:	2 699
Extraction de					
Pétrole	Mio t	1985/86:	8,94	1992/93:	5,04
Minerai d'étain (à teneur en Sn)	t	1983:	24	1989:	5
Or (teneur en Au)	kg		8		8
Production de					
Essence à moteurs	1 000 t	1984:	370	1989:	397
Pétrole (kérosène)	1 000 t		290		298
Ciment	1 000 t		694	1988:	586
Aluminium	1 000 t		73,1	1991:	85,6
Chaussures en cuir et en caoutchouc	1 000 paires		3 572	1988:	1 733
Huile de palme	1 000 P		77	1989:	102
Bière	1 000 hl		3 976	1988:	5 105
Cigarettes	Mio		2 319	1989:	4 300
Tourisme					
Nuitées	1 000	1982:	730	1987:	765
Visiteurs étrangers	1 000		390		304
Recettes en devises	Mrd Francs CFA		11,4		18,6
Transport et Communications					
Longueur de voies de ch. de fer	km	1975:	1 165	1988:	1 104
Longueur de routes	km			1987:	65 718
Automobiles par 1 000 habitants	Nombre	1980:	5,3		7,5
Passagers de la "Cameroon Airlines"	1 000	1985/86:	533	1989/90:	466
Nombre de lignes téléphoniques	1 000	1971:	22,0	1987:	32,4
d'appareils de télévision	1 000		-		120
Monnaie et crédit					
Valeur comparative	Francs CFA pour 1 ECU	fin 1983:	338,54	fin 1991:	348,54
	Francs CFA pour 1 \$ US		417,38		259,00
Stock de devises	Mio \$ US	fin 1984:	47,55	août 1991:	20,54
Finances publiques					
Budget du gouvernement central					
Recettes réelles	Mio Francs CFA	1985/86:	877,2	1989/90:	537,0
Dépenses réelles	Mio Francs CFA		926,4		703,7
Dettes extérieures du Gouvernement central	Mrd Francs CFA	1981/82:	419,1	1990/91:	1 503,4

	<u>Unité</u>				
Activité professionnelle					
Population active	1 000	1976:	2 758	1987:	4 269
hommes	1 000		1 656		2 627
femmes	1 000		1 102		1 642
Pourcentage d'activité	%		36,0		39,4
Prix					
Indice du coût de la vie à Yaoundé					
Ménages africains	1980 = 100	1979:	90,9	3e trim. 1990:	223,2
Ménages européens	1980 = 100		91,8		172,1
Commerce extérieur FAB					
Exportations	Mrd Francs CFA	1980:	306,8	1991 (E):	415,0
Importations	Mrd Francs CFA		299,6		527,0

(E) : estimation

**1.2 INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX IMPORTANTS
DES PAYS AFRICAINS*)**

Indicateur	Alimentation		Santé publique		Enseignement	
	Approvisionnement énergétique 1986		Espérance de vie à la naissance 1990	Habitants par lit régulier d'hôpital 1985	Part des	
	par habitant/jour				Personnes Lettrées dans la population (15 ans et plus) 1990	Elèves recensés de la population scolaire élémentaire (1987-1)
Pays	kcal ²⁾	% des besoins ³⁾	Ans	Nombre	%	
Afrique du Sud	2 924	120	62	174 (83)	61(80)	105(72)
Algérie	2 715	112	64	439	58	96
Angola	1 880	82	43(87)	693 (86)	41	93
Bénin	2 184	95	48	1 016 (81)	23	63
Botswana	2 201	96	59(87)	452 (84)	74	111
Burkina Faso	2 139	86	49	1 180 (84)	18	32
Burundi	2 343	97	48(87)	831 (84)	34(85) ^{a)}	67
Cameroun	2 028	88	52	370 (88)	54	109
Cap-Vert	2 729 ^{b)}	.	63	512 (80)	50(86)	108
République centrafricaine	1 949	86	47	672	38	66
Comores	2 109 ^{b)}	.	54	528 (80)	48(80)	80
Congo	2 619	117	50	225 (81)	57	156(82)
Côte-d'Ivoire	2 562	110	54	912 (82)	54	70
Djibouti	49	286 (81)	12(85)	45
Egypte	3 342	132	63	788 (86)	48	90
Ethiopie	1 749	71	43	2 787 (80)	66(86)	37
Gabon	2 521	107	53	228	61	126(86)
Gambie	2 365 ^{b)}	99	45	928 (80)	27	62
Ghana	1 759	76	56	584 (81)	60	71
Guinée	1 776	77	44	592 (76)	24	30
Guinée-Bissau	105	47	529 (81)	37	56
Guinée équatoriale	48	170 (80)	50	108
Kenya	2 060	92	60	653	69	96
Lesotho	2 303	101	58	715 (86)	74(85)	113
Liberia	2 381	102	56	654 (81)	39	34
Libye	3 601	153	63	201 (82)	64	127(85)
Madagascar	2 440	106	55	449 (82)	80	94
Malawi	2 310	102	48	606 (87)	41(85)	66
Mali	2 073	86	48(87)	1 864 (83)	17	23
Maroc	2 915	118	63	854	50	71
Ile Maurice	2 748	121	70	357 (83)	83	106
Mauritanie	2 322	92	48	1 313	28(85)	52

Voir les notes en fin de tableau.

**1.2 INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX IMPORTANTS
DES PAYS AFRICAINS^{a)} (SUITE)**

Indicateur	Alimentation		Santé publique		Enseignement	
	Approvision. énergétique 1986		Espé- rance de vie à la naissance 1990	Habitants par lit régulier d'hôpital 1985	Part des	
	par habitant/jour				Personnes lettrées dans la population (15 ans et plus) 1990	Elèves re- censés de la popula- tion en âge scolaire élémentaire 1987 1)
Pays	kcal ²⁾	% des besoins ³⁾	Ans	Nombre	%	
Mozambique	1 595	69	48	984 (81)	33	83
Namibie	1 824	82	58	180 (89)	72(86)	.
Niger	2 432	98	46	1 389	28	29
Nigeria	2 146	90	52	1 370	51	77
Ouganda	2 344	95	53	702 (81)	48	70
Rwanda	1 830	81	50	633 (82)	50	68
Sao Tomé et Principe	2 386 ^{b)}	.	65(88)	120 (78)	93	.
Sénégal	2 350	99	47	1 342	58(86)	60
Seychelles	2 269 ^{b)}	.	70(88)	168 (86)	38	103
Sierra Leone	1 854	81	43	892	88(82)	54
Somalie	2 138	90	47(87)	831	67	15
Soudan	2 208	88	51	1 202 (83)	24	49
Swaziland	2 550 ^{b)}	110	57	398	93(86)	104
Tanzanie	2 192	96	54	565 (82)	68(87)	67
Tchad	1 717	69	47	1 278 (78)	30	51
Togo	2 207	97	55	749	43	101
Tunisie	2 994	123	67	462 (86)	65	117
Zaïre	2 163	98	54	355 (79)	72	76
Zambie	2 126 ^{b)}	92	54(88)	336 (87)	76(85)	97
Zimbabwe	2 132	89	60	755	21	128

*) Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année.

1) Les pourcentages dépassant 100% sont dus à la méthode de saisie selon les classes d'enseignement, certains élèves étant également saisis, bien qu'ils n'appartiennent pas toujours au groupe d'âge correspondant. - 2) 1 kilocalorie = 4,187 kilojoule. - 3) Moyenne 1984/86.

0

a) Dix ans et plus. - b) Moyenne 1984/86.

**1.2 INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX IMPORTANTS
DES PAYS AFRICAINS^{a)} (SUITE)**

Indicateur	Agriculture		Energie	Commerce extérieur	Trans- ports	Communi- cations		Produit social
	Part de L'agri- cul- ture au P I B 1988	per- sonnes actives dans L'agri- culture au total 1988	Consom- mation d'éner- gie par habi- tant 1988	Part de produits transfor- més dans le total des ex- porta- tions ¹⁾ 1988	Voi- tures 1987	Lignes télé- pho- niques 1989	Postes de télé- vision 1987	P N B au prix du marché par habitant 1988
Pays	%	kg unité de pétrole ²⁾	%	Nombre		\$ US		
Afrique du Sud	6	14(89)	2 439	80 ^{c)}	99(89)	96(88)	66(88) ^{a)}	2 290
Algérie	13	26	1 094	4	31(85)	28	70	2 360
Angola	45(86)	71	202(86)	1(86)	13(88)	7(87)	5	.
Bénin	40	63	46	26	3(79)	3	4	390
Botswana	3	65	415	.	14	12(87)	7	1 010
Burkina Faso	39	84(90)	18(86)	2	3(83)	2	5(88)	210
Burundi	56	92	20	16	2	1(87)	1	240
Cameroun	27(89)	63	152	12	8	3	11	1 010
Cap-Vert	45	117(84)	33(87)	9(84)	8	.	680
République centrafricaine	44	65	30	40	0(86)	2	2	380
Comores	41(82)	80	27(84)	18(80)	8(86)	5	0	440
Congo	15	60	245	11	19(82)	8	3	910
Côte d' Ivoire	36(87)	58	175(86)	12	18(84)	6(88)	53	770
Djibouti	4(83)	.	181(84)	.	27(82)	12	48	.
Egypte	21	42	607	35	15	26	83	660
Ethiopie	42	76	20	1	1(88)	2	2	120
Gabon	11	69	1 134	14	14(85)	15	23	2 970
Gambie	33(84)	82	89(84)	14(84)	8(85)	5	.	200
Ghana	49	51	125	3	3(85)	3	13	400
Guinée	30	76	78	2(81)	2(81)	3	2	430
Guinée-Bissau	.	80	29(84)	8(80)	.	6	.	190
Guinée équatoriale ..	.	58	63(84)	.	14(72)	3	6	410
Kenya	31	78	94	17	6(84)	6	6	370
Lesotho	21	80(89)	10(87)	.	3(84)	7(88)	1	420
Liberia	37(86)	71	164	1	4	4	18	450(87)
Libye	2(84)	14	2 719	1(84)	154(81)	65	63	5 420
Madagascar ...	41	77(89)	39	16	2(88)	2	9(88)	190
Malawi	37	76(89)	42	17	2	4(91)	.	170
Mali	49	82	21	30	3	1(87)	0	230
Maroc	17	38	239	50	26(86)	12	56 ^{a)}	830
Ile Maurice ..	13	24	402	62	35(86)	48	188 ^{a)}	1 800
Mauritanie ...	38	66	111	2	8(85)	2(87)	1	480

Voir les notes en fin de tableau.

**1.2 INDICATEURS ECONOMIQUES ET SOCIAUX IMPORTANTS
DES PAYS AFRICAINS^{*)} (SUITE)**

Indicateur	Agriculture		Energie	Commerce extérieur	Trans- ports	Communi- cations		Produit
	Part de L'agri- cul- ture au P I B 1988	per- sonnes actives dans l'agri- culture au total 1988	Consom- mation d'éner- gie par habi- tant 1988	Part de produits transfor- més dans le total des ex- porta- tions ¹⁾ 1988	Voi- tures 1987	Lignes télé- pho- niques 1989	Postes de télé- vision 1987	P N B au prix du marché par habitant 1988
	Pays	%	kg unité 2)	%	Nombre		\$ US	
		de pétrole						
Mozambique ...	62	82	86	1(84)	2(83)	3	1	100
Namibie	15(90)	20 ^{b)}	.	.	.	26(88)	16(88) ^{a)}	1 030(89)
Niger	36	88	43	4	6(83)	1	3	300
Nigeria	34	66	150	2	3(81)	2	6	290
Ouganda	72	82	25	0	1(86)	2	6	280
Rwanda	38	92	41	1	1	1	.	320
Sao Tomé et Principe	128(84)	0(77)	.	18	.	490
Sénégal	22	79	155	24	12(85)	4	32	650
Seychelles ...	8(83)	.	432(84)	7(85)	64(81)	103	43	3 800
Sierra Leone .	46	64	76	59	5(84)	4	9	300(87)
Somalie	65	72	66	5	1(80)	1(87)	0	170
Soudan	33	63	58	7	5(85)	3	52	480
Swaziland	20(81)	68	.	.	21(84)	14	12	810
Tanzanie	66	82	36	18	3	3	1	160
Tchad	47	77	18	10(87)	2(81)	1	.	160
Togo	34	70	54	9	1	3	5	370
Tunisie	14	26	499	64	37(88)	32	68	1 230
Zaïre	31	67	74	7	1(86)	1	1	170
Zambie	14	70	376	2	11(83)	11(87)	25 (88)	290
Zimbabwe	11	69	527	40	28(86)	13	22	650

*) Les chiffres entre parenthèses indiquent l'année.

1) CTCI. 5-8. - 2) 1 kg Unité de pétrole = 0,043 Gigajoule.

a) Autorisations de réception. - b) Employés dans le secteur formel. - c) Données de l'Union Douanière Sud-africaine (constituée par l'Afrique du Sud, la Namibie, le Lesotho, le Botswana et le Swaziland) sans les échanges des pays membres.

2 TERRITOIRE

Le territoire national du Cameroun, qui s'étend entre le 2° et le 13° de latitude nord et entre le 8° et le 16° de longitude, couvre une superficie totale de 475 442 km². L'extension nord-sud la plus importante est de près de 1 300 km, la distance est-ouest la plus importante au sud du pays est de l'ordre de 700 km.

Situé entre la côte atlantique du golfe de Guinée et le bassin du lac Tchad, le Cameroun forme la transition entre l'Afrique centrale et l'Afrique occidentale (seuil de Basse-Guinée).

Le Cameroun peut être divisé en trois formes de paysages:

- Le **plateau côtier**, accompagnant la côte affaissée sur près de 320 km est très étroit au sud et s'étend ensuite pour atteindre une largeur de 250 km dans les marais de mangrove à l'embouchure du Nyong, de la Sanaga et du Wouri. Après son interruption par le mont Cameroun, il se poursuit dans la plaine du Rio del Rey et atteint une largeur de 130 km dans sa section septentrionale. Des marais et des forêts de mangroves s'étendent au niveau des terres alluviales situées entre les nombreuses embouchures de fleuves qui découpent la plaine. Le mont Cameroun s'élève à plus de 4 000 m au-dessus de la plaine et couvre une superficie d'environ 2 000 km². Il fait partie d'un jeune paysage volcanique qui s'étend d'un côté vers les îles de la baie de Biafra, et se poursuit, de l'autre, dans la région montagneuse le long de la frontière occidentale du pays jusqu'au lac Tchad et, vers l'intérieur du pays, le long de la "Ligne camerounaise" tectoniquement très instable; le massif de Roumpi (1 760 m), celui de Manengouba (2 396 m) et les montagnes de Bambouto (2 740 m) limitent la région montagneuse occidentale du Cameroun par rapport au hauts-plateaux du sud. C'est ici, à l'extrême nord-ouest du pays, au lac de Nios près de Nkambé, qu'une explosion de gaz, lourde de conséquences, s'est produite en août 1986. Le mont Cameroun (4 070 m) a connu cinq éruptions volcaniques depuis 1900. La région montagneuse, extrêmement fertile et pluvieuse, représente une région économique clé fortement peuplée.
- Le **haut-plateau au sud du Cameroun**, avec des surfaces s'étendant à 600 m au-dessus du niveau de la mer en moyenne au sud et au sud-est, est une région étendue de forêts tropicales, peu habitée et pratiquement inexploitée. Au nord du fossé de Sanaga, le relief augmente progressivement pour devenir le haut-plateau d'Adamaoua (jusqu'à 1 200 m au-dessus du niveau de la mer) occupant le centre du territoire national et traversé d'ouest en est par une série de chaînes montagneuses (jusqu'à plus de 2 000 m). Cette superficie est recouverte de forêts, de savanes et de bosquets et offre _ favorisée climatiquement par sa situation en altitude _ de bons pâturages. L'Adamaoua du sud (plateau herbeux du Cameroun central) est une région très accidentée (seuil de Basse-Guinée) segmentée par des vallées abruptes sur les flancs desquelles s'étendent des forêts en galerie jusqu'aux fleuves. Le haut-plateau est la région où se situent les sources principales des fleuves camerounais. Les flancs des montagnes sont très abrupts, dans la plupart des cas vers la plaine côtière (nombreuses cascades). La transition vers la

dépression de Faro et de la Bénoué (environ 300 m au-dessus du niveau de la mer) d'où s'élèvent de nombreux massifs et montagnes est aussi brusque. La partie nord-est, la dépression fluviale de Logone, est une région d'inondations saisonnières.

- Le bas-pays du lac Tchad n'a pratiquement pas de cours d'eau. Des îlots montagneux sont la preuve d'un niveau de la surface terrestre qui était plus élevé auparavant. Le lac Tchad varie dans les directions nord et nord-est, ce qui fait que le Cameroun n'est pratiquement pas touché.

Le pays fait partie de la zone climatique tropicale, présentant des températures généralement élevées, et des saisons pluvieuses et sèches nettement délimitées. Du fait de sa grande superficie et des différences d'altitude parfois très importantes, la situation climatique est très diversifiée. Le tiers méridional du Cameroun abrite la forêt vierge tropicale. Le nord possède un climat de steppe avec des périodes de pluies très courtes et des variations de température très importantes entre le jour et la nuit. Il existe, entre les deux régions, une zone à climat de savane avec des périodes de précipitations plus longues dans la partie méridionale double. En hiver, les vents en provenance du nord-est ("harmattan") provoquent l'arrivée de masses d'air chaud et sec. La mousson du sud-ouest règne pendant l'été avec son air chaud et humide et avec de nombreuses précipitations. Dans le secteur du plateau côtier du golfe de Guinée, la mer a une température superficielle permanente de plus de 24°C.

L'heure du Cameroun correspond à l'heure de l'Europe centrale (HEC).

2.1 CLIMAT*) (moyenne pluri-annuelle)

Station Site	Maroua 11°N 15°E	Ngaoundéré 7°N 13°E	Bamenda 6°N 10°E	Mamfe 6°N 9°E
Mois	401 ■	1 119 ■	1 615 ■	126 ■
	Par rapport au niveau de la mer			
Moyenne mensuelle des températures (°C)				
Mois le plus froid: août	26,6I	21,2	17,5	27,1III+V
Mois le plus chaud: avril	33,3	24,3	20,0II	25,0VIII
Année.....	28,8	22,3	19,3	26,2
Variation quotidienne moyenne de la température de l'air (°C)				
Mois les plus froids: juil/août...	9,2	8,4	6,0	(28,1)
Mois les plus chauds: janv/févr ..	15,0III-IV	17,5	11,6	(32,4III)
Année	13,3	12,9	8,6	(30,7)
Précipitations (mm)				
Mois le plus sec: janvier	0XI-III	0XII	29	33
Mois le plus humide: août	261	268	493IX	564IX
Année	850	1 455	2 692	3 424

2.1 CLIMAT*) (suite) (moyenne pluri-annuelle)

Station	Yaoundé	Batouri	Douala	Kribi
Site	4°N 12°E	4°N 14°E	4°N 10°E	3°N 10°E
Mois par rapport au niveau de la mer	760 ■	656 ■	13 ■	16 ■

Moyenne mensuelle des températures de l'air (°C)

VII,				
Mois le plus froid: juillet	22,2	22,7	24,8VIII	24,3VIII
Mois le plus chaud: mars	24,6	25,2IV	27,3	26,9
Année.....	23,5	23,8	26,4	25,8

Variation moyenne quotidienne de la température de l'air (°C)

Mois les plus froids: juil/août ..	7,2	(27,0)	4,8	(26,7)
Mois le plus chaud: mars	10,5	(31,9IV)	8,7IV	(30,2)
Année.....	9,2	(29,3)	7,2	(28,6)

Précipitations (mm)

Mois le plus sec: janvier	12XII	30	52	93XII
Mois le plus humide: octobre	280	295	723VIII	579
Année	1 456	1 732	4 004	3 047

*) Les chiffres romains indiquent les mois différents de la moyenne. Chiffres entre parenthèses: maximum quotidien moyen.

Le Deutsche Wetterdienst, Seewetteramt Hamburg, Postfach 301190, D-2000 Hamburg 36 dispose d'indications climatiques détaillées relatives aux stations ci-dessus et à d'autres stations. Ces indications climatiques ne sont en règle générale fournies que contre paiement.

3 POPULATION

Toutes les indications démographiques nationales et internationales relatives au Cameroun reposaient, dans le passé, sur une base incertaine. Un recensement a été effectué du 14 au 28 avril 1987 en vue d'obtenir des données fiables quant à la structure et à l'évolution de la population ainsi qu'aux conditions de vie sociales. Les premiers résultats de ce recensement ont été publiés le 13 mars 1991 dans le quotidien *Cameroon Tribune*. Les résultats provisoires du recensement font que la plupart des indications démographiques nationales du passé doivent être révisées. Au même titre, les statistiques démographiques des Nations Unies et de la Banque Mondiale sont placées, par le recensement de 1987, sur une nouvelle base et doivent en majeure partie faire l'objet d'une révision. Aucun résultat détaillé du recensement de 1987 n'a malheureusement été publié jusqu'à présent, de sorte que, à l'heure actuelle, seule une remise à jour partielle de données démographiques anciennes est possible.

3.1 EVOLUTION ET DENSITE DEMOGRAPHIQUES SELON DIFFERENTES SOURCES

Année	Résultats du recensement/ évaluation nationale		Nations Unies ²⁾	Banque Mondiale
	1 000	hab./km ²)	1 000	1 000
1970	6 610	.
1975	7 520	.
1976	7 663a)	16,1	7 734	.
1980	8 653	.
1985	10 051	10 191
1987	10 494b)	22,1	10 729	10 869
1990	11 833	11 971
1991	11 900c)	25,0	12 239	12 343

1) 475 442 km². - 2) Variante moyenne des projections des Nations Unies.

a) Résultats du recensement du 9 avril. - b) Résultats du recensement du 21. avril. -

c) Evaluation nationale.

A la date de référence du recensement, à savoir le 21 avril 1987, la population camerounaise s'élevait à 10,494 Mio habitants. Comparativement au recensement du 9 avril 1976, à l'occasion duquel avait été recensée une population de 7 663 Mio, le nombre d'habitants avait augmenté de 36,9 % ou, en moyenne, de 2,9 % p.a. Sur la base de ce taux de croissance annuel, des évaluations nationales calculent pour 1991 une population de 11,900 Mio. Il est possible de déterminer, sur la base des calculs nationaux précités, pour 1991, une densité démographique de 25 habitants par km² après que cette densité ait été, en 1987, de 22 habitants par km². De ce fait, le Cameroun est peuplé de manière relativement dense à l'échelle centrafricaine (p. ex. Congo 1991: 7 habitants/km²;

République Centrafricaine 1991: 5 habitants/km²; Gabon 1991: 4 habitants/km²). Une comparaison des valeurs nationales évaluées pour 1991 avec les projections démographiques remises à jour des Nations Unies et de la Banque Mondiale permet de constater que les deux institutions avaient évalué la population camerounaise à un niveau légèrement supérieur à la mi-1991 (Nations Unies: 12,239 Mio; Banque Mondiale: 12,343 Mio). Ceci est dû au fait que tant les Nations Unies (10,729 Mio) que la Banque Mondiale (10,869 Mio) étaient parties, pour 1987, d'une population quelque peu supérieure à celle qui avait été effectivement recensée.

Il faut tenir compte, lors de l'analyse des projections disponibles relatives à la future évolution démographique, du fait que les prévisions de la Banque Mondiale et des Nations Unies pourraient facilement surévaluer, pour ce motif, la croissance démographique des prochaines décennies. Il n'en demeure pas moins que toutes les projections prévoient une croissance démographique future marquée. Les évaluations pour l'an 2000 se situent entre 15 Mio et 17 Mio d'habitants. Il faut également partir d'une croissance démographique élevée permanente au-delà de l'an 2000. Même si on considère la variante d'analyse la plus favorable, à savoir la variante faible des Nations Unies, qui se base sur une hypothèse optimiste d'une diminution du nombre de naissances moyen par femme (Total Fertility Rate) de 6,80 pendant la période quinquennale de 1985-90 à 2,21 pendant la période 2020-25 (moyenne), la population augmenterait pour passer à 29,163 Mio en 2025, et, de la sorte, aurait plus que doublé comparativement à 1990. Selon cette variante, la croissance annuelle moyenne serait de l'ordre de 2,6 % entre 1990 et 2025. La population du Cameroun augmenterait pour passer à 43,642 Mio jusqu'en l'an 2025 sans diminution du nombre de naissances comme ceci est simulé par la variante des Nations Unies à fécondité constante.

Force est de constater que, même en cas de mise en oeuvre rapide de programmes de planning familial étendus et d'une large acceptation desdits programmes par la population féminine en âge de procréer, il y a lieu de se baser sur une croissance démographique très importante au cours des décennies à venir. La planification du développement doit tenir compte de ce fait pour pouvoir reconnaître à temps et compenser, de manière adéquate, les charges croissantes sur les secteurs-clé du développement social (santé publique, éducation, construction de logements).

Il n'existe jusqu'à présent aucune intervention officielle directe dans les domaines de la croissance démographique et de la fécondité. Bien que le gouvernement ait identifié l'importante croissance démographique en tant que secteur de grande importance, il pense que les mesures autoritaires et artificielles de limitation du nombre des naissances sont inefficaces. Le problème du nombre d'enfants élevé et de la croissance démographique importante en résultant doivent être résolus par des mesures ciblées de développement socio-économique. C'est dans ce contexte qu'il y a lieu de considérer l'amélioration du statut de la condition féminine recherchée dans le cadre du cinquième plan de développement. L'objectif déclaré dudit plan est une intégration plus marquée de la population féminine dans les secteurs de l'activité professionnelle formelle ainsi que dans les programmes de formation. Il existe d'autres mesures destinées à renforcer le rôle de la femme et à réduire indirectement le nombre des enfants, comme par exemple la détermination d'un âge minimal de 16 ans pour le mariage des femmes ainsi que des cours de conseil et de formation matrimoniaux.

Le gouvernement a autorisé, en 1983, la construction d'une clinique de planning familial pilote à Yaoundé. Il n'existe en outre pas de limitation officielle de l'accès aux contraceptifs. De manière globale, la position du gouvernement en matière de planification familiale dans le passé ne peut être considérée comme fortement antinataliste. Si on veut éviter que le Cameroun ne s'oriente vers une catastrophe démographique au cours des décennies qui s'ouvrent, il faut absolument que soit quittée la voie du laisser-faire empruntée antérieurement dans le secteur de la politique démographique et de la politique de planification familiale. Le fait que, selon les indications du Fonds des Nations Unies pour les Activités en matière de Population/FNUAP, seulement environ 2 % des femmes en âge de procréer aient pratiqué la contraception au cours des années 80 prouve le peu d'importance qu'a accordé la population jusqu'à présent à la réflexion et à l'action en matière de diminution de la natalité.

3.2 PREVISIONS DEMOGRAPHIQUES (en 1 000)

Prévisions démographiques	1995	2000	2005	2010	2015	2020	2025
Evaluation nationale	13 346	15 404	-	-	-	-	-
Nations Unies							
Variante faible	13 932	16 410	19 172	21 874	24 404	26 813	29 163
Variante moyenne	14 037	16 701	19 897	23 665	27 893	32 264	36 547
Variante élevée	14 109	16 848	20 191	24 255	29 173	34 940	41 451
Variante à fertilité constante	13 892	16 540	19 842	23 962	29 108	35 551	43 642
Banque Mondiale	13 951	16 324	19 188	22 370	25 792	29 372	33 032

Le fait qu'il n'a pas été possible, depuis la seconde guerre mondiale, de faire diminuer le nombre de naissances prouve qu'il sera difficile d'obtenir, dans un futur proche, une régression rapide de la fécondité. A contrario, le taux de natalité a augmenté entre 1950-55 (moyenne) et 1990-95 (moyenne) de 43,5 à 47,3 par 1 000 habitants. Pendant la même période, le nombre de naissances moyen par femme en âge de procréer (Total Fertility Rate) a augmenté pour passer de 5,68 à 6,90. Comme le taux de mortalité a diminué en moyenne de plus de la moitié entre 1950-55 (27,3 par 1 000 habitants) et 1990-95 (moyenne) (13,3 par 1 000 habitants), la population a augmenté à une vitesse toujours plus rapide. Ceci est également prouvé par l'augmentation des taux de croissance naturelle qui sont passés de 1,62 (1950-55, moyenne) à 3,56 (1990-95, moyenne). Alors que la période de doublement de la population camerounaise était de 43 ans au début des années 50, elle a diminué pour passer à 20 ans au début des années 90. Ceci indique clairement l'accélération importante de la croissance démographique depuis le début des années 50.

Malgré les succès du combat général contre la mortalité, le niveau de la mortalité des nourrissons est toujours très élevé. Les Nations Unies ont évalué, pour la période quinquennale de 1990-95, une mortalité des nourrissons de 86 décès pour 1 000 enfants nés vivants. Ce chiffre signifie que près d'un nourrisson sur dix meurt actuellement avant son premier anniversaire. De ces taux élevés de mortalité des nourrissons et infantiles découle l'espérance de vie à la naissance faible de 55 ans (moyenne, 1990-95). L'espérance de vie des femmes est supérieure à celle des hommes avec 56,5 ans (1990-95: moyenne pour les hommes, 53,5 ans).

3.3 FECONDITE, MORTALITE ET CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE NATURELLE

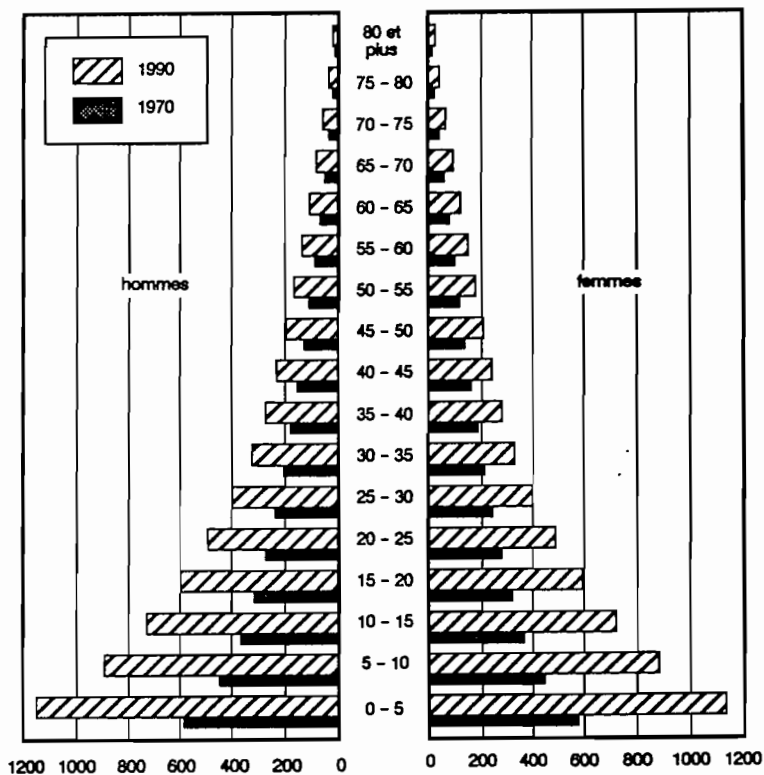
Indicateurs	Unité	1950/55H	1960/65H	1970/75	1980/85	1985/90	1990/95
Naissances	par 1 000 hab.	43,5	44,6	46,0	46,5	47,5	47,3
Décès	par 1 000 hab.	27,3	23,9	20,2	16,6	14,9	13,3
Croissance démographique naturelle	en %	1,62	1,87	2,58	2,99	3,26	3,56
Indice total de fécondité	Nombre de naissances par femme	5,68	5,93	6,39	6,70	6,90	6,90
Décédés de moins d'1 an ...	par 1 000 nés vifs	190	154	119	103	94	86
Espérance de vie à la naissance .	années	36,0	40,0	45,0	50,0	52,5	55,0

H = moyenne

Une comparaison de la structure des âges pour les années 1970 et 1990 fournit une information relative à la dynamique de croissance inhérente à la population camerounaise. Comme les résultats publiés du recensement de 1987 ne fournissent pas d'indications détaillées relatives à la structure d'âge de la population camerounaise, il a été fait appel, dans ce contexte, aux données des Nations Unies. On peut se baser sur le fait que les données relatives à la structure des âges présentées par les Nations Unies recouvrent relativement exactement la structure des âges existante. C'est ainsi que la proportion de la population âgée de moins de 20 ans était de 56,3 % à l'époque du recensement de 1987. Les indications des Nations Unies se basent, pour 1990, sur une proportion des moins de 20 ans de 56,8 % et se rapprochent beaucoup, de ce fait, du résultat du recensement.

Le tableau 3.4 montre que le nombre d'enfants et de jeunes gens a pratiquement doublé entre 1970 et 1990. Il en a résulté une base de population jeune élargie de manière importante ainsi qu'un rajeunissement de l'ensemble de la population. La proportion des moins de 15 ans, qui était de 42,2 % en 1970, a augmenté pour passer, en 1990, à 46,7 %. Simultanément, la proportion de la population en âge de travailler (15 à moins de 65 ans) a diminué pour passer de 54,4 à 50,0 %. La part des personnes âgées (plus de 65 ans) ne s'est pratiquement pas modifiée (1970: 3,5 %; 1990: 3,4 %). Les conséquences de ces translations dans la structure des âges ont été une augmentation des quotients de charge totale définis par le rapport de la population dans les classes d'âge dépendantes (moins de 15 ans, 65 ans et plus) par rapport à la population en âge de travailler, quotient qui a augmenté pour passer de 0,84 en 1970 à 1,00 en 1990. Alors qu'en 1970, 100 personnes en âge de travailler n'avaient à subvenir aux besoins que de 84 personnes, ce chiffre était déjà de 100 en 1990. En cas de poursuite de la croissance démographique à un rythme élevé, il se pourrait que la charge de la population active soit insupportable à l'avenir.

**3.1 PYRAMIDE DES AGES DE LA POPULATION CAMEROUNAISE
EN 1970 ET EN 1990 (POPULATION EN 1000)**



Statistisches Bundesamt 92 0321 B

3.4 POPULATION SELON LES GROUPES D'AGE

Age de ... à inférieur ... ans	1970			1990		
	total	hommes	femmes	total	hommes	femmes
en 1 000						
Total	6 670	3 251	3 359	11 833	5 866	5 967
inf. à 5	1 160	581	579	2 290	1 153	1 137
5 - 10	894	446	448	1 774	891	883
10 - 15	733	365	368	1 453	728	725
15 - 20	634	315	319	1 192	596	596
20 - 25	549	272	278	982	489	493
25 - 30	481	237	244	800	396	403
30 - 35	421	207	214	653	322	331
35 - 40	366	179	186	555	273	282
40 - 45	315	154	161	472	231	241
45 - 50	269	130	138	405	197	208
50 - 55	226	108	117	343	166	178
55 - 60	185	87	98	285	136	149
60 - 65	145	67	78	228	107	121
65 - 70	106	48	58	173	80	93
70 - 75	69	31	39	119	54	65
75 - 80	38	16	22	70	31	40
80 et plus	19	7	11	39	16	23
% de la population totale						
inf. à 5	17,6	8,8	8,8	19,4	9,7	9,6
5 - 10	13,5	6,8	6,8	15,0	7,5	7,5
10 - 15	11,1	5,5	5,6	12,3	6,2	6,1
15 - 20	9,6	4,8	4,8	10,1	5,0	5,0
20 - 25	8,3	4,1	4,2	8,3	4,1	4,2
25 - 30	7,3	3,6	3,7	6,8	3,4	3,4
30 - 35	6,4	3,1	3,2	5,5	2,7	2,8
35 - 40	5,5	2,7	2,8	4,7	2,3	2,4
40 - 45	4,8	2,3	2,4	4,0	2,0	2,0
45 - 50	4,1	2,0	2,1	3,4	1,7	1,8
50 - 55	3,4	1,6	1,8	2,9	1,4	1,5
55 - 60	2,8	1,3	1,5	2,4	1,2	1,3
60 - 65	2,2	1,0	1,2	1,9	0,9	1,0
65 - 70	1,6	0,7	0,9	1,5	0,7	0,8
70 - 75	1,0	0,5	0,6	1,0	0,5	0,6
75 - 80	0,6	0,2	0,3	0,6	0,3	0,3
80 et plus	0,3	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2

Le tableau 3.5 relatif à la répartition régionale de la population est basé sur les résultats provisoires du recensement de 1987 et tient compte du nouveau découpage administratif. Le déséquilibre géographique important de la population est particulièrement remarquable. Plus des deux tiers de la population (71 %) sont concentrés sur un tiers (34 %) de la surface du territoire. Les secteurs les plus peuplés sont le secteur côtier (province côtière: 66,9 habitants/km²) ainsi que les parties occidentales du pays (province ouest: 96,6 habitants/km²). De grandes parties du nord et de l'est ne sont que très peu peuplées. A l'époque du recensement, en 1987, la province nord-ouest formait, avec 69,5 habitants/km², le seul centre d'agglomération intérieur du pays. La province la moins peuplée est la province de l'est présentant une densité de 4,7 habitants/km². Le gouvernement camerounais a reconnu comme problème de politique démographique l'élimination du déséquilibre démographique régional. L'amélioration ciblée des conditions de vie dans les campagnes est destinée à limiter l'exode rural vers les villes. L'une des mesures destinées à atteindre cet objectif a été l'octroi de prix à la production élevés pour différents produits agricoles d'exportation, mesure qui a contribué quelque peu à limiter, partiellement à tout le moins, l'exode des campagnes. Le gouvernement a cependant été obligé, en 1989, de revenir sur cette politique des prix à la production élevés pour les produits agricoles.

3.5 SURFACE, POPULATION ET DENSITE DEMOGRAPHIQUE SELON LES PROVINCES (RESULTATS DU RECENSEMENT EN 1987)

Province	Capitale	Surface km ²	Habitants 1 000	Habitants par km ²
Adamsoua	Ngaoundéré	63 691	495 185	7,8
Centre	Yaoundé	68 926	1 651 600	24,0
Est	Bertoua	109 011	517 198	4,7
Extrême-Nord	Naroua	34 246	1 855 695	54,2
Côte	Douala	20 239	1 354 833	66,9
Nord	Garoua	65 576	832 165	12,7
Nord-Ouest	Bamenda	17 810	1 237 348	69,5
Ouest	Bafoussam	13 872	1 339 791	96,6
Sud	Ebolowa	47 110	373 798	7,9
Sud-Ouest	Buea	24 471	838 042	34,2

Aucune donnée détaillée relative à la répartition démographique entre ville et campagne à l'époque du recensement de 1987 n'a encore été publiée. Selon ledit recensement, la proportion de la population urbaine était de 38 %. Ceci fait que la population urbaine s'élevait à l'époque à près de 4 Mio de personnes (3,988 Mio). On avait relevé, à l'occasion du recensement de 1976, une population urbaine de 2,184 Mio (28,5 % de la population totale). De ce fait, la population urbaine a augmenté, entre les deux recensements, de 82,6 % au total. Le taux de croissance annuel moyen s'est élevé à 5,6 %. La répartition de

la population camerounaise entre ville et campagne déterminée à l'occasion du recensement de 1987 est pratiquement semblable aux indications correspondantes des Nations Unies. Il résulte de l'interpolation des données relatives à la population urbaine des années 1985 (3,649 Mio) et 1990 (4,878 Mio), selon les indications de l'ONU, pour 1987, une proportion d'habitants urbains de 38,3 %, et une population urbaine de 4,098 Mio. De ce fait, les données de l'ONU confirment les résultats du recensement de 1987 en ce qui concerne les proportions. La valeur absolue de la population urbaine n'était que très légèrement supérieure aux résultats du recensement. Il en résulte que les statistiques des Nations Unies relatives à l'évolution à long terme de la répartition régionale de la population camerounaise sont à considérer comme fiables. La croissance annuelle moyenne de la population urbaine était, selon les indications des Nations Unies, de 6,0 % entre 1985 et 1990. Ceci était synonyme d'une période de doublement de la population urbaine inférieure à 12 ans. Jusqu'en 1990, la proportion de la population urbaine a augmenté pour atteindre 41,2 %. La population urbaine était, à la mi-1991, de 5,161 Mio d'habitants ou de 42,2 % de la population totale. Cette évolution rapide souligne la nécessité d'une limitation urgente de l'exode des campagnes si l'on veut éviter une croissance incontrôlée des villes.

Une augmentation modérée de la population rurale s'est produite parallèlement à une croissance élevée de la population urbaine de la fin des années 80. Entre 1985 et 1990, la population rurale a augmenté pour passer de 6,401 Mio à 6,955 Mio, donc de 1,7 % p.a. Jusqu'en 1991, le nombre des habitants des régions rurales a augmenté, selon les indications des Nations Unies, pour passer à 7,073 Mio.

3.6 REPARTITION DE LA POPULATION SELON VILLE ET CAMPAGNE

Ville/campagne	Unité	1970	1975	1976 ¹⁾	1980	1985	1990	1991
Dans les villes	1 000	1 342	2 021	2 184	2 740	3 649	4 878	5 161
	%	20,3	26,9	28,5	31,7	36,3	41,2	42,2
Dans les com- munes rurales	1 000	5 268	5 499	5 479	5 913	6 401	6 955	7 073
	%	79,7	73,1	71,5	68,3	63,7	58,8	57,8

1) Résultats du recensement.

Selon les résultats du recensement de 1987, Douala était, avec 810 000 habitants, la métropole la plus importante du pays, suivie par la capitale Yaoundé, avec 750 000 habitants. Il existait en outre, à l'époque du dernier recensement, 4 autres villes de plus de 100 000 habitants. Si on met en rapport la population des villes listées sur le tableau 3.7 et les résultats du recensement de 1976, il est possible de constater que les centres secondaires tels que Garoua (5,6 %) ou Bamenda (5,8 %) présentent les taux de croissance les plus élevés, cependant que les centres de Douala (2,2 %) et Yaoundé (3,7 %) n'ont connu qu'une croissance inférieure à la moyenne. Ceci permet de déceler un premier succès concernant la réorientation recherchée des flux d'habitants vers les centres secondaires. Si on extrapole jusqu'en 1991 les taux de croissance calculés pour la période entre les recensements de 1976 et de 1987, il en résulte pour Douala une population de 884 000 habitants. La population de Yaoundé doit être considérée, selon cette méthode d'évaluation, comme étant de 750 000 pour 1991. Malgré la tendance à la réorientation de la croissance urbaine vers les centres secondaires, la population de Douala et de Yaoundé serait toujours supérieure, en 1991, à la population des quatre villes suivantes.

3.7 POPULATION DANS DES VILLES SELECTIONNEES

Ville	1976 ¹⁾	1987 ¹⁾	1992 ²⁾	Taux de croissance annuel 1976/87 (en %)
Douala	637	810	884	2,2
Yaoundé	436	649	750	3,7
Garoua	78	142	177	5,6
Maroua	82	123	143	3,8
Bafoussam	76	113	131	3,7
Bamenda	59	110	138	5,8

1) Résultats du recensement.

2) Evaluation sur la base du taux de croissance annuel moyen entre les recensements de 1976 et 1987.

La population camerounaise est très diversifiée du point de vue ethnique. La "ligne Bantou" séparant les peuples Bantou de l'Afrique méridionale des peuples de l'Afrique septentrionale traverse le Cameroun et est en grande partie semblable au cours du fleuve Sanaga. Les groupes de population musulmans, en particulier les Soudanais, les Foulbé, les Haoussa et les peuples Choa d'origine arabe dominant dans le nord du Cameroun. Le groupe ethnique le plus important, les Bamiléké (env. 1,5 Mio), vit dans l'ouest du pays, où sont également implantés les Tikar et les Bamoun. Les peuples Bantou au sud de la Sanaga sont en prépondérance constitués par les Eton, les Ewondo, les Boulou et les Fang. Les Bassa, les Douala et les Bakoko dominant dans la plaine côtière entourant Douala. Il y a encore des Pygmées dans les forêts tropicales.

Les langues officielles sont le français et l'anglais. La grande majorité des Camerounais parle l'une de ces deux langues principales. Près de 80 % des Camerounais parlant une langue étrangère parlent le français et près de 20 % parlent l'anglais. La population est animiste, chrétienne ou musulmane.

4 SANTE PUBLIQUE

Le système de santé camerounais comprend, outre le secteur étatique, une composante privée importante. Au niveau central, la santé publique est sous la responsabilité du Ministère de la Santé (Ministry of Health). En outre, d'autres ministères se chargent de tâches du secteur sanitaire. C'est ainsi, par exemple, que le Ministère de l'Education Supérieure et de la Recherche (Ministry of Higher Education and Scientific Research) est chargé de la formation du personnel médical (médecins, infirmières).

Le Ministère de la Santé est constitué de quatre divisions centrales: un Service de Planning, de Recherche et de Statistiques (Department of Planning, Surveys and Statistics/DPSS), un Service de la Santé Publique, le Département de Médecine Préventive et le Département de l'Hygiène Publique.

La santé publique étatique camerounaise est organisée en trois niveaux. Le niveau inférieur est représenté par les centres de santé de base et spécialisés qui assurent l'approvisionnement médical de la population au niveau local. Le deuxième niveau comprend les hôpitaux de département et d'arrondissement, offrant surtout des services de médecine générale. Le niveau supérieur de la santé publique étatique est représenté par les hôpitaux centraux et de province, disposant de services médicaux spécialisés.

Dans le passé, la politique de santé nationale a été déterminée dans le cadre de plans quinquennaux et elle s'oriente vers les objectifs officiels de la stratégie sanitaire de l'Organisation Mondiale de la Santé/OMS, recherchant la fourniture de services de santé fondamentaux satisfaisants. Les objectifs étatiques les plus importants en matière de santé publique sont les suivants:

- élimination de l'inégalité de la répartition géographique des infrastructures en matière de santé, en particulier élimination du manque d'assistance médicale des campagnes et des parties isolées du nord du pays;
- assurance d'un meilleur approvisionnement de la population en produits pharmaceutiques (expansion des réseaux de pharmacie ou parapharmacie) ;
- extension du service mère-enfant y compris de l'intensification des programmes de formation en matière de santé et d'alimentation pour les femmes en âge de procréer;
- extension des capacités hospitalières et des capacités d'aide de première urgence;
- lutte contre la mortalité des nourrissons et des enfants grâce à des services de médecine préventive spéciaux tels que contrôle du poids des nourrissons, utilisation renforcée de la thérapie de réhydratation orale/TRO, programmes d'allaitement, extension des campagnes de vaccination et programmes d'aide en produits alimentaires orientés vers les groupes cibles.

La situation des données de la santé publique camerounaise est très déficiente. Il n'existe pas d'indications nationales à jour relatives aux maladies enregistrées ou au taux de mortalité. Les statistiques nationales disponibles relatives aux causes de décès ne fournissent qu'une image très floue des structures de mortalité prédominantes. C'est le motif pour lequel il est nécessaire d'obtenir, pour l'analyse du secteur de la santé camerounaise, en plus des données nationales, des statistiques internationales. Outre l'Organisation Mondiale de la Santé/OMS, c'est en tout premier lieu l'UNICEF qui fournit des informations statistiques relatives à l'évolution de la santé publique camerounaise.

Les données des organisations internationales précitées relatives aux causes les plus répandues de maladie ne fournissent pas non plus d'image globale représentative. Elles se limitent principalement à des maladies ayant atteint dans le passé des dimensions épidémiques. Il faut à cette occasion tenir compte du fait que les cas indiqués à l'OMS par les administrations de santé nationales ne recouvrent bien souvent pas l'importance globale de l'épidémie concernée, du fait qu'il existe fréquemment des problèmes de diagnostic des maladies et que les épidémies des régions isolées n'ont été enregistrées qu'en partie dans le passé.

Selon les indications de l'OMS, au cours des années 70 et 80, le Cameroun a été l'objet d'épidémies répétitives de choléra ; 211 cas de choléra ont été indiqués à l'OMS en 1973. Au cours de la seconde moitié des années 70, l'incidence du choléra a diminué. C'est ainsi que, en 1979, seuls 16 cas de choléra ont été enregistrés. Au cours des années 1980 et 1981, ce chiffre a augmenté pour passer à 229 et 243 cas. A la fin des années 80, il semblait bien que l'on avait réussi à endiguer en majeure partie la propagation du choléra au Cameroun. Après que l'année 1988 n'ait connu que quatre cas de choléra seulement, les indications provisoires de 1990 font état d'un chiffre de 16 cas. L'organisation d'aide Médecins sans Frontières Suisse/MSF-Suisse a cependant indiqué, à la mi-1991, que les parties nord du pays avaient connu une épidémie grave de choléra. Entre le 10 mai 1991 et le 10 août 1991, un total de 1 374 malades du choléra (dont 318 sont décédés) a été enregistré dans les provinces Nord et Extrême-Nord. La province Extrême-Nord a été particulièrement touchée puisque 1 316 cas de choléra (dont 306 décès) y ont été enregistrés. Entre-temps, la Communauté Européenne a mis à disposition à partir de son Fonds d'Aide d'Urgence 93 000 US \$ pour la lutte contre l'épidémie. En outre, des organisations d'aide internationales ont expédié 12 t de médicaments et de produits d'aide.

Après que la fièvre jaune ait semblé être combattue de manière efficace au cours de la première moitié des années 1980 (1980: 7 cas; 1984: 1 cas), une nouvelle épidémie de fièvre jaune se serait propagée entre septembre et fin novembre 1990 selon les indications de l'OMS. Les départements de Mayo-Sava et de Mayo-Tsanaga dans la province Extrême-Nord étaient le centre de cette épidémie ; 173 personnes, dont 118 sont décédées, ont été au total touchées par l'épidémie. Tout ceci était synonyme d'un rapport cas-mortalité/CFR de 68,2 %. Ce sont en particulier les enfants en bas âge et les enfants (moins de 15 ans) qui ont été touchés par l'épidémie. De manière globale, l'épidémie de fièvre jaune a été l'une des plus graves que le Cameroun ait jamais indiquées à l'OMS. Cette récente épidémie de fièvre jaune est vraisemblablement la conséquence d'une

épidémie plus importante dans le nord-est du Nigeria, où chaque année des apparitions de fièvre jaune sont indiquées à l'OMS depuis 1986.

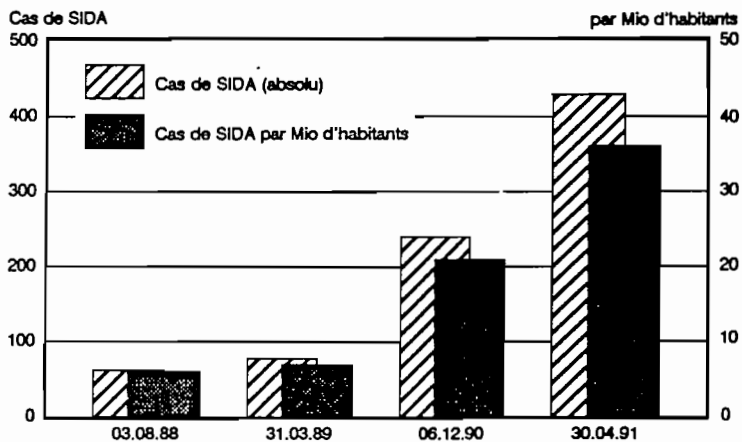
Il n'existe pas, pour le Cameroun, de données à jour relatives à la propagation de la **malaria**, qui a récemment fait une apparition importante en Afrique occidentale et centrale. On peut cependant partir du fait que le nombre de cas de malaria a aussi beaucoup augmenté au Cameroun.

De manière générale, l'explosion récente d'épidémies permet de conclure à l'insuffisance de services de médecine préventive. En outre, la concentration importante d'épidémies sur les régions nord du pays représente un indice des disparités régionales toujours importantes en matière sanitaire. Dans le combat contre la fièvre jaune particulièrement, l'abandon des programmes de vaccination de routine et le passage à des programmes de vaccination d'urgence à partir de 1960 en Afrique occidentale francophone ont provoqué l'apparition répétitive de la fièvre jaune.

Selon des évaluations de l'OMS, il existe, outre les maladies à caractère épidémique précitées, une propagation importante de maladies transmissibles telles que les maladies parasitaires gastro-intestinales, la rougeole, les maladies sexuellement transmissibles, la méningite et la poliomyélite. Ce secteur de maladies souligne clairement l'insuffisance de services de médecine préventive tels que les campagnes de vaccination, les programmes ciblés de distribution de médicaments et les programmes de lutte contre la diarrhée.

Il existe depuis la fin des années 1980 une accélération de la propagation du sida. Entre le 3 août 1988 et le 30 avril 1991 (date d'enregistrement chaque fois), le nombre des personnes atteintes du sida indiqué à l'OMS a augmenté au Cameroun pour passer de 62 à 429, ce qui représente pratiquement un rapport de 1 à 7. Tout comme dans la plupart des autres pays d'Afrique centrale, le sida pourrait également se développer au Cameroun pour devenir l'un des problèmes de santé les plus importants du pays au cours des prochaines années. Comparativement aux pays voisins, l'incidence des cas de sida est actuellement encore faible. Alors qu'en avril 1991 il existait au Cameroun 36 cas de sida par million d'habitants (date d'enregistrement: 30.04.1991), il existait déjà au Congo, pays voisin, sur la base d'un nombre total de 2 405 cas de sida à la date d'enregistrement du 31.12.1990, un rapport de 1 059 cas de sida par million d'habitants. Dans la République centrafricaine également, l'incidence est nettement supérieure à celle qui existe au Cameroun avec 613 cas de sida par million d'habitants (date d'enregistrement: 30.06.1990; nombre de cas total de sida: 1 864). Il n'en demeure pas moins que la mise en oeuvre d'un programme national de contrôle et de mise en garde relatif au sida est nécessaire de toute urgence en vue de pouvoir limiter de manière efficace la propagation de cette maladie.

4.1 NOMBRE CUMULE DES CAS DE SIDA



Statistisches Bundesamt 92 0322 B

4.1 VACCINATION POUR LES NOURRISSONS ET LES FEMMES ENCEINTES (proportion des personnes vaccinées en %)

Genre de vaccination	1981	1986/87	1988/89
Tuberculose	8	77	69
Rougeole	16	44	48
Poliomyélite	5	43	51
Vaccination triple 1).....	5	45	53
Tétanos 2)	26	32

Source: UNICEF

1) Vaccination triple contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos. - 2) Vaccination contre le tétanos pour les femmes enceintes.

L'UNICEF fournit des chiffres à jour relatifs à l'évolution des programmes de vaccination contre les maladies infectieuses principales des nourrissons et des enfants en bas-âge, représentant l'un des indicateurs les plus importants d'évaluation de l'efficacité des services de médecine préventive. Pendant la période allant de 1981 à 1988-89, il est possible de constater des progrès très nets de l'extension des campagnes de vaccination initiées par l'OMS (Enhanced Programme on Immunization/EPI). Le niveau atteint pour les vaccinations d'immunisation n'est cependant toujours pas satisfaisant. En 1988-89, 69 % des enfants âgés d'un an avaient été vaccinés contre la tuberculose. A contrario, cependant, seuls près de la moitié des nourrissons âgés d'un an avaient été vaccinés contre la rougeole, la poliomyélite et le tétanos, la diphtérie et la coqueluche. Seul un tiers des femmes enceintes avaient été vaccinées contre le tétanos en 1988-89. Compte tenu des chiffres précités, il semble bien que les objectifs de l'OMS visant à réaliser, avant 1990, une vaccination complète contre les maladies infectieuses principales des nourrissons et des enfants en bas-âge pour 75 % de la population cible n'aient pas été atteints. Une extension des programmes de vaccination est très urgente en vue d'atteindre une plus forte diminution de la mortalité des nourrissons et des enfants en bas-âge et de la mortalité des mères au cours des années qui viennent.

Les insuffisances existant à l'heure actuelle dans le domaine sanitaire en médecine préventive sont également visibles sur la base de la proportion relativement faible de la population ayant un accès aux soins de santé primaires. En moyenne des années 1985-88, seulement deux cinquièmes de la population (41 %) avaient accès à des services médicaux adéquats à une distance inférieure à 1 heure de voyage (ville: 44 %, campagne: 39 %). A cette époque, seulement un tiers de la population avait accès à l'eau potable. Il était possible de déceler, dans ce contexte, une opposition marquée entre les villes et la campagne: alors que 43 % de la population urbaine disposait d'une alimentation en eau potable, ce chiffre s'élevait à moins d'un quart (24 %) de la population rurale. Les lacunes en matière de médecine préventive sont en outre visibles à partir du fait que, en 1987-88, seuls 24 % des maladies diarrhéiques des nourrissons et des enfants âgés de moins de 5 ans avaient été traités par des solutions salées (thérapie de réhydratation orale/TRO).

Le tableau 4.2 fournit un aperçu des causes de décès principales au cours des années 80. Ce tableau n'est pas représentatif du spectre total des causes de décès, puisqu'il ne traite que des décès enregistrés dans les établissements médicaux. La liste permet cependant de voir qu'une série de causes de décès pourrait être réduite de manière décisive dans leur importance par une stratégie sanitaire de soins préventifs efficace. Un réseau performant de services de santé de base permettrait d'éliminer presque entièrement les causes de décès telles que la rougeole, les maladies diarrhéiques, le tétanos, la malaria, les maladies d'insuffisance nutritionnelle et la pneumonie.

4.2 DECES SELON DES CAUSES DE DECES SELECTIONNEES*)

Cause de décès	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87
Maladies diarrhéiques aiguës ..	289	397	425	287
Méningites	314	259	330	221
Tétanos	154	232	180	153
Rougeole	450	499	583	353
Malaria	261	345	374	305
Insuffisances nutritionnelles ..	158	135	243	148
Anémies	101	161	202	113
Pneumonie	235	174	311	203
Bronchopneumonie	171	210	333	183
Maladies gastro-intestinales ..	115	252	258	171
Total	2 248	2 664	3 239	2 137

*) Dans les établissements médicaux.

Le triplement du nombre des hôpitaux entre 1970 (80) et 1987 (251) permet de constater l'extension importante du système de santé curatif. Le nombre des centres sanitaires (centres sanitaires de base et spécialisés) était, en 1987, de 809. L'importante extension du réseau service mère-enfant est visible à partir de la disponibilité de 137 centres mère-enfant en 1987, alors que ce chiffre n'était, en 1985 que de 83.

4.3 ETABLISSEMENTS MEDICAUX

Etablissement	1970	1976	1979	1985	1987
Hôpitaux	80	119	126	238	251
Centres sanitaires	976	900	756	809
Dispensaires	544	588
Pharmacies	142	177
Centres d'accueil pour mères et enfants	83	137

Entre 1979 et 1988, le nombre des lits d'hôpitaux a augmenté de 27,3 %, passant de 22 999 à 29 285. Dans ce cas, l'augmentation des capacités en lits d'hôpitaux est pratiquement allée de pair avec l'augmentation de la population. Alors qu'en 1979, il existait 363 habitants pour un lit d'hôpital, la valeur comparative pour 1988 était de 370 habitants par lit d'hôpital.

4.4 LITS D'HOPITAUX SELON LES PROVINCES

Province	1979	1984	1985	1987	1988
Moyen-sud, Sud	6 085	6 145	6 215	6 893	6 285
Nord, Extrême Nord, Adamaoua ...	3 218	3 726	3 796	3 892	4 586
Côte	3 550	4 431	4 501	5 016	4 636
Ouest	4 710	5 086	5 156	5 735	6 251
Sud-Ouest	2 114	2 660	2 730	3 078	2 800
Nord-Ouest	2 163	2 375	2 445	2 757	3 118
Est	1 159	1 469	1 539	1 762	1 609
Total	22 999	25 892	26 382	29 123	29 285
Habitants par lit d'hôpital	363	372	376	360	370

La densité des médecins au Cameroun est relativement bonne. Entre 1973 et 1987, le nombre de médecins a augmenté pour passer de 300 à 888, ce qui représente pratiquement un triplement. Après avoir été, en 1980, d'un médecin généraliste pour 15 500 habitants, ce chiffre s'est réduit puisqu'en 1987 on avait en moyenne un médecin pour 11 800 habitants. La situation dans le secteur dentaire n'est pas aussi favorable, bien que des progrès aient récemment été réalisés dans ce secteur, ce qui est prouvé par l'augmentation du nombre des dentistes qui était de 10 en 1980 (859 100 habitants par dentiste) pour passer à 48 en 1987 (218 600 habitants par dentiste). Il a également été possible de constater, pour le reste du personnel médical spécialisé (pharmaciens, infirmières, aides-soignants) une augmentation marquée du personnel à partir de la seconde moitié des années 70. La formation renforcée d'aides-soignants de villages et de sages-femmes traditionnelles représente le signe clair d'une orientation marquée vers une stratégie de soins de santé primaires. Ces personnes devraient représenter un support en personnel important des services sanitaires de médecine préventive au cours des années 90.

4.5 MEDECINS, DENTISTES ET AUTRE PERSONNEL MEDICAL

Personnel médical	Unité	1973	1975	1980	1985	1987
Médecins	Nombre	300	435	553	771	888
Habitants par médecin	1 000	.	.	15,5	11,2	11,8
Dentistes	Nombre	17	19	10	43	48
Habitants par dentiste ...	1 000	.	.	859,1	230,5	218,6
Pharmaciens	Nombre	99	101	72	191	201
Personnel de soins	Nombre	1 850	2 336	2 726	4 875	5 418
Aides-soignants	Nombre	1 608	2 132	3 140	5 347	6 520

5 EDUCATION

La division du système d'éducation camerounais existant encore après l'indépendance représentait une entrave structurelle d'origine coloniale devant être éliminée. Cette entrave s'est manifestée par la prépondérance du système scolaire français dans la région est du Cameroun sous ex-dominance française, cependant que le système scolaire britannique dominait dans l'ouest du Cameroun. Dans l'effort d'uniformisation de l'éducation, le Cameroun est progressivement passé, depuis 1972, au système de cours bilingues dans les écoles primaires. Le rapprochement des deux systèmes de formation antérieurs ainsi que l'uniformisation poussée du système scolaire ont été terminés en 1976. Il demeure cependant toujours de petites différences. C'est ainsi qu'à l'est du Cameroun l'école primaire commence à l'âge de six ans, et dure six ans cependant que la durée de la scolarité primaire est de sept ans dans l'ouest du Cameroun. Il n'y a en outre jusqu'à présent qu'à l'est du Cameroun qu'ait été introduite l'école obligatoire générale (1980), quand bien même celle-ci ne peut y être imposée partout. Le secondaire commence, au niveau du pays, à l'âge de 12 à 13 ans et s'étend sur une durée de sept ans.

Le système d'éducation camerounais est financé par les instances étatiques, des institutions privées et ecclésiastiques (missions). La majeure partie des écoles privées est religieuse et subventionnée par l'Etat. Le secteur de l'éducation privée est bien développé. Il existait, à la mi-87, au niveau du pays, 170 écoles primaires et 274 écoles secondaires entretenues par financement privé.

Malgré les efforts financiers importants du gouvernement, le système d'éducation camerounais présente encore des faiblesses structurelles. Celles-ci peuvent être décrites comme suit:

- domination des contenus didactiques théoriques;
- capacité d'absorption trop faible des écoles primaires et secondaires;
- manque de personnel enseignant qualifié tant pour la scolarité générale que pour les branches de formation techniques;¹⁾
- disparités régionales marquées dans l'équipement en matériel et en ressources humaines des écoles, particulièrement lors de la comparaison de la partie nord du pays avec sa partie sud;
- taux d'échec important aux examens dans toutes les branches scolaires;²⁾

1) D'après les indications du Ministère de l'Education, il existait, en 1989-90, un déficit de 7 000 enseignants dans le primaire. Il manquait 1 500 enseignants dans le secondaire général, cependant que le besoin en enseignants supplémentaires des établissements secondaires de formation professionnelle était de 526 enseignants.

2) C'est ainsi que selon les résultats officiels de 1989 seuls 23 % des participants aux examens ont réussi leur BEPC et près d'un quart seulement (26,5 %) des élèves de terminale ont réussi leur baccalauréat.

- ainsi que, malgré des dépenses étatiques élevées, un volume trop faible en moyens courants pour l'éducation et, de ce fait, une dotation insuffisante des écoles en équipements et en matériel didactique.

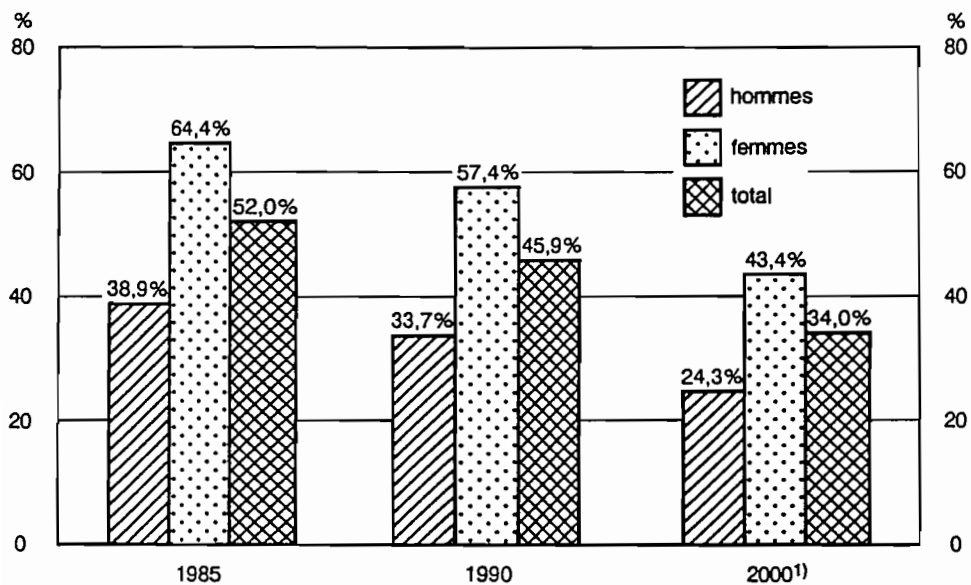
Les objectifs centraux du gouvernement en matière de politique de l'éducation sont la démocratisation de l'éducation, avec une promotion simultanée de l'épanouissement de l'individu et du progrès de la société, ainsi que la promotion de l'identité culturelle et nationale du Cameroun. En outre, le gouvernement s'efforce d'éliminer les déficits structurels précités dans le secteur de l'éducation. C'est ainsi que la politique d'éducation nationale poursuit entre autres les objectifs suivants:

- élimination rapide des disparités régionales en matière d'équipements d'éducation et de personnel enseignant;
- extension des capacités d'absorption scolaires dans le primaire et le secondaire;
- amélioration des programmes de formation d'enseignants;
- réforme des programmes d'enseignement;
- et amélioration des conditions applicables aux financiers privés d'institutions d'enseignement.

L'insuffisance de l'offre en formation dans le passé est visible entre autres par l'extension de l'analphabétisme. L'UNESCO a évalué le taux d'analphabètes en 1990 à 45,9 %. Bien que le Cameroun ait été dans ce domaine au-dessous de la moyenne de l'Afrique noire (52,7 %), il n'en demeure pas moins que des efforts importants sont nécessaires en vue d'éliminer entièrement l'analphabétisme. L'existence de différences importantes spécifiques au sexe est remarquable. Alors qu'en 1990 deux tiers de la population masculine âgée de 15 ans et plus disposait de connaissances en matière d'écriture et de lecture, ce chiffre était ramené à quelque deux cinquièmes de la population féminine. L'UNESCO estime que jusqu'en l'an 2000 la part de la population jeune et adulte ne sachant ni lire ni écrire peut être diminuée pour passer à près d'un tiers (34,0 %). Même à cette époque, la proportion d'analphabètes chez la population féminine sera nettement supérieure, avec 43,4 %, à celle de la population masculine (24,3 %).

Les résultats du recensement de 1987 concernant la propagation de l'analphabétisme sont en-deçà des indications de l'UNESCO. Ce recensement a en effet fourni un taux d'analphabétisme de 40 % au niveau du pays. Alors que selon les résultats du recensement, près de la moitié de la population féminine ne dispose d'aucune connaissance en matière d'écriture et de lecture, ce chiffre était inférieur à un tiers de la population masculine. Il pourrait être possible, dans ces conditions, d'éliminer l'analphabétisme pour d'ici l'an 2000 de manière plus marquée que ne le supposent les estimations de l'UNESCO sur lesquelles est basée la figure 5.1.

5.1 TAUX D'ANALPHABETISME EN 1985, 1990 ET 2000



¹⁾ estimation

Statistisches Bundesamt 92 0323 B

Bien que les capacités scolaires existantes à la fin des années 80 ne soient pas encore suffisantes, les années 80 ont connu une extension importante des infrastructures scolaires pour toutes les branches d'éducation. Le nombre des écoles primaires a augmenté de 4 971 à 6 328, à savoir de 27,3 % entre 1980-81 et 1987-88. Pendant la même période, le nombre d'écoles moyennes et supérieures a augmenté pour passer de 326 à 425 unités (+ 30,4 %). Le nombre des écoles de formation professionnelle a doublé entre 1980-81 (161) et 1987-88 (321).

Il existe à l'heure actuelle cinq universités. L'université la plus grande et la plus importante du pays est l'université de Yaoundé, fondée en 1962. Elle a été construite par la France et pendant longtemps entretenue financièrement presque exclusivement par des moyens du budget de l'Etat français. Le personnel enseignant français a progressivement été remplacé, à partir de 1973, par des enseignants nationaux, et le financement a eu lieu à partir de postes budgétaires camerounais. Outre l'université de Yaoundé, d'autres Facultés existent à Douala, à Dschang, à Buéa et à Ngaoundéré. La construction de l'institut catholique de l'université de Yaoundé a commencé début 1990. Cette construction représente la première étape de l'édification d'une université catholique en Afrique (Catholic University of Africa). Le Cameroun a obtenu de l'Espagne, fin 1990, un crédit (à des conditions concessionnelles) s'élevant à 10,9 Mrd F CFA, et destiné au financement de projets de construction et d'équipements importants de l'université de Yaoundé. Ce crédit inclut entre autres la construction d'une cité universitaire de 1 280 lits, l'extension de la Faculté des sciences, le financement d'équipements de laboratoires ainsi que la mise en oeuvre d'autres infrastructures universitaires.

5.1 ECOLES ET AUTRES ORGANISMES D'ENSEIGNEMENT

Etablissement	1980/81	1981/82	1986/87	1987/88
Ecoles primaires	4 971	5 148	5 941	6 328
Ecoles secondaires et supérieures	326	334	388	425
Ecoles professionnelles	161	168	305	321
Etablissements de forma- tion d'enseignants	19	33	33
Universités	5	5

Le nombre d'écoliers a crû de manière importante au cours des années 80. Le nombre des écoliers a augmenté dans le primaire de 1,379 Mio à 2,107 Mio, à savoir de 52,8 % entre 1980-81 et 1989-90. Dans le secondaire, l'augmentation du nombre d'écoliers a été encore plus rapide. Dans les écoles secondaires et supérieures générales, le nombre d'élèves a augmenté de près de 135 % entre 1980-81 (169 300) et 1989-90 (397 200). L'augmentation du nombre d'apprentis dans les écoles professionnelles présentait une importance semblable (+ 122 %).

Malgré l'augmentation absolue importante du nombre d'écoliers au cours de la dernière décennie, tous les enfants en âge scolaire ne vont pas à l'école, tant s'en faut. C'est ainsi que, selon les résultats du recensement de 1987, le taux de scolarisation (taux de scolarisation net) du primaire était de 73 %. Cela signifiait que plus d'un quart des enfants

en âge de scolarité primaire n'allait pas à l'école. Il existe en outre des différences régionales importantes concernant la fréquentation des écoles. Alors que, par exemple, le taux de scolarisation de la province du Sud était, en 1987 (résultat du recensement), de l'ordre de 93 %, seuls 44 % des enfants en âge d'être scolarisés dans le primaire fréquentaient l'école dans la province Extrême-Nord. L'une des causes du taux de scolarisation faible de la région extrême nord est bien souvent la situation financière difficile des parents de cette région qui est économiquement moins performante comparativement aux provinces plus méridionales. Nombreux sont les parents qui ne sont pas en mesure de payer la cotisation d'assurance scolaire annuelle de 200 F CFA ou les coûts de matériel didactique et de manuels scolaires, devant de plus en plus être supportés par les parents qui, de ce fait, renoncent à ce que leurs enfants se rendent à l'école. Le fait qu'il existe, dans les provinces du nord, une proportion relativement importante d'exploitations d'élevage de bétail représente un facteur supplémentaire affectant la fréquentation de l'école dans les provinces du nord. Dans de nombreuses familles, un enfant au moins doit garder le bétail, ce qui va à l'encontre de la fréquentation de l'école par ses soins.

5.2 ECOLIERS ET ETUDIANTS 1 000

Etablissement	1980/81	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90
Ecoles primaires	1 379,2	1 709,5	1 795,3	1 875,2	2 006,8	2 107,1
Ecolières	627,0	777,8	821,8	859,8	.	.
Ecoles secondaires et supérieures	169,3	256,5	291,8	317,8	355,5	397,2
Ecolières	57,4	96,0	111,5	123,7	.	.
Ecoles professionnelles ...	62,7	92,0	99,8	102,6	126,5	139,1
Ecolières	24,5	36,4	39,8	40,9	.	.
Etablissements de for- mation d'enseignants	2,1	4,1	4,3	5,3	.	.
Etudiantes	0,8	1,7	1,9	2,4	.	.
Universités	11,7	16,0	19,6	.	.	.
Etudiantes	3,0	4,2	.	.	.

En ce qui concerne l'évolution du nombre d'enseignants, des tendances différentes ont pu être constatées selon le niveau d'éducation au cours des années 80. L'augmentation du nombre d'enseignants dans le primaire ne s'est pas déroulé de la même manière que celle du nombre des écoliers. Il en a résulté une augmentation du rapport élèves/enseignants de 48,2 pour l'année scolaire 1980-81 à 52,7 pour l'année scolaire 1989-90 dans le primaire. De ce fait, la situation de l'éducation primaire, qui était déjà mauvaise, s'est encore détériorée. A contrario, dans le secondaire et le professionnel, le nombre des enseignants a davantage augmenté, au cours des années 80, que celui des élèves et des apprentis. Il en a résulté une diminution du nombre des écoliers à former par enseignant dans les écoles moyennes et supérieures qui a été de 28,5 à 26,1 entre 1980-81 et 1989-90. Le rapport élèves/enseignants s'est aussi nettement amélioré pendant la période dans les écoles professionnelles (1980-81: 22,7 apprentis par enseignant; 1989-90: 18,1 apprentis par enseignant). La situation se présente de manière favorable dans les établissements de formation d'enseignants. En 1987-88, chacun des professeurs de ces établissements devait former en moyenne 8 candidats à l'enseignement. Dans les universités du pays, 20 étudiants étaient suivis par un professeur en 1986-87.

5.3 ENSEIGNANTS

Etablissement	1980/81	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90
Ecoles primaires	28 585	33 598	35 728	36 548	37 688	39 968
Ecoles secondaires et supérieures	5 944	7 510	9 017	11 501	13 361	15 221
Ecoles professionnelles ...	2 764	3 936	4 641	5 772	6 720	7 671
Etablissements de for- mation d'enseignants	218	502	639	664	.	.
Universités	447 ^{a)}	817	975	.	.	.

a) 1981/82.

5.4 RAPPORT ELEVES/ENSEIGNANTS

Etablissement	1980/81	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90
Ecoles primaires	48,2	50,9	50,2	51,3	53,2	52,7
Ecoles secondaires et supérieures	28,5	34,2	32,4	27,6	26,6	26,1
Ecoles professionnelles ...	22,7	23,4	21,5	17,8	18,8	18,1
Etablissements de for- mation d'enseignants ...	9,6	8,2	6,7	8,0	.	.
Universités	19,6	20,1	.	.	.

Les sous-capacités esquissées dans le secteur de l'infrastructure scolaire sont également visibles à partir du manque de locaux scolaires caractéristique pour toutes les branches de l'éducation. C'est ainsi que, pendant l'année scolaire 1989-90, une moyenne de 52,2 élèves du primaire se partageaient une salle de classe. Dans le secondaire général (écoles moyennes et supérieures) chaque salle de classe abritait également en moyenne près de 50 élèves (49,7). Dans les écoles professionnelles, 36,8 apprentis se partageaient une salle de classe.

5.5 RAPPORT ELEVES/SALLES DE CLASSE

Etablissement	Nombre de salles de classe		Elèves par salle de classe	
	1987/88	1989/90	1987/88	1989/90
Ecoles primaires	35 745	40 329	52,5	52,2
Ecoles secondaires et supérieures	6 329	7 987	50,2	49,7
Ecoles professionnelles ...	3 184	3 778	32,2	36,8
Etablissements de for- mation d'enseignants ...	197	.	27,1	.
Universités

6 COMPTES NATIONAUX

Différentes organisations nationales et internationales publient des statistiques relatives à l'évolution des comptes nationaux du Cameroun. Une analyse des données disponibles présente, particulièrement pour la seconde moitié des années 80, des indications fortement divergentes quant à l'évolution économique globale du Cameroun.¹⁾

Il a été fait appel, pour le présent chapitre, à des statistiques de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International/FMI, ces statistiques fournissant le matériau en chiffres le plus exhaustif quant aux comptes nationaux du Cameroun. Les données publiées par ces organisations présentent en outre une cohérence élevée.

Jusqu'en 1986, le Cameroun était l'un des quelques pays africains subsahariens présentant une croissance économique permanente élevée. Une croissance réelle de 4,3 % p.a. en moyenne a été réalisée entre 1968 et 1976, ce qui correspondait à une faible augmentation du Produit Intérieur Brut/PIB par habitant. Les années 1977 à 1981 ont représenté une phase de relance très importante, une croissance réelle de 14,2 % ayant été réalisée annuellement. C'est à cette époque qu'ont eu lieu la découverte et l'exploitation des réserves pétrolifères dans le secteur offshore. La haute conjoncture s'est poursuivie également au cours de la première moitié des années 80. La puissance économique camerounaise était basée, à cette époque, sur un secteur d'exportation agricole florissant, sur l'exploitation du pétrole brut dans le secteur offshore ainsi que sur un secteur industriel en expansion rapide. En outre, une politique budgétaire intelligente et prudente favorisa une croissance économique élevée permanente. Comme le tableau 6.1 l'illustre, le PIB en prix constants a augmenté de 2 762 Mrd F CFA en 1979-80 pour passer à 4 246 Mrd F CFA (+ 53,7 %) en 1985-86, ce qui fait qu'il a augmenté de 7,4 % par an. Pendant la même époque, le PIB par habitant a augmenté pour passer de 326 100 F CFA à 422 400 F CFA, à savoir de 29,5 % (4,4 % p.a.). Ceci a permis au Cameroun de s'insérer dans la catégorie des pays à revenu moyen de la Banque Mondiale.

Une chute dramatique des prix du marché mondial du pétrole, du café et du cacao allant de pair avec une réévaluation simultanée du Franc CFA par rapport au US \$ a eu lieu en 1986. Pris ensemble, ces facteurs exogènes ont eu des conséquences très lourdes pour la vie économique. L'économie à l'exportation camerounaise tomba dans une récession importante rendue plus difficile encore par l'épuisement progressif des réserves de pétrole et par une diminution de l'extraction de pétrole allant de pair avec cette diminution des réserves au cours de la seconde moitié des années 80. En outre, une contraction marquée de l'investissement contribua

1) Une étude publiée en 1991 par le Groupe de recherche à vocation européenne, DIAL, créé par Eurostat, l'ORSTOM et le CESD-Paris et relative au développement macro-économique du Cameroun souligne explicitement les divergences importantes sur lesquelles sont basées les statistiques des comptes nationaux publiés du Cameroun. Sur la base des données collectées par différentes organisations, des différences importantes existaient pour la période 1984-85 à 1989-90 en ce qui concerne l'importance que la croissance du PIB. cf.: Développement des Investigations sur l'Ajustement à Long Terme/DIAL: Cameroun. évolution économique rétrospective et perspectives macroéconomiques à l'horizon de 1995. Paris (DIAL), 1991.
Voir également l'article "Comptabilité nationale et modélisations macro-économiques, de Jean-Joël Aerts, de la Caisse Française de Développement, paru dans STATECO, n°64, décembre 1990.

également à la chute des activités économiques (cf. tableau 6.3). Il en a résulté une croissance économique négative permanente depuis 1986-87. La création totale de valeur ajoutée (au prix de 1986-87) a diminué entre 1985-86 et 1988-89 pour passer de 4 246 Mrd F CFA à 3 538 Mrd F CFA (- 16,7 %), et, de la sorte, de près de 6 % p.a. Le PIB par habitant de 1988-89 est tombé, avec 321 600 F CFA, au-dessous du niveau de 1979-80. Pour 1989-90, la récession s'est poursuivie, ce qu'indique la diminution du PIB aux prix courants de 3 495 Mrd F CFA (1988-89) à 3 346 Mrd F CFA (- 4,3 %).

6.1 EVOLUTION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHE

Année 1)	Produit intérieur brut aux prix du marché			Composant du prix	Habitants
	aux prix courants	aux prix de 1986-87			
		Mrd Francs CFA	total	par habitant	1986-87 = 100
1979-80	1 569	2 762	326,1	56,8	82
1984-85	3 839	3 931	402,3	97,7	94
1985-86	4 166	4 246	422,4	98,1	97
1986-87	3 969	3 969	383,7	100,0	100
1987-88	3 695	3 662	343,5	100,9	103
1988-89	3 495	3 538	321,6	98,8	106
1989-90	3 346	.	.	.	110

Modifications par rapport à l'année précédente ou taux de croissance annuel moyen en %

1985-86	+ 8,5	+ 8,0	+ 5,0	+ 0,4	+ 2,9
1986-87	- 4,7	- 6,5	- 9,2	+ 1,9	+ 2,9
1987-88	- 6,9	- 7,7	-10,5	+ 0,9	+ 3,0
1988-89	- 5,4	- 3,4	- 6,4	- 2,1	+ 3,2
1989-90	- 4,3	.	.	.	+ 3,2
1979-80-1984-85 M	+19,6	+ 7,3	+ 4,3	+11,5	+ 2,9
1984-85-1989-90 M	- 2,7	- 2,6 ^{a)}	- 5,4 ^{a)}	+ 0,3 ^{a)}	+ 3,0

Source: Banque Mondiale et FMI.

1) Les années comptables se terminent toutes le 30 Juin. - 2) Sur la base des indications démographiques du tableau 3.1 (chapitre 3), évaluations nationales.

a) Moyenne de 1984-85 à 1988-89.

M = moyenne

Les perspectives d'une relance de la conjoncture dans un proche avenir sont faibles. Il y a lieu de s'attendre plutôt à une poursuite de la diminution des activités économiques qu'à une nouvelle phase de croissance au cours de la première moitié des années 90. Il existe plusieurs motifs à ce qui précède:

- les agitations politiques, du fait d'un processus de démocratisation ne se développant que lentement, ont provoqué une détérioration du climat économique global et font que l'économie privée est réservée en ce qui concerne de nouveaux investissements;
- en outre, la campagne "villes mortes" qui a provoqué une paralysie partielle des activités économiques dans un certain nombre de secteurs (entre autres dans le commerce, les transports et la production industrielle) a eu une influence négative sur la vie économique;
- selon les indications du gouvernement, l'extraction de pétrole diminuera jusqu'en 1995 de 55 % au total. Du fait qu'aucun nouveau gisement exploitable n'est connu, une contraction supplémentaire de l'économie pétrolière est inévitable. Les bénéfices exceptionnels enregistrés au cours de la première moitié de 1991, du fait de la croissance des exportations de pétrole due à la crise du Golfe n'étaient que de caractère temporaire et d'une importance économique globale secondaire;
- compte tenu des prix du marché mondial toujours faibles pour le café et le cacao, il n'y a pas lieu de s'attendre, dans un futur proche, à une relance de la production agricole à l'exportation.

Compte tenu de ce cadre économique et politique, l'Economist Intelligence Unit/EIU prévoit, pour la période de 1990-91 à 1992-93, des taux de croissance réels négatifs situés entre 3 et 6,2 %. Le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale partent du fait que, même en cas de réalisation sans problèmes du programme d'ajustement structurel, le PIB par habitant ne pourrait recommencer à augmenter qu'à partir de 1995 au plus tôt.

Le tableau 6.2 fournit un aperçu de la création du PIB selon les secteurs économiques principaux. Comme le tableau l'indique, la première moitié des années 80 a connu une croissance positive pour tous les secteurs économiques. Alors que les secteurs secondaire (+ 12,2%) et tertiaire (+ 7,7 %) ont atteint une croissance supérieure à la moyenne de 7,3 %, la croissance du secteur primaire (agriculture, sylviculture et pêche) était nettement inférieure à la moyenne avec 1,0 % p.a. La faible augmentation de la valeur ajoutée du secteur primaire a en tout premier lieu été due à la sécheresse des années 1983-85 qui a eu un effet négatif sur la production agricole. Au cours de la seconde moitié des années 80, la situation se transforma. Alors qu'il existait, entre 1984-85 et 1988-89, une forte croissance réelle de 4,2 % pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche, l'industrie (- 6,8 %) et le secteur tertiaire (- 3,1 %) réalisèrent des taux de croissance négatifs. La stagnation de l'économie secondaire était en tout premier lieu à rapporter à la forte diminution de la valeur ajoutée du secteur pétrolier, cependant que la production de l'industrie de transformation ne diminuait que légèrement. Il n'y avait pas lieu de s'attendre, pour 1989-90, à une modification fondamentale de ces tendances sectorielles, quand bien même il a été possible de constater, aux prix courants, pour le secteur pétrolier, une augmentation momentanée de la production.

6.2 FORMATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ

Année 1)	Produit intérieur brut aux prix du marché	Agriculture, syl- viculture, pêche	Indu- strie	dont		Autres secteurs
				Industrie de transformat.	Secteur pétrolier	

en prix courants
Mrd Francs CFA

1979-80	1 569	437	406	124	.	726
1984-85	3 839	790	1 317	423	.	1 731
1985-86	4 166	908	1 373	537	439	1 885
1986-87	3 969	976	1 137	523	250	1 856
1987-88	3 695	954	1 055	498	233	1 686
1988-89	3 495	939	945	456	218	1 611
1989-90	3 346	891	930	.	253	1 525

Modification par rapport à l'année précédente ou taux de croissance moyen annuel en %

1985-86	+ 8,5	+14,9	+ 4,3	+27,0	.	+ 8,9
1986-87	- 4,7	+ 7,5	-17,2	- 2,6	-43,1	- 1,5
1987-88	- 6,9	- 2,3	- 7,2	- 4,8	- 6,8	- 9,2
1988-89	- 5,4	- 1,6	-10,4	- 8,4	- 6,4	- 4,4
1989-90	- 4,3	- 5,1	- 1,6	.	+16,1	- 5,3
1979-80 à 1984-85 M	+19,6	+12,6	+26,5	+27,8	.	+19,0
1984-85 à 1989-90 M	- 2,7	+ 2,4	- 6,7	+ 1,9 ^{a)}	-12,9 ^{b)}	- 2,5

en prix de 1986-87
Mrd Francs CFA

1979-80	2 762	769	715	218	.	1 278
1984-85	3 931	808	1 271	474	.	1 853
1985-86	4 246	925	1 400	547	.	1 921
1986-87	3 969	976	1 137	523	250	1 856
1987-88	3 662	945	1 046	494	.	1 671
1988-89	3 538	951	957	462	.	1 631

Modification par rapport à l'année précédente ou taux de croissance moyen annuel en %

1985-86	+ 8,0	+14,5	+10,1	+15,4	.	+ 3,7
1986-87	- 6,5	+ 5,5	-18,8	- 4,4	.	- 3,4
1987-88	- 7,7	- 3,2	- 8,0	- 5,5	.	-10,0
1988-89	- 3,4	+ 0,6	- 8,5	- 6,5	.	- 2,4
1979-80 à 1984-85 M	+ 7,3	+ 1,0	+12,2	+16,8	.	+ 7,7
1984-85 à 1988-89 M	- 2,6	+ 4,2	- 6,8	- 0,6	.	- 3,1

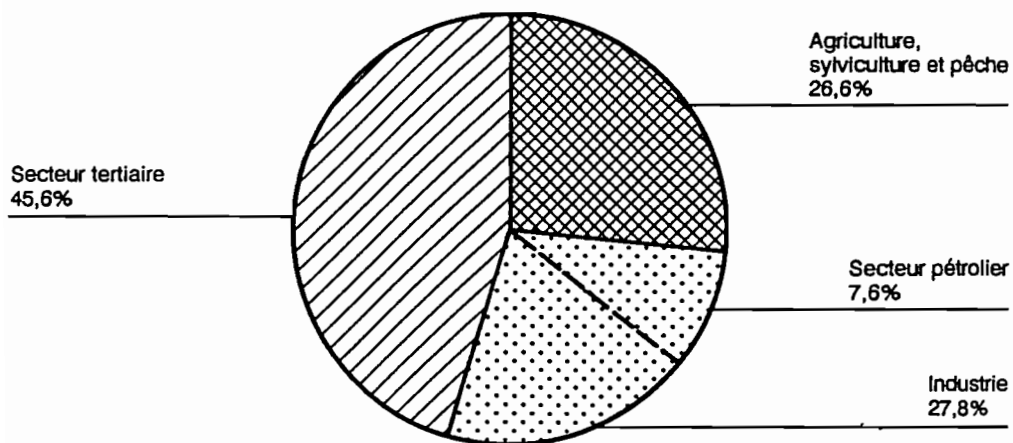
Source: Banque Mondiale et FMI.

1) Les années comptables s'arrêtent au 30 juin.

a) Moyenne 1984-85 à 1988-89 - b) Moyenne 1985-86 à 1989-90.

M = moyenne.

**6.1 FORMATION DU PIB AUX PRIX DU MARCHÉ
(AUX PRIX COURANTS)
1989-90**

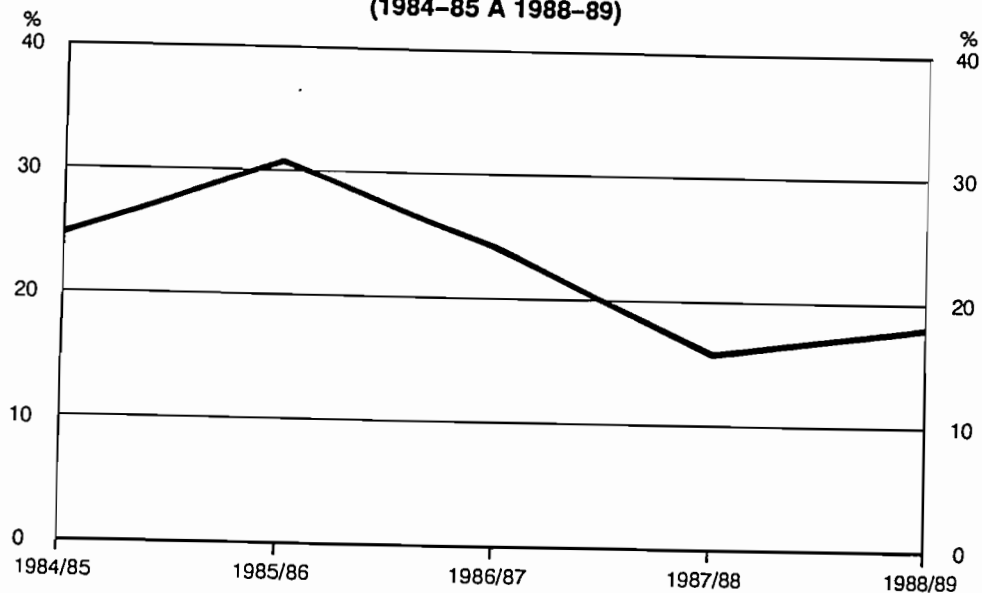


Statistisches Bundesamt 92 0324 B

La figure 6.1 illustre la contribution des différents secteurs économiques au PIB total pour l'année comptable 1989-90 sur la base des prix courants. Comme il est possible de le voir à partir de cette figure, la participation de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche s'élevait, avec 891 Mrd F CFA, à 26,6 % de la totalité de création de valeur ajoutée de 3 346 Mrd F CFA. La contribution de l'industrie (930 Mrd F CFA), qui représentait un taux de 27,8 %, n'était que faiblement supérieure à la participation de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Par contre, la participation de l'économie pétrolière (253 Mrd F CFA) était nettement passée, en dessous de la barre des 10 % et ne représentait que 7,6 %. Le secteur tertiaire (1 525 Mrd F CFA) représentait, avec 45,6 %, le secteur économique le plus important. Il faut cependant tenir compte, à cette occasion, du fait que le secteur tertiaire comprend une série de secteurs économiques différents (entre autres commerce et hôtellerie, services publics, transports et circulation) qui ne possèdent pas, considérés isolément, une valeur économique semblable à celle de l'agriculture ou de l'industrie. Il n'y a pas eu, de manière globale, au cours des années 80, de translations remarquables de la contribution proportionnelle des différents secteurs économiques au PIB.

Une ventilation du PIB aux prix du marché selon son utilisation montre des modifications marquées depuis le milieu des années 80. Après que les investissements bruts (aux prix courants) aient atteint leur niveau le plus haut en 1985-86 avec 1 285 Mrd F CFA, leur importance en valeur a diminué de moitié jusqu'en 1988-89 (628 Mrd F CFA). Ceci fut accompagné d'une régression du taux d'investissement de 31 % à un taux faible de 18 % (fig. 6.2). A contrario, pendant la même période, une augmentation proportionnelle sensible de la consommation privée et étatique a vu le jour. Après que 68 % du PIB (aux prix courants) aient été utilisés pour la consommation (privée et publique) en 1985-86 (2 853 Mrd F CFA), ce chiffre était en 1988-89 (2 822 Mrd F CFA) de 81 %. Une nouvelle relance conjoncturelle ne sera pas réalisable dans un futur proche sans diminution importante des consommations privée et publique au bénéfice d'une activité d'investissement croissante.

6.2 PART DES INVESTISSEMENTS BRUTS DANS LE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ (1984-85 A 1988-89)



Statistisches Bundesamt 92 0325 B

FIG. 6.2

A partir de la comparaison sur laquelle se base le tableau 6.4 concernant le Produit National Brut/PNB et le Produit Intérieur Brut/PIB, il est visible que la contribution nette d'entreprises étrangères (solde des revenus transfrontaliers) à la création de valeur globale n'a été que faible globalement. Pendant toutes les années depuis 1984-85, sa part était nettement inférieure à 10 % avec une tendance marquée à la baisse, ce qui représente une indication indirecte d'un engagement économique toujours plus faible des détenteurs de capitaux étrangers au Cameroun.

6.3 UTILISATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ

Année 1)	Produit intérieur brut aux prix du marché (Col.5+Col.6 -Col.7)	Consom- mation privée	Consom- mation étatique	Invés- tisse- ments bruts	Dernière utilisa- tion na- tionale (Col. 2 à col. 4)	Export. de marchandises et de services	Import.
	1	2	3	4	5	6	7

aux prix courants
Mrd Francs CFA

1979-80	1 569	1 185	137	296	1 618	378	427
1984-85	3 839	2 116	345	955	3 417	1 318	896
1985-86	4 166	2 489	364	1 285	4 137	985	956
1986-87	3 969	2 757	433	957	4 146	666	843
1987-88	3 695	2 800	417	580	3 797	611	713
1988-89	3 495	2 410	412	628	3 450	670	625
1989-90	3 346	.	391	.	3 300	684	638

Modification par rapport à l'année précédente ou taux de croissance annuel moyen en %

1985-86	+ 8,5	+17,6	+ 5,5	+34,6	+21,1	-25,3	+ 6,7
1986-87	- 4,7	+10,8	+19,0	-25,5	+ 0,2	-32,4	-11,8
1987-88	- 6,9	+ 1,6	- 3,7	-39,4	- 8,4	- 8,3	-15,4
1988-89	- 5,4	-13,9	- 1,2	+ 8,3	- 9,1	+ 9,7	-12,3
1989-90	- 4,3	.	- 5,1	.	- 4,3	+ 2,1	+ 2,1
1979-80 à 1984-85 M	+19,6	+12,3	+20,3	+26,4	+16,1	+28,4	+16,0
1984-85 à 1989-90 M	- 2,7	+ 3,3 ^{a)}	+ 2,5	- 9,9 ^{a)}	- 0,7	-12,3	- 6,6

aux prix de 1986/87
Mrd Francs CFA

1979-80	2 762	2 087	241	521	2 849	666	752
1984-85	3 931	2 329	352	818	3 499	1 349	917
1985-86	4 246	2 537	371	1 309	4 217	1 004	975
1986-87	3 969	2 757	433	957	4 146	666	843
1987-88	3 662	2 775	413	575	3 763	606	707
1988-89	3 538	2 440	417	636	3 493	678	633

Notes: voir fin du tableau.

6.3 UTILISATION DU PRODUIT INTERIEUR BRUT AUX PRIX DU MARCHÉ (SUITE)

Année 1)	Produit intérieur brut aux prix du marché (Col.5+Col.6 -Col.7)	Consom- mation privée	Consom- mation étatique	Invés- tisse- ments bruts	Dernière utilisa- tion na- tionale (Col. 2 à col. 4)	Export.	Import.
	1	2	3	4	5	6	7

Modification par rapport à l'année précédente ou taux de croissance annuel moyen en %

1985-86	+ 8,0	+ 8,9	+ 5,4	+60,0	+20,5	-25,6	+ 6,3
1986-87	- 6,5	+ 8,7	+16,7	-26,9	- 1,7	-33,7	-13,5
1987-88	- 7,7	+ 0,7	- 4,6	-39,9	- 9,2	- 9,0	-16,1
1988-89	- 3,4	-12,1	+ 0,9	+10,6	- 7,2	+11,9	-10,5
1979-80 à 1984-85 M	+ 7,3	+ 2,2	+ 7,9	+ 9,4	+ 4,2	+15,2	+ 4,0
1984-85 à 1988-89 M	- 2,6	+ 1,2	+ 4,3	- 6,1	- 0,0	-15,8	- 8,8

Source: Banque Mondiale et FMI.

1) Les années comptables s'arrêtent le 30 juin.

a) Moyenne 1984-85 à 1988-89

M = moyenne.

**6.4 PRODUIT NATIONAL BRUT ET PRODUIT INTERIEUR BRUT
AUX PRIX COURANTS
(Mrd Francs CFA)**

Année ¹⁾	Produit national brut aux prix du marché	Solde des revenus trans-frontaliers	Produit intérieur brut aux prix du marché (Col.1-Col.2)	Impôts indirects ²⁾	Produit intérieur brut aux coûts des facteurs (Col.3-Col.4)
	1	2	3	4	5
1979-80	1 427	- 142	1 569	118	1 451
1984-85	3 596	- 243	3 839	121	3 718
1985-86	3 949	- 217	4 166	144	4 022
1986-87	3 818	- 151	3 969	187	3 782
1987-88	3 568	- 127	3 695	166	3 529
1988-89	3 383	- 112	3 495	154	3 341

Modification par rapport à l'année précédente ou taux de croissance annuel moyen en %

1985-86	+ 9,8	-10,7	+ 8,5	+19,0	+ 8,2
1986-87	- 3,3	-30,4	- 4,7	+29,9	- 6,0
1987-88	- 6,5	-15,9	- 6,9	-11,2	- 6,7
1988-89	- 5,2	-11,8	- 5,4	- 7,2	- 5,3
1979-80 à 1984-85 M	+20,3	+11,3	+19,6	+ 0,5	+20,7
1984-85 à 1988-89 M	- 1,5	-17,6	- 2,3	+ 6,2	- 2,6

Source: Banque Mondiale et FMI.

1) Les années comptables s'arrêtent le 30 juin. - 2) Moins subventions.

M = moyenne.

7 AGRICULTURE, SYLVICULTURE ET PÊCHE

Malgré tous ses efforts d'industrialisation, l'agriculture (y compris la sylviculture et la pêche) continue à être la colonne portante de l'économie camerounaise. L'importance du secteur agricole pour la vie économique est visible à partir du fait que ce secteur économique a contribué, en 1989-90, à concurrence de près de 27 %, à la création du produit intérieur brut aux prix du marché (aux prix courants) (cf. chapitre 6). Près des trois quarts de la population active sont employés dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche (cf. chapitre 13). La part des produits agricoles dans les exportations totales était, au cours des années 80, en permanence à des valeurs supérieures à 27 %, et a même été supérieure, certaines années, à 40 %. Les produits à l'exportation les plus importants de l'agriculture sont le cacao et le café¹⁾. Ils représentent, après le pétrole, les produits d'exportation les plus importants du Cameroun. Compte tenu de l'épuisement progressif des réserves de pétrole, le Cameroun, au moins à moyen terme, dépendra, dans une large mesure, des performances de son secteur agricole, et ce en vue de compenser les pertes importantes à l'exportation des opérations pétrolières et de stopper le déclin économique qui se poursuit depuis 1986.

Le gouvernement camerounais est conscient de l'importance centrale du secteur agricole pour la prospérité économique du pays. Les objectifs principaux de la politique agricole étatique sont les suivants:

- **Augmentation de la production de produits alimentaires sur la base d'une assurance à long terme de l'auto-approvisionnement** et de la garantie d'une nutrition suffisante pour toutes les parties de la population. Le gouvernement recherche entre autres une élimination rapide de la sous-alimentation et de la malnutrition déficiente allant de pair avec la pauvreté;
- **une réforme institutionnelle et structurelle de l'agriculture d'exportation**, en particulier en ce qui concerne le cacao et le café dans le cadre du programme d'ajustement structurel en cours. Le point central de cet objectif est la récupération de l'équilibre financier des organisations de production et de vente étatiques allant de pair avec une privatisation partielle de l'achat et de la vente de produits d'exportation agricoles. En outre, une élimination des subventions étatiques est prévue pour les intrants de production agricole (engrais chimiques, pesticides, semences, etc.);
- **l'augmentation de la production de produits d'exportation traditionnels ainsi que la diversification de la production agricole à l'exportation**. Dans ce contexte, une expansion de la culture des fruits tropicaux, du caoutchouc naturel et de l'huile de palme est recherchée;
- **la création de nouvelles possibilités d'emplois dans les campagnes;**

1) Il existe d'autres produits d'exportation agricoles ou sylvicole importants: le coton, la banane, le caoutchouc, les produits du palmier ainsi que le bois brut et les produits du bois.

- ainsi qu'une **modernisation fondamentale de l'agriculture**. C'est dans ce contexte qu'a eu lieu la création d'un office de crédit agricole propre au pays, le Crédit Agricole du Cameroun/CAC, destiné à fournir aux exploitations agricoles, par l'octroi de crédits ciblés, une base financière aux projets de modernisation et d'intensification.

AGRICULTURE

Une des entraves principales concernant l'introduction recherchée de méthodes modernes de culture et d'exploitation est la structure en petites exploitations de l'agriculture camerounaise. Près de 70 % des terres labourables et de culture permanente sont la propriété de petits agriculteurs possédant des exploitations de moins de 2 ha. Les exploitations moyennes (2 à 22 ha) couvrent 20 % de la surface agricole utile. 10 % des surfaces sont exploitées par de grosses exploitations présentant des terres labourables atteignant jusqu'à 10 000 ha. En moyenne, la taille des exploitations est faible, puisqu'elle ne représente que 1,6 ha. Les grosses exploitations se limitent principalement aux plantations et cultures implantées dans la région côtière et dont la majorité a vu le jour pendant la période coloniale. Les points forts de la production des grandes entreprises sont l'huile de palme et le caoutchouc, cependant que des produits d'exportation importants tels que le cacao, le café et le coton sont principalement cultivés par des petites exploitations.

Il existe une plage très étendue de formes d'utilisation agricole. Outre la culture en champs stabilisés, dominante, il existe la culture itinérante avec défrichage par le feu, caractéristique d'un grand nombre de régions tropicales. Dans le secteur de l'élevage de bétail, il existe, outre l'élevage sédentaire, différentes formes d'élevage nomade. On trouve encore, dans quelques régions de la forêt vierge tropicale, la chasse et la collecte traditionnelle.

Le tableau 7.1 fournit un aperçu de l'utilisation des sols. Comme on peut le voir, seuls 12,5 % (59 400 km²) de la surface totale du Cameroun étaient utilisés en tant que surface cultivable à la fin des années 80. Comparativement au début des années 70 (1972: 55 000 km²), les secteurs cultivés ont été étendus de 8 %. La part des terres en cultures permanentes était de 2,2 % de la totalité des surfaces disponibles avec 10 680 km² en 1989. A cette époque, 83 000 km² (17,5 %) ont été utilisés comme pâturages. Plus de la moitié (51,8 %) du territoire national camerounais est recouverte par des forêts (246 500 km²). Du fait du renforcement de la collecte de bois de chauffage, du défrichement par le feu et de l'utilisation commerciale toujours croissante du bois, la surface des forêts a diminué de plus de 6 % entre 1972 et 1989.

L'agriculture par irrigation en est encore à ses balbutiements. La surface irriguée était, en 1989, de 280 km², soit 0,4 % de la totalité des terres labourables et de cultures permanentes.

La mécanisation de l'agriculture camerounaise est faible. La plupart des petits exploitants ne sont financièrement pas en mesure d'acheter des machines et appareils chers. En outre, les grandes machines agricoles sont inadaptées à une utilisation sur les petites surfaces des exploitations. Compte tenu de la structure en petites exploitations de l'agriculture, seuls 1 050 tracteurs étaient utilisés en 1989. Comparativement à 1970, la flotte de tracteurs avait cependant été multipliée par 7.

7.1 UTILISATION DES SOLS (1 000 ha)

Genre d'utilisation	1972	1979	1984	1987	1989
Terre labourable.....	5 500	5 898	5 910	5 930	5 940
Cultures permanentes	780	1 014	1 055	1 065	1 068
Prés et pâturages perm. 1)	8 300	8 300	8 300	8 300	8 300
Surface boisée	26 290	25 750	25 200	24 870	24 650
Autres surfaces	6 674	6 582	7 079	7 379	7 586
Surface irriguée	8	14	18	24	28

1) Limitation de la notion de la FAO; surfaces utiles selon les conditions des précipitations y compris les surfaces utiles occasionnellement.

Les intrants sont utilisés surtout dans le secteur de la production agricole orientée vers l'exportation. L'utilisation d'engrais commerciaux par hectare de terre labourable et de surface de culture permanente était encore à un faible niveau en 1989-90 avec en moyenne 4,1 kg. Dans le passé, les producteurs profitèrent de subventions étatiques pour la mise en oeuvre d'intrants. Dans le cadre de la nouvelle stratégie agricole, il est prévu de supprimer entièrement les subventions pour les consommations intermédiaires. En 1990-91 déjà, les subventions destinées à l'achat d'engrais synthétiques et de pesticides ont été diminuées. En outre, les prix producteurs faibles des produits agricoles à l'exportation, les plus importants, motivent peu les paysans à utiliser davantage des intrants de production chers. Il y a lieu de s'attendre, pour les motifs précités, à une diminution supplémentaire de l'utilisation d'engrais synthétiques et d'autres moyens auxiliaires pour l'année agricole 1990-91 et ultérieurement.

7.2 FLOTTE DE TRACTEURS ET UTILISATION D'ENGRAIS COMMERCIAUX

Matériels Intrants	Unité	1970	1975	1980	1985	1989
Tracteurs 1)	Nombre	150	280	572	880	1 050
Consommation d'engrais commerciaux tot. 2) ..	1 000 t élémen. fertil. pur	32,0	56,5	49,8	39,0	28,6
à teneur en azote....	1 000 t élémen. fertil. pur	16,1	26,9	24,6	22,0	18,2
à teneur en phosphore	1 000 t élémen. fertil. pur	6,0	9,6	14,3	8,6	4,4
à teneur en potassium	1 000 t élémen. fertil. pur	10,0	20,0	10,9	8,4	6,0
Consommation par ha de terre labourable et de surf. de cult. perman.	kg élémen. fertil. pur	4,6	8,1	7,1	5,6	4,1

1) Situation: fin de l'année. - 2) Année agricole juillet/juin.

Le Cameroun est traditionnellement considéré comme s'auto-approvisionnant en **produits alimentaires**. Près de 45 % de la création de valeur ajoutée de l'économie primaire concerne la production de produits alimentaires. Les excédents de production de certains fruits alimentaires ont été, dans le passé, exportés principalement dans les pays voisins du Nigeria et du Gabon. L'objectif à long terme du gouvernement consiste à assurer l'auto-approvisionnement et à fournir une base d'alimentation satisfaisante pour la population en croissance rapide, en renforçant la production nationale de produits alimentaires. L'approvisionnement en produits alimentaires, considéré comme généralement bon, cache cependant, selon les évaluations de la Banque Mondiale, des disparités régionales dans la situation et la sécurité de l'alimentation. Du fait de la sécheresse, un sous-approvisionnement en produits alimentaires voit le jour de manière répétitive (en moyenne pluriannuelle un an sur trois) dans les parties nord du pays principalement. En outre, il existe, dans le nord, des cas de sous-alimentation aigus provoqués par la pauvreté et par des conditions sanitaires parfois mauvaises. Selon les indications de la Banque Mondiale, il est possible de constater souvent, à l'ouest du Cameroun, une sous-alimentation chronique fréquente des enfants et des nourrissons, sous-alimentation provoquée par les habitudes de nutrition locales et le manque de temps de nombreuses mères pour la surveillance des enfants.

La Banque Mondiale a octroyé, en juillet 1991, un prêt d'un montant de 23 Mio US \$ pour un projet concernant les produits alimentaires jusqu'en 1999 en vue d'éliminer les goulets d'étranglement régionaux en matière de nutrition et d'approvisionnement. Le projet devrait coûter près de 35,3 Mio US \$. Outre la Banque Mondiale, le Japon entre autres participe financièrement au projet. Sont au centre de ce projet la promotion de mesures destinées à la lutte contre les sauterelles, l'amélioration des équipements de commercialisation des produits alimentaires, la tenue de campagnes de conseil nutritionnel, ainsi que la création d'un système d'information relatif à la situation de la nutrition au niveau du pays.

Les produits alimentaires de base les plus importants sont le maïs, les bananes plantain, le manioc, l'igname, le mil, le sorgho, les pommes de terre, les patates douces et le riz. Les statistiques existantes relatives à l'évolution de la production de différents légumes et fruits alimentaires sont malheureusement très peu fiables. Les produits alimentaires cultivés dans l'agriculture de subsistance ne sont en partie pas repris dans les statistiques officielles. Il y a donc lieu de se baser, pour toutes les statistiques publiées relativement à la production et à la récolte de produits alimentaires, sur une saisie partiellement insuffisante des quantités effectivement produites. Ce facteur doit également être intégré aux commentaires des données sur lesquelles s'appuie le tableau 7.3 relatif à l'évolution de la production de certains produits alimentaires de base, qui se fondent sur des indications de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture/FAO.

Au cours des années 80, une importance particulière a été accordée à l'extension de la culture du **maïs**. Après que 459 000 t de maïs aient été produites encore en 1988, cette production régressa au cours des années 1989 (375 000 t) et 1990 (350 000 t). Les prix à la production en forte diminution pour de nombreux produits agricoles d'exportation (cf. tableau 7.6) pourraient cependant ouvrir la voie à la culture du maïs pour un grand nombre de cultivateurs.

Selon les informations de la Banque Mondiale, la culture du maïs est extrêmement lucrative, le prix à la production du maïs étant élevé comparé au prix du café ou à celui du maïs dans les pays voisins. En outre, la production de maïs nécessite un personnel nettement inférieur à celle du café. Il y a lieu de s'attendre, de ce fait, à une expansion de la culture du maïs au début des années 90.

Tout comme la production du maïs, celle du **mil** et du **sorgho** était également en recul pendant les années 1989 et 1990. Dans le cas du sorgho, cependant, le résultat de la récolte de 1990, à savoir 380 000 t, était nettement supérieur à la moyenne de la production des années 1979-81 (301 000 t).

La production de **riz** a lieu de manière tant traditionnelle que moderne. La Société d'Étude et de Modernisation de la Riziculture/Semry, qui entretient à Yagoua (province Extrême Nord) trois grandes exploitations rizicoles, revêt une importance centrale pour cette culture. La plus grande part de la production de riz de la Semry est destinée à l'exportation, la population locale de la partie nord du pays refusant le riz en tant que produit alimentaire. Une réorganisation de la Semry est prévue dans le cadre des mesures d'ajustement structurel en cours.

A l'opposé de ce qui s'est passé pour la plupart des céréales, la période 1988-90 a été marquée par des augmentations de production très nettes des **tubercules** et **racines tubérisées** comparativement au début des années 80. C'est ainsi que la production de **potatoes douces** avait pratiquement quadruplé entre 1979-81 (49 000 t) et 1990 (190 000 t). Pendant la même période, la production de **patates douces** a augmenté de 18,8 %, la récolte de **manioc** de 24,4 %, celle d'**igname** de 15,3 %.

7.3 QUANTITES RECOLTEES DE CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE (1 000 t)

Produit	1979/81 M	1988	1989	1990
Riz	48	40	35	39
Maïs	418	459	375	350
Mil	98	60	52	50
Sorgho	301	512	400	380
Pommes de terre	49	174	180	190
Patates douces	133	152	154	158
Manioc	1 273	1 500	1 530	1 583
Igname	203	230	230	234
Haricots secs	98	115	117	119
Arachides coques	137	145	140	140
Graines de sésame	8	14	14	15
Coeurs de palmier	43	50	50	50
Cannes à sucre	1 072	1 280	1 300	1 330
Bananes plantain	1 022	1 100	1 150	1 160

M = moyenne.

Pendant la même période, d'autres plantes alimentaires telles que les **haricots** (+ 21,4 %), la **canne à sucre** (+ 24,1 %) et les **bananes plantain** (+ 13,5 %) ont connu une augmentation de production très nette.

La faible utilisation de moyens d'exploitation modernes et les technologies de production désuètes font que le rendement demeure à un niveau faible par comparaison internationale pour la plupart des produits alimentaires (cf. tableau 7.2). Certaines céréales ont cependant connu, au cours des années 80, une augmentation très nette du rendement superficiel (entre autres le riz, le maïs, le mil). A l'inverse, les rendements pour les racines tubérisées et les tubercules ainsi que pour les légumineuses n'ont pu être augmentés de manière décisive. Le rendement de la canne à sucre a connu une évolution négative. Il existe encore, compte tenu du faible niveau de rendement, des potentiels de production très importants, à condition d'intensifier la culture des produits alimentaires. Ceci fait que le Cameroun dispose d'une base agricole permettant la réalisation du but recherché, à savoir un auto-approvisionnement en produits alimentaires. Une augmentation accélérée des rendements est cependant absolument nécessaire au cours des années 90, afin de tenir compte des besoins de la population, celle-ci s'accroissant rapidement.

7.4 RENDEMENTS DE CERTAINS PRODUITS ALIMENTAIRES DE BASE (qtz/ha)

Produit	1979/81 M	1988	1989	1990
Riz	22,8	28,6	26,9	30,0
Maïs	8,5	15,8	15,0	14,6
Mil	7,5	15,0	13,0	12,5
Sorgho	8,1	10,0	10,0	10,0
Pommes de terre	23,2	23,8	23,7	23,4
Patates douces	35,1	36,2	35,7	36,0
Manioc	24,6	25,0	25,5	25,4
Igname	57,0	41,1	41,1	41,6
Haricots secs	6,4	6,9	6,9	7,0
Arachides coques	4,1	4,5	4,4	4,4
Graines de sésame	2,6	4,3	4,5	4,7
Cannes à sucre	148	132	133	132

M = moyenne.

La production de produits agricoles d'exportation représente près de 25 % de la totalité de la valeur ajoutée agricole. Les cultures les plus importantes sont le cacao, le café, le coton, les bananes, le thé, le palmier à huile, l'hévéa. L'agriculture à l'exportation camerounaise se trouve, depuis la seconde moitié des années 80, dans une crise toujours plus importante. Au cas où la récession se poursuivrait, le danger existe que l'agriculture à l'exportation perde sa deuxième place en tant que producteur de devises, la première place étant occupée par le pétrole. La crise a été déclenchée par la réévaluation du F CFA par rapport au US \$ à partir de la moitié des années 80 et par la chute rapide des prix du marché mondial pour le cacao, le café et le coton depuis 1985. Il en est résulté une diminution draconienne des revenus des produits agricoles d'exportation au cours de la seconde moitié des années 80. Dans un premier temps, les prix aux producteurs pour les produits précités ont été maintenus élevés de manière artificielle par le système étatique de prix fixes. Il en a résulté des déficits toujours croissants des sociétés de commercialisation étatiques, ainsi qu'une augmentation des retards de paiement aux producteurs.

Dans le cadre du programme d'ajustement structurel en cours, les prix à la production des produits agricoles destinés à l'exportation ont été liés à l'évolution des prix du marché mondial concerné. Les prix aux producteurs ont été réduits de manière draconienne depuis l'année agricole 1989-90, ce qui fait que la chute internationale des prix a été retransmise aux productions de café, de cacao et de coton (cf. fig. 7.2). L'objectif de cette mesure était d'arriver à une élimination rapide des déficits élevés des sociétés commerciales ainsi qu'au paiement des producteurs agricoles. Dans ce contexte, l'Office National de Commercialisation des Produits de Base/ONCPB, qui était jusque-là responsable de la commercialisation et de la vente du cacao et du café, et qui avait accumulé plus de 100 Mrd F CFA de dettes, fut dissous et remplacé, à la mi-91, par l'Office National du Café et du Cacao/ONCC nouvellement créé. En outre, il y eut, à la mi-91, l'élimination des retards de paiement de l'ONCPB par le règlement des produits d'exportation des paysans dont les productions n'avaient pas encore été payées ; 10 Mrd F CFA sur une somme totale de 14 Mrd F CFA ont été remboursés grâce à l'aide financière de la Communauté Européenne. L'ONCC, nouvellement créé, ne possède plus les fonctions très larges de l'ONCPB, mais est seulement responsable du contrôle des achats de cacao et de café, des contrôles de la qualité à l'exportation, de l'élaboration d'un mécanisme de stabilisation des prix et de la représentation du Cameroun aux conférences internationales. L'achat du café et du cacao a été privatisé, ce qui a contribué à éliminer l'intervention étatique antérieure en matière de commercialisation de ces produits. Le fait que de nombreux acheteurs privés n'achètent plus le café et le cacao que dans les secteurs accessibles, et que les autres régions soient plus rarement servies, est considéré comme une des graves conséquences de la libéralisation du commerce du cacao et du café.

La mesure étatique suivante prise pour surmonter la récession de l'agriculture à l'exportation a consisté à réaliser des programmes de productivité agricole, financés dans le passé par les recettes provenant de la vente du pétrole. La revitalisation du secteur du café et du cacao par de nouvelles plantations est au centre de ces mesures. L'urgence de cette mesure est évidente du fait qu'environ 45 % des cacaoyers sont à l'heure actuelle âgés de plus de 20 ans et que, à cause de leur âge, leur rendement est en très nette diminution.

L'évolution de la production des produits agricoles les plus importants à l'exportation est présentée ci-après sur la toile de fond de leur intégration au marché mondial.

Le Cameroun fait partie des dix principaux pays producteurs de cacao au niveau mondial. Le cacao est le produit agricole exporté le plus important. Les principales régions de culture sont situées au centre, au sud et au sud-ouest du pays (cf. carte "agriculture et utilisation des sols"). Les petites exploitations sont prépondérantes dans le secteur du cacao: plus de 60 % des surfaces cultivées sont inférieures à 1 ha; seuls 8 % de ces surfaces présentent une superficie supérieure à 3 ha. Ces cultures sont caractérisées par des rendements faibles de 3 à 3,5 q/ha comparativement à 6 q/ha pour la Côte-d'Ivoire et 10 à 30 q/ha pour la Malaisie.

Après que les prix à la production pour le cacao aient été maintenus constants entre 1985-86 et 1988-89 malgré la diminution des prix du marché mondial, le gouvernement procéda, entre juillet et septembre 1989, à une diminution draconienne des prix à la production, en vue de tenir compte de la chute permanente des prix sur le marché mondial. Le prix producteur du cacao de qualité 1 a été diminué, pendant l'année agricole 1989-90, de 420 F CFA à 250 F CFA (- 40,5 %). Malgré la poursuite de la baisse des prix à l'exportation, aucune nouvelle diminution des prix à la production ne fut convenue pour 1990-91, et le niveau de prix déterminé en 1989-90 devrait être conservé pour la saison 1991-92. Malgré le recul du prix producteur, la récolte de cacao 1989-90 était légèrement supérieure, avec 125 700 t, à celle de l'année précédente (1988-89: 123 900 t). Une nette régression de la production à 95 000 t, donc près d'un quart (- 24,4 %), y fit cependant suite en 1990-91. Le faible résultat de la récolte en 1990-91 est dû à la maturité tardive des cacaoyers de l'année en question ainsi qu'à la faible incitation, pour de nombreux producteurs de cacao, à récolter ou replanter du cacao sur la base des prix à la production faibles. Compte tenu des revenus toujours inférieurs de la culture du cacao, on peut s'attendre, dans un avenir proche, à une modification d'utilisation des surfaces antérieurement cultivées en cacao pour la production d'autres produits agricoles.

Le Cameroun est l'un des premiers pays exportateurs de café, et en particulier de **robusta**. Les régions de culture de café sont principalement situées à l'ouest et au sud du pays. Le robuste est cultivé sur près des quatre cinquièmes des régions de culture du café. Comme le cycle naturel de production, les résultats annuels de la récolte du café robuste sont caractérisés par une structure en dents de scie (cf. tableau 7.5). Jusqu'en 1989-90, une bonne année de récolte présentant une production supérieure à 110 000 t a suivi une année présentant une production inférieure à 80 000 t. Ce cycle a été interrompu en 1990-91. Le résultat de la récolte de cette année aurait dû être très élevé. La récolte de robuste fut cependant, avec 75 000 t, inférieure à celle de l'année précédente. Cette évolution a principalement été la conséquence de la chute importante des prix à la production du café robuste de la qualité 1, chute de 65 % ayant vu le jour entre 1988-89 (440 F CFA/kg) et 1990-91 (155 F CFA/kg) (cf. tableau 7.6 et figure 7.2). Il existe un motif supplémentaire à la mauvaise récolte de robuste de 1990-91, à savoir la suppression précédemment évoquée des subventions pour les intrants. Ce fait, en liaison avec les paiements en suspens des récoltes, a fait qu'un grand nombre de planteurs de café sont passés à la production d'autres produits agricoles. La participation réservée des producteurs de café au programme gouvernemental de nouvelles plantations de caféiers prouve la faible incitation offerte à l'heure actuelle par la culture du café. Tout comme le cacao, aucune nouvelle diminution des prix à la production n'a été prévue pour le café robuste, malgré des prix du marché mondial encore en diminution pour 1991-92.

La production de café **arabica** est également en forte régression. La récolte de 1990-91 était faible, avec 11 000 t, comparativement aux années 1985-86 et 1986-87, affichant, elles, plus de 20 000 t. Le potentiel d'expansion de la culture de l'arabica est extrêmement limité. Compte tenu de la concurrence de divers produits alimentaires tels que le maïs ou les tomates, qui peuvent être cultivés de manière plus rentable et avec un travail moins intensif, il y a plutôt lieu de s'attendre, pour les années qui viennent, à la baisse continue de la production d'arabica.

Globalement, la production de café de 1990-91 était de 86 000 t. La production globale de café avait diminué de 41,4 % comparativement à 1986-87, année pendant laquelle 146 700 t de café avaient été récoltées (robusta: 124 000 t; arabica: 22 700 t). Ceci reflète l'importance de la crise de l'économie caféière camerounaise. Compte tenu du fait que le prix du marché mondial de l'International Coffee Organisation/ICO a atteint, pendant l'année 1991-92, son niveau le plus bas depuis 15 ans, il semble inévitable que la production continue à diminuer et que les revenus à l'exportation baissent encore au cours de l'année 1991-92. Tout comme dans le cas du cacao, ceci fait que le Cameroun dépend toujours davantage du fonds Stabex des Communautés Européennes (cf. chapitre 20) pour les paiements compensatoires liés aux pertes à l'exportation du café. Ceci ne peut cependant représenter une solution à long terme. La diversification du secteur d'exportation agricole recherchée par le gouvernement est plus urgente que jamais compte tenu de la permanence de la crise du café et du cacao.

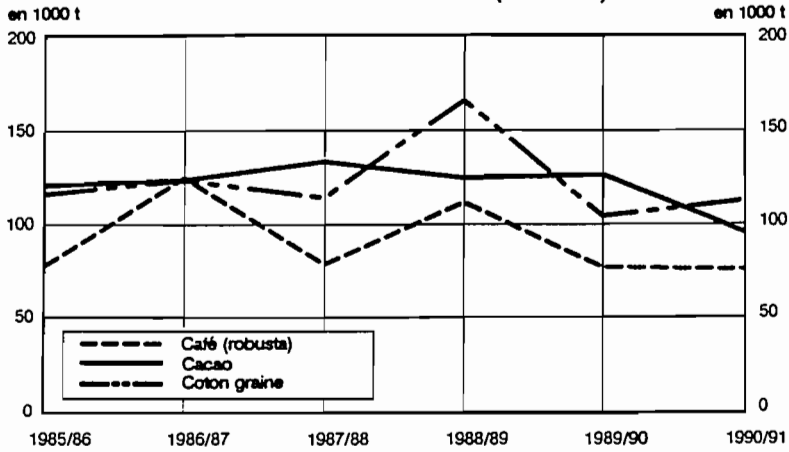
Au cours de la seconde moitié des années 80, la culture de coton semblait s'être relevée de la sécheresse du début des années 80. Un record de récolte a été réalisé en 1988-89 avec 165 400 t de coton graine. La production de coton diminua cependant en 1989-90 pour atteindre 103 900 t (- 37,2 %). Les causes de cette diminution ont été les intempéries tardives et irrégulières dans la partie nord du pays, où est cultivée la majeure partie du coton, ainsi que la forte réduction des prix à la production pour le coton de qualité, prix qui est passé de 140 F CFA à 95 F CFA par kg lors de l'année agricole 1989-90. La production a augmenté modérément à 112 000 t (+ 7,8 %) en 1990-91, demeurant cependant toujours loin du niveau de la récolte de 1988-89. Les facteurs responsables de ce résultat ont été, outre le prix faible à la production, des situations climatiques de quasi-sécheresse qui ont affecté la culture du coton dans les provinces du Nord et de l'Extrême-Nord. Une production de 125 000 t de coton graine a été prévue pour la campagne agricole 1991-92.

La Sodécoton (Société de Développement du Coton) est la société étatique de commercialisation du coton graine. Outre la commercialisation, la Sodécoton fournit des intrants agricoles aux producteurs de coton. Après que cette société ait réalisé des pertes atteignant jusqu'à 15 Mrd F CFA par an, sa situation financière a connu une stabilisation au début de l'année 1992.

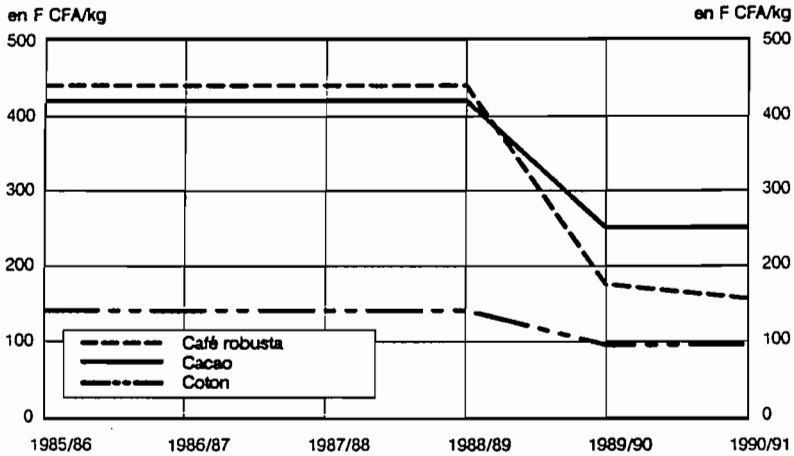
Un programme quinquennal de réhabilitation pour le coton a été lancé à la mi-90, avec une aide financière de la France à concurrence de 5,5 Mrd F CFA. Ce programme prévoit un équipement en véhicules neufs, la réalisation de programmes de formation agricole ainsi que la modernisation des installations existantes de transformation du coton.

Après le creux de la vague de la production de 1987-88 (37 500 t), la production de bananes a pu être nettement augmentée. L'année 1989-90 a connu une production de 75 000 t de bananes, ce qui représente, comparativement à l'année précédente, une augmentation de 87,5 %. La récolte de bananes a pu être encore augmentée d'un tiers pour passer à 100 000 t pendant la campagne agricole 1990-91. L'ancienne société commerciale para-étatique, l'Organisation Camerounaise de la Banane/OCB, a entre-temps été entièrement privatisée. L'actionnaire principal de l'OCB est maintenant la Compagnie Fruitière de France. La réalisation du marché unique est prometteuse en matière d'augmentation des chances d'exportation pour les bananes. Une expansion de la production des bananes à 120 000 t p.a. est prévue dans ce contexte. Ceci fait que les

7.1 QUANTITES RECOLTEES DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION (EN 1000 t)



7.2 PRIX A LA PRODUCTION DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION¹⁾



¹⁾ Qualité 1 pour tous les produits

bananes font partie des quelques rares produits agricoles pour lesquels s'ouvrent, pour les années à venir, des perspectives favorables à l'exportation.

Une augmentation de 143,2 % en matière de production de **caoutchouc naturel** a été constatée entre 1985-86 (18 500 t) et 1990-91 (45 000 t). Des organisations étatiques ou semi-étatiques sont très engagées tant dans la production que dans la commercialisation du caoutchouc. Ces organisations sont, d'un côté, la Cameroon Development Organisation/Camdev et, de l'autre, l'Hévéa du Cameroun, Hévécam, fondée en 1984.

La production de **thé** a augmenté entre 1985-86 et 1990-91 de 2 200 à 3 000 t, donc de 36,4 %. Pendant la même période, la production d'**ananas** a diminué d'un quart, passant de 6 000 t à 4 500 t.

7.5 QUANTITES RECOLTEES DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION (1 000 t)

Produit	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91 ¹⁾
Ananas	6,0	6,5	6,5	3,5	2,5	4,5
Bananes	56,0	48,9	37,5	40,0	75,0	100,0
Café, robusta 2)	77,6	124,0	78,1	111,0	76,4	75,0
Café, arabica 2)	20,1	22,7	13,2	15,2	10,0	11,0
Cacao 3)	120,0	123,0	132,8	123,9	125,7	95,0 ^{a)}
Thé	2,2	2,4	2,9	.	2,7	3,0
Coton graine	115,5	122,7	113,7	165,4	103,9	112,0
Caoutchouc naturel	18,5	20,5	26,1	33,0	37,6	45,0

1) Indications provisoires. - 2) L'année agricole commence le 1er décembre. - 3) L'année agricole commence le 1er septembre.

a) Evaluation de l'Organisation Internationale du Cacao/ICCO.

ELEVAGE

L'élevage (y compris la pêche) représente 17 % de la totalité de la valeur ajoutée du secteur primaire. La pression démographique croissante dans les parties nord du pays (cf. carte densité démographique) est un facteur de désertification et soumet l'élevage à une pression croissante du fait de la dégradation toujours plus importante des surfaces de pâturages productives. Une migration des populations de l'extrême nord élevant du bétail a en partie déjà eu lieu. Le danger d'une surexploitation des secteurs de pâturages naturels augmente également dans la province du Nord. Ce processus est aggravé par le nomadisme et le pâturage de transhumance de bergers provenant du Nigeria et du Tchad. La végétation de pâturage des montagnes, et celle des côtes raides en particulier, est soumise à une érosion croissante. Il existe un besoin important de gestion des pâturages et de contrôles sévères du cheptel en vue d'empêcher à long terme une affectation importante des terres aux pâturages. L'octroi de droits d'utilisation à long terme de pâturages aux gardiens de troupeaux revêt une importance centrale, puisqu'il permettrait de donner une impulsion pour une utilisation équilibrée des pâturages.

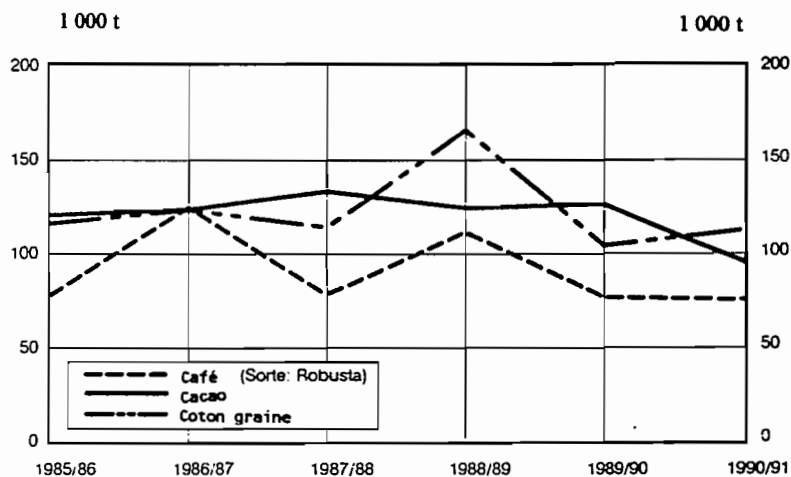
**7.6 PRIX A LA PRODUCTION AGRICOLE DE FRUITS
D'EXPORTATION SELECTIONNES
(Francs CFA/kg)**

Produit	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90	1990/91
Cacao (qualité 1)	420	420	420	420	250	250
Café robusta (qualité 1) ...	440	440	440	440	175	155
coton (qualité 1)	140	140	140	140	95	95

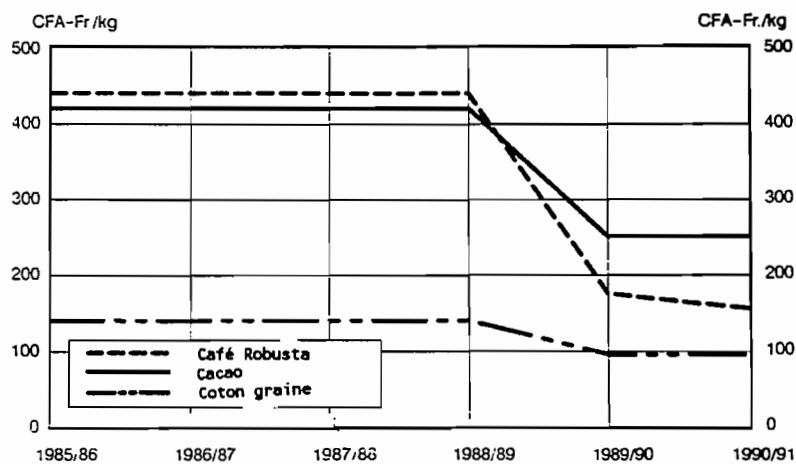
Source:

Le cheptel a relativement bien surmonté la sécheresse des années 1983-85. Selon les indications de la FAO, une nette augmentation du cheptel a eu lieu entre 1979-81 (moyenne) et 1990. Le cheptel de bovins a augmenté pendant cette période pour passer de 3,521 Mio à 4,697 Mio de têtes (+ 33,4 %). Cette augmentation a principalement été due à un programme vétérinaire gouvernemental, destiné à améliorer la situation sanitaire du cheptel, qui a été lancé au milieu des années 80. Une forte croissance a en outre existé pour les porcs (+ 19,8 %), les moutons (+ 61,5 %) et les chèvres (+ 56,0 %). Les cheptels de petits animaux ont également nettement augmenté pendant la période considérée: les volailles ont augmenté de 8 à 18 Mio (+ 125 %) entre 1979-81 (moyenne) et 1990.

7.1. QUANTITES RECOLTEES DE CERTAINS PRODUITS AGRICOLES D'EXPORTATION (1000 t)



7.2. PRIX A LA PRODUCTION AGRICOLE DE FRUITS D'EXPORTATION¹⁾



¹⁾ Selon le degré de qualité

7.7 CHEPTELS

Bétail	Unité	1979/81 M	1986	1987	1988	1989	1990
Chevaux	1 000	17	23	24	25	25	26
Anes	1 000	33	37	38	39	39	40
Boeufs	1 000	3 521	4 255	4 362	4 471	4 582	4 697
Vaches							
Laitières	1 000	85	95	96	97	98	100
Porcs	1 000	1 139	1 451	1 178	1 237	1 299	1 364
Moutons	1 000	2 167	2 473	2 597	2 897	3 170	3 500
Chèvres	1 000	2 256	2 551	2 679	2 906	3 213	3 520
Poulets	Mio	8	13	14	16	16	18

Source: FAO.

M = moyenne.

Parallèlement à l'augmentation du cheptel, les années 80 connurent également une augmentation marquée des abattages (cf. tableau 7.8). Seuls les porcs formèrent une exception, le nombre de leurs abattages ayant diminué de 40,1 % entre 1979-81 (moyenne) et 1990. Le nombre d'abattages de bovins et de veaux augmenta de 55 %. La période sous revue a même connu pratiquement un doublement des abattages de moutons, d'agneaux et de chèvres.

7.8 ABATTAGES D'ANIMAUX (1 000)

Bétail abattu	1979/81 M	1986	1987	1988	1989	1990
Boeufs et veaux	334	468	480	492	504	517
Porcs	911	580	471	495	520	546
Moutons et agneaux ..	651	866	909	1 000	1 100	1 200
Chèvres.....	677	893	938	1 031	1 130	1 254

M = moyenne.

Les années 80 ont connu une expansion pratiquement permanente de produits animaux. La production de viande de boeuf et de veau, qui a augmenté de 50 000 t en moyenne triennale 1979-81 à 78 000 t en 1990 (+ 56 %) représente une source importante de protéines animales. Ceci fait que 6,8 kg de viande de boeuf et de veau ont en moyenne été produits par habitant en 1990 (1979-81, moyenne : 5,8 kg). Une forte croissance dans la production de viande de mouton et d'agneau ainsi que de chèvre et de volaille a été constatée au cours des années 80. En vue d'améliorer encore la production de viande et l'approvisionnement de la population en protéines animales, la Banque Mondiale appuie à un programme sectoriel spécifique, le "Plan Viande".

SYLVICULTURE

La sylviculture représente près de 13 % de la valeur ajoutée totale de l'économie primaire. Après le Zaïre, le Cameroun dispose, avec une surface boisée de 24,7 Mio hectares (1989), de la deuxième surface boisée du continent africain. Le nombre d'espèces d'arbres connues est supérieur à 300, bien que, jusqu'à présent, seules 15 espèces aient été commercialement exploitées.

7.9 PRODUCTION DE CERTAINS PRODUITS ET SOUS-PRODUITS ANIMAUX (1 000 t)

Produit	1979/81 M	1986	1987	1988	1989	1990
Viande de boeuf et de veau	50	70	72	74	76	78
Viande de porc	27	17	14	15	16	16
Viande de mouton et d'agneau	8	10	11	12	13	14
Viande de chèvre	7	9	9	10	11	13
Viande de volaille	8	.	14	15	13	14
Lait de vache	42	48	48	49	49	50
Oeufs de poules.....	8,4	10,4	10,8	11,2	11,6	12,0
Miel	2,2	2,4	2,6	2,6	2,6	2,7
Peaux de boeufs, non travaillées...	6,7	.	9,6	9,8	10,1	10,3
Peaux de moutons, non travaillées..	1,3	.	1,8	2,0	2,2	2,4
Peaux de chèvres, non travaillées..	0,7	.	0,9	1,0	1,1	1,3

M = moyenne.

L'abattage total de bois a augmenté de 39,4 % entre 1980 (10,197 Mio m³) et 1990 (14,216 Mio m³). Les besoins en bois de chauffe et bois pour charbon de la population représentent plus des trois quarts de la totalité des abattages ; 10,940 Mio m³ de bois ont été abattus à cet effet en 1990. La quantité de bois d'oeuvre abattu représentait 3,276 Mio m³, soit 23,2 % de la totalité des abattages.

7.10 ABATTAGE DE BOIS (1 000 m³)

Catégories de bois	1980	1986	1987	1988	1989	1990
Total	10 197	12 064	12 720	12 962	13 471	14 126
Feuillus	10 197	11 134	11 730	11 936	12 415	13 124
Bois d'oeuvre	2 196	2 770	2 814	2 723	2 891	3 276
Bois de chauffe et bois pour charbon	8 001	9 294	9 906	10 239	10 580	10 940

Outre la collecte de bois de chauffe et de bois pour charbon, la création de nouvelles surfaces arables par brûlage et les projets de construction routière provoquent une destruction toujours croissante de la forêt tropicale. En outre, l'exploitation commerciale des forêts pour l'obtention de bois d'oeuvre ainsi que pour les techniques de production désuètes affectent les riches ressources sylvicoles camerounaises.

Plus de 100 entreprises sylvicoles étaient enregistrées au Cameroun fin 1991. C'est au centre et au sud du Cameroun ainsi que dans la région côtière que sont situés les points forts de l'abattage commercial du bois. Les grandes entreprises étrangères dominent dans le secteur des exploitations sylvicoles. Dans le passé, le bois exporté était principalement du bois transformé, et très peu de bois brut ; 20 grandes scieries et cinq fabriques d'aggloméré sont engagées dans l'usinage et la transformation du bois.

Une nouvelle administration forestière, l'Office National du Développement des forêts/ONADEF, a été créée en février 1990. L'ONADEF est l'émanation de l'ancien Centre National de Développement des Forêts et de l'Office National de Régénération Forestière qui avaient poursuivi, dans le passé, des stratégies sylvicoles en partie divergentes et qui, de ce fait, ont été dissous. L'ONADEF est chargé de l'exécution d'un inventaire des surfaces boisées camerounaises et, sur cette base, de l'élaboration de plans de développement et d'utilisation à long terme des ressources sylvicoles. L'ONADEF est en outre chargé de la conservation et de la rénovation des forêts, de la limitation de la steppe et de la promotion de l'industrie du bois. Le fait que l'ONADEF poursuive à l'avenir une stratégie d'adaptation et de régénération sylvicole, dans le but, à long terme, de ne pas détruire les forêts tropicales comme l'ont fait d'autres pays, revêt une importance prépondérante. Même en utilisant le réservoir de la forêt tropicale camerounaise de manière équilibrée, la sylviculture devrait pouvoir devenir un facteur économique plus important que dans le passé, où les produits sylvicoles ne représentaient que 3 à 4 % du PIB et jusqu'à 10 % des exportations totales.

PECHE

Le secteur de la pêche est en stagnation depuis 1981-82. Entre 1984 et 1989 uniquement, les quantités pêchées ont connu une régression de 87 000 t à presque 78 000 t (-11,1 %). La production de poisson _ la deuxième source de protéines pour la population après la viande de boeuf et de veau _ a diminué pendant la période 1984-89, passant de 9,1 à 6,9 kg par habitant en moyenne, diminuant de ce fait de près d'un quart. La pêche en mer en particulier, représentant près des trois cinquièmes des quantités totales pêchées, a connu une évolution négative au cours de la seconde moitié des années 80. Après que 54 000 t de poisson de mer aient été pêchées en 1984, cette quantité a diminué pour passer à 45 000 t (- 18,0 %) en 1989. La quantité annuelle de poisson d'eau douce pêchée serait cependant demeurée constante à 20 000 t (estimation). Pour les crustacés, la quantité pêchée entre 1984 et 1989 est demeurée constante avec près de 13 000 t.

7.11 QUANTITES DE PRISES POUR LA PECHE

(tonnes)

Type de pêche	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Total	87 299	85 955	83 980	82 529	82 529	77 644
Poissons d'eau douce	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Poissons de mer	54 413	53 289	51 120	49 730	49 730	44 608
dont:						
Ombrines	5 333	4 740	3 673	2 363	2 363	2 623
Sardines	18 065	18 047	18 000	18 000	18 000	18 000
"Bonga shad"	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000	18 000
Crustacés	12 884	12 666	12 860	12 795	12 795	13 018
Invertébrés	2	.	4	4	4	18

Les causes de la stagnation de la pêche sont des équipements désuets, des réserves de poissons marins faibles (ce qui est dû à la longueur côtière de 400 km seulement et à une faible présence poissonneuse dans les secteurs de prise), une mauvaise organisation des ventes, le manque d'équipements de réfrigération ainsi que des techniques de conservation faiblement développées. Les perspectives d'une expansion de la pêche à court terme sont faibles, du fait qu'il n'existe jusqu'à présent pas d'accord de pêche bilatéral avec le Gabon, disposant de fonds très poissonneux. En outre, des incidents avec des chalutiers de pêche nigériens rendent plus difficile les prises dans le secteur frontalier nord. Compte tenu de ces conditions-cadre, il y a lieu de s'attendre, dans les années prochaines, plutôt à une augmentation de l'importation de poisson en conserve et de poisson fumé (représentant à l'heure actuelle près de 40 000 t annuellement) qu'à une augmentation notable des prises nationales.

8 INDUSTRIE MANUFACTURIERE

L'industrie manufacturière, constituée des secteurs de l'économie énergétique et hydraulique, de l'industrie minière, de l'extraction de roches et de terres, de l'industrie de transformation et de l'industrie de la construction, a contribué au total, en 1989-90, à concurrence de 930 Mrd F CFA (aux prix courants), soit 27,8 %, au PIB. Une extraction de pétrole à expansion importante ainsi qu'une évolution conjoncturelle industrielle favorables ont provoqué une croissance élevée de l'industrie manufacturière de l'ordre de 26,5 % par an au cours de la première moitié des années 80. Jusqu'en 1985-86, la valeur ajoutée de l'économie secondaire augmenta pour passer à 1 373 Mrd F CFA (aux prix courants), ce qui lui permit d'atteindre le niveau de production le plus élevé jusqu'à présent. Par la suite, l'industrie manufacturière fut de plus en plus touchée par la crise. Entre 1985-86 et 1989-90, la plus-value sectorielle diminua de près d'un tiers (- 32,3 %), donc de 9,3 % par an. Cette évolution était due principalement à la récession toujours plus dure dans le domaine pétrolier au cours de la seconde moitié des années 80. Un ralentissement notable de la croissance de la production de l'industrie manufacturière est allé de pair avec l'évolution précitée. Des perspectives de relance des activités de l'économie secondaire, en particulier celles de la production industrielle et de l'économie pétrolière, représentant ensemble plus de 70 % de la performance économique de l'industrie manufacturière, sont à considérer de manière plutôt pessimiste pour la première moitié des années 90.

ECONOMIE ENERGETIQUE ET HYDRAULIQUE

Grâce à ses potentiels énergétiques importants (pétrole, énergie hydraulique, forêt tropicale), le Cameroun est autonome du point de vue énergétique. Selon des indications de Energy Data Associates, la consommation énergétique totale de 1990 avait été évaluée à 3,9 Mio t d'équivalents de pétrole (tonnes d'équivalents de pétrole/tep). La majeure partie de la consommation énergétique, à savoir 2,45 Mio tep (62,8 %), a été couverte par les sources énergétiques primaires telles que le bois et le charbon de bois. Le pétrole et les produits pétroliers ont représenté 1,25 Mio tep (32,1 %). L'électricité a contribué à la consommation totale à concurrence de 0,20 Mio tep, soit 5,1 %. Malgré des gisements très importants, le gaz naturel n'a, à l'heure actuelle, pas d'importance pour l'approvisionnement énergétique national.

L'extraction de pétrole forme le secteur commercial le plus important de l'économie énergétique. La participation du secteur pétrolier au PIB (aux prix courants) s'élevait, en 1989-90, avec 253 Mrd F CFA, à 7,6 %. Comparativement à 1985-86, époque à laquelle l'économie pétrolière avait contribué au PIB à concurrence de 439 Mrd F CFA, soit 10,5 %, on observait une régression de la valeur ajoutée de 42,4 % (12,9 % par an). Cette évolution a été la conséquence de la chute du prix du marché mondial pour le pétrole et de l'épuisement progressif des gisements.

Le début de l'exploitation du pétrole dans le secteur offshore a eu lieu en novembre 1977, avec l'extraction commerciale du champ de Kolé, dans le bassin du Rio del Rey, à proximité de la frontière nigériane, par Elf-Serepca, filiale de la société pétrolière française Elf-Aquitaine. A l'heure actuelle, près de 80 % de la totalité des extractions de pétrole proviennent d'Elf-Serepca. Le consortium américain Pecten (Shell) a entamé l'extraction

de pétrole dans le champ de Lokélé en 1983. La filiale de la société pétrolière française Total, Tecom, exploite les réserves de pétrole du gisement de Mondî. La Société Nationale des Hydrocarbures/SNH est active, du côté de l'Etat, dans le secteur pétrolier. La SNH a été créée en 1980 avec l'objectif d'assurer la prospection et l'exploitation des gisements camerounais de pétrole et de gaz naturel. Elle possède des parts dans les quatre entreprises étrangères participant à l'extraction de pétrole (Elf-Serepca, Pecten, Tecom et Mobil). Les faibles prix du marché pour le pétrole brut (cf. tableau 8.1) ainsi que les conditions peu intéressantes de la législation camerounaise en matière de pétrole (Code des Hydrocarbures) ont empêché une activité d'exploration notable au cours de la seconde moitié des années 80. Ceci est particulièrement important si l'on tient compte du fait que les réserves de pétrole brut connues (1988: 57,2 Mio t) seront épuisées au milieu des années 90 avec des quantités d'extraction de 7 Mio à 8 Mio t par an.

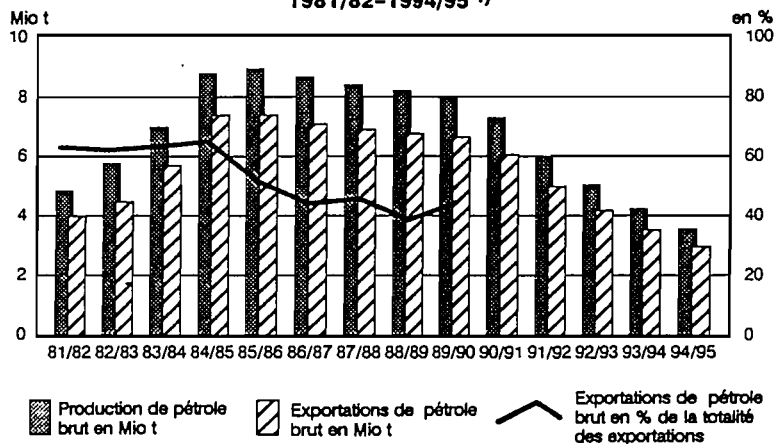
Après une révision du Code des Hydrocarbures, prévoyant entre autres une diminution de la part de la Société Nationale des Hydrocarbures dans l'extraction de pétrole brut de 70 à 60 %, Elf-Aquitaine (Elf-Serepca) et Pecten reprirent en 1990 leurs activités d'exploration dans le bassin du Rio del Rey¹⁾. A la fin du premier trimestre 1991, les sociétés Esso Exploration and Production Five Ltd. (Bassin de Douala), Phillips Petroleum et Petrofina (Bassin de Douala/Kribi) conclurent de nouveaux contrats de prospection avec le gouvernement. Elf-Aquitaine prévoit encore l'entrée en production de deux nouveaux gisements au cours de la première moitié des années 90. Dès 1991, le gisement d'Itindi, dont la mise en exploitation était en cours depuis 1989 (réserves évaluées: 22 Mio barils de pétrole brut), entra en production. L'exploitation quotidienne du gisement d'Itindi devrait être de 10 000 barils à partir de 1992. Un deuxième gisement, celui de Dikomé (importance: près de 11 Mio barils de pétrole brut), doit fournir du pétrole à partir de 1993. Elf-Aquitaine ne s'attend pas à la découverte de nouveaux gisements de pétrole avant 1993. Leur exploitation commerciale est prévue pour 1997 au plus tôt.

La figure 8.1 fournit un aperçu détaillé relatif à l'évolution de l'extraction de pétrole depuis le début des années 80. Comme il est possible de le voir à partir de cette figure, la quantité de pétrole extraite a fortement augmenté pendant la première moitié des années 80. L'extraction de pétrole brut a augmenté jusqu'en 1984-85 pour passer à 8,78 Mio t, dont 7,39 Mio t à l'exportation (84 %). 1,39 Mio t étaient destinées au marché national (16 %).¹⁾ La valeur de production la plus élevée de l'exploitation du pétrole a été réalisée en 1984-85 avec 809,8 Mrd F CFA. Les recettes provenant de l'exportation de pétrole brut s'élevaient, pendant la même année, à 681,6 Mrd F CFA, soit 64,6 % de la totalité des exportations. De ce fait, le secteur pétrolier a progressé et est devenu, au milieu des années 80, le pilier le plus important de l'économie à l'exportation camerounaise. Bien que les quantités extraites aient modérément augmenté une fois de plus en 1985-86 (8,94 Mio t), il n'en demeure pas moins que la valeur à l'exportation diminua très fortement, du fait de la réévaluation importante du Franc CFA par rapport au Dollar US et de la baisse à l'exportation, pour atteindre 394,7 Mrd F CFA, soit 51,5 % de la totalité des

1) Dans le cadre de la nouvelle conception du Code des Hydrocarbures, il fut en outre convenu que la part de bénéfices qui revient aux sociétés pétrolières après impôts serait augmentée de 13 à 22 % de leurs recettes.

1) La partie la plus importante du pétrole brut destinée au marché national est achetée par la raffinerie de pétrole nationale Sonara qui le transforme en produits pétroliers.

8.1 DONNEES SELECTIONNEES DE L'INDUSTRIE DU PETROLE, 1981/82-1994/95 ¹⁾



¹⁾ Prévission à partir de 1990-91

Statistisches Bundesamt 92 0200 8

exportations. Jusqu'en 1989-90, l'extraction de pétrole diminua, pour passer à 8,0 Mio t. Les exportations, en quantité, se réduisirent au cours de cette année pour atteindre 6,65 Mio t; 1,35 Mio t de pétrole brut demeurèrent sur le marché national. Un prix du marché mondial toujours faible ainsi que la régression en quantité des exportations de pétrole firent que la valeur totale du pétrole brut exporté diminua, pour passer à 235,6 Mrd F CFA en 1989-90. De ce fait, la participation des exportations de pétrole aux exportations totales diminua pour atteindre 44,4 %. En 1988-89, elle avait même été inférieure à 40 % (38,5 %).

8.1 DONNEES DE L'ECONOMIE PETROLIERE

Données	Unité	1981/82	1984/85	1985/86	1986/87	1988/89	1989/90	1990/91 ¹⁾	1994/95 ¹⁾
Prod. de pétrole brut	Mio t	4,85	8,78	8,94	8,66	8,20	8,00	7,30	3,56
	Mrd F CFA	361,8	809,8	477,5	284,0	253,7	283,4	292,7	148,2
Exportations	Mio t	4,00	7,39	7,39	7,09	6,77	6,65	6,07	2,96
	Mrd F CFA	298,6	681,6	394,7	232,5	209,4	235,6	243,3	123,2
Marché local ²⁾	Mio t	00,85	1,39	1,55	1,57	1,43	1,35	1,23	0,60
	Mrd F CFA	63,2	128,2	82,8	51,5	44,3	47,8	49,4	25,0
Taux de change du Franc CFA par US \$	F CFA	296,7	471,2	386,6	318,8	309,2	301,0	268,0	300,0
Prix à l'exportation par baril de pétrole brut	US-\$	34,0	27,0	21,2	14,1	13,9	16,4	20,8	19,3
	F CFA	10 088	12 722	8 196	4 495	4 298	4 936	5 574	5 790

1) Prévission. 2) Uniquement les ventes.

Les indications relatives à l'extraction de pétrole pour la période 1990-91 à 1994-95 sont fondées sur des prévisions sérieuses des sociétés pétrolières, qui ont entre-temps été confirmées par le gouvernement camerounais. Elles se basent sur l'hypothèse voulant que les gisements de pétrole jusqu'à présent connus seront pratiquement épuisés au milieu des années 90. Les autres hypothèses sont une augmentation du cours du dollar à 300 F CFA ainsi qu'un prix à l'exportation de pétrole brut de 19,3 US \$ par baril pour l'année 1994-95. Dans de telles conditions, la production de pétrole diminuerait à 3,56 Mio t en 1994-95, soit - 55 % par rapport à 1989-90. La quantité prévue à l'exportation est indiquée comme étant inférieure à 3 Mio t pour 1994-95. La consommation nationale est chiffrée au niveau faible de 0,6 Mio t de pétrole brut, ce qui ne représente pas seulement la conséquence de l'épuisement progressif des réserves, mais également celle de la diminution de la demande nationale dans le cadre du ralentissement économique global. La valeur des exportations en pétrole est évaluée à 123,2 Mrd F CFA pour 1994-95, ce qui ne représente que 52 % de la valeur à l'exportation de 1989-90. Ce n'est que pour la seconde moitié des années 90 qu'il y a lieu de s'attendre, après l'exploitation prévue de nouveaux gisements, à une nouvelle augmentation de l'extraction de pétrole brut et des exportations de pétrole.

Outre le pétrole, le Cameroun dispose d'importants gisements de **gaz naturel**. Les gisements de gaz naturel connus sont évalués à 200 Mrd m³. Ils sont concentrés sur le champ du Rio del Rey et dans le secteur offshore de Kribi. Les coûts élevés de l'exploitation ainsi que le prix du marché mondial faible pour le gaz liquide ont cependant

jusqu'à présent empêché une exploitation des réserves de gaz naturel. Le projet prévu au début des années 80, visant à l'installation d'une unité de liquéfaction de gaz naturel, a été arrêté du fait de son absence de rentabilité. Il semble que l'utilisation future du gaz naturel pour la production d'engrais synthétique soit plus probable. L'utilisation de gaz naturel offre également une perspective en matière d'approvisionnement énergétique national. En septembre 1990, le gouvernement camerounais a signé un accord relatif à l'élaboration d'une étude fondamentale sur le secteur du gaz naturel avec deux entreprises françaises. Cette étude sera à la base de la conception d'un Plan Gazier National et fournira entre autres des informations relatives à l'importance des réserves de gaz ainsi qu'aux frais d'investissement pour l'exploitation et le stockage.

Le Cameroun dispose également de potentiels d'énergie hydraulique énormes. Ces potentiels n'ont jusqu'à présent été utilisés que de manière extrêmement faible. Les potentiels hydro-électriques globaux sont évalués à 500 000 MW. La capacité de production de courant annuelle est indiquée comme étant de 294 Mrd kWh. La rivière Sanaga pourrait à elle seule fournir 162 Mio kWh par an. Le projet hydro-électrique le plus important est la construction prévue de la centrale hydraulique de Nachtigal, au nord de Yaoundé, sur la rivière Sanaga. En mars 1991, une étude de faisabilité a été achevée pour cette centrale hydraulique de 280 MW. Les gouvernements canadien et japonais se sont mis d'accord pour mettre à disposition un total de 257 Mio US \$ pour ce projet de près de 690 Mio US \$. A la suite d'une suggestion de la Banque Mondiale, et compte tenu de la récession actuelle, le début du projet devrait être repoussé début 1994.

L'exploitation des potentiels hydrauliques importants pourrait transformer le Cameroun à moyen et à long terme en un exportateur net d'électricité, compensant de ce fait au moins partiellement les diminutions de recettes à l'exportation de pétrole brut.

Jusqu'à présent, l'électricité ne joue qu'un rôle secondaire dans l'approvisionnement énergétique national. Comme déjà dit, l'énergie sous la forme de courant ne contribue qu'à moins de 5 % de la consommation énergétique nationale. La puissance installée des centrales s'élevait en 1987-88 à 754 MW, dont près de 90 % (674 MW) étaient représentés par des centrales hydrauliques et un peu plus de 10 % seulement (80 MW) par des centrales thermiques. La centrale hydraulique d'Edéa (Sanaga), la plus importante du pays, dispose d'une puissance installée de 263 MW. La centrale hydraulique de Songloulou (Sanaga) mise en service en 1981 et la centrale de Lagdo (Bénoué), disposant d'une puissance installée de 72 MW, ont en outre une grande importance. Les centrales d'Edéa et de Songloulou alimentent le réseau principal d'électricité auquel sont raccordés Douala, Yaoundé, Edéa et l'ouest du Cameroun. La centrale hydraulique de Lagdo, terminée en 1983, alimente certaines parties du nord du Cameroun. Il existe en outre, au nord, près de 30 petites centrales thermiques fonctionnant à base de diesel. La plus grande de ces stations diesel, avec une puissance installée de 20 MW, est implantée à Garoua.

8.2 PUISSANCE INSTALLEE DES CENTRALES*)

(MW)

Puissance	1980/81	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88
Puissance installée	504	610	611	716	754
Centrales thermiques	65	83	84	90	80
Centrales hydrauliques.....	439	527	527	626	674

*) Période de référence: juillet/juin

Le Cameroun est le producteur d'électricité le plus important des pays africains de la zone Franc. Plus de 95 % de la production de courant proviennent des centrales hydrauliques exploitées par la Société Nationale d'Electricité/Sonel créée en 1974. La production de courant a légèrement augmenté, passant de 2 583 Mio kWh en 1988 à 2 699 Mio kWh (+ 4,5 %) en 1989. En 1989, la consommation d'électricité nationale était de 2 690 Mio kWh. Près de 54 % de la consommation (1 449 Mio kWh) ont été prélevés par l'industrie. Le client le plus important de la Sonel est l'usine d'aluminium Alucam, qui consomme, bon an mal an, entre 45 et 50 % de la totalité du courant fourni à l'industrie.

8.3 PRODUCTION ET CONSOMMATION D'ELECTRICITE

(Mio kWh)

Production/consommation	1981	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Production d'électricité	1 908	2 199	2 413	2 446	2 575	2 583	2 699
Centrales thermiques	99	91	94	64	67	70	70
Centrales hydrauliques	1 809	2 108	2 319	2 382	2 508	2 513	2 629
Consommation d'électricité nationale	1 905	2 196	2 409	2 441	2 567	2 574	2 690
Industrie	949	1 250	1 245	1 308	1 378	1 433	1 449
Secteur énergétique	7	8	8	8	10	11	11
Ménages privés	10	10	10	11	11	11	12
Divers	939	928	1 146	1 114	1 168	1 119	1 218

La politique énergétique du Cameroun est basée sur le Plan Énergétique National (National Energy Plan/NEP) dont le premier projet a été présenté en 1990. L'un des principaux objectifs du plan est la restructuration à long terme de l'approvisionnement énergétique, prévoyant une meilleure utilisation des bons potentiels d'énergie hydraulique et de gaz naturel. Sur la base de l'hypothèse voulant que le Cameroun pourrait devenir un importateur net de pétrole à partir de 1995, une utilisation renforcée des potentiels hydro-électriques est recherchée. Le courant produit par la force hydraulique devrait couvrir, d'ici 2010, 37 % de la totalité de l'approvisionnement énergétique du Cameroun. Une grande importance est accordée, dans ce contexte, à la construction de la centrale précitée de Nachtigal. En outre, l'intensification de l'électrification des campagnes représente une composante importante de la politique énergétique nationale. L'objectif recherché est le raccordement de 15 % de la totalité des ménages des campagnes au réseau de courant national à la fin du Plan énergétique national. Compte tenu des réserves importantes de gaz naturel, il est en outre prévu de substituer le gaz naturel au bois de chauffe et au

charbon de bois. A l'achèvement du Plan, 30 % de tous les ménages devraient être approvisionnés en gaz naturel. Les données les plus à jour relatives à l'eau datent de l'année 1986-87. Aucune donnée plus récente n'est disponible. L'extraction d'eau, soit 67,6 Mio m³ en 1986-87, avait presque doublé de volume par rapport à 1980-81 (35,7 Mio m³). La consommation en eau était en 1986-87, avec 44,1 Mio m³, de 85 % supérieure à ce qu'elle était en 1980-81 (23,9 Mio m³). La consommation en eau a augmenté en moyenne, pendant cette période, de 10,7 % par an. Le groupe de consommateurs le plus important dans la moyenne pluriannuelle est représenté par les ménages consommant plus de la moitié de la totalité de l'eau utilisée. Entre 1980-81 et 1986-87, l'industrie n'a consommé qu'un quart à un cinquième de l'eau.

Il faut s'attendre, pour la période postérieure à 1986-87, à une croissance toujours forte du besoin en eau. Les principaux facteurs responsables de cette augmentation de consommation sont la croissance démographique élevée ainsi que l'urbanisation rapide.

8.4 EXTRACTION ET CONSOMMATION D'EAU^{*)} (Mio m³)

Indicateurs	1980/81	1982/83	1984/85	1986/87
Extraction	35,7	55,8	61,3	67,6
Consommation	23,9	39,0	44,1	44,1
Ménages	12,7	25,9	23,5	23,9
Industrie	5,9	6,5	8,3	7,7
Administration	5,3	6,6	6,8	6,8
Puits publics	-	-	5,4	5,7

*) Période de référence: juillet/juin.

INDUSTRIE MINIERE, EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES

Les activités de l'industrie minière y compris l'extraction de roches et de pierres se limitent, à l'heure actuelle, à l'exploitation de quelques gisements peu rentables. Vue de manière économique globale, l'industrie minière ne possède qu'une valeur tout à fait secondaire. Sa participation au PIB est pratiquement insignifiante. De nombreux gisements miniers sont d'un faible rendement, d'autres ne sont pas exploitables du fait de l'absence d'infrastructures et d'installations de production. Compte tenu de la crise financière du gouvernement central et des limitations rigoureuses de dépenses en capitaux étatiques apparus à la fin des années 80, les perspectives à court terme relatives à l'exploitation de gisements miniers sont faibles. Bien que le Cameroun dispose de gisements connus d'étain, de rutile (titane), d'or, de cuivre, d'uranium, de nickel, de fer, de bauxite, de diamant, de calcaire, de granite et de craie, il n'en demeure pas moins que, par le passé, seuls l'étain, l'or et le calcaire ont été exploités.

L'extraction de minerai d'étain à Mayo Darle (province Adamaoua) se fonde exclusivement sur des méthodes artisanales traditionnelles. Il était d'abord prévu, avec l'aide de la société française Bureau de Recherches Géologiques et Minières/BRGM de faire augmenter l'extraction de minerai d'étain à 8-10 t par mois. Après qu'il ait été constaté que les réserves de minerai d'étain ne s'élevaient qu'à 225 t, le BRGM s'est retiré du projet. La quantité de minerai d'étain extraite était en 1989 de 5 t.

Comparativement à la période 1983-85, pendant laquelle 24 t avaient été extraites annuellement, la production de minerai d'étain avait de la sorte pratiquement atteint le point zéro et on peut s'attendre à ce qu'elle soit entièrement arrêtée au début des années 90.

La production d'or, qui s'appuie sur des gisements alluvionnaires de la province de l'Est (Kambele, Mboscoro, Betare-Oya, Colomine), était de 8 kg en 1989. Les gisements d'or de Colomine sont actuellement exploités dans le cadre d'un projet pilote de promotion aurifère. Selon des indications de l'Economist Intelligence Unit, les réserves d'or étaient estimées à près de 500 kg en 1989-90. Les réserves en or des trois autres sites sont encore soumises à évaluation. Si leur exploitation devait s'avérer rentable, il y aurait également lieu de s'attendre à ce qu'elles soient exploitées.

8.5 PRODUITS DE L'INDUSTRIE MINIERE, EXTRACTION DE ROCHES ET DE TERRES

Produit	Unité	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Minerai d'étain (teneur en Sn) ...	t	24	24	24	0	6	6	5
Minerai d'or (teneur en Au) ...	kg	8	8	7	8	8	8	8
Calcaire	1 000 t	51	64	97	78	42	57	.

Le **calcaire** est extrait dans les environs de Figuil, à proximité de Garoua. La quantité annuelle extraite a fluctué entre 50 000 et 100 000 t entre 1983 et 1989. Le calcaire extrait sert principalement à l'approvisionnement de la cimenterie de Figuil et à celui de la fabrique de clinker à Bonaberi.

Outre les minéraux précités, le Cameroun dispose encore d'une série d'autres matières premières minières qui ne sont pas exploitées à l'heure actuelle, mais dont les gisements sont cependant en partie très importants.

Citons en premier lieu, dans ce contexte, les gisements de **bauxite**, d'environ 1,2 Mrd t au total. Le Cameroun possède, de ce fait, les sixièmes gisements de bauxite du monde. Ces gisements sont principalement concentrés dans la province de l'Adamaoua. Les gisements de bauxite les plus importants sont situés aux environs de Minim et de Martap, et représentent au total 900 Mio t. Le deuxième gisement de bauxite du Cameroun est Ngaoundal avec 200 Mio t. La teneur moyenne en minerai d'aluminium de la bauxite camerounaise est évaluée à 43 %, la partie de terre siliceuse à 3,4 %. Il existe encore, outre ces grands gisements, de petits gisements de bauxite dans la province occidentale (entre autres Fongo Tongo). Depuis la fin des travaux des voies ferrées transcamerounaises en 1974 jusqu'à Ngaoundéré, les conditions en matière d'infrastructures existent pour l'exploitation de la bauxite. Il manque le capital d'investissement pour les installations de transport. De ce fait, malgré l'existence de réserves de bauxite locales, la production camerounaise d'aluminium dépend toujours de l'importation de bauxite en provenance de la Guinée.

Le seul projet minier important poursuivi au cours des années 80 a été l'exploitation des réserves de **minerai de fer** à proximité de Kribi. A cet effet, la Société d'Etudes du Fer du Cameroun/Sefercam a été créée en 1981, en vue de réaliser des premières études de faisabilité. Le marché mondial en récession pour l'acier et les produits en acier ainsi que l'existence d'autres projets de minerai de fer à un stade plus avancé ailleurs ont cependant fait exprimer des réserves importantes concernant la rentabilité du projet et ont empêché jusqu'à présent le début de l'extraction de minerai de fer, d'autant plus que des investissements élevés seraient nécessaires, en matière d'infrastructures, pour l'extension du port de Kribi, investissements qui, compte tenu de la situation financière publique précaire, ne peuvent être réalisés. Les réserves de minerai de fer de Kribi sont évaluées au total à 300 Mio t.

Le Cameroun dispose en outre de gisements d'**uranium**. Les réserves géologiques des gisements de Kitongo et de Poli (province du Nord) sont évaluées au total à 10 000 t. Les plans d'exploitation du gisement d'uranium de Poli ont été gelés du fait du prix international faible de l'uranium.

Un projet pilote d'exploitation du **rutile** à Akonolinga (Province Centrale), situé à près de 120 km à l'est de Yaoundé, a été lancé en 1988. Les gisements en rutile d'Akonolinga sont évalués à 300 000-350 000 t, dont 95 % pourraient être vendus. L'entreprise australienne Consolidated Rutile Limited a conclu en 1991 avec la Société Nationale d'Etudes du Rutile d'Akonolinga/Serak un contrat relatif à l'exploitation, à l'extraction et à la commercialisation communes des réserves de rutile. Après lancement de l'exploitation du gisement, la quantité annuelle extraite devrait être de l'ordre de 50 000 t de rutile par an. Les coûts du projet, y compris les dépenses relatives aux équipements d'infrastructure, sont évalués à 30 à 40 Mio US \$. Il est prévu de créer env. 200 emplois dans le cadre du projet. Le rutile est utilisé principalement dans l'industrie aérospatiale et pour les revêtements en téflon. Le marché mondial du rutile est dominé par des entreprises australiennes qui ont une influence énorme sur l'évolution de son prix.

INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

L'industrie de transformation représente le secteur économique le plus fort en matière de valeur ajoutée au sein de l'industrie manufacturière. Elle n'a cependant qu'une faible importance relativement à sa puissance d'exportation. Seule l'exportation d'aluminium et de sous-produits de l'aluminium est importante dans les exportations camerounaises. Malgré l'orientation marquée vers le marché national, le Cameroun dispose, au sein de l'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale/UDEAC, du secteur industriel le plus performant.

Après la seconde guerre mondiale, une industrie de transformation a vu le jour tout d'abord sur la base de la transformation de matières premières agricoles (transformation du cacao, production d'huile de palme, traitement du coton, production de boissons et de cigarettes, traitement et transformation du bois). La fin des années 70 et le début des années 80, au cours desquelles une forte diversification de l'industrie de la transformation a vu le jour avec l'apparition de nouvelles branches industrielles, ont formé la phase de l'expansion industrielle la plus forte qui ait été jusqu'à présent au Cameroun. Cette phase de croissance industrielle a été déclenchée par le boom pétrolier et les recettes

d'exportation très élevés dont ont bénéficié les caisses de l'Etat, sommes qui ont été utilisées pour les projets d'investissements publics dans le secteur secondaire.

C'est ainsi qu'au début des années 80 des entreprises telles que la papeterie Cellucam, l'usine d'engrais synthétiques de la Société Camerounaise d'Engrais/Socame et la raffinerie de pétrole nationale Sonara ont vu le jour. En outre, la fusion d'aluminium Alucam a connu une extension de ses capacités de production. Le résultat de l'augmentation de l'activité en matière d'investissement a été une croissance importante de la production industrielle au cours de la première moitié des années 80. La valeur ajoutée de l'industrie de transformation a augmenté, entre 1979-80 (124 Mrd F CFA) et 1984-85 (423 Mrd F CFA), de 241,1 % au total, soit 27,8 % en moyenne par an.

Au début de la seconde moitié des années 80 également, la relance industrielle persista. L'industrie de transformation atteignit, avec 537 Mrd F CFA (aux prix courants), sa valeur ajoutée la plus élevée en 1985-86. La participation de l'industrie de transformation à la valeur ajoutée globale de l'économie secondaire augmenta en 1985-86 pour passer à 39,1 % (1979-80: 30,5 %).

Par la suite, le développement conjoncturel de l'industrie de transformation ne fut pas épargné par le ralentissement économique général et par la crise financière de l'Etat, prenant des proportions toujours plus importantes. La valeur ajoutée industrielle diminua pour passer à 456 Mrd F CFA en 1988-89. Ceci représente, comparativement à 1985-86, une régression de 15,1 %. Du fait cependant que d'autres secteurs de l'industrie manufacturière (économie pétrolière, construction) traversèrent une phase de récession encore plus marquée, la part de l'industrie de transformation dans la valeur ajoutée globale de l'économie secondaire augmenta pour passer à 48,3 %. Sa part dans le PIB total augmenta pour passer à 13 % en 1988-89, après n'avoir représenté que 8 % env. en 1979-80.

Comme le tableau 8.6 le montre, sur la base de certains indicateurs conjoncturels de l'industrie de transformation, la baisse industrielle s'est poursuivie également après 1988-89. C'est ainsi que, par exemple, le chiffre d'affaires total (y compris impôts) des 104 entreprises membres du Syndicat des Industriels du Cameroun/Syndustricam diminua pour passer de 448,9 Mrd F CFA en 1989 à 401,8 Mrd F CFA en 1990 (- 10,5 %). La somme des salaires versés diminua de 7,8 %, le nombre des employés diminua de plus de 2 000 (- 8,8 %). Les données relatives à la période du 1er octobre 1990 au 30 septembre 1991 indiquent une poursuite de la faible conjoncture industrielle. Le chiffre d'affaires global réalisé entre octobre 1990 et septembre 1991 par les entreprises industrielles regroupées au sein de Syndustricam diminua - comparativement à la période précédente - de 7,5 % supplémentaires pour arriver à moins de 400 Mrd F CFA. Le nombre des employés diminua pour atteindre 21 100 personnes (- 7,9 %) et la somme des salaires diminua pour passer à 43,3 Mrd F CFA (- 5,5 %). Il y a tout lieu de penser que le ralentissement dans l'industrie de transformation se poursuivra également en 1992, et ce compte tenu du fait que la situation économique et politique a continué à se dégrader au cours du 4e trimestre 1991. On ne sait pas encore quand le creux de la vague de la récession industrielle aura été passé.

8.6 DONNEES CONJONCTURELLES PARTIELLES DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION*)

Données concernées	Unité	1989	1990	Sept. 1990)	Sept. 1991)
Chiffre d'affaires total (y compris impôts) ...	Mrd Francs CFA	448,9	401,8	417,3	385,9
Chiffre d'affaires national (sans impôts)	Mrd Francs CFA	299,9	279,8	285,9	269,8
Exportations	Mrd Francs CFA	104,9	83,6	92,3	75,8
Impôts	Mrd Francs CFA	44,2	38,3	39,1	39,6
Salaires.....	Mrd Francs CFA	48,4	44,7	45,8	43,3
Emplois	en 1 000	24,8	22,7	22,9	21,1

*) Les données concernent les 104 entreprises membres du Syndicat des Industriels du Cameroun/Syndustricam représentant environ 50 % de l'industrie camerounaise. N'y sont pas incluses les entreprises entièrement entre les mains de l'Etat, mais quelques entreprises para-étatiques y apparaissent.

1) Du 1er octobre au 30 septembre pour chaque année.

8.7 INDICE DE PRODUCTION POUR L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION*)
(1974/75 = 100)

Nature de l'indice	Pondération	1985/86 ¹⁾	1986/87 ¹⁾	1987/88 ¹⁾	1. Trim. 1988/89 ¹⁾	1. Trim. 1989/90	2. Trim. 1989/90
Total	100,0	248,1	237,3	222,1	222,0	222,0	233,4
Produits agricoles (pour la transformation et l'exportation)	9,0	274,4	316,4	310,1	334,2	223,6	291,2
Transformation du poisson ..	2,2	23,3	15,8	11,4	15,3	.	.
Produits sylvicoles	4,7	201,9	176,8	145,3	174,9	184,5	184,4
Transformation de céréales et de légumes, fabrication de farine	1,0	138,1	86,9	127,6	184,9	41,9	20,3
Autres produits agricoles ...	9,0	209,4	207,2	247,9	280,2	322,5	340,0 ^{a)}
Fabrication de produits de boulangerie	0,8	154,6	129,1	110,8	107,7	92,5	98,5
Autres industries de produits alimentaires	0,1	224,1	1 525,5	1 016,1	1 019,5	833,0	1018,2 ^{b)}
Fabrication de boissons, transformation du tabac ...	26,2	331,6	320,3	306,1	578,8	261,4	288,6
Industrie du textile et du vêtement	8,9	151,1	126,6	115,4	112,5	122,3	141,5
Maroquinerie et fabrication de chaussures	3,5	112,7	89,3	62,5	60,1	49,3	46,6
Exploitation et transformation du bois	1,7	183,9	169,9	145,6	117,7	112,7	109,8
Fabrication et transformation du papier	0,6	279,4	237,8	192,5	251,8	699,2	246,9
Industrie chimique	5,1	254,6	247,6	200,1	191,7	232,2	222,4
Fabrication de produits en caoutchouc et en plastique	1,6	284,6	179,5	149,9	112,3	185,2	287,9 ^{c)}
Fabrication de matériaux de construction	2,6	517,8	471,5	369,5	328,8	366,1	312,0 ^{d)}
Production et usinage de métaux	7,2	157,6	136,6	125,6	141,8	125,1	117,7
Fabrication d'appareils mécaniques et électriques ..	3,3	192,0	234,1	127,2	106,9	146,9	192,7
Fabrication d'équipements de transport	0,8	192,0	143,0	83,5	62,9	81,9	52,7
Autres industries de la transformation	1,2	637,2	486,5	428,9	415,0	604,7	241,9
Electricité, gaz et eau	10,5	222,9	223,9	228,8	227,4	228,6	240,9

*) Période de référence: juillet/juin. Y compris la production d'électricité, de gaz et d'eau, qui devrait en fait être ajoutée à l'économie énergétique et hydraulique.

1) Sans les exploitations créées après 1974-75.

a) 3^{ème} trimestre 1989-90: 330,7; 4^{ème} trimestre 1989-90: 308,5. - b) 3^{ème} trimestre 1989-90: 840,5; 4^{ème} trimestre 1989-90: 1 027,2. - c) 3^{ème} trimestre 1989-90: 12,0. - d) 3^{ème} trimestre 1989-90: 399,5; 4^{ème} trimestre 1989-90: 419,1.

Comme il est possible de le voir sur la base de l'évolution de l'indice de la production pour l'industrie de transformation (tableau 8.7), la stagnation industrielle touche pratiquement toutes les branches de l'industrie de transformation. Des régressions nettes de l'indice de la production existaient depuis 1985-86 pour de nombreux secteurs de production importants de l'industrie de transformation, tels que la fabrication de boissons et de tabac, l'industrie du textile et de l'habillement, la production et l'usinage de métal ainsi que l'industrie chimique. La plupart des autres branches industrielles moins importantes ont également dû accepter des pertes de production importantes. La transformation de

produits agricoles destinés à l'exportation, pour laquelle une augmentation de production existe depuis 1985-86, représente une des quelques exceptions dans ce domaine.

En ce qui concerne la structure des entreprises, il y a lieu de constater que l'industrie de transformation camerounaise est dominée par près de 30 entreprises. Font entre autres partie des entreprises les plus importantes, du point de vue du chiffre d'affaires, la fusion d'aluminium Alucam à Edéa, la brasserie SABC (Brasseries du Cameroun) à Douala ainsi que la raffinerie de pétrole de la Société Nationale de Raffinage/Sonara à Limbe. Il existe en outre plusieurs centaines de petites entreprises employant moins de 10 personnes. Un grand nombre des entreprises industrielles importantes sont entre des mains étrangères, principalement françaises (cf. chapitre 18). La Société Nationale d'Investissements/SNI dispose de participations en capital dans près de 60 entreprises, dont près de la moitié font partie de l'industrie de transformation (y compris les entreprises de transformation de produits alimentaires). L'interventionnisme étatique important dans le secteur industriel est visible à partir du fait que, selon une information de l'UNIDO (United Nations Industrial Development Organisation = Organisation pour le Développement Industriel des Nations Unies/ONUDI), l'Etat camerounais possède par le biais de la SNI des participations en capital dans près des deux tiers des entreprises industrielles dont le chiffre d'affaires est le plus élevé. Globalement, les entreprises publiques et semi-étatiques fournissent près de 40 % de la totalité de la valeur ajoutée industrielle. Une restructuration de la SNI est en discussion, mais n'a pas encore été entamée.

Au fil du temps, Douala, Yaoundé et Edéa se sont développés pour devenir les centres industriels principaux du Cameroun.

L'industrie de la boisson et la transformation du tabac représentent de loin les branches industrielles les plus importantes. La production de bière, principalement, revêt une grande importance. Selon le chiffre d'affaires, les Brasseries du Cameroun/SABC étaient en 1989 l'entreprise industrielle la plus importante du Cameroun avec 116 Mrd F CFA. La production de bière au niveau national s'est élevée au cours de la seconde moitié des années 80 à plus de 5 Mio hectolitres (cf. tableau 8.8). Outre de la bière, la plupart des brasseries produisent également des boissons non alcoolisées. La production de cigarettes a fortement augmenté entre 1984 (2,3 Mio) et 1989 (4,3 Mio). Par la suite, cependant, cette branche industrielle n'a pas été épargnée par la diminution de la demande. L'industrie de la cigarette est dominée par les entreprises Bastos et Sitabac (Société Industrielle des Tabacs du Cameroun).

La production d'huile de palme, la transformation de céréales ainsi que l'industrie de la confiserie entre autres représentent des secteurs importants de **l'industrie de la transformation des produits alimentaires**. La restructuration entre-temps terminée de l'industrie de l'huile de palme, qui s'oriente toujours plus vers le marché national, du fait de coûts de production importants et du manque de compétitivité au niveau international _ en particulier par rapport aux fournisseurs d'Asie du Sud-Est _ fournit des résultats positifs. Les entreprises Socapalm, Camdev, Safacam, Pamol et Ferme Suisse sont actives dans la production d'huile de palme. Ces entreprises se sont mises d'accord pour créer une association de producteurs ayant comme objectif l'obtention d'une harmonisation de leur stratégie de production et de leur politique de commercialisation. Comme le montre le tableau 8.8, la production d'huile de palme s'était bien remise, jusqu'en 1989 (102 000 t), du creux de la vague de la production de l'année 1985 (66 000 t) (+ 54,5 %). La

transformation du cacao en chocolat et la fabrication de confiserie est réalisée par la Chocolaterie Confiserie Camerounaise/Chococam.

L'usine la plus importante dans le secteur de la **production et de l'usinage de métaux** est celle de fusion d'aluminium de la Compagnie Camerounaise de l'Aluminium/Alucam, créée en 1954, fabriquant à partir de la bauxite importée de l'aluminium pour le marché national et international. La production d'aluminium s'est élevée, en 1990, à 87 500 t (cf. tableau 8.8), la limite des capacités d'Alucam ayant à cette occasion été atteinte. La production d'aluminium de 1991 n'était que très faiblement inférieure à celle de l'année précédente, avec 85 600 t. Du fait que la limite de rentabilité internationale se situe au niveau d'une capacité de production annuelle de 200 000 t, un groupe d'experts se penche sur la construction d'une deuxième ligne de fusion d'aluminium. Aucune décision n'a encore été prise relativement aux sites de production. Les frais d'investissement évalués de ce projet sont de l'ordre de 150 Mrd F CFA. Dans le Plan Directeur d'Industrialisation/PDI, la construction d'une unité de fusion d'aluminium avec une capacité de transformation de 100 000 t p.a. est prévue avant 1995.

La transformation de l'aluminium est dominée par deux entreprises. Il s'agit, d'un côté, de la Société Camerounaise de Transformation de l'Aluminium/Socratel, fabriquant des plaques et des tôles d'aluminium, et, de l'autre, de l'entreprise Alubassa, fabriquant des appareils de cuisine ainsi que des portes et des cadres de fenêtres en aluminium. Les produits de ces deux entreprises sont en grande partie exportés vers les pays voisins de la zone Franc et vers le Nigeria et la Côte-d'Ivoire. En ce qui concerne la valeur de ses exportations, l'industrie de l'aluminium possède la valeur la plus importante au sein de l'industrie de transformation. L'exportation d'aluminium et de ses sous-produits a représenté, en 1989-90, 7,6 % des exportations totales. Elle avait même représenté, en 1988-89, 8,5 %. Comparativement au début des années 80, la part de l'exportation de l'industrie de l'aluminium a fortement crû (1981-82: 2,2 % des exportations totales).

La raffinerie de pétrole nationale Sonara, qui est entrée en production en 1981 à Cap Limboh à proximité de Limbé, possède une importance prépondérante dans le secteur de la **transformation du pétrole**. Cette raffinerie dispose d'une capacité de transformation annuelle de 2 Mio t de pétrole brut. La quantité de pétrole brut transformée annuellement n'était cependant, pendant les années 90, que de 1 Mio à 1,5 Mio t. Malgré l'épuisement possible des réserves nationales de pétrole vers la fin des années 90, la raffinerie de pétrole nationale possède une importance stratégique. Les capacités de production de Sonara sont considérées comme suffisantes également à moyen et à long terme pour la couverture de la demande nationale en essence, en kérosène et en carburant diesel. Il existe même des surcapacités en ce qui concerne la production de mazout. Une partie des produits pétroliers fabriqués par Sonara est destinée à l'exportation vers le Tchad, pays voisin.

L'**industrie chimique** est encore en construction. Les secteurs de production les plus importants sont la fabrication d'acétylène, de peintures, d'allumettes, de savon et de pesticides.

Dans le secteur de l'industrie du papier, l'usine Cellulose du Cameroun/Cellucam, qui a en partie été mise en faillite en juin 1986 du fait qu'elle fonctionnait avec des pertes élevées et que les équipements en machines s'étaient avérés inadéquats pour la transformation du bois local, doit être citée. En décembre 1990, Cellucam a été achetée pour près de

2,5 Mrd F CFA par la société multinationale Lafimar derrière laquelle sont présents, outre les associés en capitaux anglais et français, le consortium indonésien Gudang Garam.

L'usine devrait être assainie par le biais d'investissements à concurrence de 75 Mrd F CFA et être amenée à une capacité de production de 150 000 t de pâte à papier par an. La fin de l'extension est prévue pour fin 1992. Une partie de la future production de papier de Cellucam est destinée à l'exportation.

L'industrie du bois et de sa **transformation** s'appuie sur des ressources sylvicoles riches. La fabrication de placages, de meubles et de caisses est importante. L'expansion de l'industrie du bois revêt une importance majeure dans le plan directeur d'industrialisation (cf. ci-après).

L'industrie textile dispose d'un engagement très marqué de la Société Nationale d'Investissement. La SNI possède des participations en capital dans les quatre entreprises les plus importantes de la branche. L'industrie du textile camerounaise souffre de plus en plus des importations illégales en provenance du Nigeria. On constate en outre une diminution de la compétitivité comparativement aux textiles de qualité supérieure et de prix inférieur en provenance d'Asie orientale, compromettant rapidement les chances de vente de textiles nationaux sur le marché national.

La production de matériaux de construction a souffert de la mauvaise conjoncture du secteur de la construction à la fin des années 80. L'entreprise la plus importante de cette branche est la cimenterie Cimencam (Cimenteries du Cameroun) qui a pu réaliser, au cours de la première moitié des années 80, du fait de l'expansion générale des activités économiques et des dépenses étatiques élevées pour les investissements, une augmentation marquée en matière de production et de chiffre d'affaires. La production camerounaise de ciment est cependant en régression depuis 1985 (785 000 t). Cette production a diminué de près d'un quart (586 000 t) fin 1988. La production de ciment de Cimencam est réalisée dans les usines de ciment de Douala et de Figuil.

8.8 PRODUCTION DE CERTAINS PRODUITS DE L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION

Produit	Unité	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Gaz liquide	1 000 t	19	18	19	17	18	19
Essence pour moteurs .	1 000 t	370	415	410	401	395	397
Pétrole (kérosène) ...	1 000 t	290	310	313	295	297	298
Combustibles pour							
réacteurs d'avion	1 000 t	93	95	97	95	93	94
Kérosène pour avions .	1 000 t	10	10	11	12	11	12
Mazout léger	1 000 t	410	450	455	435	430	432
Mazout lourd	1 000 t	695	593	650	610	570	572
Huile de lubrification	1 000 t	110	115	113	110	95	97
Bitume (asphalte)	1 000 t	4	5	5	5	5	6
Ciment	1 000 t	694	785	779	707	586	
Aluminium	1 000 t	73,1	81,6	81,1	71,5	80,0	87,3 ^{a)}
Motocyclettes	1 000	8	8	8	6	.	.
Bicyclettes	1 000	17	16	14	8	.	.
Piles sèches	Mio	22	7	8	10	.	.
Peintures 1).....	1 000 t	8,8	9,9	10,4	8,4	7,8	.
Savons	1 000 t	30,7	26,1	28,4	39,1	23,4	.
Bois de coupe de feuillus							
y compris traverses .	1 000 m ³	637	650	650	650	653	653
Bois de placage ...	1 000 m ³	50	44	45	31	29	32
Agglomérés	1 000 m ³	45	55	57	58	42	48
Papier et carton	1 000 m ³	10	10	10	10	10	10
Chaussures en cuir et							
en caoutchouc	1 000 P	3 572	3 964	2 415	1 725	1 733	.
Couvertures	1 000	482	523	476	326	267	.
Tissus en coton	Mio m	50,8	24,5	24,8	16,3	.	.
Farine de blé	1 000 t	73	52	25	22	49	.
Macaroni et produits							
de pâte	1 000 t	3	3	3	3	4	.
Sucre centrifugé ...	1 000 t	74	75	76	81	84	78 ^{b)}
Biscuits	1 000 t	21,8	16,2	16,2	11,1	.	.
Beurre de cacao							
(chargement)	t	3 312	3 482	5 244	7 545	5 554	.
Poudre de cacao (export.)	t	4 914	7 872	5 599	11 107	9 100	.
Chocolat et produits							
chocolatés	t	2,2	3,3	3,3	3,4	3,5	.
Produits sucrés	1 000 t	4,7	4,4	4,1	3,6	3,0	.
Huile de palme ..	1 000 t	77	66	85	98	100	102
Poissons salés, sé-							
chés ou fumés	t	3,8	7,1	6,2	9,5	2,5	1,5
Bière	1 000 hl	3 976	4 904	5 308	5 857	5 105	.
Boissons non alcoolis.	1 000 hl	1 244	1 397	1 489	1 228	1 172	.
Cigarettes	Mio	2 319	2 128	3 800	4 280	4 300	4 300

1) Sans les peintures à l'eau ou à teneur en cellulose.

a) 1990: 87 500 t; 1991: 85 600 t. - b) 1990: 81 000 t.

En ce qui concerne l'évolution future du secteur industriel camerounais, il y a lieu principalement d'éliminer les défauts structurels suivants qui ont, dans le passé, empêché une expansion à long terme des activités industrielles:

- la sous-capitalisation de la plupart des secteurs de production;
- un personnel trop important avec un manque simultané d'experts et de cadres;

- l'inefficacité d'un grand nombre d'entreprises étatiques et semi-étatiques, leur surendettement et leur manque de compétitivité;
- une bureaucratie étatique très lourde;
- ainsi que la politique de régulation des prix et des droits de douane protectionnistes du passé, qui a provoqué une promotion des industries de substitution à l'importation et qui, bien souvent, n'a pas permis l'expansion de branches industrielles orientées vers l'exportation.

L'Etat a depuis un certain temps entamé l'élimination de ces défauts structurels. Il est possible de citer trois éléments principaux d'une nouvelle stratégie d'industrialisation: la réalisation d'un plan décennal d'industrialisation, la création d'une zone industrielle franche ainsi que la mise en place d'une nouvelle loi relative aux investissements.

Le président Biya a annoncé, en janvier 1991, un plan décennal d'industrialisation. Ce plan est basé sur le **Master Plan for Industrialisation** (Plan Directeur d'Industrialisation) qui a été conçu avec l'aide de l'ONUDI, et qui a été adopté par le gouvernement camerounais en avril 1989. L'objectif de ce plan consiste à faire avancer une industrialisation aussi diversifiée et large que possible. Il cite 11 branches industrielles comme points principaux d'un développement industriel orienté vers l'avenir. Le plan officiel accorde une importance particulière à la promotion de secteurs de croissance potentiels tels que l'industrie du bois et de sa transformation, l'industrie pharmaceutique, la fabrication de produits en plastique et de marchandises électroniques. Les petites et moyennes entreprises produisant pour l'exportation, et transformant des matières premières locales, devraient faire principalement l'objet d'une promotion.

Dans le cadre de l'extension de zones franches industrielles (cf. chapitre 18), le Cameroun s'efforce d'effacer la discrimination de longue date vis-à-vis des branches industrielles orientées vers l'exportation, à travers le système fiscal et la structure des tarifs douaniers. Outre la perception d'impôts à l'exportation, les branches industrielles orientées vers l'exportation souffraient en tout premier lieu de la réévaluation du Franc CFA, qui a eu lieu au cours de la seconde moitié des années 80. Les deux facteurs ont fait qu'un grand nombre de branches d'exportation ont perdu leur compétitivité internationale. Il est prévu, dans le contexte de la création de zones franches d'exportation, d'éliminer les droits à l'exportation pour les produits concernés. Les entreprises qui s'établiront dans les nouvelles zones franches industrielles auront en outre la garantie d'une non-imposition entière et de l'absence de paiements de droits pendant les 10 premières années de leur activité. Elles obtiendront, en outre, des conditions préférentielles en ce qui concerne leurs importations. Ce qui signifie que les entreprises seront exonérées des droits à l'importation pour les marchandises primaires, les marchandises intermédiaires et les biens d'investissement si elles peuvent prouver qu'elles sont en mesure, grâce à ces biens et marchandises, de réaliser des produits destinés à l'exportation. Des réglementations particulières concernant l'emploi de personnel étranger présentent d'autres formes d'incitation. S'ajoute à ce qui précède le fait que les entreprises établies dans les zones franches à l'exportation profiteront de tarifs d'électricité particulièrement favorables. Les règlements précités s'appliquent tant aux entreprises industrielles étrangères qu'aux entreprises industrielles nationales.

Depuis 1991, l'OPIC (Overseas Private Investment Corporation) et l'US-AID participent à l'élaboration d'une première zone franche à Douala. Les premières réactions relatives à l'établissement de cette première zone franche industrielle ont été enthousiastes, particulièrement de la part des Etats-Unis. Compte tenu de la situation économique en détérioration dramatique depuis la fin de l'année 1991 (campagne "villes mortes"), cette euphorie est nettement retombée.

De manière générale, ce n'est que pour 1993 qu'on attend l'établissement d'entreprises dans la zone franche d'exportation de Douala. L'Office National des Zones Franches Industrielles/ONFZI est responsable de l'administration de cette zone franche. L'US-AID et OPIC mettent en garde contre les attentes trop importantes en ce qui concerne les effets de la zone franche sur les revenus et sur l'emploi. L'information officielle relative à la création de 2 000 nouveaux emplois est irréaliste, et le nombre de 200 nouveaux emplois dans la zone franche de Douala paraît plus réaliste. L'établissement de zones franches industrielles offre des avantages comparatifs principalement aux branches industrielles faisant appel aux ressources locales, comme l'industrie du bois et l'industrie de la transformation des produits alimentaires. L'avantage important de la loi relative aux zones franches camerounaises est le fait que différentes entreprises peuvent s'établir en tant que zone franche sur la totalité du territoire du pays.

L'entrée en vigueur d'une nouvelle **législation relative aux investissements**, dont l'objectif est l'amélioration du climat général des investissements et la simplification des procédures d'autorisation pour les investissements directs étrangers (cf. chapitre 18), en novembre 1990, représente le troisième élément d'une nouvelle politique d'industrialisation. Le gouvernement camerounais espère, en liaison avec les incitations précitées, l'implantation d'industries orientées vers l'exportation, chargées de mettre en oeuvre la transition d'un secteur industriel marqué par la substitution à l'importation, avec un interventionnisme étatique important, vers un secteur industriel orienté en premier lieu vers l'exportation sur une base d'économie privée.

CONSTRUCTION

Il n'existe pas de données à jour relatives à l'évolution de la conjoncture de la construction. Selon des indications officielles, la construction a été le premier secteur économique à ressentir les conséquences de la récession à ses débuts. La forte limitation des dépenses pour les projets en capitaux étatiques après 1986-87 a transformé le secteur de la construction, qui était florissant à l'époque, en un secteur en crise profonde. Selon une information de l'ONUDI, un grand nombre de projets de construction ont été arrêtés en 1987-88 du fait du manque de capitaux et de l'accumulation des retards de paiement. L'activité de la construction avait diminué de 65 % entre mars 1987 et mars 1988. Selon des informations de l'Economist Intelligence Unit, une régression supplémentaire des commandes de 50 % était intervenue dans le secteur de la construction entre 1989 et 1991.

9 TOURISME

Le Cameroun présente de nombreux points d'attraction touristique, et offre des conditions naturelles favorables au tourisme. Les parcs nationaux et réserves naturelles de la partie nord du pays, les anciens palais royaux de Bandjoun et de Bamoun à l'ouest, ainsi que les plages de sable du sud et du sud-ouest du pays sont les attractions touristiques principales. Les plus belles plages, qui se trouvent aux alentours de Kribi, n'ont cependant pas encore été aménagées pour la baignade. En outre, il n'existe actuellement ni à Kribi, ni à proximité d'hôtels qui répondent aux standards internationaux. Cet exemple est caractéristique de la situation du secteur touristique camerounais. Bien que l'hôtellerie se soit développée au cours des années 80, les équipements touristiques de base manquent toujours. Ceci est particulièrement dû au fait que le tourisme ne représente pas un secteur prioritaire de promotion dans le cadre de la planification nationale du développement. Les activités de développement du secteur du tourisme ont cependant été renforcées au cours de la seconde moitié des années 80. C'est ainsi qu'au printemps 1986 un bureau étatique du tourisme destiné à promouvoir le développement du tourisme international, la Société Camerounaise de Tourisme/SOCATO, a vu le jour. Lors de sa création, la SOCATO a été pourvue d'un capital de base de 550 Mio F CFA. Ses parts sont détenues par le gouvernement (55 %), par la Cameroon Airlines (25 %), par la Société Nationale d'Investissement ainsi que par la Société de Chemins de Fer Régifercam (à concurrence de 10 % chacun). La création d'un ministère du Tourisme en avril 1989 a représenté une étape institutionnelle supplémentaire en vue de la relance du tourisme international.

Le tableau 9.1 illustre l'évolution du tourisme au cours de la dernière décennie. Au cours des années 80, les voyages des autochtones ont de loin dépassé ceux des hôtes étrangers. Au cours de la période considérée, les hôtels et le secteur hôtelier camerounais ont enregistré près de deux fois plus d'hôtes nationaux qu'étrangers. Alors que le nombre des hébergements d'hôtes autochtones était, pour la période de 1982 à 1987, de l'ordre de 200 000 à 300 000 par an, le nombre des hôtes en provenance de l'étranger n'a représenté annuellement, entre 1982 et 1988, que 100 000 à 130 000 personnes, sans qu'aucune tendance nette à la hausse ou à la baisse n'ait été décelable. Ceci permet de constater, pour les années 80, une stagnation importante du tourisme en provenance de l'étranger. Il est remarquable, en ce qui concerne la ventilation des hôtes en provenance de l'étranger selon les régions des pays d'origine, que près de 40 % de tous les visiteurs étrangers proviennent en règle générale d'autres pays africains. Le pays d'origine extra-africain le plus important est traditionnellement la France avec environ 18 % de tous les voyageurs en provenance de l'étranger. La proportion des Britanniques et des Irlandais du Nord ainsi que des Allemands fédéraux est en moyenne inférieure à 1 % de la totalité des visiteurs de l'étranger.

Les efforts d'extension des capacités d'hébergement se reflètent dans l'augmentation nette du nombre de chambres et de lits d'hôtel depuis 1982. Comme il n'a cependant pas été possible de déceler, pour la période s'étendant entre 1982 et 1987, une augmentation sensible des nuitées, les capacités d'occupation des lits ont donc diminué pendant la période considérée. Le nombre moyen de nuitées par hôte (autochtones + étrangers) était en 1987 de 2,1.

Les autochtones passaient en moyenne 1,8 nuitée à l'hôtel pour 2,6 nuitée par hôte étranger. Malgré cette stagnation du nombre d'hôtes, les recettes en devises provenant de l'hôtellerie ont nettement augmenté depuis 1982. Après que le tourisme ait rapporté, en 1982, des devises pour un montant de 11,420 Mrd F CFA, ces recettes ont augmenté pour passer à 18,584 Mrd F CFA en 1987, ce qui représente une augmentation de 62,7 %.

9.1 DONNEES CONCERNANT DU TOURISME

Nature des données	Unité	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988
Arrivée dans les hôtels et autres lieux d'hébergement								
Total	1 000	314	315	330	412	458	370	.
Autochtones	1 000	198	199	221	288	327	252	.
Etrangers	1 000	116	116	108	124	131	118	100
Capacités d'hébergement								
Chambres	1 000	5,9	6,0	6,3	6,8	6,8	7,4	.
Lits	1 000	8,6	8,7	9,0	8,7	8,7	10,4	.
Nuitées								
Total	1 000	730	669	695	781	841	765	.
Autochtones	1 000	340	339	389	466	509	461	.
Etrangers	1 000	390	330	307	315	332	304	.
Nuitées par hôte								
Total	Nombre	2,3	2,1	2,1	1,9	1,8	2,1	.
Autochtones	Nombre	1,7	1,7	1,8	1,6	1,6	1,8	.
Etrangers	Nombre	3,4	2,8	2,8	2,5	2,5	2,6	.
	Mio.							
Recettes en devises	Francs CFA	11420	11593	12116	13348	18054	18584	.

Comme cela a été exposé ci-dessus, la seconde moitié des années 80 a connu une forte extension de l'hôtellerie. Il existait au total, en 1988, 150 hôtels classés. Les projets de construction les plus importants dans le secteur hôtelier depuis le milieu des années 80 comprenaient entre autres l'ouverture de deux nouveaux hôtels trois étoiles à Douala (hôtel Arcade avec 199 chambres, hôtel Ibis avec 160 chambres) en 1985. L'hôtel 4 étoiles Akwa Palace (Douala) a connu une extension de 120 chambres en 1986. En outre, au cours de cette année, le complexe hôtelier de 150 chambres "Résidence La Falaise" (hôtel 3 étoiles) a également été érigé à Douala. En 1989, un hôtel 5 étoiles Hilton (256 chambres) a été inauguré à Yaoundé.

Malgré l'augmentation du nombre d'hôtels de catégorie supérieure à Douala et à Yaoundé au cours des dernières années, Douala ne dispose encore d'aucun centre international de conférences; le Palais du Peuple à Yaoundé, adéquat pour des conférences internationales, est trop éloigné des hôtels internationaux les plus importants. Ces facteurs affectent fortement le potentiel camerounais en matière de tenue de grandes conférences d'organisations internationales ou d'associations d'affaires privées. Il n'y a pas lieu de s'attendre, dans de telles conditions, à une expansion du tourisme de conférences dans un futur proche.

La fixation du prix des chambres d'hôtel par le gouvernement représente un problème structurel de l'hôtellerie et fait l'objet de critiques de plus en plus vives de la part de l'association hôtelière nationale. Cette fixation des prix a lieu de manière irrégulière et n'est en partie pas adaptée à l'évolution du coût de la vie. Il est possible que, dans le cadre de la nouvelle politique de libéralisation des prix, le prix des chambres d'hôtel soit libéré, ce qui aurait comme effet de relancer les activités d'investissement dans le secteur du tourisme.

10 TRANSPORTS ET TELECOMMUNICATIONS

L'extension des transports et de la circulation continue à revêtir une priorité élevée dans la planification nationale du développement. Le fait que le Ministère des Travaux publics et des Transports ait déposé, en octobre 1991, une demande de financement pour un projet du secteur transport auprès de la Banque Mondiale souligne l'importance accordée au développement de l'infrastructure en matière de transport. Le projet en question prévoit un développement intégré d'infrastructures pour les transports aériens, ferroviaires, maritimes et par autocar, et doit comprendre une enveloppe financière de 45 Mio US \$. En outre, un accord de financement pour une somme de 37,2 Mrd F CFA (cf. ci-après) a été obtenu de la Banque Africaine de Développement pour un programme de construction routière. Malgré ces récentes initiatives et les efforts réalisés dans le passé, il existe encore des insuffisances dans l'organisation des transports, qui ont des conséquences sur la vie économique.

C'est le réseau ferroviaire qui constitue à l'heure actuelle la colonne portante du système de transport camerounais. La longueur des voies ferrées s'élevait, en 1988, à un peu plus de 1 100 km (1 104 km). La ligne transcamerounaise de Douala à Ngaoundéré et qui passe par Yaoundé, s'étendant sur une longueur de 930 km, en forme la ligne principale. Récemment, la section reliant Douala et Yaoundé a été retracée et rendue rectiligne grâce à l'aide financière de la France, des Etats-Unis, de la Communauté Européenne et à celle de donateurs du Proche-Orient. Ceci a permis de raccourcir le temps de voyage sur ce tronçon d'une demi heure. Le tronçon Douala-N'kongsamba, d'une longueur totale de 172 km, représente la deuxième liaison ferroviaire du pays. Ce tronçon possède une ramification vers Kumba par la Mungo River. Le projet à long terme le plus important dans le secteur des chemins de fer est la réalisation d'une liaison de 1 100 km à partir de Kribi, en République centrafricaine. La première phase de construction dans le cadre de ce projet sera la réalisation du tronçon reliant Kribi à Ebolowa.

Le tableau 10.1 fournit des données sélectionnées relatives aux chemins de fer camerounais. Le Cameroun disposait en 1988 d'une flotte de 92 locomotives. Le nombre de wagons de voyageurs était, en 1988, de 104. Comparativement à 1986 (83 wagons de voyageurs), la flotte avait été nettement augmentée. L'achat de nouveaux wagons de voyageurs avait été rendu nécessaire par la croissance du nombre de voyageurs. Le nombre de wagons de marchandises a nettement augmenté (+ 41,6 %) entre 1975 (1 243 unités) et 1988 (1 760 unités).

Les recettes de la société de chemins de fer étatique Régifercam provenant du transport de voyageurs et de marchandises étaient, en 1988-89, de l'ordre de 22,4 Mrd F CFA, et avaient augmenté de près de 7 % par rapport à l'année précédente (1987-88: 21 Mrd F CFA).

10.1 LONGUEUR DU RESEAU ET MATERIEL ROULANT DES CHEMINS DE FER *)

Indicateurs détection	Unité	1975	1980	1985	1986	1988
Longueur des voies	km	1 165	1 139	1 115	1 115	1 104
Locomotives	Nombre	73	53	96	96	92
Motrices	Nombre	11	8	4	4	4
Wagons de voyageurs	Nombre	93	91	92	83	104
Wagons de marchandises	Nombre	1 243	1 567	1 787	1 775	1 760

*) Situation: moitié de l'année; situation 1975: fin de l'année

En ce qui concerne les performances de transport des chemins de fer, une forte chute a été constatée en 1985-86 (cf. tableau 10.2). Le nombre des voyageurs transportés a diminué en 1985-86 pour passer à 2,076 Mio personnes, et la quantité de fret transportée par chemin de fer a diminué au cours de la même année pour passer à 1,786 Mio t. Cette régression a été en tout premier lieu provoquée par la mise en service de la liaison routière asphaltée entre Douala et Yaoundé en 1985, ce qui a eu comme conséquence une augmentation de la circulation routière aux dépens des transports ferroviaires entre les deux centres économiques du Cameroun. Les évolutions ont par la suite été très diverses: alors que le transport de voyageurs a joui d'une relance très nette, le transport de fret par chemin de fer a continué à régresser du fait de la poursuite de la mauvaise conjoncture économique. En 1988-89, le nombre de voyageurs transportés a augmenté pour atteindre 2,472 Mio, ce qui lui a pour la première fois permis d'être nettement supérieur à celui observé en 1983-84 (2,408 Mio). La récente augmentation du nombre de voyageurs vers la fin des années 80 a été la conséquence de la mise en place de trains express entre Douala et Yaoundé et de meilleures prestations de services, obtenues particulièrement par un renouvellement du matériel roulant. Les évaluations pour 1989-90 se basent sur une régression du nombre des voyageurs transportés par chemin de fer à 2,236 Mio personnes (- 9,5 %).

10.2 PERFORMANCES DE TRANSPORT DES CHEMINS DE FER

Performances de transport	Unité	1983/84	1984/85	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90 ¹⁾
Voyageurs transp.	1 000	2 408	2 232	2 076	2 267	2 413	2 472	2 236
Frets	1 000 t	1 897	1 973	1 786	1 412	1 380	1 441	1 437
Kilomètres-pers.	Mio.	492	440	410	442	469	464	465
Kilomètres-t	Mio.	868	999	871	673	595	670	696

1) Estimation.

C'est en 1987-88 que le creux de la vague du transport ferroviaire de fret a été atteint avec 1,380 Mio t. Au cours de cette même année, le volume de marchandises était inférieur de 27 % à celui de 1983-84 (1,897 Mio t). Par la suite, les prestations de fret augmentèrent légèrement pour atteindre, en 1988-89 et 1989-90, plus de 1,4 Mio t, sans cependant pouvoir, tant s'en faut, retrouver le niveau de la période antérieure à la crise économique. Les produits les plus importants transportés par chemin de fer sont le coton en provenance du nord et du pays voisin, le Tchad, le bois et les carburants.

La longueur totale du réseau routier est indiquée comme étant de près de 66 000 km à l'heure actuelle (1987: 65 718 km). Seulement la moitié du réseau global est constituée par des routes classées (env. 32 000 km). Le réseau routier est encore très peu dense, en particulier dans le nord et le sud-est (forêt tropicale) faiblement habité. La longueur des routes principales est indiquée comme étant de 34 718 km, dont près de 3 000 km sont asphaltés. La longueur du réseau des routes secondaires était, à la fin des années 80, d'environ 31 000 km. La circulation routière revêt une grande importance pour le commerce de transit et l'approvisionnement du Tchad et de la République centrafricaine, pays intérieurs, en produits d'importation en provenance d'outre-mer. De manière globale, bien que les mesures de construction routière aient été renforcées au cours des années 80, la situation générale des routes doit encore être considérée comme insatisfaisante. L'insuffisance du réseau routier représentait dans le passé une incitation à l'extension de la circulation aérienne intérieure.

Une extension marquée du réseau routier a eu lieu lors du 5e plan de développement (1981-86). Pendant cette période, près de 900 km de routes nouvelles ont été construites. Cette extension avait en tout premier lieu comme objectif de créer un bon raccordement à la tête de pont ferroviaire de Ngaoundéré pour les parties nord du pays. A l'origine, une expansion supplémentaire du réseau routier était prévue dans le cadre du 6e plan de développement. C'est ainsi qu'était prévue la construction de 3 000 km de routes goudronnées. Du fait de réductions des dépenses budgétaires pour le projet d'infrastructures dans le cadre de la politique d'ajustement structurel, ce projet a dû être abandonné. Un "6e projet routier" (6th Highways Project) devant être financé par la Banque Mondiale (125 Mio US \$), par la Banque Africaine de Développement (135 Mio, US \$) avec une participation de banques commerciales (120 Mio US \$), devrait cependant être réalisé. L'objectif de ce projet est de remettre en état 600 km de routes goudronnées et à améliorer 150 km de pistes non matérialisées en les transformant en routes goudronnées. La réalisation de ce projet est également gênée par la poursuite de la crise économique. Entre-temps (juin 1991), la Banque Africaine de Développement a cependant promis 37,2 Mrd F CFA pour la construction de 136 km de routes goudronnées, pour des travaux d'entretien routier, pour des enquêtes géologiques, pour des prestations de conseil et pour une coopération technique en matière de transport routier. Les objectifs du projet consistent à raccorder les secteurs ruraux isolés et présentant des potentiels agricoles importants et à améliorer la planification de la gestion de projets de construction routière.

Malgré la forte limitation des projets de construction routière pendant la 6e période du plan, le tronçon Kibri-Edéa a été terminé en mai 1991. La réalisation de ce projet a été possible grâce à l'aide de la République Fédérale d'Allemagne.

L'extension prévue de la route est-ouest reliant le Nigeria à la République centrafricaine représente un projet de transport routier central pour l'avenir. Le tronçon routier traversant le Cameroun fait partie du Trans-African-Highway allant de Lagos à Mombasa.

Une forte croissance du parc automobile (+ 70,6 %) est à noter entre 1980 (45 893 véhicules) et 1987 (78 272 véhicules). L'évolution du parc de voitures particulières a cependant été en légère régression en 1987 comparativement à l'année précédente (80 757 véhicules particuliers). La densité des véhicules par 1 000 habitants a augmenté de 5,3 à 7,5 entre 1980 et 1987. Le parc de cars et de poids lourds ainsi que celui de motocyclettes a connu une augmentation aussi marquée que celle des voitures pour la période 1980-87. Malgré la forte augmentation des véhicules en tout genre pendant la période considérée, le degré de motorisation demeure toujours faible au Cameroun.

10.3 PARC AUTOMOBILE ET DENSITE DE VOITURES PARTICULIERES*)

Genre de véhicule/ densité de voitures	1980	1984	1985	1986	1987
Voitures particulières	45 893	72 449	77 105	80 757	78 272
Voitures par 1000 habitants	5,3	7,5	7,8	7,9	7,5
Cars et poids lourds	30 096	41 301	43 510	44 875	43 868
Motocyclettes	21 220	41 579	41 579	40 961	37 300

*) Situation: moitié de l'année.

Entre 1970 et 1989, la flotte commerciale camerounaise a connu une nette expansion. Le nombre des navires commerciaux a augmenté pendant cette période pour passer de 9 à 44, quand bien même une régression aurait vu le jour entre 1985 (48 navires commerciaux) et 1989. Cette régression a été encore plus nettement visible en ce qui concerne le tonnage. Si le tonnage total de la flotte commerciale camerounaise représentait, en 1985, 76 400 tonneaux de jauge brute, ce chiffre a diminué de plus de la moitié jusqu'en 1989 (33 200 tonneaux de jauge brute). Il n'en demeure pas moins que, à la fin des années 80, la capacité de transport de la flotte camerounaise était 20 fois ce qu'elle était au début des années 70. La Cameroon Shipping Lines/Camship, créée en 1974, et disposant de deux navires semi-containers modernes lui appartenant, joue un rôle majeur dans la navigation commerciale. La Camship dispose en outre de deux navires charter. Elle assure des liaisons maritimes le long de la côte occidentale africaine et vers Singapour, Hongkong et les Etats-Unis.

L'Office National des Ports du Cameroun/ONPC a enregistré au total, pour 1989-90, le traitement de 3,87 Mio t de fret, comparativement à 3,80 Mio t l'année précédente (1988-90) (+ 1,8 %). C'est au port de mer de Douala-Bonabéri que sont traités plus de 97 % de la totalité des transbordements de marchandises. La structure des transports portuaires de Douala est déséquilibrée: les frets à l'importation y sont en effet pratiquement deux fois plus importants que les frets à l'exportation. Les produits à l'exportation les plus

importants embarqués à Douala sont des produits agricoles tels que le café, le cacao, les bananes, le coton, l'huile de palme et le caoutchouc. Le chargement de bois joue un rôle important. En outre, c'est par Douala-Bonabéri que passe l'exportation d'aluminium. Douala dispose d'une zone d'entreposage pour les pays enclavés d'Afrique centrale. Le terminal de conteneurs possède, à l'heure actuelle, une capacité de 1,5 Mio t et doit être étendu pour arriver à 2 Mio t. La capacité totale du port est de 7 Mio t de fret par an.

10.4 FLOTTE DE NAVIRES COMMERCIAUX*)

Flotte	Unité	1970	1975	1980	1985	1989
Navires	Nombre	9	18	44	48	44
Tonnage	1 000 TJB	1,7	3,2	62,1	76,4	33,2

*) Navires à partir de 100 tonneaux de jauge brut; situation: 1er juillet.

La tableau 10.5 fournit un aperçu de l'évolution du fret dans le port de Douala-Bonabéri. Le niveau le plus important de traitement de fret a été atteint au milieu des années 80. En 1985, 4,438 Mio t de fret ont été traitées au port de Douala-Bonabéri. Les frets déchargés, et donc les importations, à savoir 3,428 Mio t, étaient dans ce cadre plus que trois fois supérieurs aux frets chargés ou à l'exportation (1,010 Mio t). Par la suite, l'acuité toujours croissante de la crise économique a provoqué une réduction très marquée de la quantité de fret. Le creux de la vague a été atteint en 1989 avec une quantité de fret totale de 3,592 Mio t. Comparativement à 1985, ceci est synonyme d'une régression de 19,1 %. Cette évolution était exclusivement due à une réduction sévère des marchandises déchargées à 2,419 Mio t (- 29,4 % par rapport à 1985), cependant que les frets chargés avaient même légèrement augmenté avec 1,173 Mio t (+ 16,1 % par rapport à 1985). Une augmentation modeste, mais cependant claire, des mouvements de fret était constatable en 1990 au port de Douala. La quantité de fret totale était, avec 3,790 Mio t, de 5,5 % supérieure à celle de l'année précédente. Les frets chargés (1990: 1,328 Mio t; + 13,2 %) augmentèrent à cette occasion plus rapidement que les frets déchargés (1990: 2,462 Mio t; + 1,8 %). La relance se faisant jour en 1990 s'est également poursuivie au début de 1991, comme cela est visible sur la base des données relatives au 1er trimestre 1991. Il faut cependant noter que la grève générale et les blocages du port réalisés dans le cadre de l'action "villes mortes" ont fortement affecté le traitement des marchandises dans le port de Douala. Les premiers chiffres pour avril 1991 indiquent une quantité de fret à l'importation inférieure de 27 % à celle du mois correspondant de l'année précédente. En juillet 1991, les importations et exportations devraient être chacune inférieures de 14 % à la quantité du mois correspondant de l'année précédente.

10.5 QUANTITE DE FRET DU PORT DE "DOUALA-BONABERI"

Quantité de fret	Unité	1983	1985	1987	1989	1990	1. trim.	1. trim.
							1990	1991
Total	1 000 t	3 751	4 438	3 696	3 592	3 791	968	1 036
chargé	1 000 t	889	1 010	983	1 173	1 328	321	380
déchargé	1 000 t	2 862	3 428	2 713	2 419	2 462	647	656

Il existe d'autres ports au Cameroun, comme celui de Kribi, qui ne fonctionnent pratiquement qu'en tant que port de chargement de bois. En 1989-90, 119 000 t de fret ont été transbordées à Kribi. Il faudrait en outre évoquer le port fluvial de Garoua sur la rivière Bénoué. Celui-ci ne peut être utilisé que périodiquement, après les pluies, et sert en tout premier lieu au transport de coton. Le transbordement de fret du port de Garoua est en moyenne inférieur à 10 000 t par an.

Des études de faisabilité pour la construction de nouveaux ports de mer profonds ont été entamées pendant le 5ème plan de développement. Il s'agissait d'une part d'une étude de faisabilité pour la construction du port de Cap Limboh, à proximité de Limbe et de la raffinerie de pétrole de la Sonara, et, de l'autre, d'un lieu potentiel d'implantation portuaire, à savoir Grand Batanga, au sud de Kribi. La réalisation de la construction du port de Grand Batanga dépend en particulier de plans visant à exploiter les réserves de gaz naturel offshore et à ouvrir une mine de fer à proximité de Kribi. Compte tenu de la mauvaise situation économique actuelle, les deux projets ont peu de chances d'être réalisés.

La compagnie aérienne nationale est la Cameroon Airlines/Camair qui a été créée en 1971 après le retrait du Cameroun d'Air Afrique. Camair est à concurrence de 75 % entre les mains de l'Etat et de 25 % entre celles d'Air France. Dans le passé, Camair a effectué tous les vols intérieurs. La société aérienne nationale assure en outre les liaisons aériennes vers Dakar, Addis-Abeba et de nombreux aéroports européens. La restructuration de Camair a été entamée à la fin des années 80.

Récemment encore, le Cameroun ne possédait que deux aéroports internationaux, à savoir ceux de Douala et de Garoua. Maintenant, le troisième aéroport international, celui de Nsimalen, à 15 km au sud de Yaoundé, dont la construction avait été entamée en 1988, a été terminé pour une dépense totale de près de 70 Mrd F CFA. Les moyens financiers pour le nouvel aéroport ont été fournis par un consortium germano-autrichien. Grâce à son nouvel aéroport international, Yaoundé a la chance de voir s'améliorer son potentiel économique par rapport à la métropole économique de Douala. C'est le 31 décembre 1991 qu'a eu lieu l'ouverture officielle de l'aéroport Yaoundé-Nsimalen. Ce nouvel aéroport, qui dispose d'une piste d'atterrissage de 3 400 m, est en état d'accueillir près de 1,5 Mio passagers par an, et possède une capacité d'extension de 2,5 Mio passagers par an. Sa capacité de traitement de fret est de 5 000 t par an. L'ouverture de l'aéroport Yaoundé-Nsimalen à la circulation aérienne internationale devait avoir lieu le 31 mars 1992. Un quatrième aéroport international verra le jour à Baffousam dans les prochaines années.

Le réseau très dense de lignes intérieures mérite d'être évoqué. La formation de ce réseau a été favorisée par les mauvaises liaisons routières à l'intérieur du pays. C'est ainsi que la plupart des capitales de province disposent à l'heure actuelle d'un petit aéroport pour les vols nationaux. Après que Camair ait été la seule compagnie aérienne à effectuer des vols sur la totalité du réseau intérieur, la création d'une nouvelle société aérienne privée, Unitair, le 11 novembre 1991, a permis d'éliminer ce monopole. Unitair dispose d'un capital de 600 Mio F CFA (80 % de détenteurs de capitaux locaux, 20 % pour le groupe suisse ALG Aeroleasin) et entretiendra une circulation aérienne intérieure régulière sur les lignes qui ne sont pas suffisamment lucratives pour Camair. C'est ainsi que la desserte des aéroports de Bamenda, de Batouri, de Bafoussam, de Foumban et de Bertoua est entre autres prévue. Unitair espère pouvoir s'assurer, de la sorte, près de 7 à 8 % de la circulation aérienne intérieure.

Le tableau 10.6 fournit un aperçu rapide des transports réalisés par la société aérienne nationale Camair. Camair dispose de quatre Boeing Jets, dont un Boeing 747 Combi et trois Boeing 737, et d'un Hawker Siddely Turboprop. Comme le tableau le montre, tant le transport de passagers que celui de fret ont nettement diminué entre 1985-86 et 1989-90. Après que Camair ait encore transporté 533 000 passagers en 1985-86, le nombre de ces passagers a diminué pour passer à 466 000 (- 12,6 %) en 1989, bien qu'il ait cependant légèrement augmenté comparativement aux deux années précédentes. La quantité de fret transportée entre 1985-86 et 1989-90 a diminué de 13 500 à 10 600 t, soit de plus de 20 %.

10.6 TRANSPORTS REALISES PAR LA SOCIETE AERIENNE NATIONALE CAMEROON AIRLINES

Transports réalisés	Unité	1985/86	1986/87	1987/88	1988/89	1989/90 ¹⁾
Voyageurs	1 000	533	510	415	459	466
Frets	1 000 t	13,5	10,5	9,6	9,7	10,6

1) Estimation.

Le réseau téléphonique camerounais est extrêmement insuffisant, et ce compte tenu du revenu relativement élevé per capita. Les campagnes ne disposent pratiquement d'aucune liaison avec le réseau téléphonique national. Le nombre de raccordements téléphoniques pour l'ensemble du pays a été indiqué comme étant de 32 400 en 1987. Le nombre de raccordements téléphoniques à Douala était de 9 800, cependant qu'il était à Yaoundé de 8 700. La société allemande Siemens a obtenu en juillet 1988 la commande visant à la mise en place d'un réseau téléphonique numérique. Ce réseau permettra d'étendre le nombre des raccordements téléphoniques à près de 100 000.

La société de télévision nationale est l'office de Radiodiffusion-Télévision Camerounaise/CRTV créé à partir des deux sociétés de télévision, Radiodiffusion Nationale du Cameroun et Cameroon Television. Un nombre de 120 000 récepteurs de télévision a été indiqué pour 1987. Le nombre des appareils de radio était, à cette époque, de 1,3 Mio.

Le journal camerounais le plus important est Le Cameroon Tribune, qui paraît quotidiennement en français (tirage: 66 000 exemplaires) et hebdomadairement en anglais (tirage: 25 000 exemplaires).

10.7 DONNEES RELATIVES AUX TELECOMMUNICATIONS*)
(1 000)

Données	1970	1975	1985	1987
Raccordements téléphoniques	22,0a)	22,0b)	31,6	32,4
Appareils de radio	170	232	940	1 300
Récepteurs de télévision ...	-	-	-	120

*) Situation: fin de l'année.

a) 1971. - b) 1973.

11 MONNAIE ET CREDIT

Le Cameroun est membre de la zone franc qui régle les relations en matière de monnaie, de crédits et de finances entre la France et une série d'anciennes colonies en Afrique, les départements et territoires d'outre-mer ainsi que Monaco. Bien que la création de la zone franc ait eu lieu à l'époque coloniale, sa conception actuelle en matière de contenu et d'organisation remonte à des conventions qui ont été signées par ses membres en 1972-73.

En novembre 1972, le Cameroun, la République centrafricaine, le Tchad, le Congo et le Gabon ont signé une convention redéfinissant leur coopération dans le secteur de la monnaie et du crédit, et plaçant les relations avec la France sur une nouvelle base. La Guinée équatoriale a adhéré à ce traité en tant que 6e pays en 1984. Les éléments fondamentaux de la coopération comprennent le fonctionnement d'une banque centrale commune, la Banque des Etats de l'Afrique Centrale/BEAC, ayant son siège à Yaoundé, ainsi que la formation d'une union monétaire. La monnaie officielle commune est le franc CFA (franc de Coopération Financière en Afrique Centrale). Celui-ci possède un rapport de change fixe par rapport au franc français de 1 FF = 50 F CFA¹⁾. La banque d'émission pour le franc CFA est la BEAC. Le franc CFA est librement convertible par rapport aux monnaies étrangères.

La BEAC est dirigée par un directoire dont font partie les représentants des six Etats membres et de la France. La BEAC détermine la politique monétaire et en matière de crédit pour l'Union Monétaire d'Afrique Centrale en étroite collaboration avec des comités monétaires nationaux ("National Monetary Committees") au sein desquels sont représentés les différents ministères des Finances. Il n'existe pas de limitation de transferts de devises au sein de l'Union Monétaire d'Afrique Centrale. Tout comme la BCEAO, la banque centrale de l'Union Monétaire Ouest-Africaine, la BEAC est obligée de déposer 65 % de ses réserves en devises auprès de la trésorerie française. La BEAC détermine pour chacun des pays membres de l'Union Monétaire d'Afrique Centrale des plafonds de crédits (à l'exception des crédits aux récoltes et aux exportations agricoles). En vue de diminuer la fuite des capitaux existant de manière plus marquée depuis le milieu des années 80, la BEAC a entamé un assouplissement de la politique des intérêts qui a provoqué une augmentation des taux d'intérêt bancaires.

Comme le tableau 11.1 le montre, au cours de la première moitié des années 80, le franc CFA a beaucoup perdu en valeur par rapport aux monnaies des pays industrialisés de l'Ouest. Le franc CFA a été dévalué entre la fin de l'année 1983 et la fin de l'année de 1984 de 13,1 % par rapport au dollar US. Par la suite, une réévaluation nette du franc CFA a été opérée. Après que le taux de change du franc CFA par rapport au dollar ait été de 479,60 = 1, le taux de change officiel était, à la fin de l'année 1987, de 267,00 Francs CFA

1) Le franc CFA (dans ce cas: franc de la Communauté Financière Africaine) est également la monnaie officielle de l'Union Monétaire Ouest-Africaine/UMOA, dont font partie les Etats d'Afrique occidentale que sont la Côte-d'Ivoire, le Bénin, le Niger, le Sénégal, le Togo, le Burkina Faso et le Mali. Leur banque centrale est la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest/BCEAO, dont le siège est à Dakar.

pour un dollar US, ce qui a correspondu à une réévaluation du franc CFA de 79,6 %. Après une faible dévaluation en 1988, la tendance à la réévaluation du franc CFA se poursuit en 1989 et 1990. Le taux de change le plus favorable a été atteint à la fin de l'année 1990 avec un cours de 256,45 F CFA pour 1 US \$. Le franc CFA a également été évalué à un cours élevé en 1991 (fin de l'année 1991: 1 US \$ = 259,00 F CFA). L'évolution du cours du franc CFA par rapport aux droits de tirage spéciaux/DTS du Fonds Monétaire International/FMI reflète pratiquement les mêmes mouvements de réévaluations et de dévaluations que ceux affectant le dollar US. En février 1992, le rapport du change officiel était de 384,85 F CFA par DTS. Pour la moyenne du premier semestre 1992, on obtenait 346,88 F CFA pour 1 ECU.

11.1 TAUX DE CHANGE*)

Type de change	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 ¹⁾
Valeur comparative calculée ²⁾										
ECU										
F CFA pour 1 ECU ³⁾	338,54	343,58	339,75	339,99	346,46	351,82	351,19	345,60	348,54	346,88 ^{a)}
F CFA pour 1 US \$	417,38	479,60	378,05	322,75	267,00	302,95	289,40	256,45	259,00	278,69
Cours des droits de tirage spéciaux (DTS)										
F CFA pour 1 DTS	436,97	470,11	415,26	394,78	378,78	407,68	380,32	364,84	370,48	384,85

*) Situation: fin de l'année.

1) Situation: fin février. - 2) Base: 1 Franc Français = 50 Francs CFA. - 3) Moyenne annuelle.

a) Moyenne janvier/juillet.

La forte réévaluation du franc CFA dans la période suivant la première moitié des années 80 et comparativement à cette période reflète les mouvements du franc français par rapport à d'autres monnaies internationales directrices. De manière générale, on en est arrivé à une surévaluation progressive du franc CFA, qui a eu des conséquences lourdes pour l'économie à l'exportation camerounaise. Du fait des réévaluations du franc CFA, les recettes d'exportation camerounaises diminuèrent sensiblement. Cette évolution a en partie été rendue plus sensible par la chute des prix du marché pour les produits à l'exportation les plus importants (pétrole, cacao, café). Comme d'autres pays de la zone franc, le Cameroun en arriva de ce fait à une récession importante. Dans le contexte de la surévaluation du franc CFA, un débat relatif à son éventuelle dévaluation a été entamé en vue de contrecarrer l'érosion continue des recettes d'exportation. A l'heure actuelle, les gouvernements français et africains concernés continuent cependant d'être opposés à une suppression du rapport fixe entre le franc CFA et le franc français. Il semble a contrario plus réaliste, à moyen terme, de relier les variations du franc CFA à celles de l'ECU après la constitution de l'Union Monétaire Européenne attendue pour les années à venir.

Les réserves en devises du Cameroun ont été soumises, depuis la seconde moitié des années 80, à des fluctuations très importantes. Après que les réserves en devises totales (y compris les droits de tirage spéciaux du FMI et les postes de réserve FMI sans l'or) aient été, en 1985, de 132,46 Mio US \$, celles-ci diminuèrent dans les deux années suivantes de plus de 50 %. Les réserves en monnaies étrangères augmentèrent en 1988 pour atteindre 175,85 Mio US \$, pour rediminuer fortement par la suite. A la fin de l'année 1990, les réserves en devises étaient pratiquement épuisées, puisqu'elles ne représentaient plus que 25,54 Mio US \$. Il n'y avait pas encore eu d'augmentation en août 1991 (21,46 Mio US \$). Les variations décrites des réserves monétaires représentent la conséquence du mouvement de dépôts en provenance des ventes de pétrole à l'extérieur de la zone franc, ventes dont on ne connaît pas l'importance. Ces dernières ont été utilisées dans le passé de manière répétée pour le préfinancement de dépenses extra-budgétaires ou pour l'achat aux producteurs de produits agricoles destinés à l'exportation. A l'opposé de ce qui se passe pour les réserves en devises, les réserves d'or n'ont pas été modifiées entre 1984 et 1991, puisqu'elles sont demeurées à 30 000 onces d'or fin.

11.2 RESERVES EN OR ET EN DEVISES*)

Réserves	Unité	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992 ¹⁾
Total										
(sans or)	Mio US-\$	53,86	132,46	59,01	63,76	175,85	79,86	25,54	21,46 ^{a)}	.
Devises	Mio US-\$	47,55	127,62	55,32	63,22	175,52	79,28	24,59	20,54 ^{a)}	.
Droits de tirage spéciaux (DTS)	Mio US-\$	6,11	4,62	3,45	0,26	0,03	0,29	0,64	5,56	12,23
Postes de ré- serve/FMI	Mio US-\$	0,20	0,22	0,24	0,28	0,30	0,29	0,31	0,33	0,32
Or	1 000 onces d'or fin	30	30	30	30	30	30	30	30	.

*) Situation: fin de l'année.

1) Situation: fin février.

a) Situation: fin août.

Le Cameroun dispose de l'un des systèmes bancaires les mieux développés de l'Afrique francophone. Jusqu'au milieu des années 80, les banques camerounaises avaient réussi à mobiliser des dépôts importants du secteur privé. En outre, les instituts bancaires nationaux disposaient de dépôts importants des entreprises publiques et des sociétés pétrolières nationales. Jusqu'au début de l'extraction de pétrole, le secteur bancaire camerounais a été dominé par les banques d'affaires françaises. Au début des années 80, les banques américaines se sont engagées de manière plus marquée (c'est le cas entre autres de la First National Boston, de la Bank of America, de la Chase Manhattan). A la suite de la crise économique de la seconde moitié des années 80, un grand nombre de banques à participation en capitaux étrangers, en particulier les banques américaines, se retirèrent du Cameroun. Enfin, à la mi-88, la filiale locale de la Chase Manhattan a été vendue au Meridien International Group.

Tout comme la construction, les banques ont été les premières à ressentir les effets de la crise économique apparue en 1986. Au cours de la seconde moitié des années 80, le système bancaire camerounais connut des goulets d'étranglement importants en liquidité allant jusqu'à une insolvabilité partielle. La régression des recettes à l'exportation, due à la chute des prix du marché mondial pour les produits à l'exportation principaux du Cameroun, a provoqué une diminution rapide des réserves de devises. Les déficits budgétaires en croissance et la suppression des subventions pour les entreprises étatiques ont conduit à partir de 1987 au retrait de dépôts bancaires importants du gouvernement et d'entreprises publiques auprès des banques d'affaires. Simultanément, les retards de paiement des entreprises publiques se multiplièrent vis-à-vis des entreprises privées participant à des projets gouvernementaux. Un grand nombre d'entreprises privées durent de ce fait contracter des crédits temporaires auprès des banques d'affaires en vue de faire face au manque de liquidité. L'absence de remboursement des crédits de récolte par les producteurs agricoles qui ne pouvaient plus être payés, du fait de la régression des recettes à l'exportation, par les sociétés centrales de vente aggrava la situation. D'après des évaluations du Fonds Monétaire International/FMI, la somme des remboursements en retard de crédits à la récolte aux banques d'affaires camerounaises augmenta entre décembre 1986 et septembre 1989 de 76 Mrd F CFA à 230 Mrd F CFA (dont 125 Mrd d'arriérés). Dans le contexte de la discipline financière rigide et des restrictions sévères en matière de crédit de la BEAC, le secteur bancaire camerounais connut une crise importante de liquidité et de rentabilité. A la mi-1987, la majorité des banques d'affaires camerounaises était techniquement insolvable. C'est dans ces conditions qu'une restructuration et une recapitalisation complète du système bancaire ont été une des mesures centrales mises en oeuvre dans le cadre du programme d'ajustement structurel.

La première étape fut un contrôle comptable de toutes les banques d'affaires ordonné par les administrations nationales, en vue de saisir l'importance du problème. Ensuite, quatre banques particulièrement touchées furent fermées. La banque d'affaires Société Commerciale de Banque/SCB fut la première à être dissoute. Après une augmentation de capitaux du Crédit Lyonnais qui jusqu'à cette époque disposait d'une faible participation à la SCB, la Société Commerciale de Banque/Crédit Lyonnais Cameroun/SCB-CL, nouvellement créée, a pris sa place. La dissolution des banques de moindre importance, Paribas Cameroon et Cameroon Bank, et de la Banque Nationale de Développement ainsi que la Banque Camerounaise de Développement/BCD suivirent en 1990. Le fonds de développement agricole Fondader fut également dissous et remplacé par une nouvelle banque de développement agricole, le Crédit Agricole. La Caisse Centrale de Coopération Economique/CCCE française mit à disposition un total de 75,7 Mio FF (3,785 Mrd F CFA) pour la restructuration du système bancaire camerounais en 1990.

L'étape suivante de la réorganisation du secteur bancaire eut lieu en juillet 1991 par la fusion de la Banque Internationale pour l'Afrique de l'Ouest/BIAO-Cameroun avec la filiale locale de l'International Meridien Bank Limited/IMBL. La nouvelle banque opère maintenant sous le nom de Banque Meridien BIAO Cameroun/BMBC. Tout comme dans le cas de la fusion du Crédit Lyonnais avec l'ancienne SCB, lors de la fusion précitée et de la transformation en BMBC, les "mauvaises dettes" de l'ex-BIAO Cameroun furent reprises par la société de dettes nationales créée en 1989, la Société Nationale de Recouvrement des Créances du Cameroun/SRC. Dans le cadre de la création de la BMBC, l'ex-siège principal de la BIAO fut repris au même titre que 26 filiales. Ceci fit de la BMBC la banque d'affaires camerounaise la plus importante.

En 1991, la SRC mit 6 Mrd F CFA à disposition en vue de dédommager les créanciers des banques liquidées qui étaient la BCD, Cambank, Paribas et SCB. Au total, près de 12 000 épargnants profitèrent de cette première série de paiements.

Malgré les réformes profondes des années passées, les goulets d'étranglement en matière de liquidité du système bancaire camerounais ne sont pas encore totalement éliminés. Ceci est visible par le fait que la fonction importante d'octroi de crédits aux entreprises privées n'est pas encore entièrement réassurée par les banques d'affaires. En mai 1992, la CCCE libéra 30 Mrd F CFA supplémentaires pour la poursuite du programme de réformes. Dans ce cadre sont entre autres prévues la réorganisation de l'International Bank of Africa Cameroon/IBAC, de la Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun/BICIC et de la Société Générale de Banque au Cameroun/SGBC. En outre, il est prévu de créer une commission bancaire pour l'Afrique centrale (Banking Commission for Central Africa) que le gouvernement devrait doter de fonctions de surveillance du secteur bancaire. Sont en outre prévus, pour un futur proche, la dissolution de filiales de banques, la modification des structures de gestion ainsi que des licenciements de personnel. La campagne "villes mortes" représente une menace pour le processus de réforme en cours. C'est ainsi par exemple que les banques de l'agglomération de Douala sont obligées de limiter fortement leurs activités. Seule l'ouverture des banques le week-end est en partie possible. Le secteur bancaire indique qu'une nouvelle limitation des liquidités bancaires commence à se faire sentir du fait de la campagne "villes mortes".

Le tableau 11.3 fournit un aperçu du développement du secteur monétaire et du crédit depuis le début des années 80. Du fait de la politique monétaire rigide de la BEAC et de la politique de crédit, le gouvernement n'a pas été en mesure de financer ses déficits budgétaires croissants par des emprunts nationaux ou par l'émission de nouveaux billets. Le financement du déficit s'est principalement opéré par l'utilisation des dépôts camerounais auprès de la Banque de France à Paris. Si le Cameroun disposait encore, à la fin de l'année 1985, d'avoirs extérieurs nets à concurrence de 104,62 Mrd F CFA, ceux-ci avaient diminué pour passer à - 133,72 Mrd F CFA en mai 1991 (cf. chapitre 19).

Du fait des directives sévères de la BEAC en matière de politique monétaire, la seconde moitié des années 80 a connu une croissance moindre de la quantité de monnaie. La quantité de monnaie M2 (disponibilités monétaires et quasi-monétaires) a diminué pour passer de 864,52 Mrd F CFA à la fin de l'année 1985 à 764,49 Mrd F CFA (- 11,6 %) en mai 1991. La croissance négative de la quantité de monnaie a été principalement due à la

forte diminution des dépôts bancaires à long terme (quasi-monnaie) à partir de 1986. Bien qu'il était possible de constater, jusqu'en mai 1991, une légère augmentation des dépôts à long terme, la quantité de quasi-monnaie était encore inférieure de plus de 20 % (-21,4 %) à la valeur de 1985 (437,84 Mrd F CFA) avec 344,20 Mrd F CFA. Les dépôts bancaires à court terme (monnaie scripturale) se développèrent également négativement entre la fin de l'année 1985 (278,38 Mrd F CFA) et mai 1991 (252,55 Mrd F CFA), mais la réduction fut relativement faible avec 9,3 %. A l'opposé, il y a eu croissance de la circulation de monnaie fiduciaire pour la période de 1985 (148,3 Mrd F CFA) jusqu'en mai 1991 (167,66 Mrd F CFA, croissance de 13,1 %).

11.3 QUELQUES DONNEES CONCERNANT LA MONNAIE ET LE CREDIT*)

Nature des données	Unité	1982	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991 ¹⁾
Actif	Mrd France CFA	488,21	940,24	925,50	736,31	756,32	870,96	859,99	825,78
Avoirs extérieurs (nets)	Mrd France CFA	- 73,89	+ 104,62	- 71,18	- 202,64	- 115,85	- 190,74	- 184,89	- 133,72
Total du crédit intérieur	Mrd France CFA	562,10	835,62	996,67	938,94	872,17	1061,70	1044,88	959,50
Créances sur l'économie (total)	Mrd France CFA	- 116,64	- 42,67	+ 10,46	- 75,61	- 151,76	- 19,76	- 34,24	- 2,09
Créances nettes sur l'Etat	Mrd France CFA	678,74	878,29	986,21	1014,56	1023,93	1072,46	1079,12	961,59
Entreprises publiques	Mrd France CFA	-	-	-	-	-	191,13	182,57	161,95
Institutions financières non monét.	Mrd France CFA	-	-	-	-	-	2,91	2,10	2,46
Secteur privé	Mrd France CFA	678,74	878,29	986,21	1014,56	1023,93	878,42	894,45	797,19
Passif	Mrd France CFA	488,21	940,24	925,50	736,31	756,32	870,96	859,99	825,78
Monnaie fiduciaire	Mrd France CFA	107,59	148,30	167,40	171,11	161,66	166,29	155,98	167,66
Monnaie fiduciaire/habit.	1 000 France CFA	11,83	14,96	16,41	16,31	14,93	14,88	13,53	14,09
Monnaie scripturale	Mrd France CFA	190,89	278,38	280,31	215,90	226,44	289,55	262,65	252,55
Total dispon. monét. (M1)	Mrd France CFA	298,48	426,68	447,71	387,01	388,10	455,84	418,63	420,20
Quasi-monnaie	Mrd France CFA	184,92	437,84	383,07	290,71	308,29	316,98	337,98	344,29
Total dispon. monét. et quasi-monét.(M2) ..	Mrd France CFA	483,41	864,52	830,78	677,72	696,39	772,82	756,61	764,49
Autres postes (nets)	Mrd France CFA	4,80	75,72	94,72	58,59	59,93	98,14	103,38	61,29

Source:

*) Situation: fin de l'année.

1) Situation: mai 1991. Chiffres provisoires.

Actif: contrepartie des ressources du système monétaire (situation consolidée de la BEAC et des banques créatrices de monnaie).

Passif: ressources du système monétaire.

12 FINANCES PUBLIQUES

L'analyse suivante des finances publiques du Cameroun se limite aux opérations financières du gouvernement central, y compris les transactions de remboursement de dettes de la Caisse Autonome d'Amortissements/CAA, l'administration centrale des dettes du pays. Il n'existe pas encore de statistiques relatives à l'évolution de la situation financière d'autres collectivités publiques ou entreprises étatiques et para-étatiques, elles sont en cours d'élaboration. Toutes les transactions financières concernant le gouvernement central sont réalisées par le Trésor, y compris l'octroi de moyens financiers pour les projets en capitaux financés à partir de sources nationales. L'année budgétaire s'étend du 1er juillet de chaque année au 30 juin de l'année calendaire suivante.

Pour ce qui est de la méthode, il y a lieu de remarquer que, par le passé, une partie des recettes étatiques en provenance du secteur pétrolier n'était pas intégrée au budget du gouvernement central mais dans des bilans séparés (comptes hors budget) entretenus en partie à l'étranger et réactivés périodiquement pour le financement de projets. C'est le motif pour lequel toutes les indications relatives à l'évolution des recettes budgétaires ne fournissent pas une image exhaustive du volume effectif des recettes. Pour remédier à cette situation, le gouvernement s'est engagé, en juillet 1991, à publier la totalité des recettes du pétrole en y incluant les comptes hors budget.

La politique budgétaire du gouvernement Ahidjo, et au début celle du gouvernement Biya, s'est efforcée de conserver l'équilibre des finances de l'Etat. Compte tenu de l'augmentation rapide des recettes en provenance de l'exportation de pétrole brut, il y eut cependant une réorientation par rapport à la politique budgétaire restrictive des années 70 et du début des années 80. Ce développement a été répercuté dans une expansion marquée des dépenses étatiques vers le milieu des années 80.

La réévaluation du franc CFA par rapport au dollar US, la chute des prix du pétrole brut et la régression des prix du marché mondial pour le café et le cacao, produits importants pour les devises qu'ils procuraient, qui sont survenus presque simultanément en 1986, ont représenté une césure. Ces facteurs exogènes ont déclenché une crise budgétaire, qui s'est aggravée au cours de la seconde moitié des années 80. Bien que la chute des prix du pétrole se soit déjà annoncée début 1986, le gouvernement camerounais n'a pas adopté son premier budget d'austérité avant 1987-88. Au cours de l'année budgétaire 1986-87 encore, les dépenses prévues de 800 Mrd F CFA ont été dépassées de plus de 50 % et ont représenté, au total, 1 228,8 Mrd F CFA (cf. tableaux 12.1 et 12.2). Simultanément, les recettes sont demeurées, avec 720 Mrd F CFA, nettement en arrière des recettes prévues et planifiées de 800 Mrd F CFA. Cette évolution inégale des recettes et des dépenses a creusé un déficit budgétaire de 508,3 Mrd F CFA soit près de 13 % du PIB (cf. fig. 12.1).

12.1 BUDGET DU GOUVERNEMENT CENTRAL *)
(Mrd Francs CFA)

	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Recettes	740,0	800,0	650,0	600,0	600,0	550,0	545,0
Dépenses	740,0	800,0	650,0	600,0	600,0	550,0	545,0
Excédents de recettes (+)							
Excédents de dépenses (-).....	± 0,0	± 0,0	± 0,0	± 0,0	± 0,0	± 0,0	± 0,0

*) Année budgétaire: juillet/juin. Projets de budget.

12.2 RECETTES ET DEPENSES BUDGETAIRES REELLES
DU GOUVERNEMENT CENTRAL *)
(Mrd Francs CFA)

	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90 ¹⁾
Recettes	877,2	720,5	598,7	532,3	537,0
Dépenses	926,4	1 228,8	813,0	672,9	703,7
Excédents de dépenses	49,2	508,3	214,3	140,6	166,7

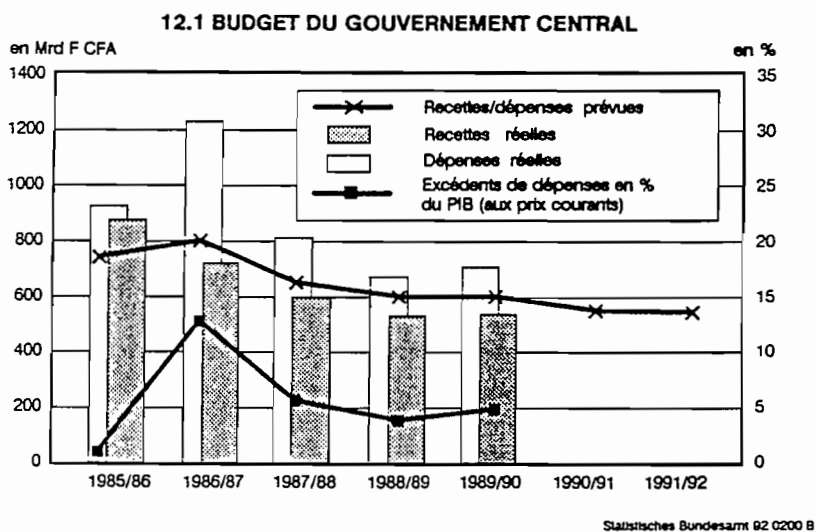
*) Année budgétaire: juillet/juin.

1) Données provisoires.

Une politique budgétaire restrictive ayant comme objectif une diminution pratiquement continue des dépenses et des recettes de l'Etat a été mise en oeuvre à partir de l'année fiscale 1987-88 compte tenu de la situation financière réelle. Cette stratégie est visible à travers les efforts du gouvernement visant à baser, à partir de 1987-88, ses projets de budget sur une nette diminution du volume budgétaire: le budget du gouvernement central a été réduit, jusqu'en 1991-92, à 545 Mrd F CFA, après différentes étapes, à savoir 650 Mrd F CFA pendant l'année fiscale 1987-88, 600 Mrd F CFA en 1988-89 et 550 Mrd F CFA 1990-91 (cf. tableau 12.1).

Malgré cela, même l'évolution nettement régressive des recettes sur laquelle se basaient les projets de budget de 1987-88 à 1991-92 s'est avérée trop optimiste. Comme la figure 12.1 le montre, les recettes effectivement réalisées pour la période 1986-87 à 1989-90 demeurèrent nettement inférieures aux recettes budgétisées. Le fait cependant que, malgré une limitation draconienne des dépenses en capital, les dépenses réalisées aient été de loin supérieures aux dépenses prévues a pesé d'un poids plus important dans la balance. Il en est résulté des déficits budgétaires élevés pendant la totalité de la seconde moitié des années 80. Bien que les excédents de dépenses aient pu être limités après 1986-87, ces déficits étaient cependant inévitables du fait d'un budget d'administration non flexible et compte tenu d'une base de recettes fiscales soumise à une érosion permanente. Le déficit budgétaire de 1989-90 représentait toujours, avec une somme évaluée à 167 Mrd F CFA, près de 5 % du PIB.

Même au-delà de l'année 1989-90, la pérennité de la récession économique fait paraître incertaines les perspectives de consolidation des finances de l'Etat. Outre cette diminution attendue des recettes fiscales, la réduction de l'exploitation du pétrole brut entraînera une régression marquée des revenus provenant des opérations pétrolières destinés aux caisses de l'Etat. Du fait qu'il n'est que difficilement possible d'imposer une diminution sensible des dépenses concernant en particulier les titres budgétaires courants tels que les paiements des salaires et les rémunérations étatiques, il y a lieu de s'attendre, pour les années financières 1990-91 et 1991-92, à des déficits budgétaires plus ou moins élevés.¹⁾ L'appel au capital extérieur qui a lieu depuis 1985-86 pour le financement des déficits budgétaires devrait donc se poursuivre au début des années 90.



1) Il n'a pas été possible d'obtenir, pour les années budgétaires 1990-91 et 1991-92, d'indications relatives aux recettes ou dépenses budgétaires effectives, de sorte que l'on n'a pas pu déterminer le déficit budgétaire pour ces deux années fiscales.

Les tableaux 12.3 et 12.4 présentent une comparaison détaillée des recettes budgétaires prévues et effectivement réalisées jusqu'en 1989-90. Après que les recettes effectives aient été pendant l'année fiscale 1985-86 nettement supérieures aux recettes budgétisées (740,0 Mrd F CFA) avec 877,2 Mrd F CFA, les recettes réelles sont, par la suite, demeurées nettement en dessous des recettes budgétisées. Une observation poussée montre que ceci était surtout dû à une base de recettes fiscales en diminution. Alors que les projets budgétaires entre 1986-87 et 1989-90 se fondaient sur une régression du volume fiscal de 569,6 Mrd F CFA à 388,6 Mrd F CFA, cette base s'est effectivement réduite pour passer de 382,2 Mrd F CFA à 297,0 Mrd F CFA. De ce fait, les recettes fiscales réelles étaient, pour 1989-90, inférieures de 92 Mrd F CFA à celles prévues par le projet de budget pour cette année. Les recettes fiscales attendues pour l'année budgétaire 1986-87 avaient même été surévaluées de 187 Mrd F CFA. Ce n'est que grâce aux recettes non fiscales supérieures à celles qui étaient prévues qu'il a été possible, au cours de la seconde moitié des années 80, de combler partiellement les manques importants de recettes fiscales. Ceci n'a cependant pas fondamentalement modifié le fait que les recettes budgétaires réelles étaient demeurées nettement en dessous des indications budgétaires.

A partir de l'année budgétaire 1990-91, le gouvernement introduisit de nouveaux impôts en vue de compenser la réduction des recettes de l'Etat ; ces nouveaux impôts se sont cependant avérés insuffisants. Par la suite, en février 1991, une série de mesures supplémentaires a été adoptée, qui porte sur un élargissement de la base fiscale et sur une réduction des dépenses administratives en matière de perception d'impôts. C'est dans ce contexte qu'a eu lieu l'introduction d'une redevance aux statistiques de 5 % sur toutes les importations, l'augmentation des taxes sur permis de conduire, immatriculation et enregistrement (automobiles, propriétés, entreprises) ainsi que la perception d'un impôt de 15 % à la consommation sur différents produits de consommation (entre autres bière, boissons non alcoolisées, appareils électroménagers, farine et automobiles importées). En outre, l'impôt sur le revenu a augmenté pour passer de 3 à 6 % et un nouvel impôt d'essieu a été introduit pour les véhicules d'un poids total supérieur à 3 t. La perception de frais de licence de 5 000 F CFA a été introduite pour différents groupes professionnels du secteur informel (vendeurs ambulants de boissons, coiffeurs ambulants, restaurateurs...) pour l'exercice de leur profession. Ces mesures n'ont cependant pas été suffisantes pour endiguer la tendance à l'évolution régressive des recettes fiscales. C'est ainsi que, selon une information de la revue hebdomadaire française *Marchés Tropicaux*, il faut tabler sur le fait que les recettes fiscales prévues pour 1990-91, à savoir 366,3 Mrd F CFA, correspondraient à des recettes fiscales réelles ne représentant que 292 Mrd F CFA.¹⁾

La campagne "villes mortes", qui a momentanément paralysé pratiquement tous les secteurs de la vie économique et de ce fait entraîné des déficits de recettes pour tous les impôts les plus importants, a représenté des pertes significatives de recettes fiscales pour l'année budgétaire 1991-92. La diminution des recettes en provenance des opérations pétrolières et au bénéfice de l'Etat représente un facteur supplémentaire qui fera diminuer les recettes publiques en 1991-92. Entre 1985-86 et 1989-90 déjà, il a été constaté une régression en proportion des revenus en provenance de l'extraction de pétrole qui sont passés de 44 % à 34 % des recettes budgétaires.

1) Cf. *Marchés Tropicaux* 1991, n° 2383.

Le combat plus efficace que par le passé contre la contrebande, la corruption et la fraude fiscale revêtera à l'avenir une importance capitale. Selon des évaluations officielles, le gouvernement central perd chaque année près de 120 Mrd F CFA de recettes fiscales.

12.3 RECETTES BUDGETAIRES DU GOUVERNEMENT CENTRAL^{*)} (Mrd Francs CFA)

Postes budgétaires	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Total	740,0	800,0	650,0	600,0	600,0	550,0	545,0
Recettes fiscales	510,4	569,6	435,0	401,5	388,6	366,3	378,0
Impôts directs et redevances	241,2	288,1	203,0	191,6	198,5	198,5	196,0
Impôts indirects	269,2	281,6	232,0	209,9	190,1	167,8	183,0
Frais d'enregistrement et de cachets	37,0	37,0	30,0	35,7	29,0	34,0	27,5
Droits de douane	177,7	185,1	152,0	128,2	115,1	133,8	154,5
Autres impôts indirects ..	54,5	59,5	50,0	46,0	46,0	†	133,8
Recettes non fiscales	218,8	210,2	200,7	176,0	177,6	157,5	137,5
Revenus du patrimoine de l'Etat	1,1	1,3	2,0	2,3	2,5	6,0	.
Revenus de concessions pour l'extraction de pétrole ..	159,0	150,0	150,0	150,0	150,0	120,0	120,0
Revenus de services	58,7	58,9	48,7	23,7	25,1	31,5	.
Autres recettes	10,8	20,1	14,3	22,5	33,8	26,2	29,5
Participations de l'Etat 1)	0,6	0,6	0,9	7,0	7,4	6,8	.
Recettes extraordinaires ..	2,1	6,7	11,4	14,5	23,4	17,4	.
Recettes proven. de titres	8,1	12,8	2,0	1,0	3,0	2,0	.
Divers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	.

*) Année budgétaire: juillet/juin. Projets de budget.

1) A d'autres entreprises.

Une analyse des dépenses budgétaires montre clairement que les dépenses effectives dépassaient nettement, au cours de la seconde moitié des années 80, les dépenses prévues. Ce fait a été le plus important en 1986-87, année pour laquelle le projet de budget prévoyait des dépenses de l'ordre de 800 Mrd F CFA, le volume de dépenses effectif s'élevant cependant à 1 228,8 Mrd F CFA. Ceci a été en grande partie dû à des dépenses en capital élevées et à des dépenses extraordinaires importantes pour des projets en capitaux en cours. L'augmentation de près de 25 % des salaires et rémunérations de l'Etat du fait des augmentations de salaires ainsi qu'une augmentation du nombre d'employés des services publics ont contribué à l'explosion des dépenses pendant l'année financière 1986-87.

12.4 RECETTES BUDGETAIRES REELLES DU GOUVERNEMENT CENTRAL
(Mrd Francs CFA)

Recettes	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90 ¹⁾
Total	877,2	720,5	598,7	532,3	537,0
Recettes fiscales	380,1	382,2	345,0	294,7	297,0
Recettes non fiscales ...	497,1	338,3	253,7	201,1	202,6
dont:					
Revenus provenant de l'extraction de pétrole 2)	382,0	252,0	207,0	192,0	182,0
Autres recettes non fiscales	115,1	86,3	46,7	9,1	20,6
Autres recettes	-	-	-	36,6	37,3

*) Année budgétaire: juillet/juin.

1) Données provisoires. - 2) Revenus provenant principalement de concessions pour l'extraction de pétrole, impôts sur les bénéfices du pétrole et transferts financiers des raffineries nationales de pétrole.

Par la suite, le gouvernement s'est efforcé de limiter les dépenses de l'Etat. C'est ainsi qu'en 1987-88, par exemple, les salaires des employés de l'Etat ont été gelés et un arrêt de l'engagement de personnel a été ordonné pour le service public. Les réductions de subventions et la limitation des transferts étatiques ont représenté d'autres mesures de limitation des dépenses. La diminution draconienne des dépenses d'investissements a eu une portée cependant plus importante encore. Les dépenses étatiques en capital ont diminué, jusqu'en 1989-90, pour passer à 154,5 Mrd F CFA, ou 22 % des dépenses totales, après avoir représenté, en 1985-86, 470,9 Mrd F CFA, donc plus de 50 % des dépenses budgétaires totales en 1985-86 (cf. tableau 12.6). Le fait que l'objectif recherché, à savoir la diminution des dépenses de l'Etat au niveau de dépenses prévu par le projet de budget, n'ait pas été atteint malgré ces économies a été dans un premier temps dû au fait qu'il n'a pas été possible de réduire de manière décisive les dépenses en salaires pour les employés de l'Etat. En outre, l'augmentation rapide des paiements d'intérêts pour la dette du fait de son niveau très élevé (cf. chapitre 19) a contrecarré, au cours de la seconde moitié des années 80, une limitation nette des dépenses courantes. Les dépenses de l'Etat pour le remboursement d'intérêts de la dette ont augmenté entre 1985-86 et 1989-90 pour passer de 38,0 Mrd F CFA à 128,6 Mrd F CFA, ce qui fait qu'elles représentent près d'un quart des dépenses budgétaires courantes.

La mesure la plus efficace pour ne pas dépasser la limite de dépenses prévue de 550 Mrd F CFA ou 545 Mrd F CFA au cours des années budgétaires 1990-91 et 1991-92 consisterait à réduire de manière draconienne les paiements des salaires et rémunérations des employés de l'Etat, ce qui ne semble jusqu'à présent pas être le cas³⁾. Les seules mesures qui aient été prises à présent ont été l'épuration des listes des salariés du secteur public et des "travailleurs fantômes" ("ghost workers") ainsi que la suppression de différents avantages pour les employés de l'Etat (p. ex. subventions pour familles, loyers, etc.). Ces mesures ne suffisent cependant pas pour faire diminuer les dépenses courantes à

3) Selon des indications de l'Economist Intelligence Unit/EIU, les paiements de salaires et de rémunérations sur lesquels étaient basés les projets budgétaires de 1991-92 n'étaient que faiblement inférieurs à ceux des années précédentes avec 254 Mrd F CFA (47 % de la totalité des dépenses).

un niveau permettant de contenir les dépenses étatiques dans le cadre des prévisions budgétaires. Il faut partir du fait que les dépenses réalisées pendant les années fiscales 1990-91 et 1991-92 demeureront nettement supérieures aux dépenses prévues.

12.5 DEPENSES BUDGETAIRES DU GOUVERNEMENT CENTRAL *) (Mrd Francs CFA)

Postes budgétaires	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90	1990-91	1991-92
Total	740,0	800,0	650,0	600,0	600,0	550,0	545,0
Dépenses courantes	430,0	460,0	400,0	375,0	425,0	364,0	378,0
selon les types:							
Dettes nationales	7,9	7,9	12,0	12,0	12,0	12,0	.
Dépenses pour les services publics	327,3	356,3	320,2	300,2	342,2	302,3	311,9
Dépenses communales	37,2	31,4	18,9	19,8	24,3	14,7	.
Dépenses pour participations étatiques	57,6	64,5	49,0	43,0	46,5	35,0	.
selon certains secteurs de dépenses:							
Santé	26,7	27,8	25,6	28,7 ^{a)}	30,7 ^{a)}	27,3 ^{a)}	24,4
Education	65,4	70,8	66,9	67,7 ^{b)}	78,3 ^{b)}	75,0 ^{b)}	70,8
Finances	18,6	19,7	18,5	17,3	19,3	17,0	17,1
"Présidence" et services afférents	36,1	38,9	34,0	35,4	40,3	36,2	.
Agriculture	17,4	16,4	17,2	19,9 ^{c)}	23,3 ^{c)}	22,0 ^{c)}	19,6
Poste et télécommunicat.	10,4	10,9	8,7	5,7	6,2	5,5	.
Service extérieur	4,0	6,7	6,1
Infrastructure et construction de logements ..	36,8	40,0	32,8	13,5 ^{d)}	21,8 ^{d)}	8,3 ^{d)}	8,0
Défense	49,1	51,6	44,7	45,5	52,0	47,4	47,8
Dépenses en capital	310,0	340,0	250,0	225,0	175,0	186,0	167,0
Investissements publics 1)	161,1	138,0	.	55,0	55,0	62,0 ^{e)}	40,0
Fonds de paiement de dédommagements	68,9	102,0	-	-	23,0	24,0	.
Dettes extérieures publiques	80,0	100,0	150,0	170,0	97,0	100,0	110,0

*) Année budgétaire: juillet/juin. Projets de budget.

1) En particulier projets de construction des pouvoirs publics.

a) Y compris le social. - b) Y compris la science et la recherche. - c) Y compris l'élevage et la pêche. - d) Construction urbaine (y compris construction de logements) et y compris 10,0 Mrd F CFA pour la restructuration du secteur bancaire.

12.6 DEPENSES BUDGETAIRES REELLES DU GOUVERNEMENT CENTRAL *)
(Mrd Francs CFA)

Dépenses	1985-86	1986-87	1987-88	1988-89	1989-90 ¹⁾
Total	926,4	1 228,8	813,0	672,9	703,7
Dépenses courantes	455,5	533,5	530,0	514,3	549,2
Salaires et rémunérations	224,5	280,0	265,0	257,9	252,2
Marchandises et services	136,0	148,5	146,9	148,7	130,0
Paievements d'intérêts sur dettes publiques ..	38,0	44,0	72,8	68,4	128,6
Subventions/transferts .	57,0	61,0	45,3	39,3	38,4
Dépenses en capital	470,9	445,3	283,0	158,6	154,5
Dépenses exceptionnelles	-	250,0	-	-	-

*) Année budgétaire: juillet/juin.

1) Données provisoires.

13 ACTIVITE PROFESSIONNELLE

La situation actuelle des données relatives à la structure et à l'évolution de l'activité professionnelle est peu satisfaisante. Les données existantes sont principalement des statistiques de l'Organisation Internationale du Travail/OIT, qui ne tiennent pas compte des résultats du recensement de 1987 et qui, de ce fait, reposent sur une base désuète. Un facteur aggravant s'ajoute à ce qui précède, à savoir qu'il n'est à l'heure actuelle possible de faire appel aux résultats du recensement de 1987 que de manière très limitée, les résultats détaillés de ce dernier n'ayant pas encore été publiés par les autorités camerounaises.

Selon les indications de l'OIT, le nombre de personnes actives s'élevait en 1987 à 4,269 Mio. Comparativement au recensement de 1976, à l'occasion duquel un nombre de personnes actives de 2,758 Mio a été déterminé, ce chiffre avait augmenté de 55 %. La croissance annuelle moyenne de la population active a été de 4,1 % entre 1976 et 1987. La participation à la vie active de la population masculine était nettement supérieure, pendant la période considérée, à la participation de la population féminine: le nombre des hommes actifs en 1987 s'élevait à 2,627 Mio, donc à 61,5 % de la totalité de la population active. La population active féminine s'élevait, pendant la même période, à 1,642 Mio (38,5 %). Le taux d'activité total a été indiqué comme étant de 39,4 % en 1987. Avec un taux de femmes actives de 30,3 % et un taux d'activité de 48,6 % pour la population masculine.

Du fait du nombre croissant de jeunes ayant achevé leur scolarité, il y a lieu de se baser, pour la période ultérieure à 1987, sur une poursuite de l'augmentation du nombre des personnes actives. Il n'existe cependant pas encore d'évaluation actualisée relative à l'évolution du nombre des personnes actives après 1987.

13.1 PERSONNES ACTIVES SELON LEUR PARTICIPATION A LA POPULATION TOTALE

Personnes actives	1976 ¹⁾	1985	1987	1976 ¹⁾	1985	1987
	en 1 000			Taux d'emplois en %		
Total	2 758	3 917	4 269	36,0	38,5	39,4
hommes	1 656	2 410	2 627	44,1	47,4	48,6
femmes	1 102	1 507	1 642	28,2	29,6	30,3

Source: Recensement et OIT.

1) Résultat du recensement.

Selon le recensement de 1987, 65 % des personnes âgées de 15 ans et plus faisaient partie de la population au travail ou de la population active ; 8 % de ces 65 % étaient demandeurs d'emploi. Une ventilation des personnes actives selon les groupes d'âges de l'année 1985 basée sur des indications de l'OIT arrive à des résultats semblables quant à la participation aux activités selon les tranches d'âge. Selon lesdites indications, un taux d'activité de près de 40 % pour les personnes âgées de 15 à moins de 20 ans était en regard d'un taux d'activité supérieur à 80 % pour les personnes âgées de 30 à moins de 50 ans. Le taux d'activité a diminué à 67 % pour les âges supérieurs (50 ans et plus). Il en résulte en moyenne, selon les statistiques de l'OIT, une participation totale aux activités des personnes âgées de 15 ans et plus semblable à celle des résultats du recensement de 1987.

Le tableau 13.3 fournit des informations relatives à la population active selon les secteurs économiques sur la base des indications de l'OIT. Il en résulte que, en 1985, près des trois quarts (74,0 %) des personnes actives travaillaient dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche. Seuls 6,3 % des personnes actives l'étaient dans l'industrie productrice. Le secteur d'activités le plus important au sein de l'industrie productrice était, en 1985, l'industrie manufacturière avec 174 500 personnes actives (4,4 %). En 1985, près d'un cinquième (19,7 %) de toutes les personnes actives étaient concentrées dans les secteurs économiques tertiaires (y compris les secteurs non décrits de manière plus détaillée). La branche d'emploi la plus importante dans les secteurs des prestations de services était celle de l'administration publique et des services sociaux, représentant 7,5 % de la totalité des personnes actives.

13.2 PERSONNES ACTIVES ET TAUX DE PERSONNES ACTIVES SELON LES TRANCHES D'ÂGE

Age de ... à moins de ... ans	19761) in 1 000	1985	19761) en % de la tranche d'âge	1985
0 - 15	175	249	4,8	5,5
15 - 20	278	397	40,5	40,6
20 - 25	337	480	61,2	56,8
25 - 30	336	478	67,8	65,8
30 - 35				
35 - 40	864		73,2	
40 - 45		1 564		80,4
45 - 50	233		79,3	
50 - 55	179		75,8	
55 - 60	136		76,2	
60 - 65	99	749	65,8	67,4
65 et plus	122		46,8	

Source: Recensement et OIT.

1) Résultats du recensement.

D'après le recensement de 1987, il apparaît que les statistiques précitées de l'OIT sous-estiment l'importance de l'emploi dans le secteur primaire. C'est ainsi que selon le recensement de 1987 82 % de toutes les personnes actives le sont dans le secteur primaire. Les branches d'activités secondaires et tertiaires ne regroupaient que 18 % de toutes les personnes actives.

13.3 PERSONNES ACTIVES SELON LES SECTEURS ECONOMIQUES

Secteur économique	1976 ¹⁾			1985		
	total		masculin	total		masculin
	1 000	%	1 000	1 000	%	1 000
Total	2 757,9	100,0	1 656,2	3 917,6	100,0	2 410,3
Agriculture, sylviculture, pêche	2 035,0	73,8	1 073,3	2 900,9	74,0	1 574,9
Industrie	173,0	6,3	146,3	246,5	6,3	208,5
Secteur énergétique et hydraulique	2,5	0,1	2,4	3,5	0,1	3,4
Secteur minier, extraction de roches et de terre .	1,3	.	1,2	1,8	0,1	1,7
Industrie de transformation	122,4	4,5	96,6	174,5	4,4	137,7
Bâtiment	46,8	1,7	46,1	66,7	1,7	65,7
Commerce et restauration/ hôtellerie	108,0	3,9	80,9	154,0	4,0	115,3
Banques, assurances	6,0	0,2	5,2	8,0	0,2	7,4
Transport et communications	36,3	1,3	35,5	51,7	1,3	50,7
Administration publique, services sociaux	205,5	7,5	178,9	292,9	7,5	255,1
Secteurs non définis ²⁾ ..	194,2	7,0	136,1	263,6	6,7	198,5

Source: Recensement et OIT.

1) Résultats du recensement. - 2) Y compris les demandeurs de premiers emplois.

Le tableau 13.4 fournit une estimation de l'évolution de l'emploi dans le secteur enregistré. Le nombre des salariés a augmenté entre 1984 et 1989 de 510 400 à 566 400 (+ 11,0 %). Il est étonnant de constater que le secteur étatique présente une croissance de l'emploi plus marquée que cela n'est le cas dans le secteur de l'économie privée. Ceci a provoqué une translation structurelle des parts d'emploi dans le secteur formel: alors qu'en 1984 encore 70 % de tous les salariés du secteur formel travaillaient dans des entreprises privées et para-étatiques, leur proportion a baissé pour atteindre 67 % en 1989. Pendant la même période, la proportion d'emplois du secteur étatique augmenta de 30 à 33 %. L'augmentation de l'emploi dans les services publics était en premier lieu due à l'augmentation du nombre de fonctionnaires. Celui-ci est passé de 47 800 à 70 000 personnes entre 1984 et 1988, ce qui signifie une augmentation de 46,4 %. Comparativement, le nombre des employés et des travailleurs du service public ne s'est pratiquement pas modifié pendant la seconde moitié des années 80. Pendant l'année fiscale 1989-90, le nombre des fonctionnaires a augmenté pour passer à 78 269. Cette évolution est quelque peu surprenante, puisqu'aussi bien une nette diminution de l'emploi dans les services publics était prévue à la fin des années 80 du fait de la récession économique persistante. L'un des motifs en a été la reprise de fonctionnaires stagiaires, qui sont passés au service de l'Etat après la fin de leur formation dans des écoles professionnelles nationales au cours de la seconde moitié des années 80.

Un revirement progressif de la politique de l'emploi dans le secteur étatique se fait jour sous la pression du programme d'ajustement structurel en cours. Une diminution de l'emploi dans les services publics devrait être atteinte à moyen terme dans le cadre des efforts réalisés en vue de réduire les paiements de salaires élevés pour les employés de l'Etat. Entre-temps, des "ghost workers" ont été rayés des listes, et les salaires des employés de l'Etat ont été gelés. Un arrêt des embauches dans le secteur public a en outre été décidé, et certains avantages particuliers (comme les subventions aux loyers, etc.) pour les fonctionnaires ont été revus. On observe de plus en plus une mise à la retraite anticipée d'employés de l'Etat lors de leur cinquantième anniversaire. Le gouvernement évite cependant les licenciements et ce, en particulier, du fait de l'aspect social explosif que ceux-ci revêtent. De manière globale, une restructuration des services publics avec la suppression de 12 000 emplois dans le secteur étatique est prévue dans le cadre du programme d'ajustement structurel. Jusqu'à présent, cependant, seules quelques entreprises de l'Etat ont réduit leur personnel. C'est ainsi que, dans le cadre du transfert du National Produce Marketing Board à l'Office National du Café et du Cacao, 1 600 salariés ont été licenciés dans le contexte d'une réorganisation de l'entreprise en juin 1991. En outre, l'employeur public le plus important, CAMDEV (Cameroon Development Corporation), a licencié 221 employés en mai 1991 afin d'éviter la faillite qui le menaçait. On peut s'attendre à ce que, sous la pression croissante du FMI et de la Banque Mondiale, le comportement hésitant du gouvernement par rapport à la suppression d'emplois exigée dans le secteur étatique soit progressivement abandonné.

Il n'y a pas que dans le secteur étatique qu'il faille attendre des licenciements du fait des contraintes de politique budgétaire, la poursuite de la crise économique pouvant également provoquer, au cours des prochaines années, une suppression sensible d'emplois dans le secteur privé. En 1989-90 déjà, les 120 sociétés les plus importantes du pays, regroupées dans le Syndicat des Industriels du Cameroun/Syndustricam, ont dû supprimer 2 300 emplois du fait des pertes de chiffres d'affaires dues à la récession.

13.4 SALAIRES DES SECTEURS "FORMELS"*) (en 1 000)

	1984	1985	1986	1987	1988	1989
Total	510,4	536,9	560,3	455,9	.	566,4
Secteur privé et entreprises para-étatiques	357,3	371,5	386,0	279,3	.	378,1
Secteur étatique 1)	153,1	165,4	174,3	176,6	179,3	188,3
dont: fonctionnaires	47,8	52,2	57,0	59,2	70,0	.

*) Fin de l'année.

1) Y compris les salariés des administrations communales, des consultants et autres employés des services publics.

La situation économique tendue de la seconde moitié des années 80 a entraîné une augmentation importante du chômage. Le recensement de 1987 indique un taux de chômage officiel de 8 % (16 % dans les villes et 4 % dans les campagnes).

Avec la crise économique qui dure depuis 1986 et a entraîné des suppressions d'emplois dans la construction et dans l'industrie manufacturière, une augmentation rapide du chômage est à constater, en particulier dans les centres de Douala et de Yaoundé. Outre la crise économique, l'exode rural et le nombre croissant des jeunes universitaires et des jeunes ayant terminé leur scolarité qui se pressent sur le marché du travail représentent les causes de l'augmentation du chômage. De nouvelles évaluations se basent sur le fait que le taux de chômage aurait augmenté pour passer à près de 25 % en juillet 1991. Celui du chômage des jeunes est considéré comme supérieur. Dans les grandes agglomérations urbaines, le taux de chômage atteindrait 40 %.

Le caractère socialement explosif que revêt le chômage en croissance a conduit à la mise en place, dans le cadre du programme d'ajustement structurel actuel, d'un Projet Dimensions Sociales de l'Ajustement/DSA d'une durée de 4 ans et prévoyant une enveloppe financière de 85 Mio US \$ en vue d'amortir les difficultés sociales créées par le licenciement de salariés. Le soutien financier du programme est assuré par la Banque Mondiale, par la Banque Africaine de Développement, par la Communauté Européenne, par l'USAID, par la République Fédérale d'Allemagne et par la France. Une grande partie des moyens est prévue pour la création d'un fonds de l'emploi national permettant le financement de petites entreprises et un programme de formation pour les chômeurs. Il semble bien cependant que le programme global ne suffira pas à maîtriser l'ensemble du problème du chômage. Cette maîtrise ne peut passer que par une relance à long terme de l'économie actuellement chancelante.

14 SALAIRES ET REMUNERATIONS

Compte tenu de la mauvaise situation en matière de statistiques, il n'est pas possible d'analyser l'évolution des salaires et rémunérations des personnes actives dans l'économie privée ou dans les services publics. Il n'y a, à l'heure actuelle, aucune publication de statistiques relatives à l'évolution des salaires et rémunérations des salariés, que ce soit des organismes officiels nationaux ou internationaux. Les seules données disponibles se limitent à l'évolution des salaires minimaux. Le Code du Travail du Cameroun garantit à toutes les personnes actives un salaire minimal légal. Le système de salaire minimal camerounais est très nuancé, selon des facteurs tels que les qualifications professionnelles considérées, l'appartenance à des régions géographiques et les secteurs de production. Outre les salaires minimaux convenus, un grand nombre de secteurs économiques garantissent des primes d'ancienneté et un régime de sécurité sociale. Le Code du Travail prévoit également une sécurité de l'emploi élevée (Législation relative à la Sécurité de l'Emploi). La combinaison de tous ces facteurs a contribué à l'explosion des coûts salariaux. Ceux-ci sont actuellement parmi les plus élevés d'Afrique Noire. Le niveau salarial élevé et les lois relatives à la sécurité de l'emploi ont représenté, dans le passé, une incitation marquée à l'établissement d'entreprises intensives en capitaux plutôt qu'en travail, et ce en particulier dans l'industrie manufacturière.

Dans le secteur privé, la structure salariale est déterminée par des conventions collectives passées entre les entreprises, les syndicats et le gouvernement. Les salaires minimaux du secteur public sont légalement fixés et sont, en règle générale, inférieurs à ceux de l'économie privée. Les employés du secteur public disposent cependant de subventions ou de primes importantes ("allowances"), entre autres pour le téléphone, le logement, la voiture et la famille. Une suppression de ces subventions et primes particulières est prévue dans le cadre de l'assainissement des finances de l'Etat. C'est ainsi par exemple que le budget 1991-92 présente une proposition de diminution de l'accès des fonctionnaires à des logements gratuits.

Le tableau 14.1 fournit un aperçu de la structure des salaires minimaux des services publics et du secteur privé. Une division du pays en trois zones de salaires minimaux a été réalisée par analogie avec les coûts de la vie différents selon les régions. La première zone regroupe les grands centres urbains de Douala, de Yaoundé, d'Edéa et de Buea. La zone II est constituée par des centres urbains d'importance secondaire (entre autres Bafia, Baffoussam, Bertoua, Garoua, Ebolowa) auxquels s'ajoute la région de Wouri (périphérie de Douala). Les autres parties du pays représentent la troisième zone. Dans le secteur privé, il existe, au sein des différentes zones, une différenciation supplémentaire des salaires minimaux selon les secteurs économiques.

Le tableau 14.1 indique clairement que les salaires minimaux mensuels du secteur public étaient, au milieu des années 80, nettement inférieurs à ceux de l'économie privée. Dans le secteur privé, les salaires minimaux légaux étaient les plus élevés pour les trois zones dans le secteur tertiaire II. Les salaires minimaux mensuels des salariés du secteur primaire étaient d'un tiers inférieurs à ceux du secteur tertiaire II. Les salaires minimaux des salariés du secteur secondaire et du secteur tertiaire I occupaient une position intermédiaire.

14.1 STRUCTURE DES SALAIRES ET REMUNERATIONS MENSUELS MINIMAUX (en Francs CFA)

Secteur économique/Unité territoriale	Déc. 1982	Nov. 1983	Juillet 1985 ¹⁾
Secteur public			
Zone I	17 115	19 683	21 847
Zone II	14 090	16 204	17 985
Zone III	12 234	14 069	16 179
Secteur privé			
Zone I			
Secteur primaire	18 690	22 655	25 595
Secteur secondaire et tertiaire I	22 105	31 065	35 105
Secteur tertiaire II	25 515	34 490	38 975
Zone II			
Secteur primaire	15 980	19 380	21 900
Secteur secondaire et tertiaire I	18 030	25 310	28 600
Secteur tertiaire II	20 785	28 130	31 785
Zone III			
Secteur primaire	14 715	18 150	21 055
Secteur secondaire et tertiaire I	16 455	23 740	27 540
Secteur tertiaire II.....	18 993	26 385	30 605

1) Données selon la révision la plus récente des salaires minimaux.

Il serait bon de noter, dans le contexte de l'évolution des salaires minimaux, qu'il n'existe aucun lien légal entre les salaires minimaux et l'évolution momentanée des prix. Selon les indications de la Banque Mondiale, il existait cependant, à tout le moins entre 1978 et 1985, de faibles croissances des revenus réels, en particulier dans la zone III. La Banque Mondiale déduit ceci de l'augmentation des salaires minimaux plus importante que le taux d'augmentation des prix pendant cette période. Cette évolution a eu lieu conformément à la politique gouvernementale officielle visant à mettre un terme à l'exode rural et à réduire les différences de revenus entre les centres urbains et les campagnes. Il n'existe malheureusement pas de données plus récentes relatives à l'évolution des revenus réels.

Le tableau 14.2 fournit un aperçu des salaires horaires minimaux de certains métiers ou de certains groupes professionnels. Ce tableau permet de voir qu'il existe des différences énormes de salaires horaires minimaux entre les différents groupes professionnels. Le salaire horaire minimal pour différents métiers de l'hôtellerie et de la restauration (par exemple personnel de réception d'hôtel, cuisiniers) ne s'élevait par exemple, pour la

moyenne annuelle de 1989, qu'à 50 F CFA, cependant que, au niveau du pays également, les fabricants d'agglomérés et les relieurs de livres percevaient une rémunération horaire minimale de 430,60 F CFA. Les salaires horaires minimaux de différents groupes professionnels du commerce de détail et de la banque (par exemple comptables, caissiers) étaient, en 1989, situés à un niveau extrêmement bas de moins de 60 F CFA.

**14.2 SALAIRES HORAIRES MINIMAUX DE SALARIES ADULTES
DANS CERTAINS METIERS*)
(Francs CFA)**

Secteur/branche économique/métier	1984 Yaoundé	1989 Moyenne du pays
Agriculture et sylviculture		
Travailleurs agricoles, travailleurs de plantation
Travailleurs sylvicoles	202,64
Bûcherons	163,31
Industrie manufacturière		
Industrie des produits alimentaires		
Boucher	192,82
Minotier	66,34
Boulangier	179,20	164,99
Industrie textile		
Fileur	291,51	.
Préparateur de tissage	338,56	.
Tisseur	267,99	.
Industrie du vêtement et de la chaussure		
Industrie du vêtement		
Découpeur	192,82
Couturier	362,43	192,82
Industrie de la chaussure		
Découpeur machine	336,82
Fabricant de languettes	246,71
Couturier	201,54

Voir notes en bas de page à la fin du tableau.

**14.2 SALAIRES HORAIRES MINIMAUX DE SALAIRES ADULTES
DANS CERTAINS METIERS^{a)} (SUITE)
(Francs CFA)**

Secteur/branche économique/métier	1984 Yaoundé	1989 Moyenne du pays
Industrie du bois (sans l'industrie du meuble)		
Scieur	192,82
Fabricant de placages	246,82
Fabricant d'agglomérés	430,50
Industrie du meuble		
Embourreur	291,51	246,82
Menuisier	365,43	336,71
Finisseur de meubles en bois	185,97	246,82
Imprimerie et polycopie, édition		
Metteur en page manuel	267,99	.
Metteur en page machine	223,89	.
Imprimeur	500,38	336,71
Relieur de livres sur machine	365,43 ^{a)}	430,60
Construction		
Monteur de structures métalliques	338,56	246,82
Peintre	267,74	246,82
Couvreur	209,27	246,82
Charpentier	315,01	336,71
Commerce, instituts de crédit, commerce de détail		
Comptable	56,34
Caissier, vendeur	72,95
Instituts de crédit		
Sténographes, sténodactylos, caissiers de banque.....	.	56,34
Transports		
Transports routiers de marchandises		
Conducteurs de poids lourds (inférieurs à 2 t)	599,48	.
Autres prestations de services		
Hôtellerie et restauration		
Personnel de réception d'hôtel	48,82
Cuisinier, personnel de chambre	50,59
Serveur	64,65

*) Moyenne annuelle.

a) Masculins.

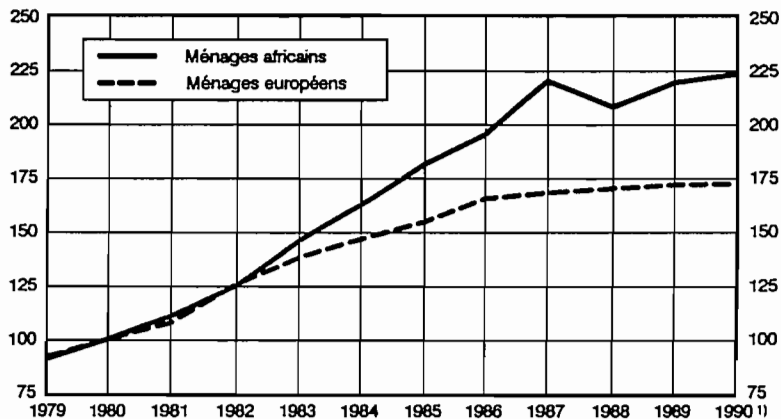
15 PRIX

Un indice de prix à la consommation déterminé pour les ménages urbains de Yaoundé fournit des détails relatifs à l'évolution des prix au Cameroun. Compte tenu des différences d'habitudes de consommation des ménages africains et européens, les indices de coût de la vie sont calculés séparément pour les deux groupes. Les deux indices de prix à la consommation se différencient en ce qui concerne la composition du panier de la ménagère et la pondération des différents postes de dépenses. Il faut tenir compte du fait que les indices de prix à la consommation pour les ménages africains et européens à Yaoundé ne sont pas représentatifs de l'évolution du coût de la vie dans la totalité du pays, puisqu'ils ne s'appuient que sur la structure des prix de marchandises de détail dans la capitale. S'ajoute à ce qui précède le fait que les indices de prix définis pour Yaoundé sont basés sur un taux de sondage relativement faible.

Il est possible, de manière générale, de constater que l'appartenance du Cameroun à la zone franc et la liaison fixe du taux de change du franc CFA par rapport au franc français allant de pair avec cette appartenance font que les évolutions de prix au Cameroun suivent assez exactement les évolutions de prix en France. Il est également bon d'indiquer que les taux d'inflation au sein de la zone Franc sont nettement inférieurs aux taux d'inflation existant dans des pays tels que le Nigeria ou le Zaïre. Comme le tableau 15.1 le montre, les indices des prix à la consommation ont augmenté pendant la première moitié des années 80 nettement plus que pendant la seconde moitié de la décennie, ceci s'appliquant tant aux ménages africains qu'aux consommateurs européens. Globalement, l'indice des prix à la consommation a augmenté, pour les ménages européens, nettement plus lentement pendant les années 80 que ceci n'a été le cas pour l'indice des prix à la consommation pour les ménages africains. Une augmentation des prix à la consommation annuelle de 6 % uniquement pour les ménages européens était en regard d'un taux d'inflation moyen de 8,7 % par an pour les ménages autochtones entre 1979 et le troisième trimestre de 1990. Après que les indices de prix à la consommation aient connu une augmentation synchronisée entre 1979 et 1982, celui des consommateurs européens (cf. figure 15.1) est resté, par la suite, nettement en arrière de celui des ménages africains.

L'une des causes de la forte diminution des taux d'inflation après 1987 en particulier a été la dure crise de liquidité du système financier camerounais provoquée par la récession, et derrière laquelle se cachaient des déficits toujours croissants de la balance des services, une fuite permanente de capitaux, une diminution des réserves en devises, l'effondrement des réserves bancaires du gouvernement auprès des banques d'affaires ainsi qu'une demande croissante en crédits des entreprises privées (cf. chapitre 11). Un autre motif du ralentissement de l'augmentation des prix au cours de la seconde moitié des années 80 a été la réévaluation répétée du franc CFA par rapport au dollar US à partir de 1986. Tous ces facteurs ont amorti l'évolution des prix pour les produits importés et ont eu une implication directe sur l'augmentation du coût de la vie. L'indice des prix à la consommation pour les ménages africains était même en régression de 5,5 % en 1988 comparativement à l'année précédente. Par la suite, les ménages africains de Yaoundé ne constatèrent qu'une légère augmentation du coût de la vie. L'augmentation du coût de la vie pour les ménages européens s'élève en permanence, depuis 1987, à moins de 2 % par an.

15.1 INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION A YAOUNDE*)
1980 = 100



*) Moyenne annuelle.

¹⁾ Septembre 1990.

Statistisches Bundesamt 02 0330 B

15.1 INDICE DES PRIX A LA CONSOMMATION A YAOUNDE*)
(1980 = 100)

Année	Ménages africains		Ménages européens	
	Indice total	Variation en %	Indice total	Variation en %
1979	90,9	-	91,8	-
1980	100,0	10,0	100,0	8,9
1981	110,7	10,7	107,5	7,5
1982	124,9	12,8	125,6	16,8
1983	145,8	16,7	138,0	9,9
1984	162,3	11,3	146,7	6,3
1985	181,0	11,5	154,6	5,4
1986	195,0	7,7	165,2	6,9
1987	220,0	12,8	168,0	1,7
1988	207,8	- 5,5	169,9	1,1
1989	219,2	5,5	171,5	0,9
3e Trim. 1989	217,8	-	170,71)	-
3e Trim. 1990	223,2	2,5	172,11)	0,8
1979-1989 Moyenne	159,8	9,2	139,9	6,4
1979-3e Trim. 1990 M	168,6	8,7	145,6	6,0

*) Moyenne annuelle.

1) Valeur au mois de septembre.

M=Moyenne

Comme il n'existe, à l'heure actuelle, aucune statistique à jour relative à l'évolution des prix du commerce de détail et de gros (données disponibles les plus récentes en date de 1987) permettant d'obtenir une image réelle et représentative de la structure des prix de détail et de gros, nous renonçons à la présentation de telles statistiques.

Le tableau 15.2 fournit un aperçu de l'évolution des prix du commerce de détail pour certains produits pétroliers. L'augmentation la plus marquée du prix pour l'essence normale a eu lieu entre le mois de mai 1980 (131 F CFA) et le mois de juillet 1988 (270 F CFA). Les augmentations de prix pour le super n'ont été que faiblement inférieures pendant la période sous revue (mai 1980: 140 F CFA; juillet 1988: 280 F CFA). Les augmentations de prix annuelles moyennes pour l'essence normale et le super, légèrement supérieures à 9 % chacune, demeureront cependant dans le cadre de l'évolution inflationniste générale au cours des années 80 (cf. tableau 15.1). Les augmentations marquées des prix de l'essence en février 1988 et en juillet 1988 ont été la conséquence d'une augmentation importante des taxes à la consommation pour l'essence normale et le super. Ceci reflète l'effort du gouvernement visant à contrecarrer par des taxes sur une consommation en croissance, l'érosion toujours plus prononcée, à partir de 1987, de l'assiette des recettes de l'Etat. Les prix de l'essence n'ont plus été soumis à augmentation après 1988. Au contraire, en avril 1991, le prix officiel pour le super a été diminué et est passé de 280 F CFA à 150 F CFA en vue de décourager la vente illégale d'essence introduite en contrebande à partir du Nigeria.

Les augmentations de prix pour le diesel (1980-88, moyenne: 5,1 %) et pour le pétrole, le kérosène (1980-88 moyenne: 6,7 %) ont été nettement inférieures à celles de l'essence.

15.2 PRIX DE DETAIL DE CERTAINS PRODUITS PETROLIERS

Date de l'augmentation	Essence ¹⁾		Diesel	Pétrole (Kérosène)
	Normal	Super		
		Francs CFA/L		
23. mai 1980	131	140	112	47
3. juillet 1981.....	141	150	122	57
3. janvier 1982.....	158	167	139	74
1. juillet 1984.....	163	174	139	74
1. juillet 1985	166	177	144	79
1. juillet 1986	174	185	144	79
1. juillet 1987	178	190	144	79
1. février 1988.....	210	220	154	79
1. juillet 1988	270	280	167	79
		Augmentation en %		
23. mai 1980	-	-	-	-
3. juillet 1981	7,6	7,1	8,9	21,3
3. janvier 1982	12,1	11,3	13,9	29,8
1. juillet 1984	3,2	4,2	0,0	0,0
1. juillet 1985	1,8	1,7	3,6	6,8
1. juillet 1986	4,8	4,5	0,0	0,0
1. juillet 1987	2,3	2,7	0,0	0,0
1. février 1988	18,0	15,8	6,9	0,0
1. juillet 1988	28,6	27,3	8,4	0,0
Total (1980-1988) ...	106,1	100,0	49,1	68,1
1980-1988 Moyenne....	9,5	9,1	5,1	6,7

1) Y compris taxes à la consommation sur l'essence après le 1er juillet 1984.

Une série de contrôles de prix a été levée en juin 1989 dans le cadre du programme d'ajustement structurel et des réformes fondamentales de l'économie camerounaise allant de pair avec celui-ci. A l'heure actuelle, seuls 16 produits de base sont encore soumis au contrôle des prix. Des quotas à l'importation continuent d'être applicables à ces produits, dont l'importation présuppose l'octroi d'une licence d'importation (cf. chapitre 17). Il peut être intéressant, pour les investisseurs en provenance de l'étranger, de savoir que, pour les entreprises s'établissant dans les nouvelles zones franches industrielles orientées vers l'exportation, il n'y aura pas de contrôle étatique des prix, mais au contraire des allègements fiscaux et commerciaux spéciaux (cf. chapitres 8 et 18).

16 BALANCE DES PAIEMENTS

Récemment encore, toutes les indications relatives à la balance des paiements camerounaise étaient basées sur des données peu fiables, ceci étant dû au fait qu'une partie importante des ventes de pétrole était saisie dans des comptes hors budget et n'était pas intégrée dans les statistiques officielles. Ce n'est que depuis que le FMI et la Banque Mondiale ont exigé des administrations nationales une fourniture des données importantes en matière de balance des paiements que sont publiées des statistiques plus réalistes en matière d'évolution de la balance des paiements. Les statistiques utilisées pour le tableau 16.1 proviennent de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale/BEAC et intègrent des données du FMI. Ces statistiques sont considérées, à l'heure actuelle, comme les indications les plus fiables pour ce qui est de la balance des paiements.

Malgré des excédents élevés à l'exportation, la balance des paiements camerounaise était négative pendant les années 80. En effet, pendant cette période, les bénéfices commerciaux très importants n'ont pas été suffisants pour compenser une balance des services chroniquement déficitaire.

Le pétrole représente la base de l'économie camerounaise à l'exportation. Pendant quelques années, plus de 50 % de la totalité des exportations en valeur ont concerné l'exportation de pétrole brut. Les autres produits à l'exportation importants sont le café, le cacao, les bois tropicaux, le coton et l'aluminium (cf. chapitre 17). La chute des prix du pétrole brut sur le marché mondial a déclenché en 1986 une régression importante des excédents commerciaux. Après que 1985 ait encore présenté un excédent à l'exportation de 220,3 Mrd F CFA, cet excédent a diminué pour passer à 76,3 Mrd F CFA en 1987. La diminution du solde positif de la balance commerciale était également partiellement due à une augmentation des importations. Le déficit de la balance des transactions courantes a atteint son point culminant en 1987 avec 268,3 Mrd F CFA en liaison avec une balance des services toujours négative (-314,8 Mrd F CFA).

Les paiements d'intérêts pour les dettes publiques extérieures ont représenté, au cours des années 80, le poste affectant le plus la balance des services. Ceci est nettement visible à partir du fait que les dépenses nettes pour paiements d'intérêts étaient supérieures, en 1985, avec 264,7 Mrd F CFA, à la totalité des excédents de la balance commerciale.

La situation s'est légèrement détendue entre 1988 et 1989. D'un côté, la diminution des paiements d'intérêts due à un certain nombre de rondes de rééchelonnement de dettes (entre autres en mai 1989, rééchelonnement de dettes avec le Club de Paris) a entraîné une diminution du déficit de la balance des services, et, de l'autre, une diminution des importations s'est traduite par une nouvelle augmentation de l'excédent de la balance commerciale. Il en est résulté une limitation du déficit de la balance des transactions courantes à 85,8 Mrd F CFA en 1988 et à 125,0 Mrd F CFA en 1989.

Les transferts ont représenté, sur l'ensemble des années 80, une quantité négligeable. Il existait, en 1989, un solde négatif de 35,0 Mrd F CFA. Ce solde concernait en majeure partie des virements de salaires privés d'étrangers employés au Cameroun vers leur pays d'origine.

Bien que le Cameroun ait présenté pendant la seconde moitié des années 80, à l'exception de l'année 1988, un bilan en capitaux positif, les arrivées nettes en capitaux de 1986, 1987 et 1989 n'ont pas suffi pour compenser entièrement la balance des transactions courantes négative. Le trou financier le plus important a été celui de 1987, avec 140,9 Mrd F CFA. Après une stabilisation à court terme en 1988, la situation de la balance des paiements s'est à nouveau détériorée en 1989, ce qui est visible à partir d'un manque de couverture de 10 Mrd F CFA.

16.1 EVOLUTION DE LA BALANCE DES PAIEMENTS (Mrd Francs CFA)

Poste de la balance des paiements	1980	1985	1986	1987	1988	1989 ¹⁾
Balance des transactions						
courantes	- 94,2	- 252,3	- 190,8	- 268,3	- 85,8	- 125,0
Balance commerciale	7,9	220,3	153,2	76,3	191,4	147,4
Exportations (fab)	350,2	730,6	719,3	507,5	528,2	562,4
Importations (fab)	- 342,3	- 510,3	- 566,0	- 431,2	- 336,7	- 415,0
Balance des services (net)	- 104,0	- 464,2	- 312,0	- 314,8	- 257,4	- 237,6
dont:						
Intérêts de la dette publique extérieure	- 36,8	- 264,6	- 144,0	- 120,5	- 146,0	.
Voyages et séjours à l'étranger	- 4,3	- 28,5	- 56,3	- 61,0	- 74,0	.
Transferts (nets)	1,9	- 8,3	- 32,1	- 29,8	- 19,8	- 35,0
Balance des capitaux	111,8	229,7	170,1	100,1	- 35,0	115,2
Circulation de capitaux à long terme (net)	112,4	210,4	31,3	129,2	75,9	99,5
Privé	74,8	168,2	- 15,8	8,5	3,9	- 68,5
Public	37,6	42,2	47,1	120,7	72,0	168,0
Circulation de capitaux à court terme (net)	- 0,6	19,3	138,8	- 29,1	- 110,9	15,7
Montants non explicités	0,0	49,9	- 7,9	27,1	56,2	.
Financements exceptionnels 2) .	-	-	-	-	93,7	-
Manque de financement 3)	- 17,6	- 27,4	28,7	140,9	- 29,1	10,0

Source: BEAC et FMI (ces sources sont différentes du tableau 17.1)

- 1) Estimation. - 2) Y compris les financements exceptionnels pour 1988 (reconversion de dettes extérieures et recettes en provenance du fonds Stabex des Communautés Européennes). - 3) Les valeurs positives signifient un besoin de financement.

Bien qu'il n'existe pas encore de statistiques de la balance des paiements pour 1990, la diminution des exportations de pétrole et la crise toujours plus importante de l'économie du café et du cacao, déclenchée par une chute importante des prix du marché mondial de ces produits à l'exportation, ont sans aucun doute provoqué une érosion supplémentaire de la base des exportations. Ceci fait qu'il y a lieu de s'attendre, pour 1990 également, à une balance des transactions courantes négative.

A la suite de la crise du Golfe, qui a provoqué momentanément une hausse des exportations de pétrole, la première moitié de l'année 1991 a présenté une relance du secteur de l'exportation camerounais. Il ne s'agissait cependant que d'un facteur de stimulation temporaire qui n'a aucune influence sur les structures à moyen et à long terme des balances commerciales et des transactions courantes.

Les pronostics relatifs à l'évolution de la balance des paiements camerounaise sont plutôt pessimistes pour le début des années 90. D'un côté, il a officiellement été annoncé une réduction permanente de l'extraction de pétrole au cours des années 90, ce qui se traduira forcément par une diminution des recettes à l'exportation. D'un autre côté, la baisse de l'économie internationale du café et du cacao se poursuit. Il y a donc lieu de s'attendre, à partir de la seconde moitié de l'année 1991 et pour les années suivantes, à une régression supplémentaire, lourde de conséquences, des recettes à l'exportation. Bien que l'importation de marchandises soit également limitée du fait de la récession, il semble qu'une nette limitation des excédents de la balance commerciale soit inévitable, en particulier pour 1992. Lesdits excédents devraient être encore moins adaptés que par le passé à compenser la perte nette dans le secteur des services.

Au cours des années qui viennent, les soldes débiteurs élevés pourraient également poser des problèmes. La dette extérieure publique et à garantie publique du Cameroun a été chiffrée à près de 6 Mrd US \$ pour 1990-91. Il semble bien que le remboursement de cette dette sollicitera durement la balance des capitaux et accentuera les manques de financement. La balance des paiements camerounaise ne pourrait être limitée au cours de la première moitié des années 90 que par des aides directes à la balance des paiements en provenance d'organisations internationales et par des accords supplémentaires en matière de rééchelonnement de la dette (cf. chapitre 19).

17 Commerce extérieur.

Comme dans de nombreux autres pays en développement, le commerce extérieur du Cameroun est difficile à saisir avec précision. Les différentes sources d'informations sont divergentes et un certain nombre d'éléments ne sont pas pris en considération.

Ainsi le commerce informel, en particulier frontalier, et la contrebande n'apparaissent pas dans les statistiques officielles malgré leur importance, surtout entre le Cameroun et le Nigeria. Le commerce non déclaré s'explique également par les dérogations et la fraude douanière : la moitié des importations ne payerait pas de droits de douane et les pertes de recettes douanières dues aux échanges non enregistrés avec le Nigeria s'élèveraient à environ 68 Mrd F CFA. Enfin on se doit de signaler la forte sous-estimation des exportations de pétrole dans les statistiques camerounaises. Il convient par conséquent de garder présent à l'esprit ces incertitudes quantitatives dans l'analyse qui va suivre.

Le commerce extérieur tient au Cameroun une place importante mais variable (cf. tableau 17.1.). Le volume commercial (importations + exportations) après être passé de 1980 à 1985 de 38 % du PIB à 41 % est retombé, compte tenu de la crise économique, à 28 % en 1991.

La balance commerciale FAB/FAB est depuis 1981, grâce aux exportations pétrolières, structurellement excédentaire même si elle s'est effondrée à partir de 1986, ce qui a même eu pour conséquence un solde négatif FAB/CAF en 1987 et 1988. Un des problèmes du Cameroun actuellement est de réaugmenter le solde positif de sa balance commerciale pour résoudre le problème de sa dette extérieure.

Le taux de couverture en valeur des importations par les exportations qui a dépassé 100 % en 1985 est fonction des termes de l'échange et du taux de couverture en volume. De 1980 à 1985, les termes de l'échange restent relativement stables. Si en 1980-82 la forte hausse du prix du baril de pétrole compense la dégradation du prix des autres produits primaires, à partir de 1983 les fluctuations des cours du pétrole entraînent celles des termes de l'échange compte tenu du poids du pétrole dans l'ensemble des exportations (plus 60 %). La richesse du Cameroun constitue également sa faiblesse. Entre 1984-85 et 85-86 les termes de l'échange ont commencé à s'effondrer à cause de la chute du prix du pétrole. Finalement entre 1984 et 1989 les termes de l'échange ont baissé de 56 %. De 1980 à 1989, alors que les valeurs unitaires des produits importés ont plus que doublé, les cours des principaux produits exportés ont perdu 5 %. On peut également souligner que lorsqu'il y a augmentation de l'inflation dans les pays de l'OCDE, d'où provient l'essentiel des importations du Cameroun, cela se traduit dans ce pays par une dégradation des termes de l'échange.

17.1. Balances commerciales

(Mrd F CFA)

Données	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990 (1)	1991 (2)
exportations FAB	299,6	479,1	531,3	697,3	908,9	1101,0	772,0	515,0	531,5	585,5	570,0	527,0
importations FAB	-306,8	-437,8	-422,3	-444,3	-522,2	-513,0	-571,0	-505,0	-456,4	-445,5	-434,0	-415,0
solde FAB/FAB	-7,2	41,3	109,0	253,0	386,7	588,0	201,0	10,0	75,1	140,0	136,0	112,0
importations CAF	-324,9	(-386,1)	(-408,4)	-476,3	-530,0	-674,1	-699,0	-609,0	-548,7	-548,4	-534,2	-510,9
solde FAB/CAF	-25,3	(93,0)	(122,9)	221,0	378,9	426,9	73,0	-94,0	-17,2	37,1	35,7	16,1
export.FAB/PIB (%)	18,9	20,9	20,8	23,3	26,0	28,1	18,5	13,0	14,4	16,8	17,0	15,5
volume commercial (i-e import. + export. FAB)/PIB (%)	38,3	40,1	37,4	38,2	41,0	41,1	32,2	25,7	26,7	29,5	30,0	27,7
variat. des cours mondiaux des principaux produits exportés. %/an		13,8	13,0	17,9	19,8	-3,9	-31,3	-15,8	-7,2	0,7	-9,9	-8,8
ind./base 100 1980	100,0	113,8	128,6	151,7	181,7	174,7	120,0	101,1	93,8	94,5	85,1	77,6
variat. des valeurs unitaires des pro- duits manufacturés exportés par les pays développ. %/an		20,5	17,9	12,2	10,1	3,4	-6,4	7,7	6,3	6,8	-10,6	5,7
ind./base 100 1980	100,0	120,5	142,1	159,4	175,5	181,4	169,8	183,0	194,6	207,7	185,7	196,3

Source : Balance des paiements (1980-84 : Banque Mondiale; 1985-91 : CCCE et FMI ; ces sources sont différentes de celle du tableau 16.1)

Cours mondiaux : INSEE/DRIC et CCCE

produits manufacturés : Banque Mondiale (conversion en F CFA)

(1): Provisoire. (2) Estimation.

() : Valeur importations CAF incompatible avec valeur importations FAB.

Si finalement au niveau de la balance commerciale la situation n'a pas été plus catastrophique, c'est grâce à une très forte augmentation du taux de couverture en volume.

L'effondrement des termes de l'échange a entraîné cependant une dégradation du commerce extérieur par réduction de la capacité d'importation. Toutefois la baisse des importations (1985-90 : -20 %) a été beaucoup moins forte que celle des exportations (-50 %) ce qui a contribué à la dégradation de la balance commerciale.

Après avoir atteint son minimum en 1987 (+ 10 Mrd F CFA soit 28,9 Mio ECU), la balance commerciale s'est améliorée plus par réduction des importations (surtout industrielles) que par augmentation des exportations.

1. Exportations

Si on se base non plus sur la balance des paiements mais sur les données du commerce extérieur de la DSCN, corrigées en ce qui concerne le pétrole, les exportations FAB sont passées de 477 Mrd F CFA (1 530 Mio ECU) en 1981-82 à 1 054,6 Mrd F CFA (3 087 Mio ECU) en 1984-85 pour retomber ensuite entre 500 et 550 Mrd F CFA (1 441 et 1 585 Mio ECU) entre 1986 et 1990 (cf. tableau 17.2). Cette évolution s'explique par la forte hausse des cours mondiaux des principaux produits exportés entre 1980 et 1984 (+ 81,7 %) et par une retombée brutale à partir de 1985 (1984-90 : -53,2 %). Le déstockage des produits agricoles d'exportation pour tenter de stabiliser les recettes et non pour répondre à une augmentation de la demande (concurrence des substituts des matières premières) a eu tout au plus pour effet de freiner la chute du montant des exportations. C'est la dégradation des exportations qui est à l'origine de la crise économique au Cameroun.

1.1. Principaux produits exportés

Depuis le début des années 80 le pétrole est le premier produit d'exportation, supplantant en cela les produits agricoles. Le début du pétrole au Cameroun a correspondu au second choc pétrolier en 1979-80; la croissance de la production a donc bénéficié de la flambée du prix du pétrole et de l'augmentation du cours du dollar, ce qui a contribué à créer un climat d'euphorie. La conséquence de cette situation se retrouve dans la place prépondérante tenue par le pétrole dans le total des exportations au cours de cette période : entre 61 et 64 % de 1981-82 à 1984-85. Si entre ces deux années les exportations, suivant en cela la production, ont augmenté de 85 % et les cours de 24 % la période suivante s'est caractérisée par un effondrement des cours (1984-85/1988-89 : -66 %) et une baisse des exportations (1984-85/1989-90 : -10 %) liée à un recul de la production. La part du pétrole dans le total des exportations est dans ces conditions retombée à 38 % (595,7 Mio ECU) en 1988-89. La très forte baisse en F CFA du prix du pétrole est due à la fois à l'appréciation du taux de change nominal F CFA/US \$ et à la chute des cours mondiaux en dollars du pétrole; le Cameroun n'étant pas maître de la situation ne peut agir ni sur l'un ni sur l'autre.

17.2. Principaux produits exportés (FAB)

(1) V : Mrd F CFA.

(3) Q : milliers tonnes.

(1/3) I : indice base 100 en 81/82.

Produits		81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90
cacao & sous- produits	1 V	44,2	57,3	89,2	106,9	96,2	87,8	79,6	66,6	47,0
	2 X	9,3	9,2	10,8	10,1	12,6	16,6	15,8	12,2	8,8
	3 Q	80,6	107,6	102,4	108,2	97,6	118,8	130,7	117,6	107,7
	1/3 I	100,0	97,1	158,8	180,2	179,7	134,8	111,1	103,3	79,6
café & sous- produits	1 V	45,3	71,2	94,8	111,2	112,9	83,1	58,6	59,1	42,8
	2 X	9,5	11,5	11,5	10,6	14,7	15,7	11,6	10,9	8,1
	3 Q	72,4	99,9	95,6	95,5	100,4	81,0	97,4	98,9	123,6
	1/3 I	100,0	113,9	158,5	186,1	179,7	164,0	96,2	95,5	55,3
banane	1 V	6,7	6,7	8,1	7,0	7,0	4,1	8,1	9,4	7,3
	2 X	1,4	1,1	1,0	0,7	0,9	0,8	1,6	1,7	1,4
	3 Q	53,1	52,3	52,3	59,4	55,8	33,0	40,3	47,9	66,7
	1/3 I	100,0	101,5	122,7	93,4	99,4	98,5	159,3	155,5	86,7
produits du palmier	1 V	1,8	1,0	1,0	2,0	1,1	2,4	2,3	3,2	2,2
	2 X	0,4	0,2	0,1	0,2	0,1	0,4	0,5	0,6	0,4
	3 Q	13,2	10,8	12,1	24,0	11,8	26,9	25,2	26,1	20,5
	1/3 I	100,0	67,9	60,6	61,1	68,4	65,4	66,9	89,9	78,7
coton & sous- produits	1 V	16,8	18,1	20,0	17,2	13,5	16,5	14,1	28,4	32,4
	2 X	3,5	2,9	2,4	1,6	1,8	3,1	2,8	5,2	6,1
	3 Q	27,6	27,6	22,5	30,3	23,8	37,7	26,9	61,0	61,8
	1/3 I	100,0	107,7	146,0	93,3	93,2	71,9	86,1	76,5	86,1
caoutchouc	1 V	1,0	3,8	5,1	6,9	4,5	4,6	7,0	7,1	5,9
	2 X	0,2	0,6	0,6	0,7	0,6	0,9	1,4	1,3	1,1
	3 Q	3,7	13,6	12,8	19,1	15,9	19,6	24,6	22,1	24,4
	1/3 I	100,0	103,4	147,4	133,7	104,7	86,8	105,3	118,9	89,5
bois bruts & sous- travaillés	1 V	25,4	22,4	17,2	36,1	32,8	24,9	28,0	52,2	56,0
	2 X	5,3	5,6	2,1	3,4	4,3	4,7	5,5	9,0	10,5
	3 Q	444,1	384,4	332,9	653,5	452,5	348,5	418,1	656,0	631,6
	1/3 I	100,0	101,9	90,3	96,6	126,7	124,9	117,1	139,1	155,0
aluminium & sous- produits	1 V	10,3	28,3	31,8	33,9	28,2	20,6	22,4	46,5	40,3
	2 X	2,2	4,6	3,9	3,2	3,7	3,9	4,4	8,5	7,6
	3 Q	23,2	72,0	57,1	70,6	60,6	52,2	45,7	76,5	71,7
	1/3 I	100,0	88,5	125,4	108,2	104,8	88,9	110,4	136,9	126,6
ciments hydrauliques	1 V	€	0,1	0,1	0,4	0,3	0,5	2,3	11,7	10,9
	2 X	€	€	€	€	€	0,1	0,5	2,2	2,1
	3 Q	0,9	2,0	1,0	16,1	6,7	12,8	77,3	335,8	318,5
S-T	1 V	151,5	208,9	267,3	321,6	296,5	244,5	222,4	284,2	244,8
	2 X	31,8	33,7	32,4	30,5	38,7	46,2	44,1	52,2	46,1
huiles brutes de pétrole	1 V	298,6	381,6	518,3	681,6	394,7	232,5	230,2	209,4	235,6
	2 X	62,6	61,6	62,9	64,6	51,5	44,0	45,6	38,5	44,4
	3 Q	4000	4490	5700	7390	7390	7090	6900	6770	6650
	1/3 I	100,0	113,8	121,8	123,6	71,5	43,9	44,7	41,4	47,5
S-T produits retenus	1 V	450,1	590,5	785,6	1003,2	691,2	477,0	452,6	493,6	480,4
	2 X	94,4	95,3	95,3	95,1	90,2	90,2	89,7	90,7	90,5
TOTAL exportations	1 V	477,0	619,6	824,6	1054,6	766,4	528,9	504,6	544,2	531,1
	2 X	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : DSCN (NAS et CN) ; pétrole : CCCE. L'année budgétaire va du 1/07 au 30/6.

dévaluation (unilatéralement impossible dans le cadre de la zone franc), ni sur l'autre par une intervention efficace sur le marché pétrolier (petit producteur). La remontée des cours en 1989-90 (+ 14,7 %) ne saurait compenser la chute considérable des années précédentes.

Le cacao et ses sous-produits tiennent la deuxième place dans les exportations camerounaises passant de 9 % (141,8 Mio ECU) en 1981-82 à 16 % (255,8 Mio ECU) en 1986-87 pour retomber ensuite à 8,8 % (134,9 Mio ECU) en 1989-90. Ces variations s'expliquent plus par les cours (1981-82/1985-86 : + 80 %; 1985-86/1989-90 : -55,8 %) que par les quantités exportées qui fluctuent beaucoup moins.

Le troisième produit d'exportation est le café et ses sous-produits qui ont connu une évolution voisine de celle du cacao mais avec une chute encore plus brutale des cours (1981-82/1989-90 : -45 % au lieu de -20 %). Pour les quatre dernières campagnes étudiées, en quantités le robusta représente 80 à 86 % des exportations de café, le reste étant de l'arabica. En décembre 1989 les cours du café et du cacao avaient atteint leur niveau le plus bas depuis 15 ans.

Parmi les principaux produits exportés on trouve ensuite les bois bruts et travaillés dont la part est passée de 2,1 % en 1983-84 à 10,5 % en 1989-90, soit cette dernière année 56 Mrd F CFA (160,7 Mio ECU). Cette augmentation est due à la fois à l'accroissement des quantités (42 % en 8 ans, mais qu'en est-il de l'équilibre écologique ?) et à la hausse des cours (1981-82/1989-90 : + 55 %).

On trouve ensuite l'aluminium et ses sous-produits, résultat de la transformation de l'alumine, importée surtout de Guinée. Globalement, sur la période étudiée on constate une augmentation des quantités et des prix donc de la valeur et de la part (de 2,2 à 7,6 % soit 115,7 Mio ECU en 1989-90).

Il convient également de citer le coton et ses sous-produits dont les quantités exportées, la valeur et la part ont fortement augmenté ces deux dernières années (1989-90 : 61 800 t, 93 Mio ECU, 6,1 %).

Par ordre décroissant on peut encore souligner l'importance des exportations suivantes : les ciments hydrauliques (à partir de 1988-89), la banane, le caoutchouc, les produits du palmier, les produits de la pêche, les savons ordinaires et les piles électriques.

L'essentiel, par conséquent, est constitué par le pétrole et les produits primaires agricoles. La part des produits manufacturés est faible.

1.2. Pays clients

La part des exportations camerounaises destinées aux pays de la Communauté Economique Européenne (cf. tableau 17.3.1.) est passée de 74 % en 1984-85 à 64 % en 1988-89. Parmi les autres pays dont la part a par conséquent augmenté, il convient surtout de signaler les USA qui sont passés de 6,1 % à 18,3 %. La part de l'Afrique croît lentement et régulièrement de 8,2 % à 10,5 %; en son sein celle de l'UDEAC, après être passée de 3,9 à 7,5 %, est retombée à 6,5 % en 1988-89.

La connaissance de la destination finale des exportations camerounaises pose problème compte tenu de l'existence de gros importateurs et d'intermédiaires ainsi que du phénomène de réexportation à partir de certains centres, tels par exemple le port de Rotterdam au Pays-Bas. Il est évident que l'ouverture des frontières en Europe ne peut que rendre encore plus difficile la connaissance de l'importateur final (ou du véritable exportateur d'ailleurs). C'est une des raisons pour lesquelles nous présentons ci-après les exportations (CAF) camerounaises dans la CEE à partir des déclarations des pays importateurs de la communauté (cf. tableau 17.3.2.). Le montant de ces exportations est passé de 307,4 Mrd F CFA (956 Mio ECU) en 1982 à 864,7 (2 545 Mio ECU) en 1985 soit une augmentation de 181 %. Il est retombé en 1989 à 384,9 Mrd (-55,5 %) (1 096 Mio ECU) mais remonté en 1990 à 476,7 (+ 24 %) (1 379 Mio ECU). Parmi les pays de la CEE, les principaux clients du Cameroun sont l'Allemagne dont la part est en baisse (1990 : 6,7 %, 92 Mio ECU), l'Espagne dont la part s'est fortement accrue en 1990 (17,1 %, 235,4 Mio ECU), la France qui vient largement en tête (40-43 %), l'Italie avec 11 à 12 % et les Pays-Bas dont la part diminue ces dernières années (1990 : 15,5 %, 214 Mio ECU).

En 1990 les principaux groupes de produits (classification CTCI) exportés par le Cameroun vers la CEE ont été : les combustibles minéraux, à savoir le pétrole (47,6 %, 657 Mio ECU), les produits alimentaires (cacao, café, banane, poisson...) (21,1 %, 290,6 Mio ECU), les matières brutes non comestibles (bois, coton, caoutchouc, produits du palmier...) (19,3 %, 266,5 Mio ECU) et les articles manufacturés (aluminium, ciments hydrauliques, sous produits du bois, du coton et du caoutchouc, piles...) (10,4 %, 142,9 Mio ECU). Ces quatre sections (sur 10) regroupent à elles seules 98,4 % des exportations camerounaises vers la CEE.

17.3. Exportations : pays clients

1. Tous pays (%)

Destination	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89
CEE	69,1	74,3	71,4	67,9	66,4	64,3
Autres pays :	30,9	25,7	28,6	32,1	33,6	35,7
dont USA	16,4	6,1	14,2	18,5	17,7	18,3
Japon	1,7	1,3	1,4	1,0	0,8	1,1
Afrique (UDEAC)	8,2 (3,9)	8,6 (4,2)	8,8 (4,8)	9,3 (5,8)	10,3 (7,5)	10,5 (6,5)
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Source : DSCN (NAS) par année budgétaire (du 1/7 au 30/6)

2. CEE (Mrd F CFA et %)

destination	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
UEBL	19,2 (6,2)	19,2 (4,3)	52,0 (7,8)	38,8 (4,5)	23,2 (5,1)	24,0 (6,1)	8,0 (2,1)	9,8 (2,5)	11,9 (2,5)
Danemark	1,1 (0,4)	1,2 (0,3)	1,6 (0,2)	1,3 (0,2)	2,2 (0,5)	0,7 (0,2)	1,3 (0,3)	2,2 (0,6)	0,8 (0,2)
Allemagne	74,2 (24,1)	73,9 (16,7)	69,1 (10,3)	86,6 (10,0)	59,8 (13,2)	53,4 (13,5)	35,4 (9,1)	33,7 (8,8)	31,8 (6,7)
Grèce	1,5 (0,5)	1,9 (0,4)	2,6 (0,4)	2,8 (0,3)	3,2 (0,7)	2,1 (0,5)	1,6 (0,4)	2,5 (0,6)	2,4 (0,5)
Espagne	-	-	24,5 (3,7)	128,2 (14,8)	41,4 (9,2)	32,5 (8,2)	34,4 (8,9)	34,6 (9,0)	81,4 (17,1)
France	89,2 (29,0)	163,7 (37,0)	210,3 (31,5)	361,3 (41,8)	156,7 (34,7)	120,5 (30,6)	157,9 (40,6)	168,1 (43,7)	202,9 (42,6)
Irlande	0,1 (€)	0,2 (0,1)	0,9 (0,1)	0,2 (€)	0,3 (0,1)	€	0,1 (€)	0,2 (0,1)	0,1 (€)
Italie	22,4 (7,3)	22,4 (5,1)	61,1 (9,1)	72,3 (8,4)	42,6 (9,4)	46,0 (11,7)	42,9 (11,0)	47,7 (12,4)	56,7 (11,9)
Pays-Bas	93,9 (30,6)	128,9 (29,1)	133,4 (20,0)	124,0 (14,3)	114,4 (25,3)	102,9 (26,1)	93,8 (24,1)	73,2 (19,0)	74,0 (15,5)
Portugal	-	-	29,1 (4,4)	3,8 (0,4)	3,4 (0,8)	4,6 (1,2)	5,3 (1,4)	6,7 (1,7)	10,2 (2,1)
Royaume-Uni	5,8 (1,9)	31,0 (7,0)	83,3 (12,5)	45,4 (5,3)	4,3	7,6 (1,9)	8,1 (2,1)	6,2 (1,6)	4,5 (0,9)
CEE	307,4 (100)	442,4 (100)	667,9 (100)	864,7 (100)	451,5 (100)	394,3 (100)	388,8 (100)	384,9 (100)	476,7 (100)

Source : Eurostat (COMEXT) ; exportations CAF par année civile

2. Importations

D'après les données du commerce extérieur de la DSCN, les importations CAF sont passées de 364,2 Mrd F CFA (1 223 Mio ECU) en 1980-81 à 588,8 (+ 61,7 %, 1 732 Mio ECU) en 1985-86. Elles sont ensuite retombées à 402,3 (-31,7 %, 1 144,5) en 1988-89. Une remontée s'est toutefois produite en 1989-90 (+ 11 %) (cf. tableau 17.4.). La baisse, importante même si on peut la considérer comme insuffisante, des importations a été une des conséquences de la réduction de l'activité économique interne et de la chute des exportations donc de la diminution des devises disponibles; ainsi la couverture des importations par les réserves en devises n'était que de 21 jours fin 1989. Il faut cependant souligner que s'il y a baisse des importations sans augmentation parallèle de l'offre interne alors on constate un renforcement des circuits informels d'approvisionnement, ce qui a pour conséquence une réduction des recettes budgétaires de l'Etat.

2.1. Principaux produits importés

Le groupe le plus important est celui des biens intermédiaires dont la part de 1980-81 à 1989-90 a varié entre 41 et 51 % du total des importations. De 1980-81 à 1985-86 la valeur de ces importations (en monnaie courante) est passée de 150,1 Mrd F CFA à 266,6 (+ 77,6 %). Elle est ensuite retombée à 188,2 Mrd (-29,4 %) en 1988-89 avant de remonter à 210,3 (603,5 Mio ECU) en 1989-90. Dans ce groupe, on peut citer par exemple les produits chimiques ainsi que le fer, la fonte et l'acier.

Jusqu'en 1986-87, le second groupe en importance est celui des biens d'équipement. La période d'augmentation des importations a correspondu à celle du développement de la demande intérieure, surtout de l'investissement. Les importations de biens d'équipement sont alors passées de 29 % (1980-81) à 35 % (1984-85) du total des importations et leur valeur de 105,5 Mrd F CFA à 173,4 (1985-86) (+ 64,4 %). Le ralentissement de la demande intérieure et surtout de l'investissement a entraîné une réduction des importations, de biens d'équipement; en 1989-90 leur montant n'était plus que de 87 Mrd F CFA (-50 %) (249,7 Mio ECU), soit 19,5 % seulement du total des importations, ce qui est insuffisant si on veut favoriser le développement. Ce groupe concerne en particulier l'équipement industriel (pour partie chaudières, machines, engins mécaniques et électriques...) qui a fortement chuté surtout en 1989-90 (164,7 Mio ECU soit 12,8 % du total des exportations) et le matériel de transport (une partie des véhicules automobiles...) dont les importations ont également baissé à partir de 1986-87 (1989-90 : 81,5 Mio ECU, 6,4 %). A ce sujet il convient de signaler une importante diminution des importations de véhicules neufs au profit de véhicules japonais d'occasion en provenance de Belgique.

17.4. Principaux produits et groupes de produits importés. (CAF)

Mrd F CFA et (%)

groupes de produits	80/81	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90
1.biens finis	54,7 (15,0)	65,3 (16,3)	75,9 (17,7)	74,1 (16,0)	107,1 (22,2)	144,8 (24,6)	147,4 (26,4)	120,0 (27,7)	106,7 (26,5)	144,8 (32,4)
1.1.Alim.Bois.Tb.	17,7 (4,9)	20,4 (5,1)	24,5 (5,7)	29,1 (6,3)	40,1 (8,3)	58,2 (9,9)	59,3 (10,6)	51,7 (12,0)	48,8 (12,1)	62,5 (14,0)
2.Biens intermédiaires	150,1 (41,2)	203,2 (50,6)	221,0 (51,4)	233,7 (50,5)	202,2 (41,9)	266,6 (45,3)	249,7 (44,7)	192,0 (44,4)	188,2 (46,8)	210,3 (47,0)
3.Biens d'équipement	105,5 (29,0)	113,5 (28,2)	126,6 (29,5)	148,1 (32,0)	169,5 (35,2)	173,4 (29,4)	157,2 (28,2)	116,8 (27,0)	104,1 (25,9)	87,0 (19,5)
3.1.mat.de transport	39,0 (10,7)	37,9 (9,4)	39,8 (9,3)	44,1 (9,5)	51,8 (10,7)	63,8 (10,8)	59,2 (10,6)	42,1 (9,7)	32,1 (8,0)	28,4 (6,4)
3.2.équipement industriel	64,9 (17,8)	73,7 (18,3)	84,7 (19,7)	100,8 (21,8)	114,9 (23,8)	104,2 (17,7)	93,3 (16,7)	70,5 (16,3)	70,1 (17,4)	57,4 (12,8)
4.Energies et lubrifiants	53,9 (14,8)	19,8 (4,9)	5,9 (1,4)	7,0 (1,5)	3,5 (0,7)	4,0 (0,7)	3,9 (0,7)	3,8 (0,9)	3,3 (0,8)	4,8 (1,1)
TOTAL	364,2 (100)	401,8 (100)	429,4 (100)	462,9 (100)	482,3 (100)	588,8 (100)	558,2 (100)	432,6 (100)	402,3 (100)	446,9 (100)
Chapitres										
-poissons,crustacés, mollusques					8,7 (1,8)	10,3 (1,8)	12,5 (2,2)	12,2 (2,8)	14,2 (3,5)	
-produits de minoterie					6,1 (1,3)	18,6 (3,2)	20,7 (3,7)	18,9 (4,4)	16,9 (4,2)	
-produits chimi- ques et composés					19,1 (3,9)	17,8 (3,0)	15,4 (2,8)	11,4 (2,6)	16,0 (4,0)	
-produits pharmaceutiques					18,1 (3,7)	23,7 (4,0)	28,4 (5,1)	23,6 (5,5)	20,7 (5,2)	
-matières plas- tiques artificielles					10,6 (2,2)	15,4 (2,6)	14,1 (2,5)	11,5 (2,7)	13,8 (3,4)	
-papier et carton					6,6 (1,4)	13,2 (2,2)	15,8 (2,8)	10,6 (2,4)	12,0 (3,0)	
-fer, fonte, acier					42,1 (8,7)	40,2 (6,8)	29,3 (5,3)	19,3 (4,5)	29,2 (7,3)	
-véhicules automobiles, tracteurs, cycles					58,7 (12,2)	73,7 (12,5)	65,5 (11,7)	45,2 (10,4)	33,9 (8,4)	
-chaudières, machines, engins mécaniques					93,5 (19,4)	85,7 (14,6)	73,6 (13,2)	55,3 (12,8)	54,7 (13,6)	
-machines d'appareils électriques					34,8 (7,2)	48,9 (8,3)	47,7 (8,6)	22,7 (5,2)	17,8 (4,4)	
X chap. retenus					(61,8)	(59,0)	(57,9)	(53,3)	(57,0)	

Source : DSCN (NAS et CN) par année budgétaire (1/7 - 30/6)

Les importations de biens finis, mis à part les années 1987-88 et 1988-89, ont été en constante augmentation. C'est la raison pour laquelle ce groupe est passé de la troisième à la deuxième place à partir de 1987-88. En 1989-90 il représente 32,4 % du total des importations et une valeur de 415,6 Mio ECU. Dans ce groupe l'alimentation, les boissons et le tabac ont augmenté de 253 % entre 1980-81 et 1989-90; pour cette dernière année leur valeur s'élève à 179,4 Mio ECU. Cela concerne en particulier les importations de poissons et de produits de minoterie. Alors qu'il conviendrait de compenser la dégradation des cours des produits de base en réduisant les importations alimentaires par une politique d'autosuffisance alimentaire, c'est l'inverse qui se produit. Ainsi par exemple, selon les statistiques de la FAO, les importations céréalières (blé, riz) sont passées, entre 1984 et 1990, de 122 000 t à 398 000 t (+ 226 %).

Le dernier groupe, celui des énergies et lubrifiants, n'a plus qu'une importance marginale (autour de 1 % des importations et d'une valeur de 4 à 5 Mrd F CFA) depuis 1982-83, c'est-à-dire la période à partir de laquelle la production pétrolière camerounaise est montée en puissance.

2.2. Pays fournisseurs

La part des importations camerounaises en provenance des pays de la Communauté Economique Européenne dans le total des importations (cf. tableau 17.5.1.) a varié entre 60 et 70 % sur la période 1983-84-1988-89. Cette part est à la baisse depuis 1986-87, et elle est le plus souvent inférieure à la part de la Communauté dans les exportations. Parmi les autres pays il convient de citer les USA dont l'importance dans le total varie entre 5 et 7 %, sauf en 1984-85 où elle a dépassé 10 %. Comme pour la CEE la part des USA est généralement moins importante au niveau des importations que des exportations. C'est l'inverse pour le Japon dont la part dans les importations est beaucoup plus forte que dans les exportations; elle est passée de 6,8 % en 1983-84 à 8,1 % en 1987-88 mais elle est retombée à 5,6 % en 1988-89. Selon les années les importations en provenance de pays africains ne représentent que 6 à 8 % du total des importations; cette part est à la hausse depuis 1986-87 mais elle reste moins importante que la place relative tenue par l'Afrique dans les exportations camerounaises. La part de l'UDEAC est très faible, moins de 1 % depuis 1985-86, beaucoup moins en conséquence que sa part dans les exportations.

17.5. Importations : pays fournisseurs

1. Tous pays (%)

Origine	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89
CEE	66,0	60,5	69,6	68,7	62,5	60,6
Autres pays :	34,0	39,5	30,4	31,3	37,5	39,4
dont :USA	7,5	10,7	6,1	3,9	3,7	5,0
Japon	6,8	7,6	7,6	8,1	8,1	5,6
Afrique (UDEAC)	7,0	8,5	5,6	6,0	6,3	7,7
	(1,2)	(1,8)	(0,5)	(0,4)	(0,3)	(0,6)
TOTAL	100	100	100	100	100	100

Source : DSCN (NAS) par année budgétaire (1/7 au 30/6)

2. CEE (Mrd F CFA et %)

origine	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990
UEBL	11,6 (3,7)	13,8 (4,2)	19,6 (5,0)	24,7 (5,6)	24,1 (6,0)	21,3 (6,6)	15,4 (6,5)	26,4 (9,9)	22,1 (8,7)
Danemark	2,0 (0,6)	3,0 (0,9)	2,4 (0,6)	2,5 (0,6)	2,6 (0,7)	3,6 (1,1)	2,7 (1,2)	0,9 (0,3)	0,9 (0,4)
Allemagne	36,3 (11,6)	26,0 (8,0)	32,3 (8,3)	46,5 (10,6)	47,4 (11,8)	42,8 (13,3)	25,1 (10,5)	27,9 (10,5)	29,1 (11,4)
Grèce	0,7 (0,2)	0,6 (0,2)	0,9	2,1	2,0	1,3	0,2	1,3	0,5
Espagne	-	-	12,2 (3,1)	16,1 (3,7)	11,8 (2,9)	9,2 (2,9)	6,0 (2,5)	4,6 (1,7)	9,1 (3,6)
France	213,6 (68,1)	225,2 (68,9)	261,3 (67,1)	269,5 (61,7)	247,8 (61,8)	191,7 (59,6)	144,7 (60,7)	151,9 (57,1)	147,7 (58,0)
Irlande	1,5 (0,5)	1,6 (0,5)	2,3 (0,6)	3,5 (0,8)	4,2 (1,1)	3,1 (1,0)	2,1 (0,9)	2,3 (0,9)	2,3 (0,9)
Italie	21,8 (7,0)	29,9 (9,1)	32,2 (8,3)	28,1 (6,4)	26,2 (6,5)	21,8 (6,8)	20,2 (8,5)	24,2 (9,1)	20,8 (8,2)
Pays-Bas	11,0 (3,5)	10,5 (3,2)	12,4 (3,2)	17,4 (4,0)	16,3 (4,1)	12,1 (3,8)	10,8 (4,5)	13,3 (5,0)	11,4 (4,5)
Portugal	-	-	0,4 (0,1)	0,9 (0,2)	1,2 (0,3)	0,8 (0,2)	0,3 (0,1)	0,3 (0,1)	0,6 (0,2)
Royaume-Uni	15,1 (4,8)	16,3 (5,0)	13,5 (3,5)	25,8 (5,9)	17,3 (4,3)	13,7 (4,3)	10,8 (4,5)	12,9 (4,9)	10,0 (3,9)
CEE	313,6 (100)	326,9 (100)	389,5 (100)	437,1 (100)	400,9 (100)	321,4 (100)	238,3 (100)	266,0 (100)	254,5 (100)

Source : Eurostat (COMEXT); importations FAB par année civile

La connaissance de l'origine première des importations camerounaises n'est pas toujours aisée compte tenu des différents intermédiaires, centrales d'achat et filiales. Aussi, comme pour les exportations, nous présentons ici les importations (FAB) en provenance de la CEE à partir des déclarations des pays exportateurs de la Communauté (cf. tableau 17.5.2.). Le montant de ces importations après avoir augmenté de 39,4 % entre 1982 (313,6 Mrd F CFA soit 975,3 Mio ECU) et 1985 (1 286,5 Mio ECU) a baissé de 41,8 % de 1985 à 1990 (254,5 Mrd F CFA soit 736,2 Mio ECU), le minimum ayant été atteint en 1988 (677,3 Mio ECU). Depuis 1983 le Cameroun exporte plus vers la CEE qu'il n'importe en provenance de celle-ci (tout en sachant qu'ici les exportations incluent les frais d'assurance et de fret, alors que ce n'est pas le cas pour les importations). Parmi les pays de la CEE, les principaux fournisseurs du Cameroun sont : l'UEBL dont la part (1990 : 8,7 %) et la valeur (63,9 Mio ECU) augmentent (1982-90 : + 90,5 %), ce qui fait que depuis 1988 les importations en provenance de l'UEBL dépassent les exportations; l'Allemagne dont la part se situe le plus souvent entre 10 et 11 % et dont la valeur est très variable (84,2 Mio ECU) mais toujours inférieure à celle des exportations à destination de ce pays; l'Espagne dont la part est de l'ordre de 2-3 % et la valeur (1990 : 26,3 Mio ECU) très inférieure aux exportations camerounaises qu'elle absorbe; la France qui vient ici encore largement en tête mais dont la part diminue (de 68 à 58 % de 1982 à 1990) ainsi que la valeur (-30,9 %; 1990 : 427,2 Mio ECU), ce qui fait qu'à partir de 1988, contrairement à la période précédente, les importations en provenance de ce pays deviennent inférieures aux exportations qui lui sont destinées; l'Italie dont la part et la valeur restent relativement stables (1990 : 8,2 %, 60,2 Mio ECU) et qui absorbe plus d'exportations camerounaises qu'elle ne fournit d'importations; les Pays-Bas également assez stables (1990 : 4,5 %, 33 Mio ECU) et dont le commerce avec le Cameroun est fortement déséquilibré au profit de ce dernier; enfin le Royaume-Uni dont la part et la valeur ont plutôt tendance à diminuer (1990 : 3,9 %, 28,9 Mio ECU) mais dont les importations par le Cameroun sont depuis 1986 supérieures aux exportations à cause de leur effondrement à partir de cette année-là. Ainsi globalement il y a une augmentation de la diversification des achats camerounais à l'étranger.

En 1990 les principaux groupes de produits (classification CTIC) importés par le Cameroun en provenance de la CEE étaient les suivants : les machines et le matériel de transport (30,7 %, 225,7 Mio ECU), les produits chimiques et produits connexes (18,7 %, 137,7 Mio ECU), les articles manufacturés (17,2 %, 126,5 Mio ECU), les produits alimentaires et animaux vivants (15,4 %, 113,4 Mio ECU) et les articles manufacturés divers (10,4 %, 76,5 Mio ECU). Ces cinq sections (sur 10) regroupent 92,4 % des importations camerounaises en provenance de la CEE.

3. Commerce informel

Il a déjà été mentionné précédemment l'existence de flux commerciaux importants mais non comptabilisés entre le Cameroun et le Nigeria, spécialement dans la cuvette du lac Tchad, dans le pays Mandara et dans le sud-ouest du Cameroun. Ceci est dû à la dynamique des échanges commerciaux frontaliers traditionnels et à une politique agressive du taux de change de la part du Nigeria. Ainsi depuis 1986 la forte dépréciation du naïra vis-à-vis du F CFA (taux de change moins favorable) a freiné les exportations du Cameroun vers le Nigeria. Par ailleurs, ce dernier brade ses produits sur le Cameroun pour obtenir du F CFA qui est convertible, contrairement au naïra. Le Nigeria exporte ou réexporte sur le Cameroun des produits industriels (matériaux de construction, produits manufacturés, alimentaires ou non, véhicules, pagnes...), miniers (produits pétroliers) mais aussi agricoles (tubercules, racines). Le Cameroun de son côté exporte ou réexporte sur le Nigeria des denrées alimentaires : produits vivriers (riz...), bétail, poisson. Par ailleurs le Nigeria peut concurrencer le Cameroun sur le marché de la CEE en ce qui concerne les produits suivants : pétrole, cacao, café, fruits, bois.

4. Politique et réglementation du commerce extérieur

4.1. Politique générale

La politique en vigueur actuellement en matière de commerce extérieur se situe dans le cadre de l'ajustement structurel de l'économie camerounaise. Elle se caractérise par conséquent par un effort d'ajustement commercial mis en oeuvre par une politique de libéralisation, en particulier des importations et exportations : privatisation de la fonction commerciale, démantèlement de la Caisse de Stabilisation, liberté d'initiative aux exportateurs et importateurs, suspension des taxes à l'exportation du café et du cacao depuis 1989, suppression ou réduction des contingents et quotas...

Différents moyens entendent favoriser la mise en place de cette politique. C'est le cas par exemple des crédits disponibles (30 Mio US \$ soit 8,2 Mrd F CFA) pour accroître les exportations de produits de base. C'est aussi un des buts poursuivis par le code des investissements (cf. chapitre 18., paragraphe 4.); celui-ci, pour promouvoir les exportations de produits finis et semis-finis, accorde aux entreprises concernées certains avantages douaniers et fiscaux; les entreprises bénéficient de plus de taux réduits à l'importation. La mise en place en 1992 ou 1993 d'une zone franche industrielle (cf. chapitre 18., paragraphe 5.) permettra également aux entreprises qui y seront installées d'être exonérées de tous droits et taxes de douane actuels et futurs, tant à l'importation qu'à l'exportation.

4.2. Réglementation

Un nouveau programme général des échanges (PGE) a été promulgué en juin 1989 et il est devenu opérationnel à la mi-décembre de la même année. Il favorise la libéralisation des échanges par élimination des restrictions quantitatives aux importations. Il abaisse les obstacles administratifs au commerce par abolition des licences d'importation. Il impose l'immatriculation des importateurs.

Le PGE distingue trois catégories de produits exportés :

- Les produits "libérés" qui constituent la règle générale : pour eux pas de formalités particulières en dehors d'une simple déclaration.
- Les produits "réglementés" à l'exportation : pour certains produits, agrément, autorisation ou inscription sont nécessaires.
- Les produits "interdits" à l'exportation : quelques produits seulement entrent dans cette catégorie.

En ce qui concerne les importations le PGE distingue quatre catégories de produits :

- Les produits "libérés" : il n'y a pas de restriction mais une déclaration est toutefois nécessaire.
- Les produits objets de restrictions quantitatives : ces importations sont soumises à autorisation préalable (concerne 16 produits de base).
- Les produits dont l'importation est soumise à un visa technique.
- Les produits prohibés à l'importation.

Depuis la parution du PGE le processus de libéralisation des importations s'est étendu à de nouveaux produits, entre autres le sel, le savon et la friperie.

En ce qui concerne le régime douanier, les droits et taxes à l'exportation sont les suivants:

- Droits de sortie : 2 à 17 %.
- Taxe d'abatage (bois d'oeuvre) : 120 à 800 F CFA par m³.
- Taxe de conditionnement (produits agricoles) : 0,5 %.
- Taxe phytosanitaire (cuirs, peaux, tabacs, cacao) : 50 F CFA/t.

- Taxe d'inspection sanitaire (poisson, viande, bétail) : 1 %.

Les droits et taxes à l'importation, qui sont à un taux identique dans tout l'UDEAC, sauf pour la taxe complémentaire, sont les suivants :

- Droit de douane : de 2,5 à 15 %, avec triplement du taux dans certains cas.
- Droit fiscal d'entrée : généralement entre 10 et 30 %.
- Taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation : taxe unique de 10 %.
- Taxe complémentaire : 5 à 10 % (réduction en cours).
- Redevance informatique : 1,5 % (février 1991).
- Taxe minimale : 5 %, sauf quelques rares exonérations ainsi que les importations soumises au régime de la taxe unique (février 1991).
- Taxe spécifique sur certains produits : 15 % (février 1991).
- Taxe sur les matières premières importées : 15 % (budget 1991-92).

Enfin il existe des droits et taxes accessoires à l'importation :

- Taxe de débarquement : 110 à 1900 F CFA/t débarquée, selon les produits.
- Droit de magasinage et de garde (marchandises en douane).
- Taxe municipale : 6 à 30 F CFA/100 kg brut, selon les cas.
- Taxe spéciale sur les carburants.

La Société Générale de Surveillance (SGS; société suisse) est chargée depuis 1989 au port de Douala de la vérification des déclarations d'importations et d'exportations, ceci afin de lutter contre la fraude. Le coût de cette procédure est à la charge de l'importateur (pas de l'Etat), ce qui finalement se répercute par une hausse des prix au niveau des consommateurs. La question qui se pose est celle des résultats réellement obtenus par la mise en oeuvre de ces vérifications face à l'augmentation de la contrebande.

4.3. Accords internationaux

Dans la sous-région, le Cameroun est membre de diverses organisations, notamment à caractère économique. Les principales sont :

- L'Union Douanière et Economique de l'Afrique Centrale (UDEAC) qui l'associe au Congo, au Gabon, à la Guinée équatoriale, à la RCA. et au Tchad.
- La Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) qui regroupe, outre les Etats de l'UDEAC, le Burundi, le Rwanda, le Zaïre et Sao Tomé et Príncipe.
- La Commission du Bassin du Lac Tchad qui réunit le Cameroun, le Nigeria, le Niger et le Tchad.

Par ailleurs le Cameroun fait partie des pays ACP signataires de la Convention de Lomé IV avec la Communauté Economique Européenne. La coopération commerciale y est définie dans le cadre d'un régime général des échanges dont les principes sont les suivants :

- Libre accès sans réciprocité des produits originaires des Etats ACP au marché de la CEE (pas de restrictions quantitatives) assorti de dispositions particulières pour les produits agricoles et de clauses de sauvegarde en faveur de la CEE (avec cependant des consultations préalables).
- Absence de discrimination par les Etats ACP entre les Etats membres de la CEE et inversement par les Etats de la CEE entre les Etats ACP.
- Attribution à la CEE par les Etats ACP d'un traitement non moins favorable que le régime de la nation la plus favorisée.
- Les produits originaires des Etats ACP sont admis à l'importation dans la CEE en exemption de droits de douane et de taxes d'effet équivalent.
- Accès préférentiel dans la CEE pour un certain nombre de produits importants en provenance des ACP.
- Dérogations possibles aux règles d'origine.
- Actions de promotion commerciale (par exemple financement de la participation du Cameroun à des manifestations commerciales).

En dehors de ces règles générales régissant le commerce CEE-Cameroun il faut également citer ici l'important système de stabilisation des recettes d'exportation des produits de base agricoles (Stabex; cf. chapitre 19., paragraphe 5. et chapitre 20., paragraphes 4.1. et 4.3.). Celui-ci concerne les produits dont l'économie des ACP dépend et qui sont affectés par les fluctuations de prix et/ou de quantité. Dans le cas du Cameroun, il peut s'appliquer aux produits suivants : cacao, café, coton, produits du palmier, cuirs et peaux, bois, banane et caoutchouc. Si les fluctuations sont importantes, le Cameroun peut alors bénéficier de transferts de ressources financières. Désormais ces transferts sont définitivement acquis au pays qui en a bénéficié; ils n'ont plus à être remboursés en cas de retournement favorable du marché.

18 Investissement privé étranger

1. Données globales

Le Cameroun bénéficie chaque année d'un flux de capitaux privés en provenance de l'étranger. Ce fait est incontestable mais les difficultés commencent lorsqu'on essaie d'en saisir le montant. Le tableau 18.1 fournit des ordres de grandeur à partir de trois sources différentes : le FMI, le Ministère des Finances et l'OCDE. Il est possible de résumer ces données de la manière suivante (Mrd F CFA) :

année	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	
source			82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	
FMI			163	156	46	-18	21	11	23	13	
MF	60	64	38	166	84	78	-85	-5	-13		
OCDE	45	35	49	21	3	-13	-9	16	6	-22	

Même si ces différents chiffres ne sont guère comparables, il apparaît cependant une dégradation nette à partir de 1985. Cette année-là et les suivantes, certaines sources font apparaître des apports nets négatifs ; les flux de sorties de capitaux privés sont alors supérieurs aux flux d'entrées.

Le chiffre du FMI est global. A partir de la balance des paiements établie par le Ministère des Finances, on peut distinguer les investissements directs, les bénéfices réinvestis (toujours négatifs, surtout en 1985 et 1986) et les emprunts à long terme. Enfin, l'OCDE, à partir des données fournies par les pays membres du CAD, précise ce qui relève des investissements directs (ces valeurs sont très différentes de celles fournies par le Ministère des Finances) et ce qui est considéré comme investissements de portefeuille (ils sont négatifs à partir de 1984, exception faite de 1987).

2. Les capitaux privés étrangers dans les entreprises camerounaises

2.1. Structure et évolution globale

Nous disposons de quelques données sur la place des capitaux étrangers dans les entreprises camerounaises de 1973 à 1984. Au-delà de cette dernière date, les informations disponibles (1988 et 1989) sont beaucoup plus succinctes.

18.1. Apports du secteur privé étranger (flux)

1. Capitaux privés nets à moyen et long terme (investissement direct et dette privée)

(Mrd F CFA par année budgétaire)

82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90
163	156	46	-18	21	11	23	13

(source : Balance des paiements; FMI et autorités camerounaises).
89/90 : estimation.

2. Engagements du secteur privé

(Mrd F CFA par année civile)

Engagements	80	81	82	83	84	85	86	87	88
- Investissement direct au Cameroun	27	37	37	82	8	133	7	4	20
- Bénéfices réinvestis	-12	-10	-17	-11	-33	-97	-77	-16	-25
- Emprunts à l'étranger à long terme	45	37	18	95	109	42	-15	7	-8
TOTAL	60	64	38	166	84	78	-85	-5	-13

(Source : Balance des paiements; Ministère des Finances).

3. Apports nets du secteur privé

(versements en Mrd F CFA par année civile)

Apports	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89
- Investissements directs	15	28	15	4	4	-1	15	4	8	-3
- Investissements de portefeuille	30	7	34	17	-1	-12	-24	12	-2	-19
TOTAL	45	35	49	21	3	-13	-9	16	6	-22

(Source : OCDE, Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des PED).

18.2. Les capitaux étrangers dans les entreprises camerounaises.

1. TOTAL

Données	1973	1980	1982	1984	1988	1989
1. pays étrangers						
- échantillon (nb. de sociétés)		206	309	409	50	131
- capital social étranger cumulé (Mrd F CFA)	35,4	53,6	96,1	129,7		112,4
- capital étranger/société (Mio F CFA)		260,2	311,0	317,1		858,0
- capital étranger/capital total (%)	67,1	43,9	39,5	39,0		33,7
- participations étrangères (nb.)				366		
- capital étranger/participation (Mio F CFA)				354,4		
- taux de contrôle (%)		49,7	62,2	64,1		
- parti. majoritaires/parti. étrangères (%)				67,5		
- parti. majoritaires/échantillon (%)				60,4		
- nombre de pays		15	24	24		
2. dont France						
- capital social français cumulé (Mrd F CFA)	27,4	34,9	63,1	87,5	42,9	70,8
- capital français/société (Mio F CFA)		169,4	204,2	213,9	858,0	540,5
- capital français/capital total (%)	52,0	28,6	25,9	26,3		21,2
- capital français/capital étranger (%)	77,4	65,1	65,7	67,5		63,0
- sociétés concernées (nb.)				207	27	
- capital français/Stés concernées (Mio F CFA)				422,7	1588,9	
- sociétés concernées/échantillon (%)				50,6	54,0	
- taux de contrôle (%)			37,0	40,2		
- parti. majoritaires/parti. françaises (%)				75,8	29,6	
- participations majoritaires/échantillon (%)				38,4	16,0	
3. dont autres pays						
- capital social autres pays cumulé (Mrd FCFA)	8,0	18,7	33,0	42,2		41,6
- capital autres pays/société (Mio F CFA)		90,8	106,8	103,2		317,5
- capital autres pays/capital total (%)	15,1	15,3	13,6	12,7		12,5
- participations autres pays (nb.)			110	159		
- capital autres pays/parti (Mio F CFA)			300,0	265,4		
- parti. autres pays/parti. étrangères (%)				43,4		
- taux de contrôle (%)			25,2	23,9		
- parti. majoritaires/parti. autres pays (%)				56,6		
- participations majoritaires/échantillon (%)				22,0		

En 1984 (cf. tableau 18.2./1.), sur un échantillon de 409 sociétés (pour l'essentiel, celles qui possèdent un capital social d'au moins 100 Mio F CFA), le capital social cumulé d'origine étrangère s'élevait à 129,7 milliards F CFA (317 Mio, F CFA/société), soit 39 % du capital de ces sociétés. Lorsqu'un pays étranger a une participation dans le capital d'une société, celle-ci s'élève en moyenne à 354 Mio F CFA et dans 67,5 % des cas, il s'agit d'une participation majoritaire. On estimait en 1984 que, globalement, le taux de contrôle des capitaux étrangers était de 64 % et que dans plus de 60 % des sociétés, les capitaux étrangers détenaient une participation majoritaire. Les secteurs d'implantation étrangère forte en valeur absolue sont (par ordre décroissant) l'agro-alimentaire, les métaux, le commerce général, les établissements financiers, les transports et la distribution, le bois et le papier, enfin le BTP. Les secteurs où la pénétration étrangère est la plus forte en valeur relative sont le BTP, le commerce général et l'industrie des métaux. Enfin, les secteurs où le taux de pouvoir économique étranger est le plus élevé sont le BTP, les métaux, les transports et la distribution, le commerce général ainsi que l'industrie du bois et du papier.

Tout en sachant que l'échantillon étudié a augmenté chaque fois, la croissance annuelle des capitaux étrangers a été de 6 % entre 1973 et 1980, de 34 % de 1980 à 1982 et de 16 % de 1982 à 1984 (cf tableau 18.3./1.). D'une enquête à l'autre, le volume des capitaux étrangers dans le capital total a fortement baissé puisqu'il est passé de 67 % (1973) à 39 % (1984). Malgré cela et compte tenu de la structure de répartition du capital selon les secteurs et les entreprises, le taux de contrôle étranger a progressé de 49,7 % en 1980 à 64 % en 1984.

L'enquête de 1988 n'a concerné que les 50 premières sociétés camerounaises (cf. tableau 18.4). Parmi celles-ci, 27 comprenaient des capitaux français (contre 30 en 1984). Dans ce dernier lot, la part du capital étranger était de 36,5 % alors qu'il s'élevait à 42,2 % en 1984. Ceci indique une nette réduction, au moins relative, de la place tenue par les capitaux étrangers dans les grandes entreprises.

L'enquête de 1989 a porté sur les 131 sociétés les plus importantes. Si, par rapport à 1984, il y a eu une augmentation globale du capital étranger de 10 % (cf tableau 18.5./1.), la part relative dans l'ensemble du capital social a baissé quant à elle de 35,5 % à 33,7 %. On constate ici à nouveau une réduction de la place tenue par les capitaux étrangers. Les secteurs d'implantation étrangère forte en valeur absolue sont l'agro-alimentaire, le commerce général et le secteur banques, assurances, finances. Les secteurs où la pénétration étrangère est la plus forte en valeur relative sont le BTP, le commerce général et la métallurgie (aluminium).

Depuis plusieurs années, l'investissement est en panne (désengagements, replis, départs, mises en sommeil, licenciements) du fait de la crise économique, du manque de compétitivité, en particulier de la main d'oeuvre, et de la concurrence du Nigéria. Pendant longtemps, la complexité du droit et de la fiscalité camerounais ainsi que la forte réglementation ont également constitué des freins à l'investissement privé étranger. Enfin, l'importance de la dette intérieure de l'Etat camerounais à l'égard des entreprises privées n'incitent pas celles-ci à investir ; cependant, certaines entreprises étrangères sont remboursées par leur pays d'origine (France, Italie, cf. chapitre 19., paragraphe 5. et chapitre 20., paragraphe 5.2.), des compensations sont possibles entre créances et dettes sur et à l'égard de l'Etat et des réinvestissements locaux de créances détenues sur l'Etat sont réalisables.

2.2. Le secteur secondaire

Dans ce secteur, en 1984 (cf tableau 18.2./2), le taux de pénétration des capitaux étrangers était de 37 % (333 millions F CFA/société). Lorsqu'une société comporte des capitaux provenant d'un pays étranger, leur montant est en moyenne de 408,5 Mio F CFA et dans 64 % des cas, il s'agit d'une participation majoritaire. Le taux de contrôle des capitaux étrangers était de 55,6 % et dans plus de 52 % des sociétés, la participation étrangère était majoritaire.

La croissance annuelle des capitaux étrangers (cf. tableau 18.3./2.) a été de 6,7 % entre 1973 et 1980, de 16 % de 80 à 82 et de 15,9 % de 82 à 84. Cette croissance a été beaucoup plus forte que l'augmentation de la taille de l'échantillon, en particulier sur la période 1980-1982 (augmentation du capital étranger par société). Toutefois, la part des intérêts étrangers dans le capital social a fortement diminué, passant de 67 % en 1973 à 35,3 % en 1982 ; cependant, elle est remontée à 37 % en 1984. Le taux de pouvoir économique étranger a également diminué de 65 % en 1980 à 55,6 % en 1984.

2.3. Les services

Dans le secteur des services, en 1984 (cf tableau 18.2./3.), la part du capital social détenue par des intérêts étrangers s'élevait à 41,4 % (301 Mio. F CFA/société). Lorsqu'une société comporte des capitaux en provenance d'un pays étranger, leur montant est en moyenne de 310 Mio. F CFA et dans 70,3 % des cas, il s'agit d'une participation majoritaire. Le taux de pouvoir économique du capital étranger était de 72,3 % et dans 68,3 % des entreprises, la participation étrangère était majoritaire.

La croissance annuelle des capitaux étrangers (cf. tableau 18.3./3.) a été de 16,4 % entre 1982 et 1984, moins forte que l'augmentation de la taille de l'échantillon (baisse du capital étranger par société). Le taux de pénétration des intérêts étrangers dans le capital social a diminué, passant de 45,3 % en 1982 à 41,4 % en 1984.

18. 2. Les capitaux étrangers dans les entreprises camerounaises.

(suite)

Données	2. Secteur secondaire				3. Services	
	1973	1980	1982	1984	1982	1984
1. pays étrangers						
- échantillon (nb. de sociétés)		158	166	201	143	208
- capital social étranger cumulé (Mrd F CFA)	23,5	37,1	49,9	67,0	46,3	62,7
- capital étranger/société (Mio F CFA)		234,8	300,6	333,3	323,8	301,4
- capital étranger/capital total (%)	67,1	49,4	35,3	37,0	45,3	41,4
- participations étrangères (nb.)				164		202
- capital étranger/participation (Mio F CFA)				408,5		310,4
- taux de contrôle (%)		65,1		55,6		72,3
- parti. majoritaires/parti. étrangères (%)				64,0		70,3
- parti. majoritaires/échantillon (%)				52,2		68,3
- nombre de pays		15		19		20
2. dont France						
- capital social français cumulé (Mrd F CFA)	18,2	23,4	31,0	45,4	32,1	42,1
- capital français/société (Mio F CFA)		148,1	186,7	225,9	224,5	202,4
- capital français/capital total (%)	52,0	31,2	21,9	25,1	31,4	27,8
- capital français/capital étranger (%)	77,4	63,1	62,1	67,8	69,3	67,1
- sociétés concernées (nb.)				91		116
- capital français/Stés concernées (Mio F CFA)				498,9		362,9
- sociétés concernées/échantillon (%)				45,3		55,8
- taux de contrôle (%)		40,7		35,5		44,7
- parti. majoritaires/parti. françaises (%)				73,6		77,6
- participations majoritaires/échantillon (%)				33,3		43,3
3. dont autres pays						
- capital social autres pays cumulé (Mrd FCFA)	5,3	13,7	18,9	21,6	14,2	20,6
- capital autres pays/société (Mio F CFA)		86,7	113,9	107,5	99,3	99,0
- capital autres pays/capital total (%)	15,1	18,2	13,4	11,9	13,9	13,6
- participations autres pays (nb.)				73		86
- capital autres pays/parti (Mio F CFA)				295,9		239,5
- parti. autres pays/parti. étrangères (%)				44,5		42,6
- taux de contrôle (%)		24,4		20,1		27,6
- parti. majoritaires/parti. autres pays (%)				52,1		60,5
- participations majoritaires/échantillon (%)				18,9		25,0

(Source : Ambassade de France au Cameroun, service d'expansion économique).

18.3. Evolution des capitaux étrangers dans les entreprises camerounaises.

Données	80/73			82/80			84/82		
	Mrd. FCFA	%/73	%/an	Mrd. FCFA	%/80	%/an	Mrd. FCFA	%/82	%/an
1. Total									
- capitaux étrangers	+18,2	+ 51,4	+ 6,1	+42,5	+79,3	+34,0	+33,6	+35,0	+16,2
- dont France	+ 7,5	+ 27,4	+ 3,5	+28,2	+80,8	+34,5	+24,4	+38,7	+17,8
- dont autres pays	+10,7	+133,8	+12,9	+14,3	+76,5	+33,0	+ 9,2	+27,9	+13,1
2. Secteur secondaire									
- capitaux étrangers	+13,6	+ 57,9	+ 6,7	+12,8	+34,5	+16,0	+17,1	+34,3	+15,9
- dont France	+ 5,2	+ 28,6	+ 3,7	+ 7,6	+32,5	+15,1	+14,4	+46,5	+21,0
- dont autres pays	+ 8,4	+158,5	+14,5	+ 5,2	+38,0	+17,5	+ 2,7	+14,3	+ 6,9
3. Services									
- capitaux étranger							+16,4	+35,4	+16,4
- dont France							+10,0	+31,2	+14,5
- dont autres pays							+ 6,4	+45,1	+20,7

(Source : Ambassade de France au Cameroun, service d'expansion économique).

2.4. Les pays investisseurs

La part des pays de la Communauté Européenne a augmenté dans l'ensemble des capitaux étrangers investis dans les entreprises camerounaises (cf. tableau 18.6.). Elle est passé de 80,8 % en 1980 à 87 % en 1984. L'essentiel de ce type d'investissement provient donc de la CEE qui détenait en 1984 la majorité dans 85,4 % des sociétés à participation étrangère majoritaire. La participation en capital est voisine, qu'il s'agisse du secteur secondaire ou des services, (la moyenne par participation y est donc inférieure). Quatre grands groupes étrangers dominent le marché camerounais, trois français et un britannique. Dans le secteur du commerce, les Indiens, les Pakistanais et les Grecs tiennent une place importante. En 1980, 15 pays (dont 8 de la CEE) avaient des intérêts dans des entreprises camerounaises ; en 1982 et 1984, 24 pays étaient représentés (dont 10 faisant partie de la CEE), 19 dans le secteur secondaire et 20 dans les services (1984).

- Belgique

En 1984, ce pays, avec 2,5 Mrd. F CFA de capital social cumulé (1,9 % du total des capitaux étrangers) était le sixième investisseur étranger dans l'économie et le quatrième dans le secteur secondaire. La Belgique cependant n'était alors présente que dans trois secteurs et dans cinq sociétés.

- Allemagne

L'ensemble des investissements privés industriels et commerciaux allemands s'élevait fin 1978 à 31,5 Mio. DM. En 1982, ce pays était surtout présent dans trois secteurs : les services, le bois et le textile. En 1984, avec 5,3 Mrd. F CFA (4,1 %) concernant dix participations, dont huit majoritaires, l'Allemagne était présente dans huit secteurs économiques. Elle était alors le quatrième investisseur étranger et le troisième dans le secteur secondaire. Fin 1988, le total des investissements privés allemands s'élevait à 41 Mio. DM (valeur comptable de ce qui existait à l'époque). En 1990, il n'y a pas eu de nouvel investissement. En 1991, il y a lieu de citer la participation allemande au Crédit Agricole (5 Mio. DM).

- Grèce

En 1984, avec 2,1 Mrd. F CFA (1,6 %), ce pays se situait à la huitième place des investisseurs étrangers. Ces investissements sont nombreux, anciens, de montants peu élevés mais le plus souvent en position majoritaire (15 participations sur 16 dans l'échantillon 1984). Les capitaux grecs sont présents dans un nombre assez réduit de secteurs ; on les trouve surtout dans le commerce.

18.4. Les capitaux étrangers dans les 50 premières entreprises.

Données	1984	1988	88/84		
			V.A.	%	Points
- échantillon (nb. de sociétés)	50	50			
- capital français (nb. de Stés concernées)	30	27	- 3	- 10	
- capital français (Mrd F CFA)	47,0	42,9	- 4,1	- 8,7	
- capital français/société (Mio F CFA)	940	858	- 82	- 8,7	
- capital français/Stés concernées (Mio F CFA)	1566,7	1588,9	+ 22,2	+ 1,4	
- Stés concernées/échantillon (%)	60	54			- 6
- partici. majoritaires françaises/Stés concernées (%)	30,0	29,6			- 0,4
- partici. majoritaires françaises/échantillon (%)	18	16			- 2
- capital français/capital sociétés concernées (%)	37,8	30,6			- 7,2
- capital autres pays/capital sociétés concernées (%)	4,4	5,9			+ 1,5
- capital étranger/capital sociétés concernées (%)	42,2	36,5			- 5,7

(Source : Ambassade de France au Cameroun, service d'expansion économique).

18.5. Les capitaux étrangers dans les 131 sociétés les plus importantes.

Données	1984	1989	89/84		
			V.A.	%	Points
1. <u>pays étrangers</u>					
- échantillon (nb. de sociétés)	131	131			
- capital social étranger cumulé (Mrd F CFA)	102,1	112,4	+ 10,3	+ 10,1	
- capital étranger/société (Mio F CFA)	779,4	858,0	+ 78,6	+ 10,1	
- capital étranger/capital total (%)	35,5	33,7			- 1,8
2. <u>dont France</u>					
- capital social français cumulé (Mrd F CFA)	71,2	70,8	- 0,4	- 0,6	
- capital français/société (Mio F CFA)	543,5	540,5	- 3,0	- 0,6	
- capital français/capital total (%)	24,7	21,2			- 3,5
- capital français/capital étranger (%)	69,7	63,0			- 6,7
3. <u>dont autres pays</u>					
- capital social autres pays cumulé (Mrd F CFA)	30,9	41,6	+ 10,7	+ 34,6	
- capital autres pays/société (Mio F CFA)	235,9	317,5	+ 81,6	+ 34,6	
- capital autres pays/capital total (%)	10,8	12,5			+ 1,7

(Source : Ambassade de France au Cameroun, service d'expansion économique).

18.6. Répartition par pays des capitaux étrangers dans les entreprises camerounaises.

Investisseurs	1980	1982		1984									
		Mrd. F CFA	Mrd. F CFA	part- tici. nb	TOTAL		Secondaire		Services				
					Mrd. F CFA	partici.(nb)		Mrd. F CFA	partici.(nb)		Mrd. F CFA	partici.(nb)	
						TOTAL	Majo.		TOTAL	Majo.		TOTAL	Majo.
CEE	43,3 (80,8)	82,6 (86,0)		112,8 (87,0)	302	211 (85,4)	57,8 (86,3)	133	91	55,0 (87,7)	169	120	
Belgique	0,2 (0,2)	0,2 (0,2)	1	2,5 (1,9)	5	2 (0,8)	2,1 (3,1)	3	0	0,4 (0,6)	2	2	
Danemark	0,4 (0,7)	0,5 (0,5)	3	0,2 (0,2)	2	1 (0,4)	0,1 (0,2)	1	1	0,1 (0,2)	1	0	
Allemagne	2,4 (4,5)	4,2 (4,4)	20	5,3 (4,1)	20	8 (3,2)	2,6 (3,9)	10	6	2,7 (4,3)	10	2	
Grèce	0,9 (1,7)	1,3 (1,3)	11	2,1 (1,6)	16	15 (6,1)	0,3 (0,4)	5	4	1,8 (2,9)	11	11	
Espagne	0,3 (0,6)	0,6 (0,6)	2	0,1 (0,1)	2	1 (0,4)	0,1 (0,2)	2	1	0	0	0	
France	34,9 (65,1)	63,1 (65,7)		87,5 (67,5)	207	157 (63,6)	45,4 (67,8)	91	67	42,1 (67,1)	116	90	
Italie	2,9 (5,4)	4,0 (4,2)	13	3,3 (2,5)	14	8 (3,2)	1,2 (1,8)	7	4	2,1 (3,3)	7	4	
Luxembourg		1,5 (1,6)	3	2,1 (1,6)	6	2 (0,8)	1,0 (1,5)	2	0	1,1 (1,8)	4	2	
Pays-Bas	0,3 (0,6)	1,7 (1,8)	7	2,5 (1,9)	10	8 (3,2)	1,1 (1,6)	4	3	1,4 (2,2)	6	5	
Royaume-Uni	1,2 (2,2)	5,5 (5,7)	10	7,2 (5,6)	20	9 (3,7)	3,9 (5,8)	8	5	3,3 (5,3)	12	4	
Autres pays	10,3 (19,2)	13,5 (14,0)		16,9 (13,0)	64	36 (14,6)	9,2 (13,7)	31	14	7,7 (12,3)	33	22	
dont USA	0,3 (0,6)	4,0 (4,2)	12	5,8 (4,5)	20	12 (4,9)	1,7 (2,5)	7	3	4,1 (6,5)	13	9	
Suisse	0,2 (0,4)	0,8 (0,8)	5	1,4 (1,1)	7	3 (1,2)	0,9 (1,3)	2	1	0,5 (0,8)	5	2	
Autriche	1,1 (2,1)	1,1 (1,1)	1	1,2 (0,9)	2	0	1,2 (1,8)	2	0	0	0	0	
TOTAL	53,6 (100)	96,1 (100)		129,7 (100)	366	247 (100)	67,0 (100)	164	105	62,7 (100)	202	142	

(Source : Ambassade de France au Cameroun, service d'expansion économique).

- France

Il s'agit là du plus important investisseur privé étranger (liens historiques) aussi bien globalement que dans le secteur secondaire et dans les services. En 1984, avec un capital cumulé de 87,5 Mrd. F CFA (cf. tableau 18.2./1.), la part de la France était de 67,5 % des capitaux étrangers (contre 77,4 % en 19873) et de 77,6 % des capitaux en provenance des pays de la CEE. La France détenait en 1984 la majorité dans 63,6 % des sociétés à participation étrangère majoritaire. Dans le capital total des entreprises camerounaises, la part de la France a baissé, passant de 52 % en 1973 à 26,3 % en 1984. Cette année-là, la France était présente dans une société sur deux et dans les 3/4 des cas, elle était alors majoritaire. Son taux de contrôle était de 42,2 % (37 % en 1982) et elle détenait une participation majoritaire dans 38,4 % des entreprises retenues dans l'échantillon. La moyenne des capitaux français par société est passée de 169,4 Mio. F CFA en 1980 à 213,9 en 1984. La France en 1984 était le deuxième investisseur derrière l'Etat mais devant le secteur privé camerounais. Sa présence est ancienne et très diversifiée. Les secteurs d'implantation française forte en valeur absolue étaient l'industrie des métaux, l'agro-alimentaire, le commerce général, les établissements financiers et le BTP. Les secteurs où la pénétration française était la plus forte en valeur relative étaient le BTP, l'industrie des métaux, le commerce général, les industries diverses ainsi que la chimie et les plastiques.

Dans le secteur secondaire, la part des capitaux français a baissé de 52 % en 1973 à 22 % en 1982 ; elle est ensuite remontée à 25 % en 1984 alors que dans les services, elle a baissé de 31,4 % en 1982 à 27,8 % en 1984. Le taux de contrôle des capitaux français était, quant à lui, en 1984, de 35,5 % dans le secondaire et de 44,7 % dans le secteur des services (cf. tableau 18.2./2. et 3.).

A partir de 1987, on a pu constater un ralentissement des investissements français au Cameroun. Ainsi, à partir d'un échantillon de 15 filiales camerounaises de grandes sociétés françaises, on a chiffré à 34 % la diminution des investissements français en comparant la période de 1985/87 à la période 1982/84. De même, dans les 50 premières entreprises camerounaises, le total cumulé des capitaux français a baissé de 8,7 % (cf. tableau 18.4.) entre 1984 et 1988 ; dans les 27 entreprises concernées par la présence de ces capitaux français, la part de ceux-ci a diminué, passant de 37,8 % en 1984 à 30,6 % en 1988. Pour les 131 sociétés les plus importantes, la comparaison de 1989 à 1984 indique une quasi-stabilité en valeur absolue du capital social cumulé d'origine française (- 0,6 %) mais une baisse en valeur relative de 24,7 % à 21,2 % de la part dans le capital total et de 69,7 % à 63 % de la part dans le capital étranger (cf. tableau 18.5./2.) ; des retraits dans les plus grandes entreprises ont été compensés par de nouvelles prises de participation (agro-alimentaire, santé, banques) ; la présence de la France, premier investisseur privé, concerne tous les secteurs de l'économie. Pour 60 filiales de groupes français (sur 77 recensées en 1991), les investissements nouveaux (hors pétrole) en 1989 se sont élevés à 21 Mrd. F CFA, contre 18 en 1988, soit pour cet échantillon une augmentation de 16,7 % ; il s'agit d'investissements d'entretien et de quelques développements nouveaux.

En 1991, les entreprises à capitaux français déjà présentes n'ont pas réinvesti. Certaines sociétés sont même parties en réorientant dans certains cas leurs investissements hors Afrique. Il y a eu peu d'investissements nouveaux ; on peut cependant citer Rhône-Poulenc Santé Industrie qui a investi 2 Mrd. F CFA à Douala en 1991 pour réaliser une usine de produits pharmaceutiques.

- Italie

De 1982 à 1984, les capitaux italiens ont diminué de 17,5 %. En 1984, avec 3,3 Mrd. F CFA (2,5 ; 14 participations dont 8 majoritaires), ce pays se situait au cinquième rang des investisseurs étrangers. Il est surtout présent dans l'industrie non métallique, dans le BTP et dans le bois.

- Pays-Bas

Avec 2,5 Mrd F CFA (1,9 %), ce pays se situe au sixième rang des investisseurs étrangers. Il est présent en particulier dans les secteurs du bois et du commerce général. Certains de ses investissements réalisés en commun avec le Royaume-Uni dans le domaine de l'agro-industrie (Unilever) et du pétrole (Shell).

- Royaume-Uni

En 1984, avec 7,2 Mrd. F CFA (5,6 %), ce pays était le deuxième investisseur étranger au Cameroun (présence ancienne dans la partie anglophone), en particulier dans les secteurs de l'industrie alimentaire et du commerce général. Certains de ses investissements sont réalisés, nous l'avons vu, en commun avec les Pays-Bas.

- Etats-Unis

En 1984, les capitaux d'origine américaine s'élevaient à 5,8 Mrd. F. CFA (4,5 %) avec 20 participations dont 12 majoritaires. Ce pays se situait au troisième rang des investisseurs étrangers au Cameroun, il était à cette époque surtout présent dans les activités bancaires et pétrolières, mais fin 1986, deux des trois banques américaines présentes au Cameroun se sont retirées.

En 1991, le total des investissements privés américains était estimé à 1 Mrd. \$, essentiellement dans l'industrie pétrolière : les sociétés Pecten (Shell USA), qui est présente au Cameroun depuis 15 ans, et Philips Petroleum. Actuellement, on dénombre 24 sociétés américaines ayant investi au Cameroun ainsi que 38 agences, représentations et distributeurs américains. Ces dernières années, les investissements américains au Cameroun ont été peu nombreux. Les prévisions d'investissement dans le secteur pétrolier pour les prochaines années par le secteur privé américain sont de 5 Mrd. F CFA.

L'USAID soutient la privatisation des projets de développement et recherche par conséquent des investisseurs privés. Ainsi, par exemple, l'entreprise américaine Pioneer Seed a repris totalement la ferme de Sanguéré (Région de Garoua ; production et distribution de semences améliorées) qui, auparavant, était subventionnée par l'USAID et l'Etat camerounais.

- Israël

Une société israélienne a souscrit à hauteur de 30 % (3 Mrd. F CFA) au capital de l'hôtel Hilton de Yaoundé qui a été inauguré en 1989. Le reste du capital social est détenu par la Société Nationale d'Investissement (SNI).

- Indonésie

Une société multinationale, comportant des capitaux indonésiens, a repris en 1991 une usine de pâte à papier (CELLUCAM). Le montant de l'investissement de base et de la rénovation prévue de l'appareil de production est estimé à 75 Mrd. F CFA.

3. Les nouvelles sociétés à participation étrangère

La société Ediafric publie régulièrement des informations sur les nouvelles sociétés qui sont créées. Le dépouillement de ce fichier pour le Cameroun, sur la période 1980-1991, permet de relever 63 créations de sociétés à participation étrangère. Ce recensement est très certainement très incomplet mais il permet malgré tout d'avoir des informations sur ce type de sociétés, en particulier en ce qui concerne les PME.

Ces 63 sociétés représentent une participation étrangère au capital social d'un montant de 13,8 Mrd. F CFA, soit en moyenne 219 Mio. F CFA par société. La répartition par année montre bien une diminution de l'investissement étranger à partir de 1985 :

année	sociétés (nb)	capital étranger
		(Mio. F CFA)
80	13	2335
81	9	1699
82	10	3265
83	8	1567
84	10	1107
85	3	395
86	3	2
87	3	1464
88	2	1349
89	1	80
90	0	0
91	1	510

La répartition des sociétés, selon le montant des prises de participation étrangères, indique que, dans 59 % de ces sociétés, le capital social étranger est d'un montant inférieur ou égal à 100 Mio. F CFA et que 57 % du capital ainsi investi l'est dans les sociétés où la participation étrangère est inférieure ou égale à 700 Mio. F CFA :

tranches d'investissements (Mio F CFA)	sociétés (nb)	capital social étranger (Mio F CFA)
0,4 - 100	37	958
101 - 300	10	2069
301 - 500	6	2487
501 - 700	4	2369
701 - 900	2	1592
901 - 1100	2	1872
1101 - 1250	2	2426

La répartition des sociétés selon le pourcentage du capital social détenu par des étrangers permet de constater que dans 48 % des cas, plus de 80 % du capital est étranger (40 % du total des capitaux étrangers). La participation étrangère est majoritaire (plus de 50 %) dans 68 % de ces sociétés (69 % du capital étranger investi). Enfin, dans un tiers de ces sociétés, il n'y a que des capitaux étrangers (32 % du total de ceux-ci) :

taux de pénétration des capitaux étrangers	sociétés (nb)	capital social étranger (Mio F CFA)
1 - 20	6	378
21 - 40	11	2367
41 - 60	7	2393
61 - 80	9	3134
81 - 100	30	5501

La ventilation de ces prises de participation étrangères par secteur d'activité montre qu'il s'agit de sociétés industrielles dans 49 % des cas, ce qui absorbe 63 % des capitaux étrangers :

secteur	sociétés (nb)	capital social étranger (Mio. F. CFA)	moyenne/société (Mio. F CFA)
industrie	31	8715	281
BTP	13	621	48
commerce	8	2666	333
banques, stés finan- cières, assurances, bureaux d'étude, gestion	7	1617	231
transport			
divers	1	10	10

Enfin, la répartition selon l'origine des fonds souligne à nouveau la place prépondérante tenue par la France et par la CEE :

pays	sociétés (nb)	capital social étranger (Mio. F CFA)
France	39	6689
<u>CEE</u>	<u>44</u>	<u>85555</u>
Danemark	1	83
Allemagne	1	924
Italie	1	46
Luxembourg	1	812
Pays-Bas	1	1
<u>Autres pays</u>		
USA	1	422
Suisse	3	316
Chine	1	15
<u>Divers et N.P.</u>	<u>14</u>	<u>4465</u>

4. Le code des investissements (cf. chapitre 8)

L'actuel code des investissements a été promulgué par une ordonnance en date du 8 novembre 1990. Il concerne aussi bien les investisseurs nationaux qu'étrangers. Il a pour but de favoriser et de promouvoir les investissements productifs et d'encourager les activités exportatrices ainsi que les industries à forte intensité de main-d'oeuvre. Des facilités nouvelles sont accordées aux entreprises et les procédures administratives sont simplifiées.

Ce nouveau code devait entrer en application le 1er juillet 1991. Cependant, la cellule de gestion du code des investissements (CGCI), basée à Douala, qui dépend du Ministère du Développement Industriel et Commercial et qui est chargée de recevoir et d'instruire les dossiers de demande d'agrément, n'était pas encore opérationnelle en septembre 1991.

Ce code donne aux investisseurs un certain nombre de garanties :

- Aucune expropriation ou nationalisation ne sera réalisée sans dédommagement.
- La liberté de transfert des fonds est totale.
- La garantie des risques non commerciaux est réalisée dans le cadre du traité instituant l'Agence Multilatérale de Garantie des Investissements (AMGI) ratifié par le Cameroun.

Certains avantages généraux sont accordés aux investisseurs afin de promouvoir les exportations ainsi que la valorisation des ressources naturelles nationales :

- Exonération des droits de sortie.
- Exonération des droits et taxes à l'achat.
- Taux réduit à 15 % des droits et taxes à l'importation pour les produits en provenance de pays situé hors de l'UDEAC.

Cinq régimes spéciaux sont prévus, les trois premiers étant applicables lors de la création de nouvelles entreprises :

- Le régime de base.
- Le régime des PME.
- Le régime des entreprises stratégiques (ou régime contractuel) s'il existe un contrat de performance entre l'entreprise concernée et l'Etat.
- Le régime de la zone franche (cf. ci-dessous, paragraphe 5.) pour les entreprises à vocation exclusivement exportatrice.
- Le régime de réinvestissement pour les entreprises déjà existantes.

Pour chacun de ces régimes, il existe des règles d'éligibilité et un certain nombre d'avantages spécifiques. Au cas où cela serait nécessaire, des procédures d'arbitrage et de conciliation sont prévues.

Il existe par ailleurs un certain nombre d'organisations professionnelles qui peuvent fournir des informations ou une aide aux investisseurs qui le souhaitent :

- La Chambre de Commerce, d'Industrie et des Mines.
- Le Syndicat des Industriels du Cameroun (SYNDUSTRICAM).
- Le Groupement des Entrepreneurs Camerounais (GICAM).
- Le Syndicat des Commerçants, Importateurs et Exportateurs du Cameroun (SCIEC).

L'investisseur potentiel peut également s'adresser à la Société Nationale d'Investissement (SNI) qui est chargée de créer des coentreprises avec des entrepreneurs camerounais ou étrangers. Leur apport peut être réalisé soit sous forme de participation au capital social, soit sous forme de prêt. La SNI, qui est en cours de restructuration, regroupe toutes les participations de l'Etat que ce soit dans les sociétés publiques, mixtes ou privées.

5. Le régime de la zone franche (cf. chapitre 8).

Ce régime a été créé par une ordonnance en date du 29 janvier 1990 et a été précisé par l'arrêté d'application du 28 décembre 1990. Le but poursuivi est la promotion des investissements à forte intensité de main-d'oeuvre dans le secteur des exportations ; il s'agit par conséquent de favoriser l'accroissement de l'investissement, de l'emploi et des exportations. Sont concernées par ce régime les entreprises produisant des biens et services destinés à l'exportation. Les investisseurs peuvent être aussi bien camerounais qu'étrangers.

Ce régime est applicable à toute partie du territoire national. Il s'agit d'une zone franche s'il y a plusieurs entreprises et d'un point franc s'il n'y en a qu'une seule. Une première zone franche industrielle a été identifiée dans la zone portuaire de Douala ; sa superficie totale est de 300 ha, 20 à 30 ha étant aménagés dans un premier temps. La mise en place des zones franches est réalisée avec l'aide de l'USAID (cf. chapitre 20., paragraphe 5.3.). Fin 1991, ce projet n'avait pas encore effectivement démarré ; ce ralentissement dans sa mise en oeuvre était dû aux problèmes de politique intérieure qu'a connus le Cameroun à cette époque.

L'Office National des Zones Franches Industrielles (ONZF) est un GIE paritaire (privé-public) à but non lucratif qui est chargé de l'habilitation des entreprises demandant à bénéficier de ce régime et qui, par délégation, est prestataire de services administratifs. Il détient des pouvoirs de réglementation et est géré d'une manière professionnelle. Chaque zone franche est administrée par un promoteur qui peut passer un contrat de gestion avec un opérateur. Il existe également un Centre de Promotion des Investissements (CPI).

Les principaux avantages du régime de la zone franche sont les suivants :

5.1. Les avantages commerciaux

- Les importations et les exportations sont libres.
- Il n'y a pas de contrôle des prix et des marges.
- Exceptionnellement, il est possible d'exporter vers le territoire douanier national.

5.2. Les avantages fiscaux

- Pendant les dix premières années, il y a exonération totale de tout impôt, droit et taxe.
- A partir de la onzième année, les entreprises concernées sont soumises uniquement à l'impôt sur les BIC au taux de 15 %.
- Il n'y a pas de réinvestissement obligatoire.
- Les transferts vers l'étranger des revenus et des dividendes sont libres.
- Il n'y a pas de contrôle des changes.

5.3. Les avantages douaniers

- Exonération de tous droits et taxes de douane.
- Il n'y a aucune vérification des importations réalisées.

5.4. Les avantages en matière de réglementation du travail

Les entreprises d'une zone franche bénéficient en ce domaine de plus de souplesse, de plus de liberté et d'une main-d'oeuvre à un coût moins élevé.

5.5. Les autres incitations et avantages

- L'exemption de tout monopole d'Etat.
- Le droit d'installer des équipements électrogènes.
- Des frais portuaires préférentiels.
- Le droit d'acquérir et d'installer ses propres réseaux pour répondre à ses besoins en télécommunications internationales.

19. Dette extérieure

En ce qui concerne la dette extérieure les données disponibles, même si elles sont en voie d'amélioration, demeurent imprécises. La qualité des statistiques laisse à désirer et il existe des écarts importants et inexpliqués d'une source à l'autre ou d'une date à l'autre pour une même source. Nous avons opté ici principalement pour les données de la Caisse Autonome d'Amortissement (C.A.A.) en les complétant, lorsque c'est possible, par celles de la Banque Mondiale ("World debt tables"; notification des pays débiteurs) et de l'OCDE ("Financement et dette extérieure des pays en développement"; notification des pays créanciers).

1. Encours de la dette extérieure décaissée

1.1 Situation globale

En ce qui concerne la dette publique et à garantie publique (cf. tableau 19.1.), la principale, celle-ci augmente d'année en année passant de 419,1 milliards F CFA (1 303 millions d'écus) en juin 1982 à 1 503, 4 (4349) en juin 1991 soit une progression de 258,7% en neuf ans. On notera en particulier une forte croissance en 1984/85 : +56,7%. Le poids de cette dette par rapport au PIB, s'il a baissé de 16,4% à 13,6% de 1981/82 à 1983/84 a ensuite fortement augmenté d'année en année puisqu'il atteint 44,2% en 1990/91. Dans cet encours la part de la dette avalisée après s'être située autour de 29 à 30% (1981/82 - 1983/84) puis 36 - 44% (1984/85 - 1986/87) a progressivement diminué, passant de 21,6% en 1987/88 à 10% en 1990/91. La part de la dette multilatérale a diminué de 45,4% (1982/83) à 28% (1989/90) alors que la part de la dette bilatérale passe de 50 à 60% du début à la fin de la décennie et celle des banques commerciales (qui dépend du Club de Londres) de 7 à 10%.

Dans les statistiques de la Banque Mondiale, l'encours de la dette à long terme inclut également la dette privée non garantie pour une part qui est passée de 8,2% en 1980 à 26,4% en 1985 mais qui est ensuite redescendue à 9,3% en 1989. La part de la dette privée (garantie et non garantie) dans l'ensemble de la dette à long terme a fortement diminué puisqu'elle est passée de 46% en 1980 à 27,4% en 1989. En plus de la dette à long terme, il y a lieu également de mentionner la dette à court terme et les crédits du FMI. Dans le total de l'encours de la dette extérieure la dette à long terme, selon les années, entre pour une part qui varie entre 78 et 88%; la part issue de prêts à des conditions concessionnelles était de l'ordre de 31% de 1980 à 1985 mais elle a ensuite diminué jusqu'à 25% en 1988 et 1989. Le poids du total de la dette extérieure par rapport au PNB a varié entre 36% et 38% de 1980 à 1985, il a baissé à 33% en 87 et 88 mais a fortement augmenté en 1989 (42,2%). Ce pourcentage n'était que de 15% au début des années 70; à cette époque le Cameroun recourait peu à l'emprunt, ce qui explique que sa dette était alors relativement limitée; la forte hausse de 1975 à 1980 correspond à la période de mise en place de la capacité de production pétrolière.

Si à partir de 1975 le Cameroun s'est endetté pour financer effectivement d'importants investissements pétroliers, mais aussi d'infrastructures, depuis 1985 les nouveaux emprunts contractés l'ont été, non pour investir, mais surtout pour tenter de rééquilibrer les comptes de l'Etat. Il y a lieu également de souligner d'une part qu'en matière d'investissements certains mauvais choix ont été opérés, d'autre part que l'endettement a été poursuivi alors même que les cours du pétrole s'étaient effondrés.

**19.1. Encours de la dette extérieure décaissée publique et à garantie publique
par type de dette et par année budgétaire**

Mrd F CFA et (%)

type de dette	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91
dette directe	297,5 (71,0)	299,0 (70,2)	338,1 (71,0)	471,6 (63,2)	481,3 (56,1)	543,3 (61,6)	744,8 (78,4)	885,3 (79,5)	1054,4 (81,9)	1353,4 (90,0)
dette avalisée	121,6 (29,0)	126,7 (29,8)	137,8 (29,0)	274,1 (36,8)	376,2 (43,9)	338,4 (38,4)	205,2 (21,6)	228,4 (20,5)	233,2 (18,1)	150,0 (10,0)
Multilatérale	181,3 (43,3)	193,4 (45,4)	203,8 (42,8)	288,7 (38,7)	214,5 (25,0)	251,0 (28,5)	317,3 (33,4)	353,9 (31,8)	359,8 (28,0)	430,7 (28,6)
Bilatérale	205,8 (49,1)	200,3 (47,1)	239,2 (50,3)	363,0 (48,7)	555,0 (64,7)	525,1 (59,5)	513,9 (54,1)	636,1 (57,1)	757,6 (58,8)	913,8 (60,8)
Banques commerciales	32,0 (7,6)	32,0 (7,5)	32,9 (6,9)	94,0 (12,6)	88,0 (10,3)	105,6 (12,0)	118,8 (12,5)	123,7 (11,1)	170,2 (13,2)	158,9 (10,6)
TOTAL	419,1 (100)	425,7 (100)	475,9 (100)	745,7 (100)	857,5 (100)	881,7 (100)	950,0 (100)	1113,7 (100)	1287,6 (100)	1503,4 (100)
% PIB	16,4	14,2	13,6	19,0	20,6	22,2	25,7	31,9	38,5	44,2

Source : CAA
non compris Les arriérés de paiements extérieurs

Dettes à l'égard des institutions financières

dette directe	125,1 (55,8)	213,7 (71,6)	226,4 (88,6)
dette avalisée	99,2 (44,2)	84,7 (28,4)	29,0 (11,4)
TOTAL	224,3 (100)	298,4 (100)	255,4 (100)

Source : FMI

Autres dettes extérieures
(par année civile)

type de dette	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90
privée non garantie	67,9	118,6	203,1	266,1	171,2	174,9	156,3	127,2	120,6	62,6
à court terme	66,6	130,1	125,0	166,9	237,7	271,5	217,0	228,2	174,5	241,8

Source : Banque Mondiale (World debt tables)

Une autre manière d'étudier l'origine de la dette, pour mieux l'expliquer, est possible; en effet, en ce qui concerne la dette bilatérale à l'égard des seuls pays de l'OCDE (environ 70% du total de la dette à long terme), celle qui est née de l'APD, après s'être située entre 22 et 25% de 1980 à 1985, a ensuite fortement augmenté, passant de 30% en 1986 à 36,5% en 1989. Le reste de la dette est né de crédits à l'exportation, de crédits fournisseurs, de crédits financiers ainsi que du marché financier.

Les conditions du financement extérieur du Cameroun à l'origine de la dette actuelle sont selon les cas concessionnelles ou non. La situation est la suivante :

conditions	Intérêt	différé d'amortissement (ans)	échéance (ans)	élément de libéralité (%)
concessionnelles (prêts à long terme 1987)	2,2	8	30	57,0
non concessionnelles (prêts à long terme 1987)	4,9	2	12	1,9
publiques (nouveaux engagements 1989)	7,3	5,8	18,2	17,1
privées (nouveaux engagements 1989)	8,0	3,7	7,5	7,6
TOTAL (nouveaux engagements 1989)	7,4	5,5	16,6	15,7

Source : Banque Mondiale et PNDU

En 1987, la structure des flux totaux dont a bénéficié le Cameroun était la suivante : conditions concessionnelles 7,7%, non concessionnelles 70,8% et dons 21,5% (cf. chapitre 20.). L'essentiel du financement extérieur est donc réalisé au moyen de prêts à des conditions non concessionnelles donc avec des taux d'intérêts élevés ce qui peut expliquer, au moins en partie, le niveau de l'encours actuel de la dette extérieure.

1.2. Bailleurs de fonds concernés

On trouvera dans le tableau 19.2. l'encours de la dette extérieure décaissée publique et à garantie publique au 30/06/1991 réparti par bailleur de fonds. Il apparaît que la Communauté Economique Européenne est à l'origine de 64,7% (2 814 millions d'écus) de cet encours, soit presque les 2/3. Si le multilatéral communautaire ne représente que 6,4% (277 millions d'écus), du total de l'encours, les pays de la CEE quant à eux en représentent 58,3% (2 537 millions d'écus). L'encours relevant du multilatéral de la CEE ne représente que 22,3% du total de l'encours concernant les organismes multilatéraux alors que les pays eux-mêmes de la Communauté sont concernés par 81,8% de l'encours bilatéral. Au niveau du multilatéral communautaire, il s'agit de la BEI (1,9%), du FED (1,1%) et de la CCE (3,4%). Pour les pays de la Communauté il s'agit surtout de l'Allemagne (17,1%, 743 millions d'écus) et de la France (32,5%, 1 414 millions d'écus), qui est le premier bailleur de fonds du Cameroun avec presque 1/3 de l'encours. Dans la catégorie encours bilatéral est inclus

19.2. Dette extérieure publique et à garantie publique
Encours, services, arriérés et décaissements par bailleur de fonds

Mrd F CFA et (%)

bailleur de fonds	Encours au 30/06/91	Service d0 91/92	Serv.effectif 90/91	Arriérés au 30/06/91	Décaissements d'emp.ext.87-90
CEE	<u>972,9</u> <u>(64,7)</u>	<u>106,5</u> <u>(50,3)</u>	<u>24,3</u> <u>(37,2)</u>	<u>187,9</u> <u>(66,0)</u>	<u>414,6</u> <u>(65,9)</u>
Multilatéral	<u>95,9</u> <u>(6,4)</u>	<u>4,4</u> <u>(2,1)</u>	<u>2,3</u> <u>(3,5)</u>	<u>3,2</u> <u>(1,1)</u>	<u>8,9</u> <u>(1,4)</u>
BEI	28,2 (1,9)	3,9 (1,9)	2,2 (3,4)	2,7 (0,9)	4,0 (0,6)
FED	16,6 (1,1)	0,5 (0,2)	0,1 (0,1)	0,5 (0,2)	4,9 (0,8)
CCE	51,1 (3,4)				
Bilatéral	<u>877,0</u> <u>(58,3)</u>	<u>102,1</u> <u>(48,2)</u>	<u>22,0</u> <u>(33,7)</u>	<u>184,7</u> <u>(64,9)</u>	<u>405,7</u> <u>(64,5)</u>
Belgique	29,2 (1,9)	4,8 (2,3)	0,1 (0,2)	10,6 (3,7)	33,5 (5,3)
Danemark	27,2 (1,8)	2,7 (1,3)		3,8 (1,3)	15,2 (2,4)
Allemagne	256,7 (17,1)	35,1 (16,6)	3,2 (4,9)	41,3 (14,5)	154,7 (24,6)
Espagne	9,7 (0,7)	0,2 (0,1)			2,9 (0,5)
France	489,0 (32,5)	49,9 (23,6)	18,1 (27,7)	103,8 (36,5)	160,8 (25,6)
Italie	31,6 (2,1)	4,9 (2,3)	0,6 (0,9)	5,3 (1,9)	22,6 (3,6)
Luxembourg		0,2 (0,1)			
Pays-Bas	22,5 (1,5)	1,2 (0,5)	€ (€)	10,2 (3,6)	9,1 (1,4)
Royaume-Uni	11,1 (0,7)	3,1 (1,4)		9,7 (3,4)	6,9 (1,1)
AUTRES	<u>530,5</u> <u>(35,3)</u>	<u>105,1</u> <u>(49,7)</u>	<u>41,0</u> <u>(62,8)</u>	<u>96,9</u> <u>(34,0)</u>	<u>214,7</u> <u>(34,1)</u>
Multilatéral	<u>334,8</u> <u>(22,3)</u>	<u>77,0</u> <u>(36,4)</u>	<u>38,5</u> <u>(59,0)</u>	<u>6,0</u> <u>(2,1)</u>	<u>157,5</u> <u>(25,0)</u>
dont : BIRD	183,0 (12,2)	44,2 (20,9)	27,8 (42,6)	0,5 (0,2)	106,9 (17,0)
AID	60,3 (4,0)	1,3 (0,6)	1,3 (2,0)	0,2 (0,1)	3,9 (0,6)
FMI	4,2 (0,3)	13,7 (6,5)			
BAD	60,7 (4,0)	14,0 (6,6)	8,5 (13,0)		36,4 (5,8)
BID	3,7	0,5		1,3	0,9
BADEA	4,5	0,5		3,1	
Bilatéral	<u>195,7</u> <u>(13,0)</u>	<u>28,1</u> <u>(13,3)</u>	<u>2,5</u> <u>(3,8)</u>	<u>90,9</u> <u>(31,9)</u>	<u>57,2</u> <u>(9,1)</u>
dont : Canada	67,6 (4,5)	9,7 (4,6)	1,4 (2,1)	14,5 (5,1)	47,0 (7,5)
Autriche	52,5 (3,5)	8,3 (3,9)		60,8 (21,3)	
TOTAL	1503,4 (100)	211,6 (100)	65,3 (100)	284,8 (100)	629,3 (100)
CEE: % multilatéral	22,3	5,4	5,6	34,8	5,3
% bilatéral	81,8	78,4	89,8	67,0	87,6

Source : CAA. Ici le bilatéral inclut ce qui relève du Club de Londres (banques commerciales)

ce qui relève du Club de Londres (10,6%) ainsi que quelques dettes à court terme (1,8%). Par ailleurs la CEE est plus présente au niveau de la dette directe (65,7%, 2573 millions d'écus) que de la dette avalisée (55,6%, 241 millions d'écus).

En dehors de la CEE, l'encours concernant des dettes multilatérales représente 22,3% du total de l'encours alors que les dettes bilatérales ne sont ici concernées qu'à hauteur de 13%. Au niveau multilatéral, il s'agit surtout de la Banque Mondiale qui tient une place très importante (12,2%, 183 milliards F CFA), mais aussi de l'AID et de la BAD (4% et 60 milliards chacun). Parmi les créanciers bilatéraux on trouve ici principalement le Canada et l'Autriche.

2. Service de la dette

Il convient de distinguer le service de la dette que doit le Cameroun, de celui qu'il paye réellement. En effet, depuis plusieurs années, compte tenu de la crise financière qu'il traverse, ce pays ne règle que très partiellement les dettes qu'il a souscrites.

2.1. Service dû

On trouvera dans le tableau 19.3. le service qui aurait dû être payé au titre de la dette extérieure publique et à garantie publique au cours des années budgétaires 1988/89 à 1991/92. Ce service dû est ainsi passé en trois ans de 119,3 milliards F CFA (339 millions d'écus) à 211,6 (612), soit une croissance de 77,4%. Par rapport aux exportations des biens et services le poids de ce service est passé de 17,8% en 1988/89 à 27,9 en 1990/91. La part concernant la dette directe augmente (de 80 à 90%) alors que celle de la dette avalisée diminue. La part du service dû aux bailleurs multilatéraux augmente (de 18 à 39%), celui concernant les dettes bilatérales diminue (de 70 à 49%) alors que la part relative aux banques commerciales reste assez stable (autour de 12 à 13%). Le remboursement du principal est légèrement supérieur à celui des intérêts dus. Si on ajoute au service dû les arriérés de la dette alors le Cameroun aurait dû payer 361 milliards F CFA (1 029 millions d'écus) en 1989/90 et 498 (1 441) en 1991/92 soit +37,8%; on arriverait alors à 53% des exportations des biens et services en 1989/90 et 44% en 1990/91.

La répartition par bailleur de fonds de ce service dû (hors arriérés) en 1991/92 figure dans le tableau 19.2. La part de la CEE et celle des autres pays sont sensiblement équivalentes mais, alors que dans la Communauté il s'agit surtout d'un service bilatéral (48,2%), ailleurs le multilatéral l'emporte (36,4%). Aussi le service dû au multilatéral communautaire (BEI et FED) ne concerne que 5,4% de l'ensemble du multilatéral alors que pour le bilatéral la proportion est de 78,4%. Dans ce dernier groupe on trouve surtout l'Allemagne (16,6%, 102 millions d'écus) et la France (23,6%, 144 millions d'écus). Hors Communauté, au niveau multilatéral, il s'agit essentiellement de la Banque Mondiale (20,9%, 44,2 milliards F CFA), du FMI et de la BAD (environ 6,5% et 14 milliards F CFA chacun) et au niveau bilatéral du Canada et de l'Autriche. Finalement 61% du service dû l'est à l'Allemagne, à la France et à la Banque Mondiale.

2.2. Service effectif

Les remboursements réels de la dette extérieure publique et à garantie publique pour les années budgétaires 1981/82 à 1990/91 figurent dans le tableau 19.4. On peut constater que le service effectif est monté de 45,7 milliards F CFA (147 millions d'écus) en 1981/82 à 80,8 (235) en 1986/87 (+76,8%) mais qu'ensuite, il est redescendu à 65,3 milliards F CFA (189 millions d'écus) en 1990/91 (-19,2%); il est même tombé à 48,9 milliards F CFA en 1989/90. Par rapport aux exportations des biens et services, le poids du service effectivement payé est passé de 3,7% en 1982/83 (6,9% en 1981/82) à 12,1% en 1986/87 mais qu'il est ensuite redescendu à 8,4% en 1990/91 (7,1% en 1989/90). Par rapport au service dû, le service effectif ne représente que 62,8% en 1988/89 et seulement 30% en 1989/90 et 1990/91. Si dans le service dû, on inclut les arriérés, alors ce qui a été effectivement payé ces deux dernières années ne s'élève qu'à 13,5% et 18,9%. Dans ce service, ce qui concerne la dette avalisée, après être passée de moins de 1% en 1981/82 à 27,5% en 1985/86, est redescendue à 11,3% en 1990/91. Cette dernière année (cf. tableau 19.5.), le remboursement de la dette multilatérale a absorbé 62,5% du service réel de la dette contre 30,9% pour la dette bilatérale et 6,6% pour les banques commerciales ; le remboursement des intérêts (53,6%) est plus important que celui du principal (46,4%) et l'essentiel concerne la dette directe (88,7%). Le Cameroun consacre ses possibilités financières à régler en premier lieu ses dettes multilatérales (88,7% du service dû concerné a été assuré en 1990/91) qui ont un caractère obligatoire s'il veut continuer à pouvoir bénéficier des prêts de ces organismes; à l'opposé pour le bilatéral et les banques commerciales, 14% seulement du service dû est effectif. De même, le règlement des dettes avalisées est meilleur (59,2%) que celui des dettes directes (28,1%) et le règlement des intérêts (34,9%) meilleur que celui du principal (25,7%).

Dans les statistiques de la Banque Mondiale, le service effectif de la dette à long terme inclut également la dette privée non garantie pour une part très importante puisqu'elle passe de 20% en 1980 à 60% en 1985 et redescend à 55% en 1989. La part du remboursement de la dette privée (garantie et non garantie) dans l'ensemble du service effectif de la dette à long terme était quant à elle de 65% en 1980, 77,6% en 1985 et 56% en 1989. Le service de la dette à long terme est passé de 83% du total du service de la dette en 1980 à 93,6% en 1985; il est ensuite revenu à 83% en 1989. Le remboursement de prêts à des conditions concessionnelles est peu important et en diminution de 12,4% en 1980 à 5,6% en 1989. Entre 1980 et 1984 le service effectif total de la dette représentait environ 15% des exportations des biens et services; ce poids a rapidement doublé puisqu'il est passé à 30% en 1987 et 1988 et il aurait continué à augmenter si le Cameroun n'avait décidé le rééchelonnement de ses créances aux fournisseurs privés du club informel de Yaoundé et une restructuration au Club de Paris (cf. infra paragraphe 5); ceci a permis de ramener ce poids relatif à 19,4% en 1989.

La répartition par bailleur de fonds du service assuré en 1990/91 au titre de la dette publique et à garantie publique figure dans le tableau 19.2. La CEE ne bénéficie que de 37,2% du service payé par le Cameroun : 3,5% seulement pour le multilatéral (surtout la BEI), l'essentiel allant au bilatéral (33,7%), surtout à l'Allemagne (4,9%, 9 millions d'écus) et à la France (27,7%, 52 millions d'écus). Les remboursements réalisés par le Cameroun de ses dettes multilatérales ne sont destinés à la CEE que dans la proportion de 5,6% alors que 89,8% des remboursements bilatéraux reviennent aux pays de la Communauté. Hors CEE (62,8%) c'est au contraire le

**19.3. Service dû au titre de la dette extérieure publique et à garantie publique
par type de dette et par année budgétaire**

Mrd F CFA et (%)

type de dette	88/89	89/90	90/91	91/92
dette directe	94,8 (79,5)	130,9 (80,9)	205,9 (94,3)	189,3 (89,5)
dette avalisée	24,5 (20,5)	30,9 (19,1)	12,5 (5,7)	22,3 (10,5)
Multilatérale		29,5 (18,2)	46,0 (21,1)	81,4 (38,5)
Bilatérale		113,4 (70,1)	142,4 (65,2)	103,9 (49,1)
Banques commerciales		18,9 (11,7)	30,0 (13,7)	26,3 (12,4)
Principal		81,6 (50,4)	118,0 (54,0)	108,3 (51,2)
intérêts		80,2 (49,6)	100,4 (46,0)	103,3 (48,8)
TOTAL 1	119,3 (100)	161,8 (100)	218,4 (100)	211,6 (100)
provisions			3,2	1,9
arriérés		199,7	123,7	284,8
TOTAL 2		361,5	345,3	498,3
Sv. dû 1/Export.B.et Sv.(%)	17,8	23,7	27,9	
Sv. dû 2/Export.B.et Sv.(%)		52,9	44,2	

Source : CAA

Intérêts dus au titre de la dette à court terme :

1988 : 22,0 mds F CFA

1989 : 18,2 mds F CFA

Source : Banque Mondiale (World debt tables)

**19.4. Service effectif de la dette extérieure publique et à garantie publique
par type de dette et par année budgétaire**

Mrd F CFA et (%)

type de dette	81/82	82/83	83/84	84/85	85/86	86/87	87/88	88/89	89/90	90/91
dette directe	45,6 (99,8)	30,4 (96,2)	40,4 (82,6)	53,6 (87,2)	56,6 (72,5)	68,3 (84,5)	64,1 (89,9)	67,2 (89,7)	41,0 (83,8)	57,9 (88,7)
dette avalisée	0,1 (0,2)	1,2 (3,8)	8,5 (17,4)	7,9 (12,8)	21,5 (27,5)	12,5 (15,5)	7,2 (10,1)	7,7 (10,3)	7,9 (16,2)	7,4 (11,3)
TOTAL	45,7 (100)	31,6 (100)	48,9 (100)	61,5 (100)	78,1 (100)	80,8 (100)	71,3 (100)	74,9 (100)	48,9 (100)	65,3 (100)
% Export.B.et Sv.	6,9	3,7	5,1	4,7	7,9	12,1	11,7	11,2	7,1	8,4
% Service d0 1								62,8	30,2	29,9
% Service d0 2								13,5	13,5	18,9

Source : CAA

**Service effectif de la dette extérieure privée non garantie
par type de dette et par année civile**

type de dette	81	82	83	84	85	86	87	88	89
principal	9,7 (65,1)	16,4 (65,9)	21,6 (56,0)	36,5 (59,3)	144,7 (88,9)	85,3 (79,3)	59,1 (81,9)	67,8 (71,4)	41,8 (77,1)
intérêts	5,2 (34,9)	8,5 (34,1)	17,0 (44,0)	25,0 (40,7)	18,0 (11,1)	22,2 (20,7)	13,1 (18,1)	27,2 (28,6)	12,4 (22,9)
TOTAL	14,9 (100)	24,9 (100)	38,6 (100)	61,5 (100)	162,7 (100)	107,5 (100)	72,2 (100)	95,0 (100)	54,2 (100)

Source : Banque Mondiale (World debt tables)

**19.5. Service effectif de la dette extérieure publique et à garantie publique
en 1990/91 par type de dette**

Mrd F CFA et (%)

type de dette	Sv. effectif 90/91	% Export. B. et Sv.	% Sv. d0 1
dette directe	57,9 (88,7)	7,4	28,1
dette avalisée	7,4 (11,3)	1,0	59,2
Multilatérale	40,8 (62,5)	5,2	88,7
Bilatérale	20,2 (30,9)	2,6	14,2
Bq. commerciales	4,3 (6,6)	0,6	14,3
Principal	30,3 (46,4)	3,9	25,7
intérêts	35,0 (53,6)	4,5	34,9
TOTAL	65,3 (100)	8,4	29,9

Source : CAA

multilatéral qui l'emporte (59%) ; la Banque Mondiale, créancier incontournable, reçoit à elle seule 42,6% des remboursements du Cameroun, la part de la BAD étant quant à elle de 13%; le bilatéral ne reçoit ici que 3,8% du service effectif avec en première position le Canada (2,1%). En 1990/91 la Banque Mondiale et la France ont absorbé 70% du service de la dette extérieure réalisé par l'Etat camerounais.

3. Arriérés

Le service de la dette extérieure, nous l'avons vu (cf.2.2.), n'est réellement assuré que pour une faible part, surtout depuis mai 1989. Pour l'essentiel il ne concerne que le multilatéral qui présente un caractère obligatoire. En fait, dès 1985-86, du fait de la dégradation de la situation économique, les retards de paiements ont entraîné l'apparition puis l'accumulation d'arriérés aussi bien de la part de l'Etat que du secteur parapublic et du secteur privé. Un premier rééchelonnement (cf. infra) de la dette extérieure camerounaise n'a rien changé à cet état de fait.

On trouvera dans le tableau 19.6. le montant des arriérés de la dette extérieure publique et à garantie publique en mars 1989 (avant la réunion du Club de Paris), en juin 1990 et en juin 1991. Ces arriérés sont passés de 199,7 milliards F CFA (569 millions d'écus) en 1989 à 123,7 (358) en 1990 et 284,8 (824) en 91. La baisse en 1990 est une conséquence de la réunion du Club de Paris et la très forte hausse en 1991 résulte du non règlement pour l'essentiel du service de la dette bilatérale. Ces arriérés représentaient 5,7% du PIB en 1989, 3,7% en 1990 et 8,4% en 1991. Par rapport aux exportations des biens et services cela fait respectivement 29,8%, 18,1% et 36,4%. Dans ces arriérés la part de la dette avalisée diminue très fortement de 43% à 8%. La part des dettes bilatérales diminue (de 91 à 75%) alors que celles relevant du Club de Londres augmentent (de 3 à 21%); la part des dettes multilatérales, compte-tenu du caractère obligatoire de leur règlement, ne représente en 1991 que 3% des arriérés. La part des intérêts augmente (de 28 à 47%) alors que celle du remboursement du capital diminue (de 72 à 57%).

La dégradation de la situation financière du Cameroun à l'égard de l'étranger apparaît également à travers deux autres indicateurs. En premier lieu on constate une baisse de la cote de ce pays sur le marché secondaire des créances : du 15/12/90 au 15/08/91, celle-ci est passée de 39 à 36. En second lieu les avoirs extérieurs nets se sont effondrés (en milliards de F CFA à la fin de chaque année) :

1980 :	-33,0	1986 :	-71,2
1981 :	+2,4	1987 :	-202,6
1982 :	-73,9	1988 :	-115,9
1983 :	+16,2	1989 :	-190,7
1984 :	+69,3	1990 :	-184,9
1985 :	+104,6	1991 :	-156,8 (fin du 1er semestre)

ceci correspond à -535 millions d'écus fin 1990.

**19.6. Arriérés de la dette extérieure publique et à garantie publique
par type de dette et par année**

Mrd F CFA et (%)

type de dette	31/03/89	30/06/90	30/06/91
dette directe	114,0 (57,1)	92,5 (74,8)	261,0 (91,6)
dette avalisée	85,7 (42,9)	31,2 (25,2)	23,8 (8,4)
Multilatérale	10,8 (5,4)	12,2 (9,8)	9,2 (3,2)
Bilatérale	182,5 (91,4)	83,7 (67,7)	214,9 (75,5)
Club de Londres	6,4 (3,2)	27,8 (22,5)	60,7 (21,3)
Principal	142,9 (71,6)	54,4 (44,0)	150,0 (52,7)
intérêts	56,8 (28,4)	69,3 (56,0)	134,8 (47,3)
TOTAL	199,7 (100)	123,7 (100)	284,8 (100)
% PIB	5,7	3,7	8,4
% Export.B.et Sv.	29,8	18,1	36,4

N.B. : Arriérés sur la dette à court terme
au 31/03/89 : 7,6 Mrd F CFA
(non inclus dans les 199,7 Mrd)
Source : CAA

La situation des arriérés de la dette publique et à garantie publique au 30/06/1991 répartis par bailleur de fonds figure dans le tableau 19.2. On peut voir que la part de la CEE est de 66%, la quasi-totalité concernant le bilatéral (64,9%) à savoir essentiellement l'Allemagne (14,5%, 119 millions d'écus) et la France (36,5%, 300 millions d'écus). La CEE est concernée par 34,8% des arriérés des dettes multilatérales et 67% des arriérés des dettes bilatérales. Hors de la Communauté (34%), c'est également les arriérés des dettes bilatérales qui constituent l'essentiel (31,9%) avec en premières places l'Autriche (21,3%, 60,8 milliards F CFA) et le Canada (5,1%). Finalement trois pays seulement (Allemagne, France, Autriche) sont concernés par 72,3% des arriérés; là encore la concentration est très forte. Le bilatéral communautaire intègre pour 31% les arriérés des dettes concernant le Club de Londres; hors de la Communauté la proportion n'est que de 3,6%.

4. Décaissements

Les décaissements bruts ou tirages nouveaux sur emprunts extérieurs créant une dette publique ou à garantie publique sont récapitulés pour ces dernières années dans le tableau 19.7. En dehors de l'année 1986 où les décaissements sont relativement peu importants (169 millions d'écus), les années suivantes ils se situent entre 128 et 176 milliards F CFA (369-508 millions d'écus). La part des emprunts d'origine multilatérale passe de 19% en 1988 à 46% en 1990/91, ce qui a pour conséquence de durcir les conditions de remboursement (le service de la dette ne peut-être retardé). Au cours de la même période, la part des nouveaux emprunts bilatéraux s'est située entre 50 et 58% alors que la part en provenance des banques commerciales a chuté de 31% à 2,3%.

Dans les statistiques de la Banque Mondiale la quasi totalité des décaissements est constituée par des emprunts à long terme. Parmi ceux-ci la part des dettes privées non garanties est passée de 8,2% en 1980 à 57,4% en 1983 mais elle est ensuite redescendue à 11,5% en 1989. Ainsi, que les emprunts soient garantis ou non, on ne peut que constater ces dernières années un désengagement financier du secteur privé étranger qui est dû à la crise économique que connaît actuellement le Cameroun. La part des emprunts à long terme souscrits à des conditions concessionnelles après avoir régressée de 28% en 1981 à 11% en 1988 est brusquement remontée à 24% en 1989 ce qui apparaît comme une suite logique au passage du Cameroun devant le Club de Paris et à la situation économique et financière du pays ayant nécessité une telle démarche.

On trouvera dans le tableau 19.2. la répartition par bailleur de fonds des décaissements cumulés 1987-1990 des emprunts extérieurs au titre de la dette publique et à garantie publique. Il apparaît que la CEE a fourni 66% de ces fonds, la presque totalité étant de source bilatérale (64,5%), à savoir surtout l'Allemagne (24,6%, 444 millions d'écus) et la France (25,6%, 461 millions d'écus). Les banques commerciales, qui sont incluses dans le bilatéral CEE, représentent 15,3% du total des décaissements. Si la CEE ne fournit ici que 5,3% des crédits multilatéraux elle procure par contre au Cameroun 87,6% des crédits bilatéraux. Les décaissements hors CEE représentent 34% dont 25% au niveau multilatéral et 9% au niveau bilatéral. Ici le multilatéral concerne surtout la Banque Mondiale (17%) et la BAD (5,8%) et le bilatéral le Canada (7,5%). Au total 67,2% des crédits sont fournis par l'Allemagne, la France, et la Banque Mondiale. Pour ces quatre années, l'ensemble des décaissements annuels moyens sont de 157,3 milliards F CFA (451 millions d'écus).

19.7. Décaissements bruts des fonds provenant d'emprunts extérieurs
par type de créancier et par année

Mrd F CFA et (%)

type de créancier	1986	1987	1988	1989	1990	90/91
Multilatéral	37,9 (66,1)	58,7 (33,4)	28,1 (18,7)	47,9 (27,2)	31,7 (24,8)	74,6 (45,7)
Bilatéral	19,4 (33,9)	117,2 (66,6)	75,5 (50,4)	101,6 (57,8)	72,6 (56,9)	84,9 (52,0)
Bq. commerciales			46,3 (30,9)	26,4 (15,0)	23,3 (18,3)	3,7 (2,3)
TOTAL	57,3 (100)	175,9 (100)	149,9 (100)	175,9 (100)	127,6 (100)	163,2 (100)

Source : CAA

Autres décaissements bruts

privée non garantie	71,6	63,8	34,4	26,2
à court terme	85,1		0,2	

Source : Banque Mondiale (World debt tables)

5. Traitement de la dette

Compte tenu de son état d'endettement, le Cameroun est passé pour la première fois devant le Club de Paris le 24 mai 1989. Cela a permis le rééchelonnement des créances bilatérales publiques et à garantie publique dépendant des pays membres du Club de Paris. Au 31 décembre 1988 étaient ainsi concernés 92,5% de l'encours des prêts bilatéraux mais seulement 37,7% du total de l'encours de la dette publique et à garantie publique. Par rapport aux arriérés en date du 31 mars 1989, on avait respectivement 91,2% et 45,6%. Le montant de la consolidation a été de 535 millions \$ (170,7 milliards F CFA, 486 millions d'écus), les 3/4 au titre du principal et 1/4 au titre des intérêts.

Après le Club de Paris, des accords bilatéraux ont été signés entre le Cameroun et les pays concernés. En septembre 1991, seul l'accord avec la Belgique n'avait pas encore été signé. A titre d'exemple, un accord a été signé avec l'Allemagne le 5 décembre 1989 portant sur un rééchelonnement de 100 millions DM (17 milliards F CFA, 48 millions d'écus). Dans le cadre du Club de Paris, une convention a également été passée avec la France le 28/07/1989 portant sur des échéances d'un montant de 67,7 milliards F CFA (193 millions d'écus); le montant rééchelonné concerne 100% du capital et 85% des intérêts; selon les cas, la durée du rééchelonnement est de 9 ou 10 ans avec 5 ou 6 années de différé et un taux de 5,5% ou 9,15%. Hors Club de Paris, des crédits à court terme (26,9 milliards F CFA) auraient dû par convention être réglés à la France en 1989 et 1990, ce qui n'a pas été le cas; il en est de même pour une partie de la dette à vue (475 millions F CFA), le reste (50 milliards F CFA) étant rééchelonné sur neuf ans avec quatre ans de différé et un taux de 8,9%. Par ailleurs, la France participe au remboursement des fournisseurs français du Cameroun; de même l'Italie participe au remboursement des dettes de l'Etat camerounais aux entreprises italiennes. Enfin on peut aussi indiquer que toute la dette de l'assistance économique des USA (31,48 milliards F CFA) a été annulée en 1990/91; seule demeure à l'égard de ce pays la dette correspondant à l'assistance militaire (5 millions \$).

D'autres décisions ont été prises pour réduire l'endettement des pays en développement et le Cameroun peut en bénéficier. Ainsi par exemple l'initiative de la Baule (France) préconise une réduction des taux d'intérêt appliqués aux prêts publics (baisse des taux de l'APD). De son côté la CEE a décidé de renoncer aux reversements des transferts passés du stabex; le montant des remboursements concernés est pour le Cameroun de 181 millions d'écus (62,6 milliards F CFA); en ce qui concerne les nouveaux transferts au titre du stabex le principe de leur remboursement n'existe plus aux termes de la Convention de Lomé IV.

Malgré ces efforts et le premier rééchelonnement, le service de la dette bilatérale reste très largement non assuré et les arriérés continuent de s'accumuler. Dans ces conditions un second tour de négociations paraît inéluctable. Le programme tel qu'il était prévu en septembre 1991 était le suivant: lettre d'intention du gouvernement camerounais suivie d'un nouvel accord de confirmation avec le FMI ensuite déblocage de l'aide française, enfin second passage devant le Club de Paris et, compte tenu de l'importance de la dette commerciale, premier passage devant le Club de Londres (éligible à l'initiative Brady: aide financière publique de la Banque Mondiale, du FMI et du Japon destinée à réduire sensiblement la dette à l'égard des banques).

20. Aide publique au développement

1. Données globales

Il existe différentes sources de données en ce qui concerne l'aide au développement : l'OCDE, la Représentation locale du PNUD, la Délégation au Cameroun de la CCE enfin le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (Direction de la Coopération Economique et Technique). Nous avons opté ici principalement pour l'OCDE ("Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des P.E.D.") car c'est la plus complète (série longue) et la plus détaillée ; elle présente toutefois l'inconvénient d'être exprimée en dollars et non en F CFA et de ne pas être exhaustive; pour la CEE il manque en particulier l'Espagne, le Luxembourg, le Portugal et la Grèce qui ne sont pas membres du CAD mais ils ne représentent ici que 0,5% du total des engagements (il s'agit seulement de l'Espagne).

On trouvera dans le tableau 20.1. un aperçu général des ressources extérieures dont a bénéficié le Cameroun au cours de la décennie 80. Ce tableau présente, d'une part les engagements de mise à disposition de fonds, d'autre part les versements effectifs de ressources financières (paiements, recettes, décaissements). Ces versements sont comptabilisés soit bruts (montants effectivement versés), soit nets (déduction faite du remboursement du capital au titre de prêts antérieurs).

Les recettes totales nettes (versements) ont diminué de 1981 à 1985 de 562,3 millions de \$ (152,8 milliards F CFA; 6,7% du PIB) à 231,8 (104,1; 2,7%) puis elles sont ensuite remontées jusqu'à 638,2 millions \$ (203,6 milliards F CFA; 5,8%) en 1989. L'ensemble de ces ressources comprend les apports totaux nets du secteur public (ATSP) et les apports nets du secteur privé (cf. chapitre 18) à savoir les investissements directs, les investissements de portefeuille et les crédits nets à l'exportation.

Les ATSP nets correspondent aux versements effectués par le secteur public dans son ensemble. Leur évolution est voisine de celle des recettes totales : baisse de 1981 (322 millions \$; 87,5 milliards F CFA; 3,8% du PIB) à 1985 (223,7; 100,5; 2,6%) puis augmentation jusqu'à 647,9 millions \$ (206,7 milliards F CFA; 5,9%) en 1989. Il convient cependant de noter, d'une part une chute en 1983 (163,5 millions \$), d'autre part une évolution différente en F CFA compte tenu de la forte variation du cours du dollar (hausse jusqu'en 1985 et baisse ensuite). Les ATSP nets représentaient en 1981 92,0% des ATSP bruts; ce pourcentage a baissé jusqu'à 72,6% en 1986, il est ensuite remonté et a atteint 89,0% en 1989. A partir du moment où les apports nets du secteur privé se sont effondrés (à partir de 1984) au point même de devenir négatifs (en 1986, 1987 et 1989) les ATSP ont constitué l'essentiel des recettes totales nettes. Les ATSP correspondent au total de l'aide publique au développement (APD) et des autres apports du secteur public (AASP). Il y a APD d'une part, lorsque les ressources sont fournies pour favoriser le développement économique et l'amélioration du niveau de vie, d'autre part lorsqu'elles revêtent un caractère concessionnel (cf. chapitre 19., 1.1.) et comportent un élément de libéralité d'au moins 25% (N.B. : l'élément de libéralité d'un prêt à 10% est nul, il est de 100% dans le cas d'un don). Les AASP concernent des opérations dont le but est autre que le développement ou qui sont assorties d'un élément de libéralité inférieur à 25%; il s'agit des crédits à l'exportation, des prises de participation, des investissements de portefeuille et du réaménagement de la dette aux conditions du marché. Il est d'autant plus nécessaire de prendre en considération les AASP et pas uniquement l'APD au sens strict que la plupart des prêts de la Banque Mondiale (BIRD), qui tiennent une place importante au Cameroun, sont classés dans cette catégorie, les prêts APD étant dispensés par l'AID.

20.1. Ressources reçues par le Cameroun

Mio US \$ et (%)

catégories de ressources	81	82	83	84	85	86	87	88	89
1. engagements dons (1/3)	112,2 (48,6)	113,3 (47,3)	85,2 (41,6)	124,3 (40,7)	121,9 (72,2)	177,4 (65,6)	166,9 (49,7)	306,3 (64,8)	276,9 (60,0)
2. engagements prêts APD (2/3)	118,7 (51,4)	126,0 (52,7)	119,8 (58,4)	181,3 (59,3)	46,9 (27,8)	93,1 (34,4)	169,2 (50,3)	166,5 (35,2)	184,5 (40,0)
3. engagements APD (3/4)	230,9 (80,0)	239,3 (43,0)	205,0 (57,9)	305,6 (71,3)	168,8 (41,3)	270,5 (56,2)	336,1 (74,6)	472,8 (52,7)	461,4 (43,5)
4. engagements ATSP	288,8 (100)	557,1 (100)	354,1 (100)	428,5 (100)	408,5 (100)	481,3 (100)	450,4 (100)	896,9 (100)	1059,7 (100)
5. prêts bruts APD (5/6)	108,0 (50,9)	132,7 (58,0)	57,0 (38,6)	97,7 (48,3)	71,7 (40,4)	94,9 (38,6)	99,0 (41,0)	133,5 (42,7)	137,4 (28,6)
6. APD brute (6/8)	212,3 (60,7)	228,6 (74,2)	147,7 (66,9)	202,1 (65,8)	177,6 (58,1)	245,9 (60,2)	241,2 (57,1)	312,9 (64,9)	480,4 (66,0)
7. AASP bruts (7/8)	137,7 (39,3)	79,4 (25,8)	73,2 (33,1)	105,1 (34,2)	128,1 (41,9)	162,4 (39,8)	181,4 (42,9)	169,0 (35,1)	247,8 (34,0)
8. ATSP bruts	350,0 (100)	308,0 (100)	220,9 (100)	307,2 (100)	305,7 (100)	408,3 (100)	422,6 (100)	481,9 (100)	728,2 (100)
9. dons (coop. techn.) (9/10)	76,6 (73,4)	62,8 (65,5)	59,3 (65,4)	64,7 (62,0)	59,5 (56,2)	91,7 (60,7)	92,6 (65,1)	118,0 (65,8)	106,7 (31,1)
10. dons (total) (10/12)	104,3 (52,0)	95,9 (45,2)	90,7 (70,4)	104,4 (56,0)	105,9 (66,4)	151,0 (67,2)	142,2 (66,9)	179,4 (63,1)	343,0 (73,1)
11. prêts nets APD (11/12)	96,1 (48,0)	116,5 (54,8)	38,2 (29,6)	82,1 (44,0)	53,6 (33,6)	73,8 (32,8)	70,3 (33,1)	105,1 (36,9)	126,1 (26,9)
12. APD nette (12/14)	200,4 (62,2)	212,4 (80,3)	128,9 (78,8)	186,5 (75,9)	159,5 (71,3)	224,8 (75,9)	212,5 (65,3)	284,5 (77,2)	469,1 (72,4)
13. AASP nets (13/14)	121,6 (37,8)	52,2 (19,7)	34,6 (21,2)	59,3 (24,1)	64,2 (28,7)	71,5 (24,1)	113,0 (34,7)	83,9 (22,8)	178,8 (27,6)
14. ATSP nets (14/16)	322,0 (57,3)	264,6 (59,2)	163,5 (45,1)	245,8 (88,9)	223,7 (96,5)	296,3 (127,7)	325,6 (104,9)	368,4 (80,1)	647,9 (101,5)
15. Apports nets du secteur privé (15/16)	240,3 (42,7)	182,6 (40,8)	198,8 (54,9)	30,6 (11,1)	8,1 (3,5)	-64,3 (-27,7)	-15,2 (-4,9)	91,7 (19,9)	-9,7 (-1,5)
16. Recettes totales nettes	562,3 (100)	447,2 (100)	362,3 (100)	276,4 (100)	231,8 (100)	232,0 (100)	310,4 (100)	460,1 (100)	638,2 (100)
3/PIB (%)	2,7	3,1	2,6	3,8	1,9	2,2	2,5	3,8	4,2
4/PIB (%)	3,4	7,2	4,5	5,4	4,7	4,0	3,4	7,2	9,7
12/PIB (%)	2,4	2,7	1,6	2,3	1,8	1,9	1,6	2,3	4,3
14/PIB (%)	3,8	3,4	2,1	3,1	2,6	2,5	2,5	3,0	5,9
16/PIB (%)	6,7	5,8	4,6	3,5	2,7	1,9	2,4	3,7	5,8

(Source : OCDE, Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des PED)

APD = aide publique au développement

AASP = autres apports du secteur public

ATPS = apports totaux du secteur public

De 1981 à 1983, les AASP nets ont baissé de 121,6 millions \$ (33,0 milliards F CFA) à 34,6 (13,2) mais ils ont ensuite augmenté, atteignant 178,8 millions \$ (57,0 milliards F CFA) en 1989. Il existe une différence importante entre les AASP nets et bruts qui s'explique par les importants remboursements de capital liés à ce type de prêt et auxquels le Cameroun ne peut échapper (dettes à l'égard d'organismes multilatéraux, par exemple la Banque Mondiale); certaines années les versements nets ne représentent que la moitié ou même moins des versements bruts (1983, 1985, 1986 et 1988). Selon les années les AASP nets représentent 20 à 38% des ATSP nets et le plus souvent 20 à 29%.

L'APD nette a diminué de 1982 (212,4 millions \$; 69,8 milliards F CFA; 2,7% du PIB) à 1985 (159,5; 71,7; 1,8%), au moins en dollars, puis elle a augmenté, surtout en 1989 et 1990 (475 millions \$; 129,3 milliards F CFA; 3,9%). Finalement, de 1980 à 1990, les recettes nettes d'APD de toute provenance ont connu une variation annuelle moyenne de 6% en dollars courants et de 1,3% en termes réels (à prix et taux de change constants). Selon les années l'APD nette représente de 87 à 94% de l'APD brute sauf en 1989 où elle atteint 98%. En moyenne l'APD nette représente environ les 3/4 des ATSP nets. L'APD nette par habitant est passée quant à elle de 19,5 \$ en 1987 à 40,6 en 1989.

Les modes de financement de l'APD sont de deux types : les dons (ou subventions) qui sont des aides non remboursables (ou éventuellement remboursables en monnaie locale) et les prêts (ou crédits à plus d'un an à conditions favorables, cf. ci-dessus la définition de l'APD) qui sont des aides remboursables en monnaies convertibles ou en nature. La part des dons dans l'APD nette a plutôt tendance à augmenter, passant de 52% en 1981 à 73% en 1989, alors qu'inversement celle des prêts nets APD baisse de 48% à 27%. De 1981 à 1983 les dons sont à la baisse de 104,3 millions \$ (28,3 milliards F CFA) à 90,7 (34,6), tout au moins en dollars; ensuite ils augmentent et atteignent 343 millions de \$ (109,4 milliards F CFA) en 1989; en particulier la croissance entre 1988 et 1989 a été de 91%. Les prêts nets APD quant à eux ont baissé irrégulièrement de 1981 (96,1 millions \$, 26,1 milliards F CFA) à 1985 (53,6; 24,1); ils ont ensuite augmenté et ont atteint en 1989 126,1 millions \$ (40,2 milliards F CFA). Les prêts nets APD représentaient en 1981 89% des prêts bruts APD; ce rapport n'était plus que de 71% en 1987 mais il est remonté à 91,8% en 1989.

Outre les versements que nous venons de présenter, on trouvera également dans le tableau 20.1. le montant des engagements. Ainsi, les engagements totaux du secteur public (ATSP), après avoir évolué d'une manière irrégulière entre 350 et 550 millions \$ (82-87), ont ensuite fortement augmenté : 897 millions \$ (267 milliards F CFA; 7,2% du PIB) en 1988 et 1060 (338; 9,7%) en 1989. La baisse en F CFA entre 1985 (183,5 milliards F CFA) et 1987 (135,4) s'explique par les difficultés économiques et financières du Cameroun depuis 1985 qui l'ont empêché de réunir les contreparties financières nécessaires à la mise en place des prêts (conditionnalité des prêts). Dans le cadre de l'aide accordée pour la réalisation du programme d'ajustement structurel, des bailleurs de fonds acceptent désormais dans certains cas, pour résoudre ce problème, de participer au financement de la contrepartie nationale de certaines aides projets. Depuis 1982 les engagements au niveau des ATSP dépassent les versements bruts, mais de moins en moins puisqu'on passe de +81% (1982) à + 6,6% en 1987; toutefois on constate un retournement de tendance en 1988 (+86%) et 1989 (+45,5%).

Les engagements d'APD sont passés de 230,9 millions \$ (62,7 milliards F CFA; 2,7% du PIB) en 1981 à 461,4 (147,2; 4,2%) en 1989. La part des engagements d'APD dans les engagements correspondant aux ATSP se situe le plus souvent entre 40 et 60%. Les engagements d'APD sont généralement supérieurs (de 5 à 50% selon les cas) aux versements bruts d'APD. Dans les engagements d'APD la part des dons a baissé de 49% à 41% de 1981 à 1984; après une forte remontée en 1985 (72%) elle a à nouveau baissé (1989 : 60%). La part des prêts suit bien évidemment une évolution inverse. En valeur absolue les dons progressent irrégulièrement de 112,2 millions \$ (30,5 milliards F CFA) en 1981 à 277 (88,3) en 1989. En matière de dons, les engagements dépassent généralement les versements de 15 à 19%; toutefois en 1988 et 1989, on a respectivement +70% et -19%. Les engagements de prêts APD sont passés de 118,7 millions \$ (32,3 milliards F CFA) en 1981 à 184,5 (58,9) en 1989; la forte chute en 1985 et 1986 est beaucoup plus sensible en dollars (46,9 et 93,1 millions \$) qu'en F CFA (21,1 et 32,0 milliards F CFA) du fait du taux de change élevé de l'époque. Le rapport entre engagements et versements bruts de prêts APD varie beaucoup et d'une manière erratique d'une année à l'autre, entre +110% (1983) et -34% (1985). Prêts et dons confondus l'élément de libéralité des engagements d'APD est très élevé puisque, selon les années, il se situe entre 74 et 86% (source OCDE) :

1981 :	79,7 %	1986 :	86,3 %
1982 :	74,8 %	1987 :	74,1 %
1983 :	81,4 %	1988 :	81,1 %
1984 :	78,0 %	1989 :	83,9 %
1985 :	85,7 %		

Les problèmes liés à l'aide tels qu'on peut les rencontrer au Cameroun ne sont pas spécifiques à ce pays. On trouve les mêmes dans d'autres pays en développement. Il s'agit tout d'abord de la capacité d'absorption de l'aide : cette capacité est limitée, le rythme des engagements et des paiements de l'aide projet est inférieur à ce qu'il pourrait être, il y a une certaine sous-utilisation des possibilités d'aide offertes; ceci s'explique par l'état des capacités productives du pays et par les structures de décision qui prévalent; la diminution de l'aide projet au profit de l'aide programme présente entre autres l'avantage d'un déblocage beaucoup plus rapide des fonds disponibles; même si ce n'était pas le but premier recherché on peut considérer que cette conséquence est positive. Le second problème est celui des effets de l'aide, que ce soit aux secteurs directement productifs ou non : les investissements sont-ils judicieusement choisis et ont-ils un effet d'entraînement sur l'économie ? Enfin il ne faut pas oublier que l'APD est à l'origine d'une partie de la dette (cf. chapitre 19., paragraphe 1.1.), ce qui implique qu'elle soit économiquement productive (cf. ci-dessus) et que l'élément don augmente; cela semble être actuellement le cas.

2. Utilisation des fonds

L'aide fournie par les bailleurs de fonds est orientée vers différents secteurs et utilisée en conséquence par les autorités camerounaises. Le tableau 20.2. fournit la ventilation sectorielle des engagements de financement public du développement (FPD), c'est-à-dire les ATSP exception faite des apports ayant trait au commerce international. L'OCDE relève 14 secteurs d'intervention sur la période 1986-89; parmi ceux-ci il convient en particulier d'en mentionner sept qui selon les années représentent 81 à 93% des engagements de FPD :

**20.2. Ventilation sectorielle des
engagements de FPD
(%)**

Secteurs	86	87	88	89
Education	13	1	2	3
Santé		1	4	1
Infrastructures et services sociaux	3	12	8	18
Distribution d'eau et assainissement	6		4	2
Energie	15	1	8	2
Télécommunications		4	5	
Transports	3	49	2	6
Agriculture	11	9	28	14
Industries manufacturières	3	1		1
Commerce, banque, tourisme	1		1	1
Coopération technique	29	21	23	10
Destination plurisectorielle			5	1
Aide aux programmes	14		10	36
Réaménagements de la dette				6
TOTAL (arrondi)	100	100	100	100

(Source : OCDE, Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des PED)

FPD = financement public du développement
PED = pays en développement

- L'augmentation de l'aide aux programmes, c'est-à-dire les contributions non affectées préalablement à un secteur et l'aide à l'ajustement structurel également non affectée; la part de ce type d'aide passe de 14 à 36% (importance des concours financiers mobilisés en 1989 pour la mise en place du PAS).
- La part consacrée aux infrastructures et services sociaux augmente aussi, passant de 3 à 18%; il s'agit de la construction de logements, du développement communautaire et des équipements collectifs.
- La part de l'agriculture reste assez stable (entre 9 et 14%) avec toutefois une pointe à 28% en 1988.
- La coopération technique diminue en valeur relative; elle passe de 29 à 10%; elle concerne l'apport de ressources humaines ou des actions ciblées sur des ressources humaines (enseignement, formation, conseils).
- La part consacrée à l'énergie (production et distribution) diminue aussi, passant de 15% à 2%.
- L'éducation (infrastructures, services, investissements) baisse également de 13 à 3%.
- Enfin le secteur du transport (matériel et infrastructures) n'a reçu une aide relative importante qu'en 1987 (49%).

Il est possible qu'à l'avenir les réaménagements de la dette prennent de l'importance (pour la première fois en 1989, avec 6%).

Cette ventilation sectorielle montre bien que la part de l'aide projet a fortement chuté en 1989 (de 90 à 58%) au profit de l'aide programme (structurelle, budgétaire, aide aux importations, PAS) et du réaménagement de la dette. Cette ventilation amène également à se poser des questions sur l'orientation de l'aide dans un pays où il y a tant à faire en matière d'infrastructures de transports et de communications (1 200 km du nord au sud et 700 km d'est en ouest au sud du Cameroun) et d'amélioration du niveau de formation; la faible part de l'aide aux transports (sauf en 1987) et la réduction de la part de l'aide dans le domaine de l'éducation et de la coopération technique paraissent en effet inquiétantes.

A partir des chiffres fournis par la Représentation au Cameroun du PNUD, il est possible de distinguer dans l'aide reçue ce qui relève de l'apport en capital (apports financiers, sous forme de crédits, de subventions et d'immobilisations corporelles) et ce qui relève de l'assistance (ou coopération) technique. On a ainsi :

Versements (%)	1986	1987
Apport en capital	64,5	58,7
Assistance technique	35,5	41,3

Il convient d'ajouter à ces deux catégories l'aide en produits alimentaires. Toutefois celle-ci est très peu importante au Cameroun (1,1% du total en 1986).

Dans les statistiques de l'OCDE (cf. tableau 20.1.) il est précisé, pour les dons, ce qui relève de la coopération technique, sachant que celle-ci est essentiellement fournie sous forme de dons. Il s'agit ici de la coopération technique pure (cf. ci-dessus ce qu'on entend par ce terme) et non de celle qui est associée à un projet d'équipement. Généralement 60 à 65% des dons relèvent de la coopération technique; toutefois on a 73% en 1981, 56% en 1985 et seulement 31% en 1989. La part des dons de coopération technique dans les ATSP nets varie selon les années entre 24 et 36%, sauf en 1989 où elle descend à 16,5%.

Les données du PNUD permettent de préciser la part correspondante à l'assistance technique dans chaque secteur d'intervention (versements 1987) :

1	politique et planification économiques	30,3%
2	ressources naturelles	100,0
3	agriculture, forêts, pêches	35,7
4	industrie	73,8
5	transports et communications	13,5
6	commerce extérieur et finance internationale	2,0
7	population	83,9
8	infrastructures et équipements	3,9
9	santé	95,9
10	éducation	92,0
11	aide humanitaire	100,0
12	affaires sociales et droits de l'homme	100,0
13	culture	46,4
14	science et technologie	100,0
	TOTAL	41,3

Le complément à 100 correspond aux apports en capital qui concernent surtout les secteurs 1,3,5,6,8 et 13.

La part des prêts dans le total de l'aide affectée à chaque secteur peut également être précisée à partir des données recueillies par la Délégation de la CEE (cumul des engagements 1985-1989) :

1	énergie et ressources naturelles	79,2
3	agriculture et développement rural	91,2%
2	industrie et télécommunication	60,8
4	infrastructures transports	89,5
5	éducation, formation, études	13,9
6	santé et infrastructures sociales	35,9
7	P.A.S.	91,2
8	divers	12,9
	TOTAL	69,5

Le complément à 100 correspond aux dons qui concernent surtout les secteurs 5, 6, 8 et dans une certaine mesure le 3 (40%). On peut par ailleurs considérer que les quatre premiers secteurs (1 à 4) de cette nomenclature sont les secteurs productifs, par opposition en particulier aux secteurs 5 et 6 qui ne le sont pas directement. Les secteurs productifs bénéficient surtout de prêts et les autres de dons; ils absorbent 61% du total de l'aide.

3. Origine des fonds

L'aide publique au Cameroun provient de source soit multilatérale, soit bilatérale. La répartition (OCDE) des principaux agrégats cumulée par période de trois ans est la suivante :

baillleurs de fonds millions de \$ et (%)	Engagements APD			Versements APD nette			Versements ATSP nets		
	81-83	84-86	87-89	81-83	84-86	87-89	81-83	84-86	87-89
Multilatéral	152,7 (22,6)	96,7 (13,0)	366,2 (28,8)	151,2 (27,9)	99,3 (17,4)	249,3 (25,8)	224,9 (30,0)	266,0 (34,7)	443,3 (33,0)
Bilatéral	522,6 (77,4)	648,3 (87,0)	904,2 (71,2)	390,5 (72,1)	471,5 (82,6)	716,8 (74,2)	525,3 (70,0)	499,9 (65,3)	898,6 (67,0)
TOTAL	675,1 (100)	745,0 (100)	1270,4 (100)	541,7 (100)	570,8 (100)	966,1 (100)	750,2 (100)	765,9 (10)	1341,9 (100)

En dollars on constate au total une augmentation dans tous les cas. Elle est particulièrement forte si on compare la période 1987-89 à la période précédente (1984-86) : entre 69 et 75% selon les agrégats. En F CFA la croissance est beaucoup moins forte compte tenu de la forte baisse du dollar (-26%). En ce qui concerne les ressources d'origine multilatérales on constate une baisse en dollars sur la période 1984-86 par rapport à la période précédente en ce qui concerne les engagements d'APD et les versements d'APD nette ; en F CFA cette baisse (-34 à -37%) est partiellement compensée par la hausse du dollar (+26%). Au niveau bilatéral c'est au contraire les versements d'ATSP nets qui baissent en 1984-86 (-4,8%), ce qui est largement surcompensé par la hausse du dollar. Si on compare la fin de la décennie au début de celle-ci, la part du multilatéral par rapport au bilatéral augmente sauf pour les versements d'APD nette. Ainsi en fin de période la part de l'APD multilatérale est de 26 (versements nets) à 29% (engagements) tandis que la part des ATSP nets multilatéraux est de 1/3, compte tenu de l'importance dans ce cas des AASP; l'origine des autres ressources est bilatérale.

Le tableau 20.3. présente pour les mêmes périodes et les mêmes agrégats le détail des apports de ressources par bailleur de fonds. En dehors des engagements d'APD en 1984-86 les ressources en dollars fournies par la CEE augmentent d'une période à l'autre. Pour la période 1987-89 on a, en millions d'écus : engagements d'APD 839, versements APD nette, 658 et ATSP nets 760. Dans le total des ressources reçues par le Cameroun la part de la CEE augmente (de 9 à 13 points selon les agrégats de 1981-83, à 1987-89); en fin de décennie elle se situe pour l'APD à 76 (engagements) et 78% (versements nets) mais la part des versements des ATSP nets n'est que de 65% à cause de l'importance des AASP nets multilatéraux hors CEE (Banque Mondiale, BAD et FAD). Le multilatéral de la Communauté Européenne (FED, BEL, CCE) augmente fortement surtout en 87-89 tant en valeur absolue (versements de l'ordre de 175 millions d'écus; engagements d'APD, 239 millions d'écus soit des taux de croissance de 300 à 500%) qu'en valeur relative (APD : 21% soit +12 à 14 points ; ATSP : 16% soit +9 points). Désormais il représente les 3/4 (engagements) ou plus (versements) de l'APD multilatérale reçue par le Cameroun; cependant au niveau des versements des ATSP nets il ne représente que moins de la moitié (47%); ces parts sont en hausse.

Le bilatéral communautaire est beaucoup plus important que le multilatéral; même si sa part dans l'APD diminue (engagements 1987-89 54%, -4 points; versements nets 58%, -1 point) et celle dans les versements des ATSP nets stagne (49%) son importance pour les ressources du Cameroun demeure primordiale. En dollars la hausse est importante, entre +74 et +79% (87-89/81-83) ; en F CFA elle l'est moins compte tenu d'une baisse du cours du dollar de 6,4%. Les pays de la Communauté fournissent actuellement environ les 3/4 des ressources bilatérales du Cameroun et cette part est en hausse sauf pour les versements APD nette (de 1987 à 1989). Dans ce groupe de pays (sept auxquels il conviendrait d'ajouter l'Espagne, cf. paragraphe 1.) plusieurs se détachent nettement. Tout d'abord l'Allemagne dont le montant des ressources fournies (engagements APD 1987-89 181,7 millions \$) croît (+100%, versements APD +237%, ATSP +344%) et dont la part augmente (engagements 14%, +1 point; versements 12%, +6-7 points). Ensuite la France qui est le premier bailleur de fonds du Cameroun (343 millions \$ d'engagements d'APD en 1987-89) et dont le montant des ressources fournies augmente (+40,5%; +27,5%; +13,1%) même si sa part diminue (27,29 et 23% soit -9, -12 et -13 points). Enfin l'Italie qui, partie d'un niveau très bas (moins de 1%, voire même négatif), représentait 6 à 8% de l'aide reçue par le Cameroun en 1987-89 ; à noter cependant que pour ce pays les versements nets des AASP sont négatifs.

La part des ressources dont l'origine se situe hors de la CEE diminue (de 33 à 24%, de 35 à 22 et de 44 à 35) alors même que les valeurs en dollars augmentent (+40%, +12%, +41%). La part du multilatéral hors CEE diminue; elle se situe en 1987-89 à 7,5 et 17% (APD : engagements et versements nets; versements ATSP nets); dans le premier et le dernier agrégat les valeurs en dollars augmentent (+4,5%, +31,8%) alors que les versements APD nette connaissent une chute brutale (-55%); actuellement l'essentiel (plus des 3/4) de ces ressources multilatérales est composé par les AASP et non par l'APD au sens strict (cf. sa définition au paragraphe 1.) en particulier à cause de la très forte réduction des crédits de l'AID. Les principales sources multilatérales sont ici la BIRD (131,2 millions \$, 9,8% en 1987-89) et la BAD ainsi que le FAD (48,3,3,6%) dont les apports de ressources augmentent.

20.3. Engagements d'APD, APD nette et ATSP nets par bailleur de fonds

Mio US \$ et (%)

Bailleur de fonds	Engagements APD			Versements APD nette			Versements ATSP nets		
	81-83	84-86	87-89	81-83	84-86	87-89	81-83	84-86	87-89
CEE	453,7 (67,2)	396,0 (53,2)	961,2 (75,7)	352,0 (65,0)	383,3 (67,2)	753,3 (78,0)	416,1 (55,5)	476,3 (62,2)	870,4 (84,9)
Multilatéral (CCE, FED, BEI)	84,3 (9,5)	31,5 (4,2)	274,0 (21,6)	31,9 (5,9)	45,4 (8,2)	195,8 (20,3)	47,2 (6,3)	75,9 (9,9)	209,1 (15,6)
Bilatéral	369,4 (57,7)	364,5 (49,0)	687,2 (54,1)	320,1 (59,1)	336,9 (59,0)	557,5 (57,7)	368,9 (49,2)	400,4 (52,3)	661,3 (49,3)
Belgique	24,1 (3,6)	20,2 (2,7)	23,4 (1,9)	20,1 (3,7)	20,5 (3,6)	27,8 (2,9)	20,1 (2,7)	21,4 (2,8)	30,5 (2,3)
Danemark	7,2 (1,1)	31,5 (4,3)		7,2 (1,3)	29,9 (5,2)	0,2 (e)	9,9 (1,3)	36,9 (4,8)	23,4 (1,8)
Allemagne	90,6 (13,4)	51,3 (6,9)	181,7 (14,3)	36,2 (6,7)	45,6 (8,0)	122,0 (12,6)	37,3 (5,0)	87,0 (11,4)	165,5 (12,3)
France	244,1 (36,2)	217,6 (29,2)	343,0 (27,0)	222,4 (41,1)	191,8 (33,6)	283,6 (29,4)	271,0 (36,2)	202,3 (26,4)	306,4 (22,8)
Italie	3,7 (0,5)	31,4 (4,2)	80,2 (6,3)	2,4 (0,4)	24,8 (4,4)	76,7 (7,9)	-1,5 (-0,2)	22,4 (2,9)	76,5 (5,7)
Pays-Bas	16,9 (2,5)	9,0 (1,2)	40,6 (3,2)	15,0 (2,8)	9,8 (1,7)	35,2 (3,7)	15,1 (2,0)	9,3 (1,2)	35,2 (2,6)
Royaume-Uni	2,8 (0,4)	3,2 (0,5)	18,2 (1,4)	16,6 (3,1)	14,4 (2,5)	11,9 (1,2)	16,7 (2,2)	21,2 (2,8)	23,9 (1,8)
AUTRES	221,4 (32,8)	349,0 (46,8)	309,2 (24,3)	189,7 (35,0)	187,5 (32,8)	212,8 (22,0)	334,1 (44,5)	289,6 (37,8)	471,5 (35,1)
Multilatéral	88,2 (13,1)	85,2 (8,7)	92,2 (7,2)	119,3 (22,0)	52,9 (9,2)	55,5 (5,5)	177,7 (23,7)	190,1 (24,8)	234,2 (17,4)
dont : BIRD				9,2 (1,7)	3,7 (0,6)		65,4 (8,7)	111,8 (14,6)	131,2 (9,8)
AID	9,5 (1,4)			70,7 (13,1)	12,7 (2,2)	5,7 (0,6)	70,7 (9,4)	12,7 (1,7)	5,7 (0,4)
PNUD				16,0 (3,0)	12,1 (2,1)	16,6 (1,7)	16,0 (2,1)	12,1 (1,6)	16,6 (1,2)
UNHCR				15,4 (2,8)	4,6 (0,8)	5,6 (0,6)	15,4 (2,1)	4,6 (0,6)	5,6 (0,4)
PAN				5,0 (0,9)	8,3 (1,5)	7,0 (0,7)	5,0 (0,7)	8,3 (1,1)	7,0 (0,5)
FIDA	14,4 (2,1)		29,0 (2,3)	0,4 (0,1)	6,5 (1,1)	8,7 (0,9)	0,4 (0,1)	6,5 (0,8)	8,7 (0,6)
BAD, FAD	16,1 (2,4)	23,4 (3,1)	23,6 (1,9)			2,1 (0,2)	0,2 (e)	30,1 (3,9)	48,3 (3,6)
Bilatéral	133,2 (19,7)	263,8 (38,1)	217,0 (17,1)	70,4 (13,0)	134,6 (23,6)	159,3 (16,5)	156,4 (20,8)	99,5 (13,0)	237,3 (17,7)
dont : Canada	35,8 (5,3)	136,2 (18,3)	57,9 (4,6)	36,3 (6,7)	52,0 (9,1)	59,8 (6,2)	92,2 (12,3)	31,4 (4,1)	157,8 (11,8)
USA	46,0 (6,8)	83,1 (11,2)	90,0 (7,1)	34,0 (6,3)	43,0 (7,5)	71,0 (7,3)	64,0 (8,5)	29,0 (3,8)	51,0 (3,8)
Suisse	14,7 (2,2)	15,4 (2,1)	13,0 (1,0)	6,2 (1,1)	17,2 (3,0)	16,0 (1,7)	6,2 (0,8)	17,2 (2,2)	16,0 (1,2)
Japon	1,6 (0,2)	22,7 (3,0)	48,3 (3,8)	1,5 (0,3)	8,1 (1,4)	15,6 (1,6)	1,5 (0,2)	8,1 (1,1)	15,6 (1,2)
TOTAL	675,2 (100)	744,9 (100)	1270,3 (100)	541,7 (100)	570,8 (100)	966,1 (100)	750,1 (100)	765,8 (100)	1341,9 (100)
CEE : X multilatéral	42,2	32,6	74,8	21,1	46,7	78,5	21,0	28,5	47,2
X bilatéral	74,5	56,2	76,0	82,0	71,5	77,8	70,2	80,1	73,6

(Source : OCDE, Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des PED)

APD = aide publique au développement
ATSP = apports totaux du secteur public
PED = pays en développement

NB : en dehors des arrondis il y a également des valeurs nettes négatives.

La part du bilatéral hors CEE diminue sauf pour les versements APD nets pour lesquels elle augmente. Cette part est actuellement (1987-89) de l'ordre de 17%. Les ressources en dollars concernées augmentent (+63%, +126%, +52%). Ce groupe concerne surtout deux pays. Tout d'abord le Canada dont la part diminue mais dont les valeurs concernées augmentent (1987-89 : 4,6, 6,2 et 11,8%). Ensuite les USA ; leur part et leur valeur augmentent au niveau de l'APD mais c'est l'inverse en ce qui concerne les versements des ATSP nets; ceci est dû au fait qu'à partir de 84-86 les versements des AASP nets sont devenus négatifs (parts des agrégats en 1987-89 : 7,1, 7,3 et 3,8%).

A partir de données fournies par le Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire (DCET) il est possible pour certaines années budgétaires de préciser les monnaies d'engagement de prêts (donc de remboursement) dans le domaine de la coopération financière multi- et bilatérale.

Monnaies (%)	88/89	90/91
écu (multilatéral CEE)	15,3	
FB	6,0	
DM	2,1	27,4
FF	44,7	52,5
lire	4,0	
FH	2,1	
S-T (bilatéral CEE)	58,9	79,9
TOTAL (CEE)	74,2	79,9
DTS	1,8	
UC (FAD)	0,6	
S-T (multilatéral hors CEE)	2,4	
\$ CAN		4,2
\$ US	23,1	15,9
DI	0,3	
S-T (bilatéral hors CEE)	23,4	20,1
TOTAL (hors CEE)	25,8	20,1
TOTAL GENERAL	100,0	100,0

Les emprunts sont contractés dans les 3/4 ou les 4/5 des cas en monnaies de la Communauté Européenne. On notera en particulier l'importance du franc français et, selon les années, du mark allemand et de l'écu. Hors CEE la principale monnaie concernée est le dollar des Etats-Unis d'Amérique. Il convient de souligner que certains prêts sont libellés dans des monnaies autres que celles des bailleurs de fonds concernés.

Les données du Ministère du Plan permettent également de préciser, dans les engagements de prêts bilatéraux, ce qui provient des gouvernements et ce qui a pour origine les banques :

origine (%)	88/89	90/91
gouvernements	65,6	99,4
banques	34,4	0,6
Total	100,0	100,0

Si la part gouvernements/banques est d'environ 2/3, 1/3 en 1988/89, les prêts bancaires ont presque complètement disparus en 1990/91 si on en croit le Ministère du Plan.

A partir des données recueillies par la Délégation de la CEE, on a pu répartir le cumul des engagements de 1985 à 1989 par bailleur de fonds en distinguant selon qu'il s'agit de dons ou de prêts. Cette répartition figure dans le tableau 20.4. en valeur relative par rapport au total général et à celui de chaque source de financement. D'après ces données, en ce qui concerne les dons, la part de la CEE est de 56% dont 14% pour le multilatéral (FED et CCE) et 42% pour le bilatéral, la France à elle seule fournissant 23,6% des dons; pour les autres bailleurs de fonds (44%) l'essentiel est bilatéral (40%) à savoir surtout les USA (22,4%) et le Canada (14,5%) ; au total, pour les dons, le bilatéral est prépondérant (82%). En ce qui concerne les prêts la part de la CEE est de 40% dont 9,6% pour le multilatéral (FED et CCE : 8,4%) et 30,5% pour le bilatéral, la France assurant à elle seule 18% des prêts; pour les autres bailleurs de fonds (60%), contrairement aux dons, l'essentiel ici est multilatéral (56%) et concerne la Banque Mondiale (40,6%) et la BAD (15,5%) ; au total les 2/3 des prêts proviennent de sources multilatérales et 1/3 de sources bilatérales.

Les ressources fournies par la CEE sont pour 38% des dons et 62% des prêts; il y a de ce point de vue peu de différence dans la CEE entre le multilatéral et le bilatéral; les ressources du FED et de la CCE sont à 43% des dons et celles de la BEI à 100% des prêts; parmi les pays de la CEE la répartition dons/prêts est la suivante : la presque totalité en prêts pour l'Espagne, 30/70 pour l'Allemagne et les Pays-Bas, 36/64 pour la France, presque moitié-moitié pour l'Italie et 69/31 pour la Belgique et le Royaume-Uni (l'inverse du cas de l'Allemagne et des Pays-Bas). Pour les bailleurs de fonds hors CEE les 3/4 des ressources fournies le sont sous forme de prêts ; ici le multilatéral accorde presque exclusivement des prêts (BIRD, BAD) mis à part les Nations-Unies (dons); à l'opposé le bilatéral fournit essentiellement des dons (82%) : exclusivement pour le Canada, à plus de 80% pour les USA, moitié pour la Suisse mais, à l'opposé, à moins de 20% pour la Chine. Finalement au total 70% des ressources fournies au Cameroun le sont sous forme de prêts et 30% sous forme de dons; pour l'ensemble du multilatéral il s'agit, pour l'essentiel, de prêts (89%) alors que pour le bilatéral la répartition est à peu près égale entre dons et prêts.

Une autre manière de préciser la répartition dons/prêts est de voir quel est l'élément de libéralité des engagements d'APD (et non plus comme ci-dessus des ATSP) pour chaque bailleur de fonds. L'élément de libéralité synthétise à la fois l'importance relative des dons dans le total de l'APD et l'importance de l'élément don que comportent les prêts d'APD. Il apparaît ainsi (cf. tableau 20.5.) que, sur la période 1986-1989, l'APD multilatérale est plus "généreuse" (93,8 à 99,8%) que l'APD bilatérale (69,0 à 85,2%) et que celle de la CEE (73,4 à 80,9%) comporte moins de libéralités que l'APD de l'ensemble des donateurs (74,1 à 86,3%). En général ceux qui donnent le moins le font d'une manière plus libérale que ceux qui donnent le plus; il y a là un choix qui est fait entre aider plus ou donner plus les bailleurs de fonds estimant ne pouvoir faire les deux. Les pays qui ont plutôt opté pour une politique de don sont la Belgique, l'Irlande, le Royaume-Uni ainsi que le Canada, les USA, la Suisse et le Japon. Ceux qui ont une politique variable selon les années sont l'Italie et les Pays-Bas. Enfin l'Allemagne et la France qui sont les deux plus importants fournisseurs d'APD allient systématiquement dons et prêts.

**20.4. Engagements des dons et prêts par bailleur de fonds
de 1985 à 1989**

bailleur de fonds	% / TOTAL		% / Bailleur de fonds	
	dons	prêts	dons	prêts
CEE	56,2	40,1	38,1	61,9
<u>Multilatéral</u>	<u>14,4</u>	<u>9,6</u>	<u>39,6</u>	<u>80,4</u>
FED, CCE	14,4	8,4	42,8	57,2
BEI		1,2		100,0
<u>Bilatéral</u>	<u>41,8</u>	<u>30,5</u>	<u>37,6</u>	<u>62,4</u>
Belgique	3,7	0,7	68,8	31,2
Allemagne	6,1	6,4	29,6	70,4
Espagne	0,1	0,8	4,4	95,6
France	23,6	18,1	36,4	63,6
Italie	5,3	2,7	46,7	53,3
Pays-Bas	1,5	1,5	30,9	69,1
Royaume-Uni	1,5	0,3	68,2	31,8
AUTRES	43,8	59,9	24,3	75,7
<u>Multilatéral</u>	<u>4,0</u>	<u>56,1</u>	<u>3,1</u>	<u>96,9</u>
dont : BIRD		40,6		100,0
BAD	0,2	15,5	0,6	99,4
NU, PNUD	3,6		100,0	
<u>Bilatéral</u>	<u>39,8</u>	<u>3,8</u>	<u>82,2</u>	<u>17,8</u>
dont : Canada	14,5		100,0	
USA	22,4	2,1	82,5	17,5
Suisse	1,4	0,6	50,8	49,2
Chine (RP)	0,5	1,0	19,2	80,8
TOTAL	100,0	100,0	30,5	69,5
Multilatéral	18,4	65,7	10,9	89,1
Bilatéral	81,6	34,3	51,2	48,8

(Source : Délégation de la CCE en République du Cameroun, L'aide publique extérieure accordée au Cameroun)

**20.5. Élément de libéralité des engagements d'APD
par bailleur de fonds
(%)**

bailleur de fonds	1986	1987	1988	1989
CEE (bi- et multilatéral)	80,9	73,4	78,5	79,4
Belgique	93,7	100,0	100,0	100,0
Danemark	74,5			
Allemagne	82,3	56,7	71,2	73,8
France	73,8	80,5	55,0	58,5
Irlande	100,0	100,0	100,0	
Italie	100,0	100,0	73,1	85,8
Pays-Bas	100,0	64,0	67,9	100,0
Royaume-Uni	100,0	100,0	100,0	100,0
Canada	100,0	100,0	100,0	100,0
USA	91,2	97,0	100,0	100,0
Suisse	100,0	100,0	100,0	100,0
Japon	100,0	39,3	100,0	100,0
TOTAL	86,3	74,1	81,1	83,9
Multilatéral	93,8	94,8	99,8	98,6
Bilatéral	85,2	69,0	69,9	78,4

(Source : OCDE, Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des PED)

A partir du recensement, réalisé par la Délégation de la CCE, de tous les engagements 1985-1989 il est possible de ventiler par secteur (8) les ressources fournies par chaque bailleur de fonds (19). On trouvera dans le tableau 20.6. les données en valeurs relatives qui résultent de ce croisement. Elles permettent tout d'abord de préciser les principales sources de financement par secteur :

- Energie et ressources naturelles : ici les 2/3 des ressources sont bilatérales. La place de la CEE est prépondérante (presque 80%) surtout au niveau bilatéral (59%) avec en particulier l'Espagne (13%), la France (24%) et les Pays-Bas (16,8%). Au niveau multilatéral on remarque surtout la BEI (20%) et la BAD (13%).
- Industrie et télécommunications : dans ce secteur, avec 80% la France a une place prépondérante. L'ensemble des ressources bilatérales s'élèvent ici à 88,5%.
- Agriculture et développement rural : les apports multilatéraux s'élèvent dans ce secteur à 52,6%. Plus des 2/3 des ressources ont leur origine hors de la CEE, surtout en provenance de la Banque Mondiale (31,7%) et des USA (23,7%). La part de la France est de 16%.
- Infrastructures transports : les 2/3 des ressources ont une origine multilatérale et hors CEE (60%); il s'agit essentiellement de la Banque Mondiale (46%). Les pays de la CEE (31,5%) ici concernés sont surtout l'Allemagne (12,5%) et la France (10%).
- Education, formation, études : il s'agit à 89% de ressources bilatérales surtout en provenance de la CEE (56,3%) et en particulier de la France (40,6%). A noter également la part du Canada (21%).
- Santé et infrastructures sociales : là encore le bilatéral est prépondérant (87%). La part de la CEE est de 57% avec surtout la France (19,5%) et l'Italie (20,3%). Hors CEE on peut noter les apports des USA (14,8%) et de la Suisse (13%).
- Plus de la moitié des "divers" concerne le Canada (aide multisectorielle; 51,5%).
- L'appui au programme d'ajustement structurel (aide hors projet, non affecté) est surtout multilatéral (71,7%) et la part dont l'origine est hors CEE s'élève à 52%. Il s'agit pour l'essentiel de la Banque Mondiale (28,8%) et de la BAD (21,3%). Dans la CEE sont concernés surtout le FED et la CCE (stabex; 21,3%) ainsi que la France (17,3%)

Le tableau 20.6. permet également de préciser les secteurs de concentration des ressources par bailleur de fonds :

- Les ressources multilatérales sont surtout affectées aux transports (35%), au PAS (30,4%) et à l'agriculture (27,6%). Les apports bilatéraux vont pour l'essentiel à l'agriculture (26%), à l'éducation (20,8%) et aux transports (18%).
- Les ressources de la Communauté Européenne s'orientent en priorité vers les transports (24%), le PAS (23,3%), l'agriculture (18,6%) et l'éducation (14,2%). Hors CEE il s'agit surtout de l'agriculture (33,7%), des transports (29%) et du PAS (20,5%).
- Le multilatéral européen concerne essentiellement le PAS (stabex; 41,8%), l'agriculture (27,9%) et les transports (21,7%). Il s'agit du FED et de la CCE, la BEI n'étant intervenue que dans le domaine de l'énergie.

**20.6. Répartition des engagements par bailleur de fonds
et par secteur**

1985 - 1989 (%)

bailleur de fonds	énergie + ressources naturelles		industrie + télécommunications		agriculture développement rural		infrastructures transports		éducation formation études		santé infrastructures sociales		divers		PAS	
	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	%
CEE	<u>78,8</u>	<u>7,4</u>	<u>81,9</u>	<u>5,0</u>	<u>31,2</u>	<u>18,6</u>	<u>40,5</u>	<u>24,1</u>	<u>56,3</u>	<u>14,2</u>	<u>57,0</u>	<u>5,0</u>	<u>46,5</u>	<u>2,4</u>	<u>48,2</u>	<u>23,3</u>
<u>Multilatéral</u>	<u>19,8</u>	<u>7,6</u>	<u>0,3</u>	<u>0,1</u>	<u>11,5</u>	<u>27,9</u>	<u>9,0</u>	<u>21,7</u>			<u>1,2</u>	<u>0,4</u>	<u>2,6</u>	<u>0,5</u>	<u>21,3</u>	<u>41,8</u>
FED, CCE BEI	19,8	100	0,3	0,1	11,5	30,2	9,0	23,5			1,2	0,4	2,6	0,6	21,3	45,2
<u>Bilatéral</u>	<u>59,0</u>	<u>7,4</u>	<u>81,6</u>	<u>6,6</u>	<u>19,7</u>	<u>15,6</u>	<u>31,5</u>	<u>24,8</u>	<u>56,3</u>	<u>18,9</u>	<u>55,8</u>	<u>6,5</u>	<u>43,9</u>	<u>3,0</u>	<u>26,9</u>	<u>17,2</u>
Belgique					0,8	12,4	1,9	32,0	4,6	32,1	5,4	13,1	7,3	10,4		
Allemagne			1,2	0,5	2,5	10,9	12,5	53,1	6,1	11,0	10,0	6,3	8,1	3,0	4,4	15,2
Espagne	13,0	95,6							0,1	1,1	0,5	3,3				
France	24,0	5,1	80,4	11,1	16,2	22,0	10,1	13,7	40,6	23,4	19,5	3,9	14,3	1,7	17,3	19,1
Italie							5,7	43,9	0,1	0,5	20,3	23,1			5,2	32,5
Pays-Bas	16,8	47,4			0,2	3,9	1,3	22,4	0,6	4,2	0,1	0,3	14,2	21,8		
Royaume-Uni	5,2	31,8						4,2	68,2							
<u>AUTRES</u>	<u>21,2</u>	<u>1,6</u>	<u>18,1</u>	<u>0,9</u>	<u>68,8</u>	<u>33,7</u>	<u>59,5</u>	<u>29,0</u>	<u>43,7</u>	<u>9,0</u>	<u>43,0</u>	<u>3,1</u>	<u>53,5</u>	<u>2,2</u>	<u>51,8</u>	<u>20,5</u>
<u>Multilatéral</u>	<u>14,5</u>	<u>1,5</u>	<u>11,2</u>	<u>0,8</u>	<u>41,2</u>	<u>27,5</u>	<u>58,0</u>	<u>38,6</u>	<u>10,8</u>	<u>3,1</u>	<u>11,9</u>	<u>1,1</u>	<u>1,5</u>	<u>0,1</u>	<u>50,5</u>	<u>27,3</u>
dont : BIRD					31,7	30,3	45,8	43,4	10,3	4,2					28,8	22,1
BAD	13,2	5,2			7,9	19,5	11,4	28,2			11,9	4,3			21,3	42,8
NU, PNUD	1,3	4,8	11,2	27,8	1,3	32,1	0,8	19,5	0,5	4,7	€	€	1,5	3,3	0,4	7,8
<u>Bilatéral</u>	<u>6,7</u>	<u>1,9</u>	<u>6,9</u>	<u>1,3</u>	<u>27,6</u>	<u>50,3</u>	<u>1,5</u>	<u>2,8</u>	<u>32,9</u>	<u>25,3</u>	<u>31,1</u>	<u>8,3</u>	<u>52,0</u>	<u>8,1</u>	<u>1,3</u>	<u>2,0</u>
dont : Canada	2,8	2,7	6,9	4,3	1,0	5,8	0,9	5,8	20,9	53,7	0,8	0,7	51,5	27,0		
USA					23,7	77,1			9,0	12,3	14,8	7,1			1,3	3,5
Suisse					0,4	14,8	0,5	15,2	0,6	8,2	12,9	61,8				
Chine (RP)					2,5	80,8	0,1	5,0	0,1	1,7	2,6	12,5				
<u>Multilatéral</u>	<u>34,3</u>	<u>2,8</u>	<u>11,5</u>	<u>0,6</u>	<u>52,6</u>	<u>27,6</u>	<u>66,9</u>	<u>35,0</u>	<u>10,8</u>	<u>2,4</u>	<u>13,0</u>	<u>1,0</u>	<u>4,2</u>	<u>0,2</u>	<u>71,7</u>	<u>30,4</u>
<u>Bilatéral</u>	<u>65,7</u>	<u>5,7</u>	<u>88,5</u>	<u>5,0</u>	<u>47,4</u>	<u>26,1</u>	<u>33,1</u>	<u>18,2</u>	<u>89,2</u>	<u>20,8</u>	<u>87,0</u>	<u>7,0</u>	<u>95,8</u>	<u>4,6</u>	<u>28,3</u>	<u>12,6</u>

(Source : Délégation de La CCE en République du Cameroun, L'aide publique extérieure accordée au Cameroun)

- Le bilatéral européen concentre ses actions sur les transports (24,8%), l'éducation (19%), le PAS (17,2%) et l'agriculture (15,6%). Pour chacun des pays de la Communauté Européenne les priorités sont les suivantes :

pays CEE (%)	énergie	agricul.	transp.	éducat.	PAS
Belgique			32,0	32,1	
Allemagne			53,1		
Espagne	95,6				
France		22,0		23,4	19,1
Italie			43,9		32,5
Pays-Bas	47,4				
Royaume-Uni	31,8			68,2	

- Le multilatéral hors CEE affecte ses ressources en priorité aux transports (38,6%), à l'agriculture (27,5%) et au PAS (27,3%). Il s'agit pour la Banque Mondiale des transports (43,4%) et de l'agriculture (30,3%), pour la BAD du PAS (42,8%) et des transports (28,2%) et pour les Nations-Unies de l'agriculture (32%) et de l'industrie (27,8%).
- Les pays hors CEE affectent en priorité leurs ressources à l'agriculture (la moitié) et à l'éducation (le quart). Pour les principaux pays concernés les secteurs de concentration sont les suivants :

Pays hors CEE (%)	agriculture	éducation	santé
Canada		53,7	
USA	77,1		
Suisse			61,8
Chine (RP)	80,8		

4. Aide multilatérale de la Communauté Européenne

4.1. Historique

Le Cameroun bénéficie de l'aide communautaire depuis 1958 à travers le FED (cf. tableau 20.7.). Sur la période 1958-1989, l'aide a été répartie de la manière suivante :

	engagement	décaissement
	%	%
- Traité de Rome, 1 ^{er} FED, 1/1/58ss :	9,1	10,9
- Yaoundé I, 2 ^{ème} FED, 1/7/64ss :	9,6	11,5
- Yaoundé II, 3 ^{ème} FED, 1/1/71ss :	10,6	12,7
- Lomé I, 4 ^{ème} FED, 1/4/76ss :	12,9	14,6
- Lomé II, 5 ^{ème} FED, 1/1/81ss :	21,1	18,5
- Lomé III, 6 ^{ème} FED, 1/5/86ss :	36,7	31,8
TOTAL	100,0	100,0

Au total, 575 millions d'Ecus ont été engagés et 480 décaissés (83,5%). Dans le temps, les aides provenant des différents FED se superposent en partie, l'un pouvant commencer alors que les fonds des précédents ne sont pas encore totalement utilisés. La ventilation par année des engagements (1980-1990 : 421,9 millions d'Ecus) et des décaissements (1986-89 : 176 millions d'Ecus), quelque soit le FED d'origine, figure dans le tableau 20.8. La totalité des montants des programmes indicatifs (P.I.) des 4^{ème} et 5^{ème} FED a fini d'être engagée en 1988 et tous les projets des quatre premiers FED sont désormais clôturés. Fin 1989 74% de l'enveloppe globale du P.I. du 6^{ème} FED étaient engagés et 16,2% décaissés (22% des engagements) contre 3,15% un an auparavant. Les objectifs fixés n'ont pas été atteints en matière d'engagements et de décaissements compte tenu des problèmes de conception des programmes; les lenteurs administratives freinent les démarrages des programmes et des projets, ce qui ralentit les décaissements. Il était cependant prévu un taux d'engagement de 100% fin 1990 (cf. tableau 20.10.). La prise en compte en 1989 pour 20% du montant du P.I. d'actions entrant dans le programme d'ajustement structurel (P.A.S.) devrait permettre d'accélérer les décaissements.

Sur la période 1958-1989, la répartition par instrument des interventions du FED (cf. tableau 20.7.) est la suivante :

	engagement	décaissement
- Programme Indicatif :	64,4%	58,2%
- Stabex:	29,4%	35,1%
- bonification d'intérêt :	4,4%	4,6%
- capitaux à risques :	1,1%	1,3%
- aide d'urgence et non programmée :	0,7%	0,8%
TOTAL	100,0%	100,0%

Sur la dernière décennie la répartition est la suivante (cf. tableau 20.8.) :

	engagement 1980-90	engagement 1986-89	décaissement 1986-89
- projets	23,5%	25,0%	} 23,4%
- prêts spéciaux	13,1%	14,3%	
- stabex	52,2%	58,6%	76,6%
- autres instruments (assistance technique, coopération culturelle,...)	9,2%	2,1%	
TOTAL	100,0%	100,0%	100,0%

On constatera l'importance croissante prise par le Stabex, surtout au niveau des décaissements qui sont beaucoup plus rapides que pour l'aide projet mise en oeuvre dans le cadre du programme indicatif. Les prêts spéciaux ont une durée de 40 ans avec un différé d'amortissement de 10 ans et un intérêt de 1%.

20.7. Interventions du FED (1958-1989)

Mio ECU et %

FED	PI	stabex	bonification d'intérêt	capitaux à risques	aide d'urgence ou non prg.	TOTAL
1er FED	52,1					52,1
Engagement	52,1					52,1
Décaissement	52,1					52,1
E/PI (%)	100					100
D/E (%)	100					100
nb. projets	33					33
E/projet	1,6					1,6
2è FED	55,4					55,4
Engagement	55,4					55,4
Décaissement	55,4					55,4
E/PI (%)	100					100
D/E (%)	100					100
nb. projets	38					38
E/projet	1,5					1,5
3è FED	60,1					60,1
Engagement	60,1					60,1
Décaissement	60,1		0,5	0,5		61,1
E/PI (%)	100					100
D/E (%)	100					100
nb. projets	31		3	1		35
E/projet	1,9					1,9
4è FED	59,0					59,0
Engagement	59,0	4,1	4,1	4,7	2,3	74,2
Décaissement	54,7	4,1	4,1	4,7	2,3	69,9
E/PI (%)	100					100
D/E (%)	92,7	100	100	100	100	94,2
nb. projets	34	2	6	3	2	45
E/projet	1,7	2,1	0,7	1,6	1,2	1,7
5è FED	69,0					69,0
Engagement	68,9	29,6	20,9		1,6	121,0
Décaissement	40,7	29,0	17,6		1,6	88,9
E/PI (%)	99,9					99,9
D/E (%)	59,1	98,0	84,2		100	73,5
nb. projets	29	6	7		1	43
E/projet	2,4	4,9	3,0		1,6	2,4
6è FED	101,0					101,0
Engagement	74,9	135,1		1,0	0,2	211,2
Décaissement	16,4	135,1		1,0	0,1	152,6
E/PI (%)	74,2					74,2
D/E (%)	21,9	100		100	93,9	72,1
nb. projets	22	4			2	28
E/projet	3,4	33,8			0,1	3,4
TOTAL	396,6					396,6
Engagement	370,4	168,8	25,5	6,2	4,1	575,0
Décaissement	279,4	168,2	22,2	6,2	4,0	480,0
E/PI (%)	93,4					93,4
D/E (%)	75,4	99,6	87,1	100	97,6	83,5
nb. projets	187	12	16	4	5	214
E/projet	2,0	14,1	1,6	1,3	0,8	2,0

(Source : Délégation de la CCE, Coopération Cameroun - Communauté Européenne rapport annuel 1989).

- PI : programme indicatif

- en ce qui concerne le STABEX, il s'agit du nombre de versements et non du nombre de projets.

Sur la période 1986-1989 dans le cadre de Lomé III (6^{ème} FED) et du budget de la CCE la répartition des décisions de financement est la suivante (cf. pour la partie le tableau 20.7.) :

	Mio. Ecus	%
- aide programmée	74,9	34,5
- aide non programmée	136,3	62,7
Stabex	135,1	62,2
capitaux à risques	1,0	0,5
aide spéciale (aide d'urgence et aux réfugiés)	0,2	
- Total FED	211,2	97,2
- Aide sur le budget de la CCE	6,1	2,8
aide alimentaire	3,7	1,7
aide aux ONG	2,4	1,1
- Total de l'aide	217,3	100,0

Aux 74,9 millions d'Ecus de décision de financement (P.I.) correspondent 29,3 millions (39,1%) d'engagement et 16,4 (21,9%; 56,0%) de versement. A la même époque (fin 89), pour Lomé II on avait respectivement 62,4%, 59,1% et 94,7%. L'aide programmée de Lomé III ne représente qu'un peu plus du tiers du total de l'aide fournie, le reste provenant pour l'essentiel du Stabex ; le budget de la CCE n'intervient quant à lui que pour moins de 3%. En 1989-1990 le Cameroun a bénéficié au total de 5,4% de l'ensemble des versements bruts multilatéraux d'APD de la CEE.

Sur la période 1960-1989, la ventilation par secteur des interventions communautaires (cf. tableau 20.9.) est la suivante :

- Infrastructures de transport	28,9%
- secteur rural	21,5%
- projets "sociaux" (éducation, santé)	6,4%
- Stabex	13,8%
- BEI	27,5%
- autres	1,9%
TOTAL	100,0%

Le total correspond à 644 millions d'Ecus (225 milliards F CFA) qui ont permis de financer principalement 80 projets soit en moyenne 2,3 milliards F CFA par projet. L'aide projet est fortement concentrée (plus de la moitié) sur les infrastructures de transport et le domaine rural.

20.8. Interventions communautaires

1980 - 1990

(Mio ECU et %)

année/nature/secteur	engagements	décaissements
1980	5,5	
1981	12,5	
1982	29,6	
1983	24,1	
1984	19,7	
1985	7,9	
1986	15,2	14,4
1987	27,8	18,2
1988	129,6	52,4
1989	78,6	91,0
1990	71,4	
TOTAL 1980-90	421,9	
projets	23,5%	
prêts spéciaux	13,1%	
stabex	54,2%	
autres instruments	9,2%	
TOTAL 1986-90	322,6	
développement rural	14,8%	
transports et communications	17,4%	
aides spéciales et stabex	67,8%	
TOTAL 1986-89	251,2	176,0
projets	25,0%	} 23,4
prêts spéciaux	14,3%	}
stabex	58,6%	} 76,6%
autres instruments	2,1%	

(Source : CCE)

20.9. Interventions multilatérales de la CEE par secteur

(1960-1989)

Secteurs	Mio ECU	%	nombre de projets	moyenne par projet (Mio ECU)
Infrastructures	186,4	28,9	23	8,1
routes	(87,8)	(13,6)	(10)	8,8
ponts	(14,7)	(2,3)	(4)	3,7
chemin de fer	(73,9)	(11,5)	(7)	10,6
port et divers	(10,0)	(1,5)	(2)	5,0
Économie rurale	138,6	21,5	21	6,6
développement rural	(124,3)	(19,3)	(14)	8,9
environnement et forêts	(1,1)	(0,2)	(3)	0,4
agro-industrie	(13,2)	(2,0)	(4)	3,3
Projets sociaux	41,4	6,4	20	2,1
écoles et instituts supérieurs	(23,1)	(3,6)	(11)	2,1
formations	(7,9)	(1,2)	(4)	2,0
santé	(10,4)	(1,6)	(5)	2,1
Commerce et industrie	5,5	0,9	4	1,4
Assistance et études techniques	3,8	0,6		
Aide d'urgence	1,4	0,2		
STABEX	89,1	13,8		
ONG	1,4	0,2		
BEI	176,8	27,5		
sur ressources propres	(145,6)	(22,6)	11	13,2
bonification d'intérêt et capitaux à risques	(31,2)	(4,9)		
TOTAL	644,4	100,0	79	6,6

(Source : CCE, Le Cameroun et La Communauté Européenne, juil. 1989, p.23)

Le total correspond à 225 Mrd F CFA et la moyenne à 2,3 Mrd F CFA/projet.

20.10. Mise en oeuvre du programme indicatif aménagé de Lomé III (6^e FED)

(Mio ECU et %)

Secteurs de concentration	engagements fin 89	engagements fin 90 (provisoire)	nb de projets	moyenne /projet	PI
développement rural	28,8 (38,4)	46,3 (45,9)	6	7,7	46,5 (46)
infrastructures (transports et sociales)	30,7 (41,1)	30,7 (30,5)	1	30,7	34,3 (34)
programme sectoriel d'importation (engrais)	15,0 (20,0)	15,0 (14,8)			15,2 (15)
programme d'ajustement structurel	0,4 (0,5)	8,8 (8,8)			5,0 (5)
TOTAL	74,9 (100,0)	100,8 (100,0)			101 (100)
Taux d'engagement (%)	74	100			
subventions					71 (70)
prêts spéciaux					30 (30)

(Source : Délégation de la CCE, Coopération Cameroun - Communauté Européenne rapport annuel 1989)
N.B. : Le projet de transport a bénéficié également de 27,3 Mio ECU sur les 4^e et 5^e FED.

20.11. Mise en oeuvre du programme indicatif régional (Afrique Centrale) de Lomé III (6^e FED)

(Mio ECU et %)

Secteurs	engagements fin 89	engagements fin 90 (provisoire)	nb de projets	moyenne /projet	PI
de concentration	10,7 (53,5)	71,7 (88,5)	14	5,1	76,5 (85)
transports et communications	8,4 (42,2)	43,4 (53,6)	9	4,8	49,5 (55)
protection de l'environnement et pêche	2,3 (11,3)	28,3 (34,9)	5	5,7	27,0 (30)
hors concentration	9,3 (46,5)	9,3 (11,5)	8	1,2	13,5 (15)
coopération commerciale (forum industriel)	3,2 (16,0)	3,2 (4,0)	2	1,6	
coopération culturelle	0,2 (1,0)	0,2 (0,2)	3	0,07	
Formation	5,9 (29,5)	5,9 (7,3)	3	2,0	
TOTAL	20,0 (100)	81,0 (100)	22	3,7	90 (100)
Taux d'engagement (%)	22,2	90,0			
subventions					79 (87,8)
prêts spéciaux					11 (12,2)

(Source : Délégation de la CCE, Coopération Cameroun - Communauté Européenne rapport annuel 1989)
N.B. : y compris dans un projet formation 5 Mio ECU fournis par la BEI sur ressources propres.

Pour les engagements correspondants à la période 1986-1990 (322,6 millions d'Ecus), la ventilation est la suivante (cf. tableau 20.8.) :

- Transports et communications	17,4%
- Développement rural	14,8%
- Stabex et aides spéciales	67,8%
TOTAL	100,0%

La mise en oeuvre du P.I. aménagé de Lomé III (6^{ème} FED) met en lumière, au niveau des engagements fin 1989, les secteurs de concentration suivants (cf. tableau 20.10.) :

	engagements	objectifs
- Infrastructures (de transport et sociales)	41,1%	34%
- Développement rural	38,4%	46%
- Programme sectoriel (ou spécial) d'importation d'engrais (PSI ou PSIE)	20,0%	15%
- PAS	0,5%	5%
TOTAL	100,0%	100%

Si la part des infrastructures est supérieure à celle consacrée au développement rural (programmes intégrés), cependant le PSIE, qui est partie intégrante du PAS, concerne lui aussi l'agriculture camerounaise (développement de la consommation d'intrants). Aux 15 millions d'Ecus d'engagés (7,7 de payés) pour le PSIE au titre du PI il convient en outre d'ajouter 7 millions financés sur les transferts du stabex. Au total le financement du PI doit se faire à 70% par des subventions et à 30% par des prêts spéciaux.

Le Cameroun bénéficie en outre de la mise en oeuvre du PI régional Afrique Centrale de Lomé III (cf. tableau 20.11.) d'une enveloppe de 90 millions d'Ecus (79 de subventions et 11 de prêts spéciaux). La ventilation sectorielle des engagements à la fin de l'année 1989 (20 millions d'Ecus soit un taux d'engagement de 22%) était la suivante :

	engagements	objectifs
- secteurs de concentration	53,5%	85%
* Transports et communi- cations régionaux	42,2%	55%
* Environnement : agricul- ture, forêt, pêche	11,3%	30%
- secteurs hors concentration	46,5%	15%
* Promotion industrielle et commerciale	16,0%	
* Coopération culturelle	1,0%	
* Formation	29,5%	
TOTAL	100,0%	100%

Un taux d'engagement de 90% était prévu pour la fin 1990, la différence par rapport à 1989 devant se faire exclusivement au profit des secteurs de concentration.

On a noté plus haut l'importance croissante des transferts du stabex. Ceux-ci se sont élevés de 1986 à 1990 à 198,5 millions d'Ecus. Ces versements sont réalisés au titre des pertes de recettes sur le café et le cacao. La gestion de ces transferts est régie par une convention ad hoc gouvernement camerounais Délégation de la CCE qui prévoit l'accord des deux parties pour toute utilisation des fonds. Les ressources du stabex sont actuellement affectées, en appui au programme de réforme des filières agricoles prévu dans le cadre du PAS, au plan de financement des crédits de campagne. Ainsi les 26 milliards F CFA mis à la disposition du Cameroun en septembre 1989 au titre de l'année 1988 ont été affectés au crédit de campagne du coton (6 milliards, 23%) ainsi que du café et du cacao (20 milliards, 77%).

En dehors des ressources gérées par la CCE (FED et Budget), d'autres ressources des conventions successives sont gérées par la Banque Européenne d'Investissement (BEI; cf. tableau 20.12.). Sur la période 1960-1989 (tableau 20.9.) les prêts de la BEI se sont élevés à 176,8 millions d'Ecus soit 27,5% de l'ensemble des interventions multilatérales de la CEE. La répartition par convention a été la suivante :

- Yaoundé I	14,8%
- Yaoundé II	8,7%
- Lomé I	21,6%
- Lomé II	54,9%
TOTAL	100,0%

La progression, on peut le constater, a été très forte au niveau de Lomé II.

On a la ventilation suivante par type de prêt :

- prêt sur ressources propres	83,4%
- prêt spécial	13,4%
- prêt conditionnel sur capitaux à risques	3,2%
TOTAL	100,0%

Les prêts de la BEI sont réalisés pour l'essentiel sur ressources propres. Ils bénéficient d'une bonification d'intérêt et en général d'un différé d'amortissement. Leur durée varie selon les caractéristiques de chaque projet. Le programme indicatif des prêts au titre de Lomé III est de 80 millions d'Ecus. Cependant, fin 1989, aucun financement n'avait encore pu être réalisé à l'exception d'un prêt de 6,4 millions d'Ecus accordé en février 1988 à la BDEAC pour financer des investissements rentables dans les secteurs industriel, minier et touristique. Ce déficit d'engagement peut être rapproché des difficultés rencontrées par le Cameroun pour rembourser les prêts antérieurs (cf. chapitre 19. paragraphe 3. et tableau 19.2.).

20.12. Prêts de la BEI (1965-1985)

Mio ECU et (%)

Types de prêts	Cv. de Yaoundé I (65-70)			Cv. de Yaoundé II (71-73)			Cv. de Lomé I (76-83)			Cv. de Lomé II (81-85)		
	valeur	nb de projets	moyenne /projet	valeur	nb de projets	moyenne /projet	valeur	nb de projets	moyenne /projet	valeur	nb de projets	moyenne /projet
- Prêt sur ressources propres	11,3 (43,8)	6	1,9	5,9 (38,5)	3	2,0	32,6 (86,7)	6	5,4	95,7 (100)	7	13,7
- Prêt spécial	14,5 (56,2)	4	3,6	8,9 (58,2)	1	8,9						
- Prêt conditionnel sur capitaux à risques				0,5 (3,3)	1	0,5	5,0 (13,3)	3	1,7			
TOTAL	25,8 (100)	10	2,6	15,3 (100)	5	3,1	37,6 (100)	9	4,2	95,7 (100)	7	13,7

(Source : Délégation de la CCE, Coopération Cameroun - Communauté Européenne rapport annuel 1989)

N.B. : Convention de Lomé III (PI de 80 Mio ECU), fin 1989 :

prêt sur ressources propres : 5,7

prêt conditionnel sur capitaux à risques : 0,7

6,4 Mio Ecu

20.4.2 Coopération en matière statistique : l'ISSEA

La Communauté Européenne, à travers le fond Européen de Développement (FED) apporte un soutien important à l'Institut Sous-Régional de Statistique et d'Economie Appliquée (ISSEA) à YAOUNDE et ceci, depuis sa création en 1961.

Le soutien consiste, en outre la construction des locaux à l'école, l'assistance technique et pédagogique, fourniture de matériel et l'attribution de bourses.

Depuis 1985/86, l'appui s'effectue dans le cadre du projet d'assistance des Communautés Européennes au programme de Formation de statistique pour l'Afrique ; en parallèle au programme (PTSA) des Nations Unies suivi et effectué par la Commission Economique pour l'Afrique (CEA) à Addis Abeba.

La Communauté Européenne s'appuie, pour l'exécution de son volet de son programme de coopération statistique, sur un réseau d'institutions en Europe et en Afrique ("Réseau CESD"), dont l'ISSEA, de par l'importance de ses activités en Afrique francophone et de par ses rapports naturels avec le CESD-Paris (Centre Européen de Formation des Statisticiens Economistes des Pays en Voie de Développement à Paris, de la formation des Ingénieurs des travaux statistiques et des ingénieurs statisticiens économistes (ISE) jusqu'à son transfert dans les écoles africaines et chargés de la coordination des activités des écoles en Afrique francophone) fait partie intégrale.

C'est à ce titre que la Communauté Européenne prévoit de continuer son appui à ce maillon important de réseau CESD.

L'ISSEA se voit aujourd'hui avec des résultats tout à fait satisfaisants, après avoir formé, entre 1961 et 1990, 1 729 statisticiens (dont plus ou moins 50 % Agents Techniques, plus ou moins 35 % Adjointes Techniques, plus ou moins 15 % ITS) en provenance de 15 pays d'Afrique subsaharienne (1/3) et de pays de l'UDEAC (2/3), confrontés, comme d'autres écoles d'ailleurs, à de sérieux problèmes de viabilité financière, dû à son statut international au sein de l'UDEAC (financement du budget de l'école à travers des contributions égalitaires des pays).

Des changements au niveau statutaire de l'institut semblent être la condition sine qua non pour sa survie.

Finalement, fin 1989, la coopération multilatérale CEE-Cameroun se présentait de la manière suivante :

- Les secteurs de la coopération dans le cadre des conventions :

- * Participation au PAS : études, appui, DSA et PSIE.
- * Développement rural : six actions en cours et quatre en préparation.
- * Transports et communications : trois actions en cours auxquelles il convient d'ajouter l'intervention en matière de sécurité aérienne.
- * Coopération culturelle en cours au niveau national et régional.
- * Coopération (promotion) commerciale.
- * Coopération industrielle : financement des troisième et quatrième forums industriels CEE-Afrique Centrale (PI régional) et de quinze interventions du CDI (BEI et FED régional).

- La coopération hors convention :

* Campagne de lutte contre la peste bovine : deux opérations pour un montant total de 2,3 millions d'Ecus.

* Programme de lutte contre le Sida : 1,18 million d'Ecus sur trois ans.

* Programme de recherche dans le domaine de la science et de la technique au service du

développement (STD) : dans le cadre de STD 2 (1987-1991) qui concerne la médecine et la santé ainsi que l'agronomie tropicale treize contrats intéressent le Cameroun pour un montant de 1,2 million d'Ecus dont 0,9 versé dans le pays lui-même.

* Programme écologie dans les PVD (CCE) : deux actions en 1989 pour un montant de 0,24 million d'Ecus.

* Cofinancements CEE/ONG européennes : quinze ont été réalisés en 1989 pour un montant de 0,7 million d'Ecus, soit 47,3% du coût total qui s'élève à 1,5 million, la différence étant prise en charge par les ONG concernées.

20.4.3 Le nouveau cadre de coopération : la Convention de Lomé IV.

La Convention de Lomé IV a été signée le 15 décembre 1989. La date d'entrée en vigueur est fonction du calendrier de ratification par les Etats concernés. Elle a été conclue pour une durée de dix ans et non plus de cinq comme c'était le cas pour les précédentes. Cependant le protocole financier ne s'applique qu'au cinq premières années. Le montant de l'aide a été augmenté de 40% en valeur nominale et de 20% en termes réels.

Les prêts spéciaux ont cédé la place aux aides non remboursables. Dans ces conditions 92% de l'aide du 7^{ème} FED seront non remboursables contre 70% dans le 6^{ème} FED. Le reste est constitué de prêts en capitaux à risques (8%).

Les principes de base d'attribution de l'aide sont : la concentration sur un nombre limité de secteurs, la précision sur les mesures et les actions nécessaires, enfin la coordination avec les autres bailleurs de fonds.

L'aide programmée représentera 65% de l'aide totale du FED. Elle est basée sur un programme indicatif d'aide communautaire dont les secteurs de concentration sont :

- Le développement rural (priorité).

- La coopération technique.

- Le soutien des projets de développement des infrastructures locales (micro-réalisations...).

- Les programmes d'appui à l'ajustement structurel par l'apport d'une assistance technique pour leur mise en oeuvre et par le soutien à l'importation : programmes sectoriels d'importation (PSI) et programmes généraux d'importation (PGI) sur des périodes de huit à douze mois.

- L'encouragement aux investissements privés : promotion, financement et appui des investissements.

L'aide non programmée comprend :

- Le Stabex, qui existe depuis Lomé I. Le montant qui lui est affecté a augmenté de 69% entre Lomé I et II et de 108% entre Lomé II et III. Cette fois ci, entre Lomé III et IV, il augmente de 62%.
- L'aide d'urgence.
- Les capitaux à risques, gérés par la BEI.
- Les bonifications d'intérêt, pour les prêts consentis par la BEI sur ses ressources propres.
- On peut ajouter ici les cofinancements avec les ONG et l'aide alimentaire qui sont financés sur le budget de la CCE.

La BEI quant à elle intervient dans les domaines suivants : industrie, mines, tourisme, énergie et infrastructures (transports, télécommunications). Avec Lomé IV ses ressources augmentent de 37,5% et ses prêts sont accordés à des conditions plus avantageuses : les bonifications d'intérêt accordées par le FED passent de 3 à 4% et les taux d'intérêt supportés par les emprunteurs diminuent de 5-8% à 3-6%. Les capitaux à risques sont soit des prises de participation minoritaires et temporaires, soit des concours en quasi-capital (prêts à 3%).

20.5 PRINCIPALES AIDES (HORS INTERVENTIONS COMMUNAUTAIRES)

20.5.1 Allemagne.

De 1960 à 1991 l'Allemagne a fourni au Cameroun 945,9 millions DM d'aide. 84,5% ont été affectés à la coopération financière et 15,5% à la coopération technique (personnel et matériel). Les moyens consacrés à la coopération financière ont été mis à disposition, outre quelques dons, essentiellement sous forme de crédits assortis d'un taux de 0,75%, d'une durée de 40 ans et d'un différé d'amortissement de 10 ans. Des aides en marchandises ont également été fournies pour favoriser la restructuration économique. La poursuite de l'aide allemande est actuellement conditionnée par le remboursement des arriérés accumulés au titre de la dette extérieure camerounaise à l'égard de ce pays (cf. chapitre 19. paragraphe 3. et tableau 19.2.).

20.5.2 France.

Même si la part de la France est en diminution ce pays est encore pour le Cameroun le premier fournisseur d'aide ; 1,8% du total des versements bruts français d'APD en 1989-1990 a été consacré au Cameroun. La France contribue substantiellement à la restructuration de l'économie camerounaise dans le cadre du PAS et rembourse pour partie les fournisseurs français qui pâtissent des arriérés de paiement camerounais (cf. chapitre 19.). Les dons sont assurés par le Ministère français de la Coopération et du Développement sous forme de dépenses de personnel, de concours financiers, de subventions, de bourses (d'étude, de stage et de recherche) et d'investissements (par l'intermédiaire du Fonds d'Aide et de Coopération-FAC) ; une grande part de cette aide est consacrée à l'éducation et à la formation. Les prêts sont réalisés par la Caisse Centrale de Coopération Economique (CCCE) ; il s'agit soit d'investissements sectoriels, soit de participations à la mise en oeuvre du PAS.

20.5.3 USA

L'aide américaine est réalisée à travers l'USAID qui est présent au Cameroun depuis 1961. C'est à partir des années 1975-1978 que cette aide a gagné en importance. Depuis 1987 toute l'assistance de l'USAID se fait sous forme de subventions. Celles-ci concernent tant des dépenses d'équipement que de fonctionnement et l'aide peut être accordée aussi bien dans des projets que hors projets (restructuration économique dans le cadre du PAS). Actuellement les objectifs poursuivis sont d'une part le développement d'un secteur privé de marché apte à la croissance, d'autre part et logiquement la réduction de l'emprise de l'Etat sur l'économie et l'accroissement de son efficacité économique. Dans le cadre de cette logique l'USAID cherche à privatiser les activités des projets. Les secteurs d'intervention sont les suivants :

- Agriculture : amélioration de la production par des réformes de politique (commercialisation, élimination des subventions, coordination...), par la recherche et par la formation (quatre projets).
- Education et ressources humaines (quatre projets).
- Santé et population : mise en place d'un programme national de soins de santé primaires (sept projets).
- Secteur privé : développement de l'économie de marché, privatisation, libéralisation, élimination des fonds de stabilisation, crédit. Parmi les quatre projets ici concernés deux doivent être soulignés : le programme de réforme du sous-secteur des engrais [en collaboration avec la CEE (PI et Stabex), cf. 4.1.] qui se propose de créer un marché privatisé d'importation, de distribution et de financement des engrais qui soit compétitif, durable et non subventionné; la mise en place de zones franches industrielles (cf. chapitre 17. paragraphe 4.1. et chapitre 18.) qui a été retardée compte tenu des problèmes politiques du Cameroun en 1991.

20.5.4 Banque Mondiale.

La BIRD a accordé au Cameroun en juillet 1989 un prêt d'ajustement structurel d'un montant de 150 millions de \$. Les deux premières tranches, d'un montant chacune de 50 millions, ont été libérées, la seconde début 1991. Le déblocage de la troisième tranche (50 millions) était lié au niveau des recettes budgétaires; sa mise en place, envisagée pour fin 1991, était en cours de négociation en septembre 1991 ; elle devait être affectée au Ministère des Finances en soutien au budget de l'Etat.

21 PLANIFICATION DU DEVELOPPEMENT

De l'indépendance au milieu des années 80, la planification du développement du Cameroun a eu lieu dans le cadre de plans quinquennaux successifs conçus par le Ministère du Plan et du Développement régional (Ministry of the Plan and Regional Development) et confirmés par les organes constitutionnels les plus importants. Pendant leur durée de validité, les plans quinquennaux ont été adaptés aux modifications des situations économiques concernées.

Le premier plan quinquennal (1961-66) couvrait une enveloppe financière de 100 Mrd F CFA. Pendant le deuxième plan quinquennal (1966-71), les dépenses se sont élevées à un total de 174,5 Mrd F CFA. La participation financière du gouvernement était de 42 Mrd F CFA, les entreprises para-étatiques y ont contribué à concurrence de 55 Mrd F CFA, cependant que les 77,5 Mrd F CFA manquants étaient fournis par l'économie privée.

Le troisième plan quinquennal (1971-72/1975-76) prévoyait des investissements de 280 Mrd F CFA, cependant que les besoins effectifs en moyens financiers n'étaient que de 250 Mrd F CFA. La planification globale prévoyait une croissance annuelle de 3,5 % du produit intérieur brut à prix constant.

Le quatrième plan quinquennal (1976-81) était destiné à imposer durablement une percée du développement économique. Ce plan prévoyait des investissements totaux de 725,2 Mrd F CFA dont plus des deux tiers auraient dû être fournis par les pouvoirs publics. L'accent était mis sur l'extension des infrastructures, la diversification de la production à l'exportation, ainsi que l'augmentation du degré d'auto-provisionnement en produits alimentaires. Compte tenu de l'extension prévue de la gamme de produits agricoles à l'exportation, une augmentation de la production devait avoir lieu en particulier en ce qui concerne le café, le cacao et les bois tropicaux.

Le cinquième plan de développement pour la période de 1981-86 couvrait des investissements totaux s'élevant à 2 300 Mrd F CFA (en prix de 1979-80). Le secteur public devait fournir près de 60 % des moyens, cependant que les investisseurs privés devaient en fournir, eux, 40 %. Ce plan prévoyait, comme secteur clé, l'agriculture ainsi que les transports et la circulation auxquels devaient être affectés, pour chacun des secteurs, plus de 20 % de la totalité des moyens prévus. En pratique, il a cependant été constaté une orientation plus marquée vers les branches de production de l'économie secondaire, orientation se faisant aux dépens de l'agriculture.

Après la fin du cinquième plan de développement, le Président Biya a mis en exergue les succès les plus importants, qui étaient les suivants: une croissance économique élevée de 7,5 % p.a. en moyenne, ou de plus de 4 % per capita pendant la période du plan, la construction de 900 km de nouvelles routes, la modernisation et l'extension du port de Douala, la réalisation d'études concernant la construction des ports profonds de Grand Batanga et de Cap Limboh ainsi que la mise en place d'un service téléphonique national.

Le sixième plan de développement (1986-87/1990-91) prévoyait tout d'abord la poursuite d'une croissance économique élevée sur une base légèrement inférieure à celle du plan précédent (6,7 % p.a.). L'enveloppe totale des investissements a été fixée à 7 380 Mio F CFA (dont 42 % provenant des pouvoirs publics). Il était prévu que le secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche reçoive 26 % des moyens prévus. Les objectifs principaux de ce plan comprenaient l'assurance de l'auto-provisionnement en produits alimentaires, la production renforcée de produits d'exportation agricole, l'extension de la production industrielle basée sur les matières premières nationales ainsi que la création d'un système uniforme de possibilités de transport, système destiné à promouvoir les échanges et un développement régional équilibré. L'amélioration de l'infrastructure sociale y revêtait, en outre, une importance marquée.

Le développement économique effectif a dépassé le sixième plan de développement pour ce qui est de sa réalisation (cf. chapitre 6). Du fait des phénomènes de récession toujours plus prononcés après 1987 (diminution de l'extraction de pétrole, crise des économies du café et du cacao), les objectifs du sixième plan quinquennal s'avèrent irréalisables. Bien que ce plan n'ait jamais été officiellement supprimé, il a été, dans la réalité, remplacé par un programme d'adaptation structurelle dans le cadre duquel étaient prévus des Programmes d'investissements adaptés quadriennaux (Rolling Public Investment Programmes). Du fait de la crise économique toujours plus profonde, le Fonds Monétaire International/FMI a octroyé, en septembre 1988, un accord de confirmation de 18 mois. L'octroi d'une facilité de financement de compensation a en outre fait que le FMI a octroyé un total de 115,9 Mio de DTS au Cameroun.

L'adoption d'un programme d'ajustement structurel de la Banque Mondiale a eu lieu en mai 1989, et, en juillet 1989, un Crédit d'Ajustement Structurel (Structural Adjustment Loan/SAL) de 150 Mio US \$, payable en trois tranches de 50 Mio US \$ chacune, a été octroyé. La deuxième tranche de 50 Mio US \$ a été payée avec retard en avril 1991. Le paiement de la troisième tranche présuppose de la part du gouvernement la prise de mesures de politique économique claires, comme par exemple le renforcement des suppressions d'emploi dans le secteur étatique, la mise en oeuvre de mesures efficaces de lutte contre la corruption ainsi que la fermeture d'entreprises publiques et semi-publiques non rentables. En plus de la Banque Mondiale et du FMI, la Banque Africaine de Développement/BAD assiste le programme d'ajustement structurel par un crédit d'un montant de 125 Mio US \$.

En vue d'atténuer les conséquences sociales des réformes économiques sévères, un programme social d'ajustement structurel (Projet Dimensions Sociales de l'Ajustement/DSA) est mis en oeuvre sur la base d'une enveloppe de 85 Mio US \$ (cf. chapitre 13). Au total, 150 entreprises publiques et para-publiques doivent, dans le cadre du programme d'ajustement structurel économique, être soit fermées, soit privatisées, soit soumises à une restructuration. Les seuls coûts d'assainissement des entreprises publiques sont évalués à environ 320 Mrd F CFA et comprennent, outre des paiements en capitaux directs, des paiements compensatoires pour les personnels licenciés ainsi que des crédits.

Comme ceci a été évoqué précédemment, le sixième plan de développement a été transformé, dans la pratique, en programmes d'investissement quadriennaux ajustés. Le programme d'investissement quadriennal pour la période de 1990-91 à 1993-94 prévoit des dépenses globales de 630 Mrd F CFA. L'accent y est mis sur les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, du transport et de la circulation ainsi que sur le secteur énergétique.

Les objectifs du programme d'ajustement structurel pour les trois à cinq ans à venir peuvent être esquissés de la manière suivante:

- relance de la croissance économique;
- diminution de l'interventionnisme et des activités économiques de l'Etat;
- stimulation de l'activité de l'économie privée;
- et réorientation des prestations de services étatiques vers une augmentation de la productivité économique et une amélioration des relations sociales.

De manière générale, on peut constater que le programme d'ajustement structurel avance moins rapidement que cela n'était prévu à l'origine. C'est pour ce motif que le FMI a dénoncé sa coopération avec le gouvernement en juin 1990. Les tensions sont cependant retombées fin 1991 et le FMI a laissé entrevoir la possibilité de la conclusion d'un deuxième accord de confirmation. Il attend, en préalable à cet accord, des mesures plus marquées de limitation du déficit budgétaire ainsi qu'un assainissement accéléré des entreprises étatiques. Un nouvel accord avec le FMI est très urgent en tant que préalable à un accord de rééchelonnement des dettes publiques avec le Club de Paris.

Malgré les insuffisances évoquées ci-dessus, il est possible de déceler quelques progrès. Le gouvernement a depuis indiqué une série d'entreprises à privatiser. En outre, une refonte et une simplification des lois-cadres économiques de l'Etat ont été mises en oeuvre. Celles-ci prévoient entre autres l'élimination des restrictions à l'importation, la suppression de la majeure partie des licences à l'importation ainsi que la levée des contrôles étatiques des prix.

REFERENCES

- ABECOR (1991)
ABECOR Country Report. Cameroon and Gabon. London (Barclays bank).
- Ambassade de France - Sv. d'Expansion Economique (1980)
Note sur les intérêts étrangers dans l'industrie camerounaise. Yaoundé (Ambassade de France).
- Ambassade de France - Sv. d'Expansion Economique (1982)
Note sur les investissements français et étrangers au Cameroun. Yaoundé (Ambassade de France).
- Ambassade de France - Sv. d'Expansion Economique (1985)
Les investissements français et étrangers au Cameroun. Bulletin d'Informations Economiques, No. 2, März 1985. Yaoundé (Ambassade de France).
- Ambassade de France - Sv. d'Expansion Economique (1987)
Les investissements français au Cameroun. Yaoundé (Ambassade de France).
- Ambassade de France - Sv. d'Expansion Economique (1988)
Evolution récente des investissements français au Cameroun. Yaoundé (Ambassade de France).
- Ambassade de France - Sv. d'Expansion Economique (1989)
Les investissements français au Cameroun. Yaoundé (Ambassade de France).
- Banque des Etats de l'Afrique Centrale/BEAC (1989 - 1991)
Etudes et Statistiques, Nos. 158-183.
- Blanckmeister, B. (1990)
Zwischen Hoffnung und Resignation - Zur Lage der Grundschule in den ländlichen Regionen Nordkameruns. In : Afrika Spectrum, Jg. 25, Nr. 1, 77-92.
- Bundesstelle für Außenhandelsinformation (BfAI) (1990)
Wirtschaftsentwicklung : Kamerun Wirtschaftsentwicklung 1989/90. Eschborn (Vereinigte Wirtschaftsdienste GmbH).
- Bundesstelle für Außenhandelsinformation (BfAI) (1991)
Wirtschaftslage : Kamerun zur Jahresmitte 1991. Eschborn (Vereinigte Wirtschaftsdienste GmbH).
- Bundesstelle für Außenhandelsinformation (BfAI) (1992)
Kamerun : Wirtschaftsdaten aktuell. April 1992. Eschborn (Vereinigte Wirtschaftsdienste GmbH).

- Bundesstelle für Außenhandelsinformation (BfAI) (1992)
Geschäftspartner Kamerun. Köln/Berlin (Bfai).
- Bundesstelle für Außenhandelsinformation (BfAI) / Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (GZT) (1986)
Kooperationsführer Kamerun. Köln (Bfai)
- Cameroun Analyses (1991)
La dette publique camerounaise. In : Cameroun Analyses, No. 3,3-4.
- Claude, D. (1988)
Production and Commercialisation of Rice in Cameroon : The Semry Project. In : Campbell, B.K. / Loxley, J. (Eds.) : Structural Adjustment in Africa. London (Macmillan), 202-233.
- Cogneau, D. / Roubaud, F. (1991)
Rapport de Mission 9 juillet - 18 juillet. Yaoundé - Cameroun. Paris (DIAL).
- Commission des Communautés Européennes (1989)
Le Cameroun et la Communauté Européenne. Bruxelles (CCE).
- Commission des Communautés Européennes (1991)
De Lomé III à Lomé IV. Bilan de l'aide des Conventions de Lomé à la fin 1989. Développement - Europe Information. Bruxelles (CCE).
- Courcelle, M. (1990)
Le secteur privé au Cameroun. Paris, Club du Sahel (OCDE - CILSS).
- Criaud, J. (o.J.)
Géographie du Cameroun.
- Délégation de la CCE au Cameroun (1987)
Note d'informations générales. Yaoundé (Délégation de la CCE).
- Délégation de la CCE au Cameroun (1988)
Aperçu de l'aide publique extérieure accordée au Cameroun de 1985 à 1987. Yaoundé (Délégation de la CCE).
- Délégation de la CCE au Cameroun (1990)
l'Aide publique extérieure accordée au Cameroun en 1988 et 1989. Yaoundé (Délégation de la CCE).
- Délégation de la CCE au Cameroun (1990)
Coopération Cameroun - Communauté Européenne. Rapport annuel 1989. Yaoundé (Délégation de la CCE).

- Développement des Investigations sur Ajustement à Long Terme (1991)
Cameroun. Evolution Economique Rétrospective et Perspective
Macroéconomiques à l'horizon de 1995. Paris (DIAL).
- Essomba, P. (1991)
Cameroun - Les Problèmes de l'Enseignement. In : Marchés Tropicaux et
Méditerranéens, Vol. 47, No. 2364, 562-564.
- Europa publications (Ed.) (1991)
Africa South of the Sahara 1992. Cameroon. 21th Edition. London (Europa
Publications), 298,320.
- Folkam, J;-F. (1991)
Le régime juridique des zones franches industrielles au Cameroun. In : Etudes et
Statistiques (BEAC), No. 181, April 1991, 80-86.
- Hillebrand, E./ Mehler, A. (1991)
Die ökonomische soziale und politische Krise Kameruns. Strukturelle und
aktuelle Aspekte. Ebenhausen (Stiftung Wissenschaft und Politik/SWP).
- International Monetary Fund (1986)
Cameroon - Recent Economic Development. Washington, D.C. (IMF).
- International Monetary Fund (1990)
Cameroon - Recent Economic Development. Statistical Annex. Washington,
D.C. (IMF)
- J.A.E. (Ed.) (1991)
Les cahiers Economiques de J.A.E. : Cameroun. In : JAE, No. 144, 201-257.
- Jolivald, F. (1992)
Avec un nouvel accord du FMI, le Cameroun amorce un tournant décisif. In :
Marchés Tropicaux et Méditerranéens, vol. 48, No. 2408, 5-8.
- Karmiloff, I. (1988)
Industrialisation in Sub-saharan Africa. country Case Study - Cameroon. ODI
Working Paper, No. 24. London (ODI).
- Karmiloff, I. (o.J.)
Cameroon. In : Riddell, R.C. (Ed.) : Manufacturing Africa. Performance and
Prospects of Seven Countries in Sub-saharan Africa. London (James Currey),
109-149.
- Körner, P. (1988)
Kamerun - Afrikanisches "Musterland" in der Krise. In : Afrika Spectrum, Jg. 23,
Nr. 1, 77-94.

- Le Courrier (1990)
Convention de Lomé IV. In : Le Courrier, No. 120, 192f.
- Lewis, B. (1988)
Government Action, Government Inaction, and Food Production : Central Province, Cameroon. In : Chazan, N. / Shaw, T.M. (Eds.) : Coping with Africa's Food Crisis.
Boulder/London (Lynne Rienner Publ.), 55-74.
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens (1988)
Cameroun 1988. In : Marchés Tropicaux, Vol. 44, No 2241, 2796-2876.
- Marchés Tropicaux et Méditerranéens (1988)
La France et l'Afrique. Agriculture et agro-industrie. Les filières cotonnières en 1990 en Afrique francophone et à Madagascar. In : Marchés Tropicaux, Vol. 47, No. 2391, 2159-2162.
- Maxwell Stamp, P.L.C. (1991)
Etude complémentaire sur le coût de la protection et l'impact de la libéralisation du commerce au Cameroun. Rapport final. Londres (CCE/FED).
- Mboto Fouda, L. (1991)
Résultats du Recensement de la Population et de l'Habitat. In : Cameroon Tribune, 13.3.1991.
- Ministère de la Coopération et du développement
Situation économique et financière des Etats d'Afrique, de l'Océan Indien et des Caraïbes en 1989 et perspectives d'évolution. Cameroun. Paris, 45-53.
- Ministère des finances (1989)
Plan de stabilisation des finances publiques et relance économique. Requête du gouvernement camerounais en vue du rééchelonnement de la dette publique extérieure. Yaoundé (Ministère des Finances).
- Ministère des finances (1990)
Rapport économique et financier. Loi de finances de l'exercice 90/91. Yaoundé (Ministère des finances).
- Ministère du Développement Industriel et Commercial (1989)
Programme général des échanges pour la période 1989-1991. Yaoundé (Imprimerie Nationale).
- Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire - Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (jährlich)
Note Annuelle de Statistique. 1984/85 -1988/89. Yaoundé (MPAT - DSCN).

- Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire - Direction de la Statistique et de la Comptabilité Nationale (verschiedene Jahre)
Comptes nationaux du Cameroun (MPAT - DSCN).
- Ministère du Plan et de l'Aménagement du Territoire - Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux du Cameroun (1991).
Evolution du commerce extérieur en 1989/90.
Yaoundé (MPAT - DSCN).
- Ministry of the Plan and Regional Development (1986)
Vith Five Year Economic, Social and Cultural Development Plan, 1986-1991.
Yaoundé.
- Ministry of the Plan and Regional Development - Department of Statistics and National Accounts (1988)
Cameroon in Figures 1987. Yaoundé (Department of Statistics and National Accounts).
- Müller, J.-Cl. (1991)
Le système de stabilisation des recettes d'exportations (Stabex) dans la quatrième Convention de Lomé. In : Revue du Marché Commun et de l'Union Européenne, No. 347, 383-390.
- Organisation de Coopération et de Développement Economique (jährlich)
Coopération pour le développement. Efforts et politiques des membres du CAS.
Paris (OCDE).
- Organisation de Coopération et de Développement Economique (jährlich)
Financement et dette extérieure des pays en développement. Paris (OCDE).
- Organisation de Coopération et de Développement Economique (jährlich)
Répartition géographique des ressources financières mises à la disposition des pays en développement : versements, engagements, indicateurs économiques.
Paris (OCDE).
- Petit, D. (1990)
Modélisation macro-économique et prévision à court terme dans les PVD : le cas du Cameroun. Paris (Université de Paris I).
- Programme des Nations-Unies pour le Développement (1990)
Données économiques et financières sur l'Afrique. New-York/Washington (PNUD/Banque Mondiale).
- Prouteau, J.-P. (1991)
Rapport patronal 1990 France-Afrique et pays en développement (mise à jour 1989). Paris (Comité ACP - CNPF et CIAN).

- République du Cameroun (1989)
Déclaration de stratégie et de relance économique. Yaoundé.
- Rietsch, B.J. (1991)
Périodisation des logiques de gestion des ressources naturelles et fondement d'une politique environnementale au Cameroun. In : Afrika Spectrum, Jg. 26, Nr. 3, 351-373.
- Rodriguez-Padilla, V. (1991)
L'exploration pétrolière en Afrique de l'Ouest ; mauvaise géologie ou mauvais contrats ? In : Revue de l'Energie, No. 431, 397-409.
- Scherfer-Kehnet, H.-C. (1988)
Institutions et Technical Change in the Development of Smallholder Agriculture. An Economic Analysis of Cooperatives Promoting Coffee and Cocoa Production in Cameroon. In : Doppler, W. (Ed.) : Farming Systems and Resource Economics in the Tropics, Vol. 2. Kiel (Wissenschaftsverlag).
- Secrétariat permanent du Comité Interministériel de Conjoncture Economique (1990)
Note préparatoire. Session d'avril 1990. Yaoundé.
- Teh, T. (1991)
Policy, Programmes and Strategies in Favour of Women in the Agricultural Sector in Cameroon. In : DSE/Braunmühl, C. (Eds.) : Women in the Development Process. International Conference, 8-16 July 19989 in Berlin (West). Report and Papers, 72-86.
- The Economist Intelligence Unit (1990)
Country Profile : Cameroon 1990/91. London (EIU).
- The Economist Intelligence Unit (1991)
Country Profile ; Cameroon 1991/92. London (EIU).
- The Economist Intelligence Unit (1991)
Country Report : Cameroon, CAR, Chad. Nos. 1-4. London (EIU).
- United Nations Development Programme (1986)
Development Assistance Report for 1984. Country : Cameroon. Yaoundé (UNDP).
- United Nations Development Programme (1987)
Development Assistance Cameroon. Annual Report 1986. Yaoundé (UNDP).
- United Nations Development Programme (1988)
Development Cooperation Report Cameroon. Annual Report 1987. Yaoundé (UNDP).

- United Nations Industrial Development Organisation (1990)
Coping with Reduced Oil Revenue. Industrial Development Review Series.
Vienna (UNIDO).
- United States Department of Commerce (1991)
Foreign Economic Trends and their Implications for the United States :
Cameroon. July 1991. Prepared by the American Embassy Yaoundé.
Washington, D.C. (USDC).
- USAID (1991)
Historique de l'assistance économique des Etats-Unis en faveur du Cameroun.
Yaoundé (USAID).
- Verlaeten, M.-P. (1991)
Influences exercées par le Nigéria sur le Cameroun. Paris (DIAL).
- World Bank (1986)
Cameroon. Financial Sector Report. Washington D.C. (World Bank).
- World Bank (1987)
Cameroon. Country Economic Memorandum. Washington D.C. (World Bank).
- World Bank (1989)
Cameroon. Agricultural Sector Report. Vol. I + II. Washington D.C. (World
Bank).
- World Bank (jährlich)
World Debt Tables. External Debt of Developing Countries. Washington, D.C.
(World Bank).
- World Bank (jährlich)
World Tables. Baltimore/London (World Bank/The Johns Hopkins University
Press).
- World Health Organisation/WHO (1987)
Evaluation of the Strategy for Health for All by the Year 2000. 7th Report on
the World Health Situation. Vol. 2 : African Region. Cameroon. Brazzaville
(WHO), 93-95.

LISTE D'ADRESSES

Délégation de la Commission des Communautés Européennes:
BP 847, Yaoundé

REPRESENTATIONS DIPLOMATIQUES

AMBASSADES ET HAUT COMMISSAIRES DE PAYS MEMBRES DE LA COMMUNAUTE AU CAMEROUN

Ambassade du Royaume de Belgique:
BP 816. Yaoundé. Tél. 22-27-88; Télex 8314.

Ambassade de la République Française
Plateau Atémengué. BP 1631. Yaoundé. Tél. 22-02-33; Télex 8233.

Ambassade de la République Fédérale d'Allemagne
BP 1160. Yaoundé. Tél. 23-05-66; Télex 8238.

Ambassade de la République de Grèce
BP 82. Yaoundé. Tél. 22-39-36; Télex 8364.

Ambassade d'Italie
Quartier Bastos. BP 827. Yaoundé. Tél. 22-33-66; Télex 8305.

Ambassade du Royaume des Pays-Bas
BP 310. Yaoundé. Tél. 22-05-44; Télex 8237.

Ambassade d'Espagne
BP 877. Yaoundé. Tél. 22-41-89; Télex 8287.

Haut Commissariat de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Ave. Wintson Churchill, BP 547. Yaoundé. Tél. 22-05-45; Télex 8200; Fax
22-01-48.

**AMBASSADES ET REPRESENTATIONS DU CAMEROUN DANS LES PAYS
MEMBRES DE LA COMMUNAUTE EUROPEENNE**

Belgique:

Avenue Brugmann, 131. 1060 Bruxelles. Tél. : 345 18 70; Téléx : 24117; Fax:
344 57 35.

Danemark:

Dépend de la juridiction de l' Ambassade du Cameroun à Londres.

République Fédérale d'Allemagne :

Rheinallee, 76.5300 Bonn 2. Tél.: 35 60 37; Téléx 88 54 80.

France:

73 rue d'Auteuils. 75116 Paris. Tél.: 47 43 98 33; Téléx: 640 087.

Grèce:

Dépend de la juridiction de l'Ambassade du Cameroun à Paris.

Italie:

202, Corso Vittorio Emmanuele. 00106 Roma. Tél. 84 50 597; Téléx 626 873

Luxembourg:

Dépend de la juridiction de la Représentation et Mission à Bruxelles.

Pays-Bas:

14, Amaliastraat. 2514 JC La Haye. Tél.: 346 97 15; Téléx 31257; Fax: 365 29
79.

Espagne:

Calle Rosario Pino, 3. 28020 Madrid. Tél. 511 11 60; Téléx: 27772.

Grande-Bretagne et Irlande du Nord:

84, Holland Park. London W. 11-3 S.B.. Tél.: 727 07 71; Téléx: 25176

GOUVERNEMENT CAMEROUNAIS

MINISTERES SELECTIONNES

Toute correspondance avec des ministères ne disposant pas de boîte postale doit passer par la Poste Centrale à Yaoundé.

Bureau du Président:

Yaoundé. Tél. 23-40-25; Télex 8207.

Ministère de l'Agriculture:

Yaoundé. Tél. 23-40-85; Télex 8325.

Ministère des Affaires Etrangères:

Yaoundé. Tél. 22-01-33; Télex 8252.

Ministère de la Défense:

Yaoundé. Tél. 23-40-55; Télex 8261.

Ministère des Finances:

BP 18. Yaoundé. Tél. 23-40-00; Télex 8260.

Ministère de l'Urbanisme et du Logement

Yaoundé. Tél. 23-22-82, Télex 8560.

Ministère de l'Industrie et du Commerce

Yaoundé. Tél.: 23-40-40; Télex 8638; Fax 22-27-04.

Ministère du Travail et des Affaires Sociales

Yaoundé. Tél.: 22-01-86.

Ministère de la Pêche et de l'Elevage

Yaoundé. Tél.: 22-33-11.

Ministère des Mines, de l'Hydraulique et de l'Energie

Yaoundé. Tél.: 23-34-04; Télex 8504.

Ministère de l'Education Nationale

Yaoundé. Tél. 23-40-50; Télex 8551.

Ministère du Développement et du Plan

Yaoundé. Télex 8268.

Ministère de la Santé Publique

Yaoundé. Tél. 22-29-01; Téléx 8565.

Ministère des Travaux Publics et des Transports

Yaoundé. Tél. 22-16-22; Téléx 8653.

Ministère du Tourisme

BP 266. Yaoundé. Tél. 22-44-11; Téléx 8318.

COMMERCE, INDUSTRIE ET BANQUES

Banque des Etats de l'Afrique Centrale/BEAC:

Blvd. du 20 Mai. BP 1917. Yaoundé. Tél. 22-25-05; Téléx 8343; Fax 23-34-68;

Caisse Centrale de Coopération Economique/CCCE:

BP 46. Yaoundé. Tél. 22-23-24; Téléx 8301; Fax 23-57-07.

Cameroon Development Corporation/CAMDEV:

Bota; Limbe; Tél.: 33-22-51; Téléx 5242.

Chambre de Commerce, d'Industrie et des Mines du Cameroun:

BP 4011. Douala. Tél.: 42-28-88; Téléx 5616

Syndicat des Industriels du Cameroun/SYNINDUSTRICAM:

BP 673. Douala. Tél.: 42-30-58; Téléx 5342.

BANQUES COMMERCIALES

Crédit Agricole du Cameroun:

BP 11801. Yaoundé. Tél. 23-19-09; Fax 23-19-09

Société Nationale d'Investissement du Cameroun/SNI:

Place de la Poste. BP 423. Yaoundé. Tél. 22-44-22; Téléx 8205; Fax 22-39-64

BANQUES DE DEVELOPPEMENT

Banque Internationale pour le Commerce et l'Industrie du Cameroun/BICIC:
Ave. du Président Ahidjo. Yaoundé. Tél. 23-40-07; Téléx 8202.

Banque Méridien BIAO Cameroun/BMBC:
Cnr Ave. du Général de Gaulle et Rue French, Bonanjo, Douala. Tél. 42-80-11; Téléx 5938; Fax 42-45-38.

International Bank of Africa Cameroon/IBAC:
Blvd. de la Liberté. BP 3300. Douala. Tél.: 42-84-22; Téléx 5734; Fax 42-84-23.

Société Commerciale de Banque-Crédit Lyonnais Cameroun/SCB-CL:
Rue Monseigneur Vogt. BP 700. Yaoundé. Tél.: 23-40-05; Téléx 8213; Fax 22-41-32.

Société Générale de Banques au Cameroun/SGBC:
Ave. Monseigneur Vogt. BP 244. Yaoundé. Tél. 23-40-06; Téléx 8211.

Standard Chartered Bank Cameroon SA:
57 Blvd. de la Liberté. BP 1784. Douala. Tél.: 42-36-12; Téléx 5858; Fax 42-27-89

Communautés européennes — Commission

Monographie pays — Cameroun 1992

Luxembourg: Office des publications officielles
européennes

1994 — 232 p., ill., graph. — 17 x 24 cm

ISBN 92-826-7058-9

Prix au Luxembourg, TVA exclue: ECU 12

Le Cameroun est l'un des rares pays producteurs de pétrole de l'Afrique noire et se situe, selon les indications de la Banque mondiale, parmi les pays à revenus moyens, avec un PNB de 960 dollars US par habitant (1990). À la suite du boom pétrolier intervenu vers la fin des années 70 et au début des années 80, le pays atteignit un niveau élevé de revenus à l'exportation, ce qui créa des perspectives de développement favorables.

Cependant, au milieu des années 80, l'économie camerounaise glissa dans une récession sévère, qui dure encore. La chute des prix du pétrole sur le marché mondial et la diminution des quantités d'exportation allant de pair avec l'épuisement des réserves de pétrole sont les principales causes de la crise économique actuelle. La situation s'aggrava lors de la baisse, sur le marché mondial, des prix du cacao et du café vers la fin des années 80. Avec le pétrole brut, ces deux produits agricoles avaient représenté jusqu'à 85 % de la valeur des exportations.

Pour important que soit le secteur pétrolier pour l'exportation, l'agriculture reste, tout comme par le passé, le secteur économique dominant. L'agriculture, la sylviculture et la pêche contribuèrent pour environ 27 % à la valeur ajoutée en 1989/1990, tandis que la part du pétrole était tombée à moins de 8 %. En outre, les trois quarts de la population active travaillent dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Les problèmes économiques les plus urgents, qu'il s'agit de maîtriser au cours du présent programme d'ajustement structurel, sont la crise financière du gouvernement central, la réduction de la dette extérieure élevée ainsi que la dépendance de l'exportation d'un petit nombre de produits qui, du reste, sont sujets à d'importantes fluctuations de prix mondial et qui, de ce fait, rendent encore plus difficile la planification économique à long terme sur une base financière solide.

En raison des pertes à l'exportation subies au cours des années récentes, le Cameroun continuera, dans les années 90, à dépendre en grande partie de l'aide accordée aux pays en voie de développement et des transferts de capitaux en provenance de la Communauté européenne et d'autres donneurs bilatéraux et multilatéraux (par exemple, la Banque mondiale, la France, l'Allemagne, les États-Unis) pour pouvoir mettre en œuvre la revitalisation recherchée de son économie chancelante.

Le gouvernement attend une stimulation à caractère durable pour l'économie nationale, à la suite de l'établissement de zones franches d'exportation ainsi que de la nouvelle législation sur les investissements, promulguée en 1990, qui créent, ensemble, des conditions favorables pour l'implantation de secteurs d'industrie orientés vers l'exportation.

Basée sur des données statistiques et sur des analyses actuelles, la présente *Monographie pays* traite de l'ensemble des problèmes ci-dessus mentionnés, ainsi que d'autres aspects de la vie économique et sociale du Cameroun.

Venta y suscripciones • Salg og abonnement • Verkauf und Abonnement • Πωλήσεις και συνδρομές
 Sales and subscriptions • Vente et abonnements • Vendita e abbonamenti
 Verkoop en abonnementen • Venda e assinaturas

BELGIQUE / BELGIE

Moniteur belge /
 Belgisch Staatsblad
 Rue de Louvain 42 / Louvenseweg 42
 B-1000 Bruxelles / B-1000 Brussel
 Tél. (02) 512 00 28
 Fax (02) 511 01 84

Autres distributeurs /
 Overige verkooppunten

Librairie européenne/
 Europese boekhandel

Rue de la Loi 244/Wetstraat 244
 B-1040 Bruxelles / B-1040 Brussel
 Tél. (02) 231 04 35
 Fax (02) 735 08 60

Jean De Lanroy

Avenue du Roi 202 / Koningslaan 202
 B-1060 Bruxelles / B-1060 Brussel
 Tél. (02) 538 51 69
 Tél. 63220 UNBOOK B
 Fax (02) 538 08 41

Document delivery:

Credoc

Rue de la Montagne 34 / Bergstraat 34
 Bte 11 / Bus 11 69
 B-1000 Bruxelles / B-1000 Brussel
 Tél. (02) 511 69 41
 Fax (02) 513 31 95

DANMARK

J. H. Schultz Information A/S

Herstedvang 10-12
 DK-2620 Albertslund
 Tlf. 43 63 23 00
 Fax (Sales) 43 83 19 69
 Fax (Management) 43 83 19 49

DEUTSCHLAND

Bundesanzeiger Verlag

Breite Straße 78-80
 Postfach 10 05 34
 D-50445 Köln
 Tel. (02 21) 20 29-0
 Telex ANZEIGER BONN 8 882 595
 Fax 2 02 92 78

GREECE/ΕΛΛΑΔΑ

G.C. Eleftheroudakis SA

International Bookstore
 Nikis Street 4
 GR-10563 Athens
 Tel. (01) 322 63 23
 Telex 219410 ELEF
 Fax 323 98 21

ESPAÑA

Boletín Oficial del Estado

Trafalgar, 29
 E-28071 Madrid
 Tel. (91) 538 22 95
 Fax (91) 538 23 49

Mundi-Pressa Libros, SA

Caatelló, 37
 E-28001 Madrid
 Tel. (91) 431 33 99 (Libros)
 431 32 22 (Suscripciones)
 435 38 37 (Dirección)

Télex 49370-MPLI-E

Fax (91) 575 39 98

Sucursal:

Librería Internacional AEDOS

Consejo de Cento, 391
 E-08009 Barcelona
 Tel. (93) 488 34 92
 Fax (93) 487 78 59

Librería de la Generalitat

de Catalunya
 Rambla dels Estudis, 118 (Palau Moja)
 E-08002 Barcelona
 Tel. (93) 302 88 35
 302 64 82
 Fax (93) 302 12 99

FRANCE

Journal officiel
 Service des publications
 des Communautés européennes
 26, rue Desaix
 F-75727 Paris Cedex 15
 Tél. (1) 40 58 75 00
 Fax (1) 40 58 77 00

IRELAND

Government Supplies Agency
 4-5 Harcourt Road
 Dublin 2
 Tel. (1) 68 13 111
 Fax (1) 47 80 645

ITALIA

Licosa SpA
 Via Duca di Calabria 1/1
 Casella postale 552
 I-50125 Firenze
 Tel. (055) 64 54 15
 Fax 84 12 57
 Telex 570466 LICOSA I

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Messageries du livre

5, rue Raiffaen
 L-2411 Luxembourg
 Tél. 40 10 20
 Fax 40 10 24 01

NEDERLAND

SDU Overheidsinformatie

Externe Fondsen
 Postbus 20014
 2500 EA 's-Gravenhage
 Tel. (070) 37 89 880
 Fax (070) 34 75 778

PORTUGAL

Imprensa Nacional
 Casa da Moeda, EP
 Rua D. Francisco Manuel de Melo, 5
 P-1092 Lisboa Codex
 Tel. (01) 69 34 14

Distribuidora de Livros

Bertrand, Ld.*
 Grupo Bertrand, SA
 Rua das Terras dos Vales, 4-A
 Apartado 37
 P-2700 Amadora Codex
 Tel. (01) 49 59 050
 Telex 15798 BERDIS
 Fax 49 80 255

UNITED KINGDOM

HMSO Books (Agency section)

HMSO Publications Centre
 51 Nine Elms Lane
 London SW8 5DR
 Tel. (071) 873 9090
 Fax 873 8483
 Telex 29 71 138

ÖSTERREICH

Manzsche Verlags-
 und Universitätsbuchhandlung
 Kohlmart 18
 A-1014 Wien
 Tel. (0222) 531 81-0
 Telex 112 500 BOX A
 Fax (0222) 531 61-339

SUOMI/FINLAND

Akateeminen Kirjakauppa
 Keskuskatu 1
 PO Box 128
 SF-00101 Helsinki
 Tel. (0) 121 41
 Fax (0) 121 44 41

NORGE

Narvesen Info Center
 Bertrand Narvesens vei 2
 PO Box 6125 Etterstad
 N-0602 Oslo 6
 Tel. (22) 57 33 00
 Telex 79668 NIC N
 Fax (22) 68 19 01

SVERIGE

BTJ AB
 Traktorvägen 13
 S-22100 Lund
 Tel. (046) 18 00 00
 Fax (048) 18 01 25
 30 79 47

SCHWEIZ / SUISSE / SVIZZERA

OSEC
 Stämpfenbachstraße 85
 CH-8035 Zurich
 Tel. (01) 365 54 49
 Fax (01) 365 54 11

CESKA REPUBLIKA

NIS CR

Havelkova 22
 130 00 Praha 3
 Tel. (2) 24 23 09 07
 Fax (2) 242 21 484

MAGYARORSZAG

Euro-Info-Service
 Club Sziget
 Margitsziget
 1138 Budapest
 Tel./Fax 1 111 80 61
 1 111 82 16

POLSKA

Business Foundation
 ul. Krucza 38/42
 00-512 Warszawa
 Tel. (22) 21 99 93, 628-28-82
 International Fax&Phone
 (0-39) 12-00-77

ROMANIA

Euromedia
 85, Strada Dionisie Lupu
 70184 Bucuresti
 Tel./Fax 0 12 96 48

BALGARIA

Europress Klasična BK Ltd
 66, bd Vitosha
 1463 Sofia
 Tel./Fax 2 52 74 75

RUSSIA

CCEC
 9,60-letiya Oktyabrya Avenue
 117312 Moscow
 Tel./Fax (095) 135 52 27

CYPRUS

Cyprus Chamber of Commerce and
 Industry
 Chamber Building
 38 Gnyvas Digenis Ave
 3 Dalgiorgia Street
 PO Box 1455
 Nicosia
 Tel. (2) 449500/482312
 Fax (2) 458630

MALTA

Miller distributors Ltd
 Scots House, M.A. Vassalli street
 PO Box 272
 Valletta
 Tel. 24 73 01/22 29 95
 Fax 23 49 14

TURKIYE

Pres Gazete Kitap Dergi
 Pazarlama Degitim Ticaret ve sanayi
 AS

Naribancçe Sokak N. 15
 Istanbul-Cagaloglu
 Tel. (1) 520 92 96 - 528 55 68
 Fax (1) 251 91 97
 Telex 23822 DSVO-TR

ISRAEL

ROY International
 PO Box 13058
 41 Mishmar Hayarden Street
 Tel Aviv 61 130
 Tel. 3 648 80 39
 Fax 3 544 60 39

**UNITED STATES OF AMERICA /
 CANADA**

UNIPUB

4811-F Assembly Drive
 Lanham, MD 20706-4391
 Tel. Toll Free (800) 274-4888
 Fax (301) 459 0056

CANADA

Subscriptions only
 Uniquement abonnements
 Renouf Publishing Co. Ltd
 1294 Algoma Road
 Ottawa, Ontario K1B 3W8
 Tel. (813) 741 43 33
 Fax (613) 741 54 39
 Telex 0534783

AUSTRALIA

Hunter Publications
 58A Gipps Street
 Collingwood
 Victoria 3068
 Tel. (3) 417 5361
 Fax (3) 419 7154

JAPAN

Kinokuniya Company Ltd
 17-7 Shinjuku 3-Chome
 Shinjuku-ku
 Tokyo 160-81
 Tel. (03) 3439-0121

Journal Department

PO Box 55 Chitose
 Tokyo 156
 Tel. (03) 3439-0124

SOUTH-EAST ASIA

Legal Library Services Ltd

STK Agency
 Robinson Road
 PO Box 1817
 Singapore 9038

SOUTH AFRICA

Saft

5th Floor, Export House
 Cnr Maude & West Streets
 Sandton 2146
 Tel. (011) 883-3737
 Fax (011) 883-8569

AUTRES PAYS

OTHER COUNTRIES

ANDERE LANDER

Office des publications officielles
 des Communautés européennes
 2, rue Mercier
 L-2985 Luxembourg
 Tél. 499 28-1
 Télex PUBOF LU 1324 b
 Fax 48 85 73/48 68 17

Le Cameroun est l'un des rares pays producteurs de pétrole de l'Afrique noire et se situe, selon les indications de la Banque mondiale, parmi les pays à revenus moyens, avec un PNB de 960 dollars US par habitant (1990). À la suite du boom pétrolier intervenu vers la fin des années 70 et au début des années 80, le pays atteignit un niveau élevé de revenus à l'exportation, ce qui créa des perspectives de développement favorables.

Cependant, au milieu des années 80, l'économie camerounaise glissa dans une récession sévère, qui dure encore. La chute des prix du pétrole sur le marché mondial et la diminution des quantités d'exportation allant de pair avec l'épuisement des réserves de pétrole sont les principales causes de la crise économique actuelle. La situation s'aggrava lors de la baisse, sur le marché mondial, des prix du cacao et du café vers la fin des années 80. Avec le pétrole brut, ces deux produits agricoles avaient représenté jusqu'à 85 % de la valeur des exportations.

Pour important que soit le secteur pétrolier pour l'exportation, l'agriculture reste, tout comme par le passé, le secteur économique dominant. L'agriculture, la sylviculture et la pêche contribuèrent pour environ 27 % à la valeur ajoutée en 1989/1990, tandis que la part du pétrole était tombée à moins de 8 %. En outre, les trois quarts de la population active travaillent dans l'agriculture, la sylviculture et la pêche.

Les problèmes économiques les plus urgents, qu'il s'agit de maîtriser au cours du présent programme d'ajustement structurel, sont la crise financière du gouvernement central, la réduction de la dette extérieure élevée ainsi que la dépendance de l'exportation d'un petit nombre de produits qui, du reste, sont sujets à d'importantes fluctuations de prix mondial et qui, de ce fait, rendent encore plus difficile la planification économique à long terme sur une base financière solide.

En raison des pertes à l'exportation subies au cours des années récentes, le Cameroun continuera, dans les années 90, à dépendre en grande partie de l'aide accordée aux pays en voie de développement et des transferts de capitaux en provenance de la Communauté européenne et d'autres donateurs bilatéraux et multilatéraux (par exemple, la Banque mondiale, la France, l'Allemagne, les États-Unis) pour pouvoir mettre en œuvre la revitalisation recherchée de son économie chancelante.

Le gouvernement attend une stimulation à caractère durable pour l'économie nationale, à la suite de l'établissement de zones franches d'exportation ainsi que de la nouvelle législation sur les investissements, promulguée en 1990, qui créent, ensemble, des conditions favorables pour l'implantation de secteurs d'industrie orientés vers l'exportation.

Basée sur des données statistiques et sur des analyses actuelles, la présente *Monographie pays* traite de l'ensemble des problèmes ci-dessus mentionnés, ainsi que d'autres aspects de la vie économique et sociale du Cameroun.

Prix au Luxembourg, TVA exclue: ECU 12

ISBN 92-826-7058-9



OFFICE DES PUBLICATIONS OFFICIELLES
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
L-2985 Luxembourg

